

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

UNITÉ – TRAVAIL - PROGRÈS

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRÉSIDENTE DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRIMATURE

COMITE D'ORGANISATION DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF



**RAPPORT FINAL DU
SOUS-COMITÉ THÉMATIQUE :**

**« POLITIQUES PUBLIQUES
SECTORIELLES »**

Décembre 2021

**COMITE TECHNIQUE (CT)
SOUS-COMITE THEMATIQUE 4 (SCT4)
Politiques Publiques Sectorielles**

**Rapport final portant 32 sous-thèmes des Politiques
Publiques Sectorielles**

Dans le cadre de la préparation du Dialogue National Inclusif

Mars 2022

TABLE DES MATIERES

-	Sigles et abréviations	9
-	Liste des tableaux et figures	13
-	INTRODUCTION GENERALE	14
I	ECONOMIE, FINANCES ET CLIMATS DES AFFAIRES	23
I.1	Introduction	23
I.2	Climat des Affaires et Réformes pour son amélioration.....	23
I.3	La gestion macroéconomique pendant la période allant de 1993 à 2021	25
I.3.1	La croissance économique et l'inflation	25
I.3.2	Les déficits publics	26
I.3.3	La dette publique	27
I.3.4	La gestion macroéconomique récente	27
I.4	Politiques publiques et diversification de l'économie	28
I.4.1	Programme d'ajustement structurel et la dévaluation du FCFA	28
I.4.2	Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP1 & SNRP2).....	29
I.4.3	Les Plans Nationaux de Développement (PND1 2013-2015 & PND2 2017-2021).....	29
I.4.4	Les Politiques Publiques et leur cohérence	31
I.4.5	Les réformes structurelles	31
I.5	Annexes.....	32
I.5.1	Annexe 1 : Graphiques sur les indicateurs macroéconomiques de 1993 à 2021	32
I.5.2	Annexe 2 : Évolution de l'inflation entre 1993 à 2021.....	33
I.5.3	Annexe 3 : Évolution du Déficit budgétaire entre 1990 à 2022.....	33
I.5.4	Annexe 4 : Évolution du Déficit Commercial entre 1990 à 2022	34
I.5.5	Annexe 5 : Évolution de l'encours de la dette publique entre 1990 à 2021.....	34
II	DEVELOPPEMENT RURAL : AGRICULTURE, ELEVAGE, RESSOURCES HALIEUTIQUES.....	35
II.1	Contexte national et justification	35
II.2	Grands enjeux du secteur	36
II.3	Principaux défis.....	36
II.4	Recommandations d'actions en faveur des populations, de l'Etat et de l'environnement biophysique.....	37
II.5	Système de gouvernance des ressources à trois scénario (haute, moyenne,	38
II.6	Pistes de synergie sans contradiction	38
II.7	Observations	38
III	EDUCATION NATIONALE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	39
III.1	Introduction	39

III.2	Contexte général.....	39
III.3	Etat des lieux, enjeux et défis prioritaires du Secteur de l'Education	41
III.3.1	L'Enseignement Préscolaire	42
III.3.2	Enseignement fondamental (cycle Primaire).....	42
III.3.3	Enseignement fondamental cycle II (moyen)	43
III.3.4	Enseignement secondaire général.....	43
III.3.5	Enseignement et formation technique et professionnelle	44
III.3.6	Alphabétisation des adultes.....	44
III.3.7	Education de base non formelle	45
III.3.8	Enseignement supérieur et recherche scientifique/technologique	45
III.3.9	Questions Transversales : Prévention des risques de conflits et de catastrophes	48
III.3.9	Amélioration de l'Equité	51
III.3.10	Développement de TIC dans l'Education et la Formation	53
III.4	Propositions et recommandations.....	54
III.4.1	Au niveau du préscolaire.....	55
III.4.2	Au niveau des enseignements fondamental et secondaire.....	55
III.4.3	Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle	56
III.4.4	Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.....	56
III.4.5	Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :	57
III.4.6	Au niveau de la généralisation du bilinguisme	57
III.5	Conclusion.....	58
III.5.1	Propositions de quelques thématiques de discussions	58
IV	COMMUNICATION, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	59
IV.1	Contexte et Justification	59
IV.2	Les Grands enjeux NTIC au Tchad	59
IV.3	Les principaux défis.....	60
IV.4	Les pistes d'actions	60
IV.5	Système de gouvernance des ressources	61
IV.6	Piste de synergie sans contradiction.....	61
IV.7	Observations	61
V	MINES, PETROLE ET ENERGIE.....	62
V.1	Introduction	62
V.2	Secteur Pétrolier	63
V.2.1	Secteur Pétrolier Amont : contexte, enjeux, défis et recommandations	63
V.2.2	Secteur Pétrolier Aval : contexte, enjeux, défis et recommandations	65
V.3	Secteur Minier : contexte, enjeux, défis et recommandations	67
V.3.1	Contexte et justification.....	67
V.3.2	Enjeux.....	67

V.3.3	Les défis.....	69
V.3.4	Orientations stratégiques et recommandations.....	70
V.4	Secteur Energétique.....	72
V.4.1	Contexte et Justification	72
V.4.2	Enjeux.....	74
V.4.3	Défis	76
V.4.4	Orientations Stratégiques et recommandations	77
VI	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT	87
VI.1	Contexte et justification.....	87
VI.2	Les enjeux de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat.....	91
VI.3	Les principaux défis.....	92
VI.3.1	Les défis liés à l'efficacité économique, analysés au niveau de l'économie rurale et l'économie non agricole.....	92
VI.3.2	Les défis liés à l'équité sociale et à la cohésion nationale	93
VI.3.3	Les défis de l'Habitat et de l'urbanisme.....	95
VI.3.4	Les défis liés à la protection de l'environnement et biodiversité.....	97
VI.4	Gouvernance des ressources et quelques pistes d'actions à envisager pour l'aménagement du Territoire et l'Habitat à l'horizon 2035.	97
VI.5	Les pistes de synergie entre les acteurs.....	102
VII	HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE.....	106
VII.1	Introduction	106
VII.2	Contexte et justification.....	107
VII.3	les grands enjeux de l'Hydraulique Urbaine et Rurale	108
VII.3.1	Rappel des principaux indicateurs du secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale ...	108
VII.3.2	Quelques engagements régionaux et internationaux du Tchad.....	112
VII.4	Les principaux défis pour l'atteinte des objectifs d'accès universel à l'eau au Tchad.....	113
VII.4.1	Contraintes liées aux faiblesses institutionnelles	113
VII.4.2	Contraintes techniques liées aux chevauchements des domaines connexes	114
VII.4.3	Contraintes liées à l'instabilité dans les postes de conception au sein du Ministère.	114
VII.5	Réformes nécessaires dans le secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale	115
VII.5.1	Réforme institutionnelle	115
VII.5.2	Réforme des procédures de valorisation des ressources humaines	116
VII.5.3	Renforcement des capacités techniques et amélioration des bases de données.....	117
VII.6	Synergies d'action avec les autres secteurs de développement	117
VII.6.1	Recherche scientifique et l'innovation.	117
VII.6.2	Autres domaines de synergie avec le Secteur de l'Eau.....	117
VII.7	Perspectives - recommandations.....	118
VIII	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	119

VIII.1	Introduction	119
VIII.2	Contexte et justification.....	119
VIII.3	Les grands enjeux et défis	121
VIII.4	Perspectives en termes de développement	122
VIII.4.1	Stratégies d'adaptation	122
VIII.4.2	Les Moyens de vie	123
VIII.4.3	Élevage d'animaux et production agricole	123
VIII.4.4	Pêche et aquaculture	123
VIII.4.5	Socio-culturel et politiques	124
VIII.5	Les pistes d'actions	125
VIII.5.1	Etat des lieux	125
VIII.5.2	Recommandation des pistes d'actions de promotion du secteur	126
VIII.6	Axes stratégiques de synergie d'actions	127
VIII.6.1	Quatre Axes stratégiques, arrimés aux quatre Axes de la Vision	127
VIII.6.2	Cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).....	128
IX	INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	130
IX.1	Contexte et justification.....	130
IX.2	les enjeux et défis des infrastructures et transports	133
IX.2.1	Le réseau routier	133
IX.2.2	Le transport urbain	137
IX.2.3	Les pistes rurales.....	138
IX.2.4	Le transport rural	138
IX.3	Les voies de désenclavement extérieur et le Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC ¹³⁹	
IX.3.1	La voie camerounaise.....	139
IX.3.2	La voie nigériane	139
IX.3.3	Les voies desservies par les ports de Cotonou (Bénin)/Lomé (Togo)/Tema (Ghana). 140	
IX.3.4	La voie Trans équatoriale	140
IX.3.5	La voie soudanaise	141
IX.3.6	La voie libyenne	141
IX.3.7	La voie algérienne	141
IX.3.8	Le réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC.....	142
IX.3.9	Les infrastructures aéroportuaires	144
IX.3.10	Les voies d'eau navigables	146
IX.3.11	Les infrastructures ferroviaires	147
IX.3.12	Les avancées constatées depuis 2000.....	147
IX.4	Recommandations d'actions pour la promotion des Infrastructures et Transports	149
X	SANTE ET AFFAIRES SOCIALES.....	151

X.1	Contexte et justification.....	151
X.2	Les grands enjeux du secteur de la santé et affaires sociales	152
X.2.1	Les grands enjeux du secteur de la santé	152
X.2.2	Les enjeux des affaires sociales au Tchad	160
X.3	Les principaux défis.....	165
X.3.1	Les principaux défis liés à la santé	165
X.3.2	Les principaux défis liés à la protection sociale	166
X.4	Les Perspectives et recommandations d’actions.....	167
X.5	Les Synergies avec d’autres secteurs	169
X.5.1	Les synergies en matière de santé.....	169
X.5.2	Les synergies en matière des affaires sociales.....	169
XI	CULTURE, ARTS, JEUNESSE, SPORTS, TOURISME ET ARTISANAT	171
XI.1	Introduction	171
XI.2	Contexte et justification.....	171
XI.3	Les grands enjeux et les principaux défis.....	173
XI.3.1	Le secteur de la jeunesse	173
XI.3.2	Le secteur du Sport	175
XI.3.3	Le secteur de la Culture et des Arts	176
XI.3.4	Le secteur du Tourisme et de l’Artisanat	179
XI.4	Recommandations d’actions de promotion de la Jeunesse, Sport, Culture, Arts, Tourisme 180	
XI.4.1	Secteur de Jeunesse.....	180
XI.4.2	Secteur de Sport.....	181
XI.4.3	Secteur de la Culture et des Arts	182
XI.4.4	Secteur du Tourisme et de l’Artisanat	182
XI.5	Conclusion.....	184
XII	FONCTION PUBLIQUE-EMPLOI -FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENTREPRENARIAT DES JEUNES	186
XII.1	Fonction Publique	186
XII.1.1	Contexte et justification.....	186
XII.1.2	Les grands enjeux.....	188
XII.1.3	Les principaux défis.....	189
XII.1.4	Recommandations d’actions pour l’amélioration de la Fonction Publique.....	190
XII.2	Marché du travail et l’emploi au Tchad	192
XII.2.1	Contexte.....	192
XII.2.2	Principaux enjeux.....	192
XII.2.3	Défis de la politique d’emploi	197
XII.2.4	Recommandations d’actions pour de politiques d’emploi	200

XII.3	la formation professionnelle.....	200
XII.3.1	Contexte et justification.....	200
XII.3.2	Les principaux défis.....	203
XII.3.3	Les recommandations d’actions pour la Formation professionnelle	205
XII.4	Entrepreneuriat des jeunes	205
XII.4.1	Contexte et Justification	205
XII.4.2	Principaux enjeux : le financement des AGR	206
XII.4.2	Principaux défis	212
XII.4.3	Recommandations d’actions pour la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes	212
XIII	POLITIQUE EXTERIEURE ET DIASPORA	215
XIII.1	Contexte et justification.....	215
XIII.2	Politique extérieure	216
XIII.2.1	Les enjeux.....	216
XIII.2.2	Les défis.....	217
XIII.3	La Diaspora.....	218
XIII.3.1	Les enjeux.....	218
XIII.3.2	Les défis.....	219
XIII.4	Perspectives et recommandations d’actions en Politique extérieure et Diaspora.....	219
XIII.5	Pistes de synergie.....	221
Bibliographie		222
Bibliographie Economie, Finances et Climats des affaires.....		222
Bibliographie Développement rural.....		222
Bibliographie Education, recherche et innovation		222
Bibliographie NTIC.....		223
Bibliographie Aménagement du territoire, urbanisme et habitat.....		223
Bibliographie Mines, énergie et pétrole		224
Bibliographie Jeunesse, sports, artisanat et tourisme		225
Bibliographie Environnement et développement durable		225
Bibliographie Infrastructures et transports		225
Bibliographie Santé et affaires sociales		225
Bibliographie Fonction publique, emploi, formation professionnelle et entrepreneuriat.....		226
Bibliographie Politiques extérieures et diaspora		227
Auteurs des travaux du Sous-comité n°4 : Politiques Publiques Sectorielles (SCT4)		228
Les réponses des pré-dialogues sur les politiques publiques sectorielles		235
Pré-dialogues des provinces		235
Bahr Ghazal		235
Batha		236
Borkou.....		237

Chari-Baguirmi	239
Ennedi Est.....	241
Ennedi Ouest.....	242
Guéra.....	243
Hadjer Lamis	245
Kanem	246
Lac	247
Logone Oriental.....	248
Logone Occidental	249
Mandoul.....	250
Mayo Kebbi Est	252
Mayo Kebbi Ouest.....	253
Moyen Chari.....	254
Ndjamena.....	256
Ouaddaï.....	258
Salamat	259
Sila	260
Tandjilé.....	262
Tibesti.....	263
Wadi Fira	263
Pré-dialogues de la diaspora tchadienne.....	265
RCA (Bangui)	265
Mali (Bamako).....	267
Soudan (Khartoum).....	268
Egypte (Le Caire))	269
Maroc (Rabah)	270
Cameroun (Yaoundé	271
Gabon (Libreville).....	272
Congo B – RDC (Brazza).....	273
Guinée Equatoriale	274
France-Europe (Paris).....	275
USA-Canada (New York).....	279

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN : Autorité du Bassin du Niger
ACD : Assemblées Communautaires de Développement
ADAC : Autorité de l'Aviation Civile
AEP : Adduction d'Eau Potable
AF : l'Agriculture Familiale
AFD: Agence Française de Développement
AFIS : Airport Flight Information Services
AGR : Activités Génératrices de Revenus
AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique
AMCC+ : Projet Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique au Tchad
AMCOV : Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau
ANDA : Agence Nationale du Développement de l'Artisanat
ANIE : Agence Nationale des Investissements et des Exportations du TCHAD
APICED : Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education
ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique
ASS : Annuaire des Statistiques Sanitaires
BAD : Banque Africaine de Développement
BID : Banque Islamique de Développement
BM: Banque Mondiale
BNFT : Bureau National des Frets Terrestres
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BUTDRA : Bureau Tchadien des Droits d'Auteurs
CAS : Crédit d'Ajustement Structurel
CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad
CBMT : Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCCD : Cadres Cantonaux de Concertation pour le Développement
CDIG : Centre de Documentation et d'Information Géographique
CEA : Conseil Economique pour l'Afrique
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESRAP : Cellule de Suivi de la mise en œuvre de la Réforme de la Fonction Publique
CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLAC : Centres de Lecture et d'Animation Culturelle
CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche
CNC : Centre National des Curricula
CNJT : Conseil National de la Jeunesse Tchadienne
CNOU : Centre National des Œuvres Universitaires
CNPCI: China National Petroleum Company International Ltd (CNPCI)
CNRD : Centre National de Recherche pour le Développement
CNS : Conférence Nationale Souveraine
CNUCC : Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CODNI : Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif
CONEFE : Comité national pour l'Education et la Formation en Liaison avec l'Emploi
CST : Carte Sanitaire du Tchad
CT : Comité Technique

CTA : Certificat d'exploitation de transport aérien
DGMGR : Direction générale de mobilisation et de gestion des ressources
DGR : Direction générale des routes
DGTS : Direction Générale des transports de surface
EAA : Agence Panafricaine de l'Eau et Assainissement pour l'Afrique
ECOSIT : Enquête sur la consommation des ménages et le Secteur informel du Tchad
EDS-MICS : Enquête Démographique et de Santé, combinée à l'enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
EFHH : Etablissements de financement hypothécaire de l'habitat
EMF : établissement de microfinance
EVASAN : Evacuation sanitaire
FED : Fonds Européen de Développement
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FENAPET : Fédération Nationale des Parents d'Elèves
FER : Fonds d'entretien routier
FICSA : Festival International des Cultures Sahariennes
FMI : Fonds Monétaire International
FNE : Fonds National de l'Eau
FNJ : Fête Nationale de la Jeunesse
FONAJ : Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP : Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle
FONAT : Fonds national d'aménagement du territoire
FONAT : Fonds National d'Appui aux Artistes
FORACTCHAD : Forum des Arts et de la Culture du Tchad.
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FVC : Fonds Vert pour le Climat ;
GFP : système de Gestion des Finances Publique
GPL : Gaz Pétrole Liquéfié
INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports
INSEED : Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
IPPTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE : Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
LAEREAG : Laboratoire de Recherche et d'Etudes en Economie Appliquée et Gestion
LARTIC : laboratoire des Technologies, de l'Information et de la Communication
LMD : Licence-Master Doctorat)
LNE : Laboratoire National des Eaux
LOLF : Loi des Finances
MAEP : Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MAG : Malnutrition Aiguë Globale
MEPD : Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement
MIE : Ministères des Infrastructures et des Equipements
MPCT : Maison des Patrimoines Culturels du Tchad
MW : Mega watt
NBE : Nomenclature Budgétaire de l'Etat
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NSAS ou JASAD : Commission Mixte pour l'Etude et l'Exploitation de la nappe de Grès de Nubie
NTIC : Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

NV : Naissances Vivantes
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OBSEFE : Observatoire de l'Education, de la Formation et de l'Emploi
OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
ODD : Objectifs de Développement Durable
OFT : Observatoire du Foncier au Tchad
OH : Office d'Habitat
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAJES : Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports
ONAPE : Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONASPORTS : Office National des Sports
ONCF : Office national des chemins de fer
ONECS : Office National des Examens et Concours du Supérieur
ONG : Organisations Non Gouvernementales
ONHPV : Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise
ONPTA : Office National pour la Promotion du Tourisme, de l'Artisanat et des Arts
ONU : Organisation des Nations Unies
OTT : Office Tchadien du Tourisme (par la loi N°12/PR/2007) ;
PADST : Projet d'Appui à la Définition de la Stratégie des Transports
PAETFP : Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation
PAMFIP : Plan d'Action pour la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAN/EPT : Plan d'Action National de l'Education pour Tous
PANA/CC : Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques
PARSET : Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PCE : Plan Comptable de l'Etat
PCMT: Présidence du Conseil Militaire de Transition
PDIDE : Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique
PIB: Produit intérieur brut
PIET : Plan Intérimaire pour l'Education du Tchad
PMH : Pompes à Motricité Humaine
PMT: Premier Ministère de la Transition
PNCPRE-COVID19 : Plan National de Contingence pour la Préparation et la Riposte à l'Epidémie de la Maladie à Coronavirus de Covid -19.
PND : Plan National de Développement
PNDE : Plan National de Développement de l'Elevage
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNE : Politique Nationale de l'Emploi
PNEFP : Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PNG : Politique Nationale Genre du Tchad
PNISR : Plan national d'Investissement du Secteur Rural
PNJ : Politique Nationale de la Jeunesse
PNNA : Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation

PNOM : Programme National d'Octroi des Microcrédits
PNRST : Le Plan Stratégique National de la Riposte au Sida au Tchad
PNS : politique nationale de santé
PNSC : Politique Nationale de Santé Communautaire
PNUD: Programme des nations unies pour le développement
PPEJ : Programme de Promotion de l'Entreprenariat Jeune
PPS : Politiques Publiques Sectorielles
PREF-CEMAC : Programme de Réformes économiques et Financières de la CEMAC
PRODEB : Programme Cadre pour la Promotion de l'Education Bilingue au Tchad
PRPACVCP : Programme de Réduction de la Pauvreté et de l'Amélioration des Conditions de Vie et de la Communauté Pastorale
PSDRHST : Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé au Tchad
PSNA : Politique et Stratégique Nationale d'Assainissement
PST : Projet sectoriel des transports
PTF : Partenaires techniques et financiers
RDH : Rapport sur le Développement Humain
RESEN : Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
RGP : Règlement Général sur la Comptabilité Publique
RGPH : Recensement Général de la population et de l'Habitat
RNP : Réseau national prioritaire
RNS : Réseau national saisonnier
RRR : Réseau routier régional
SCOM : Sous-Comité chargé de l'Organisation Matérielle
SCS : Sous-Comité Scientifique
SCT : Sous-Comité Thématique
SDEA : Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SERARHY : Société d'Exploitation et des Réalisations Hydrauliques
SHT : Société des Hydrocarbures du Tchad
SIPEA : Stratégie Intérimaire pour l'Education et l'Alphabétisation
SN/EFE : Stratégie Nationale d'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi
SNAEF : Stratégie Nationale en faveur de l'Accélération de l'Education des Filles
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNCSU : Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle
SNE : Société Nationale d'Electricité
SNEE : Stratégie Nationale d'Éducation Environnementale
SNFS-CSU : Stratégie Nationale de Financement de la Santé pour la Couverture Santé Universelle au Tchad
SNL : Stratégie Nationale du Logement
SNLCC : Stratégie Nationale de lutte contre les changements climatiques
SNPS : Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNRP: Stratégie nationale de réduction de la pauvreté
SNSSU : Semaine Nationale des Sports Scolaires et Universitaires ;
SNT : Stratégie nationale des Transports
SONAMIG: Société Nationale des Mines et de la Géologie
SRAT : Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire
STE : Société Tchadienne des Eaux
TAFP : Taxe d'Apprentissage et de Formation Professionnelle

TDR: Termes de références
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TNF : Taux Net de Fréquentation
TOFE : Tableau des Operations Financières de l'Etat
TP : Taux de Pénétration
UA : Union Africaine
UPH : Unités de Production Hydraulique
US\$: Dollars Américains
VMA : Vision Minière Africaine

- LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Les tableaux

Tableau 1 : Les sous-secteurs à traiter par le Sous-comité 4 : <i>Politiques Publiques Sectorielles</i>	15
Tableau 2 : Questionnaire sur les conditions d'améliorations des politiques publiques Sectorielles.....	15
Tableau 3 : Indicateurs de disparité	51
Tableau 4 : Indicateurs du secteur support en NTIC.....	59
Tableau 5 : Médias électroniques reconnus par la HAMA	59
Tableau 6 : La Prédominance de l'industrie Pétrolière.....	82
Tableau 7 : Quelques indicateurs relatifs au climat des affaires et au développement économique et financier	84
Tableau 8: Croissance économique du scénario à politique inchangée	85
Tableau 9 : Paramètres de détermination de la population.....	108
Tableau 10 : Evolution des indicateurs d'accès à l'Eau Potable du Tchad.....	110
Tableau 11 : Récapitulatif général des ouvrages hydrauliques au Tchad.....	111
Tableau 12 : Evolution des indicateurs de l'Assainissement	112
Tableau 13 : Evolution de l'état du réseau routier national de 1999 à 2009	134
Tableau 14 : Liste des compagnies aériennes	145
Tableau 15 : récapitulatif des activités de l'ONAPE, 2011-2015.....	194
Tableau 16 : Statistiques globales des jeunes formés par le FONAJ.....	195
Tableau 17 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle et le sexe entre 2011 et 2018	198
Tableau 18 : Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)	199
Tableau 19 : Le récapitulatif des microprojets financés	206
Tableau 20 : Récapitulatif des Conventions de rétrocession signées.....	207
Tableau 21: Situation de l'octroi de microcrédit par les EMF et les Structures relais au 31 Dec 2015	208
Tableau 22 : Fonds en provenance de PROMIFIT	209
Tableau 23 : Nombre des bénéficiaires PNOM.....	209
Tableau 24 : Création d'emplois décents dans le secteur	210

Les graphiques

Graphique 1 : Evolution de la masse salariale civiles	187
Graphique 2 : Evolution des recrutements.....	187

Les cartes et figures

Figure 1 / TOFE	82
Figure 2 : Projection de l'économie tchadienne: Scenarios de croissance vs pessimiste.....	86
Figure 3 : Cartographie des eaux de surface du Tchad (Source : IRD Editions)	109
Figure 4 : Répartition des taux d'accès par Provinces	110
Figure 5 : Exemple de valorisation des boues de vidange	116

INTRODUCTION GENERALE

De façon générale, une Politique Publique expose les orientations et les objectifs privilégiés par un gouvernement ou une collectivité, sur une ou plusieurs questions d'intérêt public (agriculture, santé, éducation, environnement, emploi, genre, etc.)¹. Elle se décline en orientation stratégique qui harmonise les différents secteurs d'activités, pour répondre de façon pratique aux besoins matériels et immatériels des populations.

Ainsi, les politiques publiques sectorielles sont des outils et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics, pour atteindre des objectifs précis : Politique agricole pour assurer la sécurité et souveraineté alimentaire ; Politique extérieure pour assurer la place du Tchad dans le concert des nations, Politique de santé pour lutter efficacement contre les maladies, Politique de la Diaspora, pour associer les tchadiens de l'étranger au processus de développement de leur pays, etc. L'assemblage des différents secteurs devient des objectifs globaux pour assurer la satisfaction à et/ou de la société toute entière.

C'est dans cette perspective qu'à la suite du décès émouvant du Maréchal du Tchad, feu Idriss Deby ITNO le 20 avril 2021, les nouvelles hautes autorités du Tchad ont voulu organiser un Dialogue National Inclusif, pour assurer une transition qui consolide la paix et la cohésion sociale dans le pays.

Par Décret N°102/PCMT/PMT/2021 du 02 juillet 2021, un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) est créé à cet effet. Cet organe est chargé de la préparation et de l'organisation du dialogue national inclusif dans les meilleures conditions possibles.

Pour mener à bien la mission qui lui est dévolue, le CODNI dispose d'un organe opérationnel dénommé Comité Technique (CT), chargé d'élaborer les documents préparatoires du Dialogue National Inclusif. Ledit Comité comprend en son sein :

- un sous-comité scientifique (SCS) ;
- 5 sous-comités thématiques dont la 4^e porte sur les Politiques Publiques Sectorielles (SCT4) ;
- des sous-comités ad hoc, et ;
- un sous-comité chargé de l'organisation matérielle du dialogue (SCOM) .

Dans le cas du *Sous-comité de la Thématique N°4 : Politiques Publiques Sectorielles*, 6 Experts sont identifiés et nommés au CODNI, pour assurer la coordination. Il s'agit de :

- Dr Ali Zakaria MOUSSA, Président ;
- Mr. Madtoïngué BENELNGAR, Vice-Président ;
- Dr Ahmat DJIDDA, Rapporteur ;
- Dr Zarwa OUMAR, Rapporteur ;
- Mme Achta AHMAT BREME, Rapporteur ;
- Dr Lona OUAIDOU RAMADAN, Rapporteur.

A ce bureau de coordination, 92 autres experts et professionnels pluridisciplinaires disposant d'une expérience solide dans leurs domaines de compétence (voir en *infra*), sont identifiés et retenus comme membres du Sous-comité de la Thématique 4.

Pour traiter les sous-thèmes ci-dessous, les membres du SCT4 se sont organisés en 13 groupes de travail, coordonnés par les membres du bureau suscité.

Notons que pour effectuer leurs travaux, tous les Sous-comités thématiques ont comme point de repère temporel, la Conférence Nationale Souveraine de 1993.

¹ Inspirée de : Conseil de la famille, 1989. *Penser et agir famille. Guide à l'intention des intervenants publics et privés*, Québec et ; Burkina Faso, 2010, *Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles*

C'est dans ce contexte que le SCT4 s'est vu confié 32 sous-secteurs d'activités à analyser dans le cadre de la préparation du DNI.

Tableau 1 : Les sous-secteurs à traiter par le Sous-comité 4 : Politiques Publiques Sectorielles

Sous-thèmes		Sous-thèmes	
1.	Economie	2.	Finances
3.	Climats des affaires	4.	Agriculture
5.	Elevage	6.	Ressources halieutiques
7.	Education nationale	8.	Recherche scientifique et technologique
9.	Communication	10.	Technologies de l'information et de la communication
11.	Mine	12.	Energie
13.	Pétrole	14.	Aménagement du territoire
15.	Habitat	16.	Hydraulique urbaine et rurale
17.	Environnement et développement durable	18.	Infrastructures
19.	Transports	20.	Santé
21.	Affaires sociales	22.	Culture
23.	Jeunesse	24.	Sports
25.	Tourisme	26.	Artisanat
27.	Fonction publique	28.	Emploi
29.	Formation professionnelle	30.	Entreprenariat des jeunes
31.	Politique extérieure	32.	Diaspora

Source : termes de référence du CODNI

Le rapport qui en découle ici, s'appuie sur une démarche participative et responsabilisant consistant à aborder chacun des 32 sous-secteurs à partir de 7 axes communs de réflexion, pour effectuer des recherches documentaires, exploiter les diverses expériences des membres et intégrer les résultats des travaux de pré-dialogue mené avec les Forces Vives de l'intérieur et de l'extérieur du Tchad.

Ces axes sont déclinés de manière suivante : 1) le contexte et la justification du sous-secteur ; 2) les grands enjeux – forces et opportunités existantes et potentielles - ; 3) les grands défis – faiblesse, difficultés, problèmes à résoudre ; 4) les pistes d'action (recommandations) à consolider et à améliorer en faveur des populations, de l'Etat et de l'environnement biophysique ; 5) le système de gouvernance approprié (à trois scénarios) lorsqu'il y a assez, pas assez et peu de ressources ; 6) les pistes de synergie au sein et entre les secteurs pour qu'il n'y ait pas de contradiction pendant la mise en œuvre; 7) les autres observations à prendre en compte dans le cadre du sous-secteur considéré.

Par ailleurs, le Sous-comité 4 a également conçu un questionnaire, de façon à déterminer les *Conditions d'améliorations des politiques publiques Sectorielles*, selon les Forces Vives. Cet outil a facilité la récolte des données auprès des Forces Vives de l'intérieur et de l'extérieur pendant les pré-dialogues.

Tableau 2 : Questionnaire sur les conditions d'améliorations des politiques publiques Sectorielles

Thématiques 4 : Politiques publiques Sectorielles	
1	Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux biens et deniers publics ?
2	Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue du développement économique de notre pays ?
3	Comment assurer un développement rural durable ?

Thématiques 4 : Politiques publiques Sectorielles	
4	L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?
5	Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?
6	Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?
7	Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?
8	Pourquoi les lois, institution et mécanisme de suivi des politiques publiques ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?

La combinaison de ces deux méthodes a permis de produire d'une part, 13 rapports techniques assortis de leurs synthèses et, d'autre part, 2 synthèses des apports des Forces Vives de l'intérieur comme de l'extérieur du pays, en termes de Conditions d'améliorations des politiques publiques Sectorielles.

Tout ceci est réalisé à l'issue de plusieurs séances de travaux de groupe et sous-groupes thématiques endéans la période du 7 octobre au 30 novembre 2021.

C'est à la suite de tout ce processus que le présent document proposé à la mi-décembre, rend compte des résultats, en attente des remarques et observations du Sous-comité scientifique pour son enrichissement. Les grandes lignes de ces résultats se résument comme suit.

De façon générale, il ressort l'impérieuse nécessité d'assoir, d'appliquer et de respecter une Politique Publique Sectorielle² capable de :

- combattre l'injustice dans l'affectation des ressources humaines, matérielles et immatérielles, notamment l'impunité des fonctionnaires, le népotisme, le favoritisme, les problèmes de suivi et évaluation et, de rendre compte à la hiérarchie, à l'hétérarchie comme aux usagers ;
- Explorer et rentabiliser tous les secteurs et mettre tous les moyens adéquats/nécessaires pour valoriser ou redynamiser chaque secteur dans les différentes provinces du pays ;
- Diversifier et attirer différents investisseurs et faire la promotion du Tchad en ayant un climat des affaires mutuellement avantageuses et sans barrières contraignantes ;
- Associer la Diaspora au développement socioéconomique, culturel et politique du Tchad ;
- Informer tous les acteurs du processus, pour que chacun assure le contrôle social sur l'autre.

Tout ceci, en mettant à profit et au cœur des actions, une Politique du numérique pour tous les investissements publics.

Plus spécifiquement, il ressort par sous-secteur :

Pour l'Economie, finances et climat des affaires. La gestion économique et financière ainsi que le climat des affaires du Tchad sur la période allant de 1993 à 2021 s'était heurtée à un problème de gouvernance et un certain nombre des contraintes d'ordre macroéconomiques et structurelles, qui a impacté négativement l'atteinte des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté. Il y a eu entre autres : Accumulations des arriérés de paiements, Soutenabilité de la dette, Déficit budgétaires chroniques, Faiblesses des ressources financières et des compétences à transférer aux autorités locales, Pression fiscale, Corruption.

De ce qui précède, l'avenir de ces secteurs est à consolider par :

² Au singulier au sens où l'ensemble des secteurs et sous-secteurs aient une synergie stratégique et d'actions cohérentes

- La promotion des pôles de diversification économique dans les provinces, soutenue par des infrastructures appropriées ;
- La multiplication des sources de mobilisation des recettes et, de maîtrise et optimisation des dépenses, numérisées ;
- Une amélioration du climat des affaires privilégiant les opérateurs économiques nationaux et attirant des investissements directs étrangers à travers :
 - La mise en place de cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises tout en les accompagnants ;
 - L'adoption d'une politique fiscale incitative ;
 - La fluidification des moyens de transports et la sécurisation des biens et des personnes ;
 - La promotion de la gestion axée sur les résultats.

Pour le Développement rural (agriculture, élevage et ressources halieutiques). Le développement rural durable passe par la promotion de l'Agriculture familiale qui assure 75% des emplois ruraux et, par l'interdiction formelle de pesticides et herbicides chimiques qui détruisent la biodiversité dont les sols, les herbes qui nourrissent notre bétail et, qui par ailleurs nous empoisonnent. Dans cette perspective, il est à consolider par ce qui suit :

- Maîtriser les ressources en eau de surface et souterraine dans les différentes zones agro-écologiques du pays ;
- Mettre en place des programmes d'industries agro-alimentaires et divers investissements qui n'excluent aucun secteur dans toutes les provinces ;
- Promouvoir dans toutes les provinces, les cadres de concertation pour la gestion concertée des ressources naturelles ;
- S'assurer que l'Agriculture familiale³ qui assure 75% de l'emploi, soit promue sur toute l'étendue du territoire, de façon que les nantis ne s'accaparent pas toutes les terres au nom de la croissance économique par le secteur privé national et étranger ;
- Mettre en place un organe national d'alerte en sécurité et souveraineté alimentaire avec ses démembrements au niveau de chaque province pour informer sur tous les impacts positifs et négatifs éventuels.

Dans cette perspective, il y a lieu d'encourager un système de gouvernance basé sur la transparence, la redevabilité et la responsabilité de chaque partie prenante, selon la disponibilité des ressources dans les différentes zones agro-écologiques, soutenu par une allocation complémentaire équitable. Il s'agit d'une dynamique qui vise entre autres, le maintien des bras valides (femmes et hommes), tout en leur réunissant les conditions d'épanouissement sur place en milieu rural.

Pour l'Éducation nationale, recherche scientifique et technologique. Le système éducatif, scientifique et technologique tchadien a besoin de l'articulation entre l'éducation familiale, de vie en société et de vie active/productive⁴. Il a besoin de plusieurs stratégies et textes améliorant l'accès, la qualité et la performance des tchadiens et tchadiennes en termes de savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir agir. Le tout inclus dans une approche holistique et complémentaire et non sectorielle et compartimentée comme maintenant.

Dans cette perspective de quête d'amélioration du capital humain de qualité et en quantité, il importe d'aller vers un système éducatif qui allie toutes les valeurs et pratiques positives de nos traditions à celles de la modernité, pour répondre aux besoins de paix, de cohésion sociale et de contribution à l'épanouissement individuel/collectif et au développement durable du pays.

³ Agriculture avec grand « A » au sens englobant l'agriculture, l'élevage, la pêche, la cueillette, etc.

⁴ Faire en sorte que toutes les formations débouchent sur des capacités à produire, à entreprendre, au-delà de l'attente que le diplôme ouvre la voie « à nous donner du travail »

Pour les Technologies d'Information et de Communication. Malgré les investissements du Gouvernement, le secteur reste toujours sous-développé. Or le développement du TIC a besoin de la formation humaine ainsi que des ressources matérielles. Pour ce faire :

- Contrôler la gestion des ressources des structures sous tutelle de MPNTIC (ADETIC, ENASTIC, ...) et des entreprises du domaine, pour amoindrir les coûts et offrir de la qualité ;
- Réduire les fiscalités ;
- Vulgariser l'emploi des technologies de l'information et des communications en milieu urbain et rural
- Créer les télé-centres communautaires polyvalents, pour encourager le numérique en milieu rural et urbain ;
- Adopter un plan pour sensibiliser la population sur le danger du mauvais usage des réseaux sociaux/médias ;
- Elaborer un pacte éthique pour les jeunes sur le TIC.

Pour les secteurs de Mine, énergie et pétrole. Le développement économique du pays à travers l'exploitation du sous-sol tchadien est possible par l'identification et la valorisation des potentialités minérales qui se trouvent dans toutes les provinces (pétrole, or, diamant, ..., fer). De ce fait, le problème n'est pas celui de ces ressources naturelles.

Le secteur minier a besoin d'un audit institutionnel et organisationnel. Cela permettra de ressortir tous les maux qui minent le développement dudit secteur. Et, si l'accent est mis sur les ressources humaines (la formation, le recrutement, l'affectation et la nomination par critère de compétence et de performance), tous les maux qui minent ce secteur seront réglés.

L'énergie a également besoin d'organisation et gestion des ressources humaines. La crise énergétique à répétition peut être jugulée facilement si l'on mettait l'accent sur les ressources humaines et la bonne gouvernance des ressources matérielles et financières. L'articulation de ces aspects permet de diversifier les sources d'énergie existantes : solaire, hydraulique, éolienne, biogaz avec nos bouses de vache, etc.

Pour le **secteur pétrolier**, il y a lieu aussi de mettre l'accent sur la qualité et la probité des ressources humaines nationales. Cela réduira et équilibrera la prépondérance actuelle des entreprises étrangères. Le cas du conflit entre l'Etat tchadien et l'entreprise Glencore avec ses fonds vautours est illustratif à cet effet.

Pour l'Aménagement du territoire, urbanisme et habitat. Le Tchad dispose déjà d'une carte d'aménagement du territoire à l'horizon 2035 à ajuster si nécessaire et, à diffuser et à s'approprier par toutes les parties prenantes. La politique urbaine et rurale durable à envisager portera sur les axes suivants :

- Mettre sur pied des plans d'aménagement (urbain et régional) en fonction de l'évolution démographique tout en adaptant ces plans avec les réalités climatiques et environnementales de chaque province ;
- Promouvoir un système favorisant l'amélioration de l'assainissement et la santé publique au niveau urbain et provincial ;
- Adapter les investissements en fonction du contexte biophysique des régions : par exemple des tractopelles, pour désensabler les ouadis et oasis et non des tracteurs pour le labour des sols non sableux ;

- Veiller à un aménagement urbain avec des grandes routes (pour gros et petits véhicules, pour piétons et voirie, pour petits commerces et aussi pour les nattes et bancs dehors⁵) et, qui permet également aux couches vulnérables de vivre décemment ;

En somme, un Aménagement capable de créer un cadre de vie propice et adapté à : i) l'épanouissement du bien-être des populations, ii) la décence de l'environnement biophysique et, iii) la dynamique de croissance économique respectueuse des valeurs socioculturelles.

Pour l'Hydraulique urbaine et rurale. La promotion de l'hydraulique urbaine et rurale passe par l'implication et la responsabilisation des populations dans l'identification des besoins et les prises de décisions inhérentes.

Cela est d'autant plus important que les zones traditionnellement pastorales n'ont pas assez de points d'eau alors qu'il y existe du pâturage en quantité et en qualité.

En décongestionnant les espaces à forte concentration humaine et animale par la maîtrise de l'eau de production et de l'eau de consommation, les problèmes tels que les conflits dits « agriculteurs-éleveurs » vont s'éteindre d'eux-mêmes. Il s'agit ici, d'intégrer les logiques qui gouvernent les trois principaux acteurs (agriculteur, éleveur, pêcheur) dans les politiques publiques :

- Pour l'élevage, c'est le principe de : *le bétail suit l'eau et l'éleveur suit le bétail*. De ce fait, il est impératif de l'eau en quantité et en qualité dans les zones pastorales connues pour abriter de l'herbe ;
- Pour l'agriculture : *une terre enrichie et saine produit toujours* ;
- Pour la pêche : *le poisson est toujours là où l'eau est saine avec de la flore aquatique*.

Dans cette perspective, il y a lieu de démultiplier les cadres de concertation entre partenaires d'appuis techniques et financiers et, entre acteurs de production, pour optimiser et assurer la promotion d'une hydraulique urbaine et rurale conséquente.

Pour l'Environnement et développement durable. Articuler les actions en faveur de l'environnement dans une perspective de développement durable passe entre autres par :

- Le renforcement des capacités des acteurs et des institutions en matière d'environnement et développement durable, notamment la maîtrise de ces quatre piliers (biophysique, sociodémographique, économique et culturel) ;
- La prévention des risques et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes et la perte de biodiversité qui, chaque jour, gagne un peu plus toutes les provinces du pays ;
- La capitalisation et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique aux différentes parties prenantes urbaines et rurales, selon le principe d'*un corps sain dans un environnement sain et préservé*.

Pour les Infrastructures et transports. Sans route de qualité ou autres moyens de communication (aérienne, ferroviaire, fluvial, etc.) interne et externe au territoire national, il n'y a pas de transports, de transit et de logistiques. Sans transports, il n'y a pas de marchandises et de circulation adéquate des personnes. Sans marchandises, il n'y a pas de commerce en tant que surplus de tout produit de toute nature à échanger. Par conséquent, les ménages vivent mal et il n'y aura pas de développement socioéconomique souhaité.

Si les gens vivent mal, ils ne respecteront pas les règles dont celles de circulation des biens et des personnes et du coup, l'insécurité liée à tout ce qui précède sera difficile à juguler.

⁵ Les tchadiens vivent dehors et font du petit commerce partout. Cette culture doit être intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire plutôt que d'appliquer les principes d'urbanisation à la française : petite rue et commerce fermée en rapport avec le froid qui sévit en Europe

C'est dans cette perspective que doivent s'articuler toutes les interventions et actions liées aux infrastructures et aux transports.

Pour la Santé et affaires sociales. Le succès de toutes les actions de santé et des affaires sociales passe par un réel suivi-évaluation des activités opérationnelles.

Pour une Couverture Sanitaire Universelle pour une **santé** accessible à tous, il y a lieu de :

- S'assurer que les agents de santé et médecins formés par l'Etat, respectent au moins leur engagement décennal avant d'aller vers le privé ;
- Informer, sensibiliser et éduquer les populations dans leur diversité, sur la pertinence de leur participation au recouvrement des coûts ;
- Apprécier la performance des projets et programmes de santé.

En Affaires sociales :

- Mettre en œuvre correctement la loi n° 007/PR/2007, portant sur la protection des personnes handicapées au Tchad et la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
- Mettre en œuvre une réelle dynamique de sécurité sociale permettant le renforcement de la résilience des personnes vulnérables face aux chocs et des crises et, aux travailleurs civiles et militaires pour une retraite décente ;
- Assurer un réel accompagnement des catégories spécifiques des femmes et hommes vulnérables (personnes âgées, veuves, divorcées, femmes chefs de famille, femmes déplacées et réfugiées) pour améliorer leurs conditions de vie.

En Culture, Jeunesse, Sports, Tourisme et Artisanat,

La promotion de la **diversité culturelle et des arts** dans un pays qui regroupe une centaine de communautés linguistiques (**bien qu'issue historiquement de 5 grands groupes sociaux seulement**) comme le Tchad, peut contribuer à l'ancrage de l'unité nationale, socle de la paix et de développement durable. Le multiculturalisme entraîne la reconnaissance et le respect de chaque communauté. Il accroît ainsi la créativité et impacte favorablement la réputation des différents groupes. Ainsi chaque groupe se voit considéré, valorisé, respecté et retrouve sa place dans l'ensemble pour valoriser les valeurs communes.

La **jeunesse**, de par son poids démographique, nécessite une attention particulière afin qu'elle ne devienne un facteur d'insécurité et de déstabilisation économique et sociale. Les politiques publiques doivent avoir un impact réel sur la population jeune. Ces politiques doivent, plus que jamais, s'adapter aux exigences du monde moderne pour permettre aux jeunes tchadiens de se prendre en charge, d'observer les valeurs et pratiques citoyennes de production socioéconomique, de justice, de solidarité, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains.

Le **Sport** unit les peuples, les nations. Il constitue un facteur formidable pour réconcilier les populations. Les manifestations sportives provinciales, zonales, nationales et internationales peuvent permettre un vrai brassage des tchadiens et susciter en eux une fierté d'appartenir à un pays fort et uni. Les piètres résultats qu'obtient le sport de nos jours semblent avoir une racine profonde. Trouver une solution à ce secteur dépasse aujourd'hui la seule sphère du Ministère et des associations sportives. Le secteur doit être considéré comme une priorité nationale au même titre que l'éducation.

Le **Tourisme** constitue dans le monde moderne un secteur économique important. Bien qu'il ait connu un essor ces dernières années, il souffre d'une insuffisance de vision stratégique qui pourrait permettre au Tchad de tirer le maximum de bénéfice des sites naturels dont il dispose.

L'**Artisanat** a toujours constitué une activité économique au sein de tous les peuples au Tchad. C'est grâce au travail des mains des artisans que les producteurs ruraux par exemple pouvaient exercer leurs activités. Malheureusement, ce secteur est resté à un état embryonnaire et avec l'apparition de nouveaux métiers, relégué au dernier rang. Or, de nos jours, l'apport de ce secteur dans l'économie de plusieurs pays est démontré. Le Tchad devrait alors restructurer le secteur, le soutenir et le promouvoir.

Pour la Fonction publique, emploi, formation professionnelle et entrepreneuriat

En fonction publique, il y a lieu d'exiger le déclenchement d'un processus dynamique graduel, qui va créer et développer une capacité permanente d'adaptation aux changements positifs des agents. Pour ce faire :

- Construire un noyau dur administratif et technique autour des domaines stratégiques d'intervention constante et prioritaire de l'État avec une stabilité institutionnelle et des agents *mémoire vivante*, en ce compris des agents d'analyse en situation d'urgence ;
- Utiliser la formation et l'éducation permanente comme vecteur de changement d'attitude, de comportement et d'évolution de métiers/carières capables de positiver les mentalités chez les agents, le public et la classe politique ;
- S'appuyer sur un large consensus dans la société tchadienne, pour bâtir une Fonction Publique = Cadre d'offres de biens et de services publics aux populations et non pour autres choses ;
- Renforcer le dispositif de sécurité sociale afin d'éviter la peine aux retraités.

En Emploi et travail, il y a lieu de :

- Mettre à jour une base de données sur les emplois existants et potentiels à partir des différentes provinces et de par le monde, pour orienter les jeunes dans des créneaux porteurs ;
- Mettre en œuvre le programme Pays pour l'emploi décent afin de développer des stratégies et des actions visant à promouvoir la création d'emplois productifs pour les jeunes (filles et garçons) dans une perspective de sortie de crise sociale et de développement durable ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de l'emploi et du travail par un fichier de compétence permettant de guider la dynamique d'emploi et de travail, notamment pour l'orientation des projets et programmes d'insertion des jeunes vers des secteurs porteurs et durables.

En Formation professionnelle et entrepreneuriat, il y a lieu de :

- Créer des écoles professionnelles dans chaque chef-lieu des provinces et introduire des thématiques entrepreneuriales et de leadership socioéconomique dans l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) ;
- Assurer la promotion du secteur de la micro finance et entrepreneuriat par des financements des projets et l'accompagnement de la population formée (coaching, émission radio-télé, etc.) ;
- Unifier les fonds d'appui à l'entrepreneuriat pour une meilleure coordination.

De façon générale, instaurer un Observatoire portant amélioration de l'information sur la fonction publique, l'emploi, le marché de travail, la microfinance, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat.

En Politique extérieure et Diaspora, le Ministère des Affaires Etrangères est le Maître d'œuvre de la conclusion des accords avec les Etats et les partenaires internationaux tout en assurant la défense des

intérêts moraux et matériels des tchadiens à l'extérieur. Pour l'avenir, il y a lieu de consolider cette responsabilité par :

- Une diplomatie économique et environnementale adaptée aux différentes zones géographiques de par le monde ;
- Assurer la formation continue et la mise à niveau des diplomates en langues étrangères et en capacités de négociations commerciales et mobilisation des ressources ;
- Capitaliser et valoriser la place et le rôle de la Diaspora dans l'action politique, les œuvres de bienfaisance socioéconomiques et culturelles et, de positionnement du Tchad à l'extérieur.

Tels sont en substance les résultats obtenus par le Sous-comité thématique 4. Ces substances se trouvent détaillées en *infra* sur la base du travail technique des Experts et de la prise en compte des propos des Forces Vives de l'intérieur et de l'extérieur pendant les travaux de pré-dialogues qui ont eu lieu sur le terrain.

Un tel travail n'est pas sans difficultés et limites.

Les difficultés de parcours sont réduites par l'engagement patriotique des membres du Sous-comité car chacun a apporté ses connaissances et expériences autant que faire se peut.

Les limites de contenu existent. Deux mois et demi de travail ne suffisent certainement pas, pour réfléchir l'avenir durable du pays en termes de conditions de consolidation des politiques publiques sectorielles.

Dans la mesure où il s'agit d'un support pour le Dialogue National Inclusif en même temps qu'un instrument de base pour assurer la cohérence des politiques publiques après la transition, il va de soi que son contenu est à consolider dans le futur.

L'apport des uns et des autres permettra sûrement de faire de ce document, un outil pour des politiques publiques sectorielles concertées et rencontrant les besoins et aspirations de toutes les parties prenantes.

Au nom des 99 personnalités et experts désignés membres du Sous-comité, nous tenons à remercier les plus hautes autorités et les autorités en charge de l'organisation du DNI, pour la confiance placée en nous. Nous espérons avoir honoré cette confiance du mieux que nous pouvons.

Ali Zakaria MOUSSA

(PhD en Sciences politiques et sociales, option Sciences de Population-Environnement-Développement de l'Académie Universitaire Louvain)

Président du Sous-comité Politiques Publiques Sectorielles

I ECONOMIE, FINANCES ET CLIMATS DES AFFAIRES

I.1 INTRODUCTION

La gestion économique et financière du Tchad sur la période allant de 1993 à 2021 s'était heurtée à un certain nombre des contraintes d'ordre macroéconomiques et structurelles qui, a impacté négativement à l'atteinte des objectifs de développement et de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit en particulier de la volatilité du cadre macroéconomique à cause de sa plus grande dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier à partir de 2003, d'un environnement des affaires peu attractif, d'une faible mobilisation des recettes intérieures, d'un environnement sécuritaire régional difficile avec l'émergence des groupes terroristes dans le Bassin du lac Tchad et en Libye, d'un choc climatique permanent et une dette publique non soutenable malgré qu'elle est largement en dessous de la norme communautaire de la CEMAC. A cela il faut ajouter l'afflux de réfugiés fuyant les atrocités dans les pays voisins (Soudan, RCA, Nigéria et Cameroun).

De plus, du côté de la gouvernance et du Climat des affaires, malgré l'adhésion à un ensemble des mécanismes et d'initiatives de promotion de la transparence⁶, de la bonne gestion macroéconomique et la mise en œuvre des réformes majeures notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques⁷, le Tchad souffre d'un mauvais classement qui s'expliquerait en partie par la faiblesse de ces institutions issues de la Constitution du 31 mars 1996 et ses textes modificatifs subséquents. En réponse à ces mauvais classements et suite à un regard rétrospectif sur la performance et le fonctionnement de ces Institutions, le Gouvernement a entrepris une réforme institutionnelle qui a abouti en mai 2018 à l'adoption de la constitution de la 4ème République. Cependant, malgré tous ces réformes, le Tchad enregistre des faibles performances dans la mise en œuvre de ces politiques publiques et le fonctionnement de ses institutions tant au niveau central que local et à un mauvais classement dans les indices de perception de la Gouvernance et de la corruption confirmant ainsi, les notations des agences internationales en la matière.

Pour traiter la thématique, *économie, finances et climat des affaires*, nous avons considéré trois (3) sections en commençant par le climat des affaires qui influe sur la gestion économique et financière. Ensuite nous avons traité le système économique au niveau agrégé et la diversification de l'économie.

I.2 CLIMAT DES AFFAIRES ET REFORMES POUR SON AMELIORATION

Le climat des affaires est une offre à plusieurs facettes comportant le cadre réglementaire, institutionnel, les opportunités économiques, les risques politiques et administratifs, le cadre physiques (infrastructures de base), etc., ayant une incidence directe ou indirecte sur la rentabilité des investissements.

Ainsi, le climat des affaires encourage la création des entreprises, l'attractivité des investissements, renforce le transfert des technologies et favorise la création des richesses. L'objectif d'améliorer ce climat consiste alors à redynamiser le secteur privé qui est le moteur de la croissance dans une économie libérale. Elle impacte également sur la lutte contre la pauvreté par la création de l'emploi.

⁶ Il s'agit de la refonte du cadre légal et réglementaire de gestion des finances publiques du Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) et ainsi que la Convention des nations unies contre la corruption.

⁷ Il s'agit de l'adoption en février 2014 de la Loi Organique relative aux lois des Finances et ses textes d'application courant 2016, notamment le Règlement Général sur la Comptabilité Publique (RGCP), de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE), du Tableau des Operations Financières de l'Etat (TOFE), du Plan Comptable de l'Etat (PCE).

Les principaux indicateurs de performance définis dans le rapport de la Banque Mondiale (DOING BUSINESS) et l'Indice Mo Ibrahim, évaluent de manière plus ou moins objective les réalisations et surtout les faiblesses de l'environnement des affaires dans tous les pays y compris le Tchad.

En effet, la plupart des indicateurs relatifs au climat des affaires et au développement économique et financier s'accordent sur le fait que le Tchad malgré quelques progrès significatifs réalisés ces dernières années doit encore fournir d'efforts pour relever les défis à l'essor de son secteur privé. Le pays a une position instable dans le classement Doing Business. Classé 178^{ème}/183 pays en 2010, le Tchad a occupé 181^{ème} position sur 190 pays en 2019 et a perdu une place en 2020 pour se situer à 182^{ème}/190 pays. Toutefois, on observe une modeste amélioration de la valeur de l'indice entre 2019 et 2020, passant respectivement de 36,7/100 à 36,9/100.

Ainsi, en 2018, le rapport « Doing Business » du Groupe de la Banque Mondiale a classé le Tchad au 180^{ème} rang des 190 pays évalués, au classement 2018 de l'Indice Ibrahim de Gouvernance en Afrique (IIGA) élaboré par la Fondation Mo Ibrahim le Tchad est classé 46^{ème} sur 54 avec une note de 35,4 sur 100, il fait une progression de 4,6 point en 2018, l'indice relatif à la perception de la corruption élaboré par Transparence International a classé le Tchad au 165^{ème} rang sur 180 pays avec un score de 19 point contre 20 point en 2017 (Cf. Graphique 13). Comparé aux pays de l'Afrique Subsaharienne et ceux de la CEMAC, la perception de la corruption reste élevée au Tchad. Enfin, selon COFACE (France, Assurance-crédit), les risques-pays du Tchad au 2^{ème} trimestre 2018 par rapport aux impayés d'entreprises sont « très élevé ».

De même le rapport d'évaluation PEFA 2017 fait ressortir que la performance du système de Gestion des Finances Publique GFP s'est dégradée par rapport à l'évaluation de 2009 à cause des crises financières et sécuritaires traversées par le pays au cours de la période sous revue d'une part, mais aussi par la pérennisation de mauvaises pratiques dans la gestion publique. Cette situation a conduit à des difficultés récurrentes pour mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion des finances publiques. Les notations de l'évaluation PEFA sont confirmées par les notations 2017 de l'International Budget Partnership relative à la transparence budgétaire.

Pour renforcer la transparence dans la gestion publique et améliorer le Climat des affaires, le Tchad a adhéré, à plusieurs initiatives de promotion de la transparence et a réformé son cadre légal et réglementaire régissant la gestion des finances publiques dont la réforme a été précédée d'un important travail d'harmonisation et de refonte du cadre de gestion des finances publiques au niveau de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Il s'agit notamment de l'adhésion, le 26 janvier 2013 au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, de la déclaration conforme aux règles de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en octobre 2014, de l'adoption du Code de transparence et de bonne gestion des finances publiques, de la ratification en 2018 de la Convention de Nations Unis contre la Corruption (CNUCC).

Ce Code de transparence a instauré la déclaration des biens (Cf. article 54) à toute autorité publique, élus, membres du Gouvernement ou haut fonctionnaire, qui fait une déclaration du patrimoine en début et en fin de mandat ou de fonction. De même, il rend obligatoire, la publication dans les délais appropriés d'informations sur les finances publiques. Quant à la LOLF, elle a introduit plusieurs innovations nouvelles et mesures qui soutiennent la participation des citoyens et la transparence dans la gestion du bien publique. Il s'agit, entre autre de l'instauration du débat d'orientation budgétaire comme modalité d'association de l'Assemblée Nationale à l'amont de la préparation du Budget, la création d'une Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques indépendante par rapport au Gouvernement et au Parlement et autonome par rapport à toute autre juridiction, du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) pour prendre en compte la pluri annualité dans la gestion publique, du Budget citoyen pour donner une présentation simplifiée du budget aux citoyens et

susciter leur participation à travers leurs représentants à l'Assemblée Nationale et du principe du chainage vertueux pour exiger la reddition des comptes dans le délai et lier les exercices budgétaires entre eux.

De plus, ces réformes ont été l'adoption d'une charte déontologique aux responsables publics soumis au serment et la création d'une Cour de Comptes⁸ qui joue le rôle d'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques, conformément aux articles 83 de la LOLF, 43 du Code de transparence et 72 de la Directive relative aux lois des finances de la CEMAC.

En outre, la forte centralisation de la gestion publique à N'Djamena, la faiblesse des ressources financières et des compétences transférées aux autorités locales ne permettent pas d'asseoir une véritable politique de développement économique et industriel au niveau décentralisé. Au regard de ces contre-performances dans la Gouvernance et pour accroître la transparence, notamment en ce qui concerne la déclaration des revenus pétroliers le Gouvernement publie régulièrement un bulletin trimestriel sur le secteur pétrolier. Ce bulletin, retenu repère structurel dans le programme avec le FMI, décrit l'évolution du secteur pétrolier, avec des informations sur la production, les exportations et les activités de recherches et d'explorations. Un nouveau mécanisme de gestion de recettes pétrolières visant à appuyer la politique des finances publique pour assurer la viabilité dans le long terme, protéger le budget contre la volatilité des recettes pétrolières et encourager le programme prioritaire est élaboré.

Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le climat des affaires au Tchad et réduire le potentiel de corruption. Le gouvernement reconnaît l'importance des réformes dans ce domaine, pour contribuer à rétablir la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance inclusive. En outre, la récente ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption constitue une étape importante qui devrait être suivie par d'autres mesures destinées à réduire la corruption et à améliorer le climat des affaires.

I.3 LA GESTION MACROECONOMIQUE PENDANT LA PERIODE ALLANT DE 1993 A 2021

La gestion économique et financière de la période sous revue est marquée par des facteurs majeurs qui ont rendu complexe l'atteinte des objectifs tant en termes de développement économique que de la lutte contre la pauvreté. Nous avons subdivisé la période sous revue en 3 grandes périodes en liaison avec les grands problèmes économiques pour analyser le cadre macroéconomique à travers les indicateurs macroéconomiques. Il s'agit de la période 1993-2003 pour mettre en exergue les impacts de la dévaluation du FCFA et les politiques d'ajustement qui s'en sont suivis, de la période allant de 2004 à 2013 pour mesurer l'impact de l'exploitation de pétrole et la période de 2014-2021 pour ressortir les effets de la crise économique et les autres chocs exogènes. De plus le cadre macroéconomique récent est développé dans une sous-section séparée.

I.3.1 LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET L'INFLATION

En dépit des efforts du Gouvernement au cours de la période 1993-2003, l'économie tchadienne avait fait face à d'importants chocs exogènes qui ont rendu complexe la gestion macroéconomique dans la période sous revue. En effet, la dévaluation du FCFA en 1994 précédée par une récession de 15,7 % (Voir graphique 1 en annexe) et les politiques d'austérités qui s'en sont suivis n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs en termes de lutte contre la pauvreté même si elles avaient permis de rétablir

⁸ Il faudra noter que la Constitution de la quatrième république a supprimé la Cour de Comptes créée en 2014 par la Réforme de la LOLF ; Cependant, au regard de l'importance de la question des finances publiques et surtout pour se mettre en conformité avec les directives communautaires, le Tchad a restauré la Cour de Comptes suite à réforme institutionnelle de 2020.

certaines équilibres⁹ macroéconomiques. Ainsi, au cours de la période 1993-2003, le PIB réel avait progressé de 4 % en moyenne annuelle. Cette croissance moyenne cache des disparités interannuelles plus ou moins importantes.

Du côté de l'inflation, l'indice des prix à la consommation des ménages avait enregistré un taux d'inflation annuelle moyen de 6,9 % avec un pic de 41 % (voir graphique 2 en annexe) en 1994 en relation avec la dévaluation du FCFA. Sur la période 2004-2013, le taux de croissance du PIB réel avait été de 9,5 % en moyenne, avec un pic de 33,7 % (voir graphique 1 en annexe) en 2004 en liaison avec l'entrée en production des champs pétroliers de Doba en octobre 2003, les investissements pétroliers et une bonne campagne agricole en 2010. L'inflation moyenne avait enregistrée un taux de 2,9 % légèrement en dessous du seuil communautaire de 3 %.

Depuis l'entrée du Tchad dans le club des pays producteurs du pétrole, notre économie reste largement dépendante du secteur primaire, notamment le coton, le pétrole et les produits vivriers. Cette dépendance rendant notre économie vulnérable aux chocs externes mais également du fait, qu'une bonne partie du secteur primaire est non taxé ; il n'y a pas d'impact significatif sur les recettes fiscales.

Sur la période 2014-2021, l'économie a enregistré un taux de croissance moyenne de 7,2% et un taux d'inflation de 1,7% en moyenne annuel. Cette bonne performance a été favorisée par le haut niveau des prix du pétrole (100 dollars US en moyenne) et la forte croissance dans le secteur non pétrolier qui s'est située à 7,9%. La performance du secteur non pétrolier a été très remarquable dans l'agriculture (15,9% en moyenne), la branche Télécommunications (14,2%), les BTP (13,5%), le commerce (10%) et les transports (9,9%).

A partir de l'année 2015, le Tchad a subi de plein fouet la baisse des prix mondiaux du pétrole, qui, en moyenne, sont divisés par deux, entre 2014 et 2015. Malgré une forte croissance économique dans le secteur pétrolier de 39,8% en 2015 avec l'entrée en production des nouvelles compagnies, la baisse des recettes pétrolières, principale source de recettes publiques, a impliqué une baisse globale de la demande (Services non marchands, BTP, etc.), d'où une contraction du secteur non pétrolier de 3,6% en 2015. La croissance économique sur la période 2015 à 2021 est 1,3% et l'inflation a enregistré un taux de 1,7 %.

Le maintien des prix du pétrole à des niveaux bas, auquel s'ajoute une politique budgétaire d'austérité, la menace terroriste par la secte Boko Haram, l'instabilité dans les pays voisins et l'afflux massif des réfugiés, les tensions sociales et les grèves à répétition, ont contribué à une contraction voire à la récession en 2016 (-2,6%). Malgré les efforts entrepris par le Gouvernement, la situation macroéconomique est impactée négativement par la pandémie du COVID-19, le changement climatique, les attaques terroristes et la détérioration du climat sécuritaire. Ainsi, sur la période 2015-2021 la croissance économique a enregistré un taux modeste de 1,1% et une inflation de 1,7 %.

1.3.2 LES DEFICITS PUBLICS

Le Déficit budgétaire :

Du côté du déficit budgétaire, le Tchad avait souvent enregistré de déficit au-delà du seuil communautaire de la CEMAC hormis les années 2008, 2011 et 2014 où il avait observé des excédents budgétaires (voir Graphique 3 en annexe). Récemment à partir de 2018, nous observons un retour à l'équilibre au-dessous du seuil communautaire.

Le déficit de la balance courante :

⁹Il s'agit de la réduction de principaux déficits, le paiement régulier des salaires, le remboursement régulier de la dette externe et interne, l'amélioration de recettes et la rationalisation de ses dépenses.

Le Tchad a enregistré des déficits commerciaux de façon quasi structurelle (voir graphique 4 en annexe) hormis des excédents observés dans les années 2007, 2008, 2010 et 2013 en liaison avec l'exploitation du pétrole. Ces déficits commerciaux, couplés aux déficits budgétaires importants observés ont installé la théorie des déficits jumeaux qui ont complexifiés la gestion macroéconomique. Ces évolutions de la balance commerciale montrent la dépendance de notre économie aux importations et la faible industrialisation que connaît notre pays qui importe tout y compris les besoins de consommation courante et voir même certains produits céréaliers. Les déficits les plus élevés avaient été observés pendant la phase qui avait précédé l'exploitation du pétrole avec l'importation d'importants équipements pétroliers.

1.3.3 LA DETTE PUBLIQUE

S'agissant de la dette publique bien que l'encours de la dette publiques rapporté au PIB est inférieur au seuil communautaire de la CEMAC mais souvent le Tchad était confronté aux difficultés de remboursement du service de sa dette. Les années 1994 et la période allant de 1997 à 2002, c'est celle qui précède l'exploitation du pétrole où la dette publique rapporté au PIB avait dépassé le seuil communautaire de 60%. Ainsi, en 1994, le dépassement du seuil communautaire est causé par de la **dévaluation du FCFA et la précédent l'exploitation du pétrole à cause de la dette liée au financement de l'Oléoduc (voir le graphique 5 en annexe).**

1.3.4 LA GESTION MACROECONOMIQUE RECENTE

La chute des cours mondiaux du pétrole depuis mi- 2014 a eu de graves conséquences sur l'économie tchadienne. Les recettes pétrolières qui contribuaient à plus de 70% du budget général de l'Etat avant 2013 ont chuté drastiquement et le fardeau du service de la dette extérieure s'est considérablement alourdi. Le paiement de la majeure partie du service de la dette extérieure va au remboursement de l'emprunt contracté auprès de la société GLENCORE ENERGY pour le rachat des parts de Chevron dans le consortium pétrolier de Doba. Le paiement du service de la dette GLENCORE a entraîné une forte contraction des dépenses publiques sur la période 2015-2016 notamment celles destinées aux investissements et autres dépenses sociaux.

De plus, l'accumulation d'importants arriérés de paiement intérieurs couplés à la diminution des dépenses publiques ont déclenché un cercle vicieux de récession et d'austérité budgétaire. Par ailleurs, à ces difficultés budgétaires, s'est ajoutée une dégradation de la situation sécuritaire sans précédent, en particulier dans le bassin du lac Tchad. En effet, en vue de faire face à la menace terroriste, les Forces de Défense et de Sécurité ont été déployées sur tout le territoire national et au-delà afin de contrer l'avancée de l'extrémisme violent. Ce qui contribue à l'augmentation des dépenses liées aux coûteuses opérations de maintien de la paix. En outre, la détérioration du climat sécuritaire a conduit à un afflux sans précédent des réfugiés et des déplacés internes avec pour conséquence l'aggravation de la l'insécurité alimentaire et la détérioration des conditions de vie des populations.

Pour sortir de ce contexte de faible croissance économique, de faible pression fiscale et de niveau de dépenses publique structurellement faible, le Gouvernement tchadien a opté pour un ajustement graduel des finances publiques dans le cadre du soutien financier du FMI et des autres donateurs notamment la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement à travers la Facilité Elargie de Crédit. Dans ce cadre, le Gouvernement a procédé à la restructuration de la dette commerciale (1,4 milliards de dollars USD)

envers GLENCORE¹⁰ à l'effet de rétablir la viabilité et la soutenabilité de la dette. De plus, le Gouvernement a renforcé le secteur bancaire qui montrait des signes de vulnérabilité avec d'importants prêts improductifs qu'il a consentis pour l'essentiel à l'Etat et une liquidité restreinte.

Les réformes entreprises dans le cadre du programme appuyé par le FMI permettent de réduire progressivement la dette publique intérieure des banques et de régler les arriérés intérieurs, contribuant ainsi à améliorer la liquidité des banques et à soutenir la relance de l'économie qui a renoué avec la croissance en 2018 après deux années de récession consécutive.

I.4 POLITIQUES PUBLIQUES ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

Dans la période allant de 1993 à 2021, le Tchad avait mis en œuvre trois familles des politiques publiques. D'abord, les politiques de soutien à la dévaluation, ensuite les politiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de la SNRP1&2 et en fin les politiques de développement orientées vers la diversification et l'industrialisation (PND1&2). Si les politiques post dévaluation avaient permis de rétablir les équilibres macroéconomiques d'alors et que les politiques de lutte contre la pauvreté avaient permis de réduire la pauvreté d'environ 13 points en 15 ans, les politiques de diversification de l'économie n'ont pas produit les résultats escomptés à cause des facteurs exogènes hors du contrôle du Gouvernement.

I.4.1 PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LA DEVALUATION DU FCFA

Comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le Tchad faisait face à d'énormes difficultés économiques marquées notamment par des déficits budgétaires chroniques, une augmentation accrue du niveau d'endettement et une contraction de l'activité économique. Les réformes économiques entreprises dans le cadre du programme avec le FMI à travers le Programme d'Ajustement Structurel avait permis au Tchad de bénéficier de l'appui des Institutions de Breton Woods à travers la Facilité d'ajustement structurel.

L'appui des Institutions de Breton Woods, était alors lié par l'adhésion du Tchad à des conditionnalités définies par le FMI, notamment une politique d'austérité qui devait passer par la privatisation des entreprises d'Etat en élaguant celles qui pèsent sur le budget de l'Etat par leurs déficits chroniques, la lutte contre la corruption, l'assainissement des finances publiques et la promotion de la bonne gouvernance, la non-discrimination de l'investissement par l'augmentation des droits des investisseurs étrangers.

La mise en œuvre des PAS a produit des résultats très mitigés à bien des égards et ce qui avait conduit à la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994. A la faveur de cette dévaluation, le Tchad renoue avec les Institutions de Breton Woods dans le cadre d'un programme basé sur les mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA, l'assainissement des finances publiques et le redressement de l'économie nationale.

En terme du bilan, même si la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels après la dévaluation du FCFA a permis l'atteinte de certains objectifs initiaux notamment la réduction des principaux déficits, l'impact sur la pauvreté et le tissu industriel, n'a pas donné des résultats probants.

¹⁰ La nouvelle restructuration prévoit une maturité beaucoup plus longue de 12 ans, des taux d'intérêt et des frais de restructuration moins élevés, ainsi que des mécanismes d'action conjoncturelle pour ajuster le service de la dette en fonction des revenus pétroliers, afin de maintenir la viabilité de la dette.

Au regard de l'échec de ces programmes, il a été apparu nécessaire d'introduire un nouveau paradigme de développement qui établit un lien étroit entre croissance économique d'une part, la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette consentie par les partenaires au développement d'autre part.

Cet allègement de la dette avait été opéré dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) et le Crédit d'Ajustement Structurel (CAS) de la Banque mondiale. Pour bénéficier de cet allègement, le pays doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de la réduction de la pauvreté. D'où l'apparition des SNRPs.

1.4.2 LES STRATEGIES NATIONALES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SNRP1 & SNRP2)

L'adoption et la mise en œuvre des stratégies nationales de la réduction de la pauvreté (SNRP1 2003-2007 & SNRP2 2008-2011) inspirée par les objectifs de millénaire pour le développement (ODD), avait pour objectif de réorienter les ressources servant au remboursement du service de la dette vers les secteurs sociaux en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.

Dans ce cadre, le Tchad avait entrepris un vaste programme de réforme¹¹ des finances publiques qui reconnaît la mise en place d'un système de gestion des finances publiques sain et durable comme une condition d'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté et constitue également un gage de confiance pour les partenaires techniques et financiers.

D'autre part, ce programme visait à assurer une gestion transparente et efficace de la manne pétrolière, la promotion de la bonne gouvernance en vue de renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques publiques.

Au terme des SNRP1 2003-2006 et SNRP2 2008-2011, le Tchad avait atteint le Point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) en avril 2015, réduit la pauvreté de 55 % en 2003 à 42,3 % en 2018. Cependant, les résultats étaient mitigés en termes de mise en œuvre des OMD hormis les indicateurs d'accès à l'eau potable qui étaient proches de l'objectif. Les résultats mitigés s'expliquent aussi par des contraintes exogènes citées ci-haut. C'est dans ce contexte qu'intervient l'élaboration du Plan National de Développement dont l'axe 3 est dédié uniquement à la diversification de l'économie.

1.4.3 LES PLANS NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT (PND1 2013-2015 & PND2 2017-2021)

Le Plan National de Développement 2013-2015 constitue une première étape pour le renforcement des piliers de la croissance économique et sociale avant la finalisation des stratégies visant à faire du Tchad un pays émergent en 2030. Il poursuivait quatre (4) objectifs principaux que : (i) la croissance

¹¹ Cette réforme est menée dans le cadre du Plan d'Action pour la Modernisation de la gestion des Finances Publiques (PAMFIP). Le PAMFIP est un programme financé par plusieurs partenaires techniques financiers dans le but de réformer les Finances publiques. Il a été adopté par le gouvernement en Juillet 2005 pour une durée de cinq ans avec un budget estimé à plus de 20 milliards FCFA. Il a démarré ses activités en 2007 et constitue le premier plan de réforme dans le domaine de la gestion des finances publiques tant en termes de champ couvert que par sa conception. Il visait, à court terme la réhabilitation de l'environnement de travail et le renforcement des capacités des services pour les rendre performants et à court et moyen termes, la création des conditions nécessaires pour une utilisation efficace et transparente des ressources publiques, l'élévation du niveau de vie des populations, la réduction de la pauvreté absolue et rendre compte de l'utilisation des ressources publiques notamment dans le cadre de la gestion de l'économie à l'ère du pétrole.

économique ; (ii), la satisfaction des besoins sociaux (iii) la protection de l'environnement et (iv), le renforcement de la gouvernance.

Il ressort du rapport de mise en œuvre du PND 2013-2015 et de l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que des progrès majeurs ont été réalisés avec toutefois, des défis majeurs qui restent à relever pour atteindre l'émergence du Tchad et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Ces défis comprenaient entre autres : (i) l'amélioration du climat des affaires, de la sécurité et la cohésion sociale ; (ii) le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions républicaines ; (iii) une diversification des sources de création de richesses et la déconnexion de la forte dépendance de l'économie au secteur pétrolier ; (iv) la garantie d'une gestion durable de l'environnement et du cadre de vie ; et (v) le développement du capital humain et le renforcement des systèmes de protection sociale.

C'était pour répondre à ces défis majeurs que le Gouvernement avait mis en place le PND 2017-2021 qui était la première déclinaison de « la Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Cette Vision traduit la volonté du Gouvernement de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030.

Le PND 2017-2021 a pour objectif général de jeter les bases de cette émergence dans un climat de stabilité et de paix. Pour ce faire, il décline quatre axes stratégiques comme réponse aux défis identifiés dans le rapport de la mise en œuvre du PND 2011-2015. Ces axes stratégiques majeures étaient : (i) Renforcement de l'unité nationale ; (ii) Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (iii) Développement d'une économie diversifiée et compétitive, et (iv) Amélioration de la qualité de vie des Tchadiens.

Ce plan de développement estimé à de 5,5 milliards de F CFA, avait été présenté à la Table ronde de Paris en Septembre 2017 afin de mobiliser des ressources pour le financement de son gap estimé à 2 081,44 milliards de F CFA. À l'issue de la table ronde, il a été annoncé un montant global de 20 milliards de dollars américain, soit environ 10 595 831 531 800 FCFA.

Il ressort du rapport de mise en œuvre du PND à mi-parcours que sur les 635 actions programmées dans le PAP du PND 2017-2021, 189 ont été entamées durant la première année, soit un taux de déclenchement des actions mise en œuvre d'environ 30%. Le taux d'exécution financière du Programme d'Actions Prioritaires (PAP) s'est établi à environ 70,1% (Par Ministères et par source de financement sur base ordonnancement) par rapport aux prévisions annuelles.

En ce qui concerne les décaissements effectifs de la part des Partenaires Techniques et Financiers, sur les 18 partenaires traditionnels ayant promis des financements à la Table Ronde de Paris, 14 ont pu décaisser effectivement de fonds pour financer les projets et programmes en 2017 pour un montant de 530 110 108 951 FCFA, soit un taux de 13,48%. Rapporté ce montant effectivement décaissé de 530 110 108 951 FCFA au montant global de 10 595 831 531 800 FCFA promis à la Table Ronde de Paris en Septembre 2017, le taux de décaissement effectif s'est établi seulement à 5%, la première année de mise en œuvre du PND 2017-2021.

S'agissant des financements annoncés dans le cadre du PND par des promoteurs privés, la mise en œuvre s'est heurtée aux conditionnalités du programme économique et financier conclu avec le FMI en juin 2017. En effet, ce programme exigeait que l'endettement extérieur respecte les critères de confessionnalité et limitait à zéro (0) le montant de la dette publique extérieure non concessionnelle. De nombreux projets d'infrastructures économiques (raffinerie, cimenterie, fibre optique, etc.) réalisés ces dernières années n'ont pas pu créer les bases d'une diversification de l'économie créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, même si la mise en exploitation de la raffinerie de Djarmaya a permis de rendre disponible le carburant et le gaz à la population et démarrer les petites industries de pétrochimie.

Malgré tous ces efforts et la volonté affichée du Gouvernement, de promouvoir le développement industriel, par la définition des politiques et stratégies en faveur de l'industrie, la création des institutions promotrices de l'industrie et la définition du cadre juridique pour le développement de l'industrie, il existe assez d'entraves structurelles notamment énergétiques qui freinent le développement du secteur industriel.

Pour renforcer les acquis, lever les entraves structurelles et conformément à l'axe 3 du PND, le Gouvernement a élaboré le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification de l'Economie avec l'appui technique de la Commission Economique pour l'Afrique.

1.4.4 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR COHERENCE

La cohérence des politiques publiques est indispensable pour leur mise en œuvre réussie. Pour le cas du Tchad, nous avons le Plan national de Développement 2017-2021, les Budgets de la période sous revue, le Programme de Réformes économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et le Programme triennal 2017-2020, soutenu par la facilité élargie de crédit, conclu avec le FMI qui sont en exécution de manière simultanée.

Il se pose un problème de cohérence entre ces différents engagements politiques publics. En effet, les Budgets de la période sous revue et le Programme conclu avec le FMI qui tirent leur source du PREF-CEMAC, sont cohérents entre eux. Cependant, le PND, adopté, presque au même moment que le Programme conclu avec le FMI n'est pas cohérent avec ce dernier, surtout la version post Table ronde qui a recueilli des annonces et des intentions de 20 milliards de dollars US.

Par rapport aux financements des Institutions multilatérales, les financements annoncés à la Table ronde sont une confirmation des financements promis dans le cadre du programme et ou très proche. La mobilisation des financements non concessionnels du PND constitue l'une des difficultés majeures de sa mise en œuvre car elle se heurte au critère relatif aux prêts non concessionnels dont le plafond est de zéro (0) FCFA.

Pour contourner ce genre d'obstacle, il faudra négocier avec les partenaires techniques et financiers la mise en place des projets dont les prêts sont non concessionnels. Ces quelques projets dont la rentabilité économique est avérée, doivent être sélectionnés parmi les projets dont l'impact sur la diversification de l'économie et création de l'emploi est élevé.

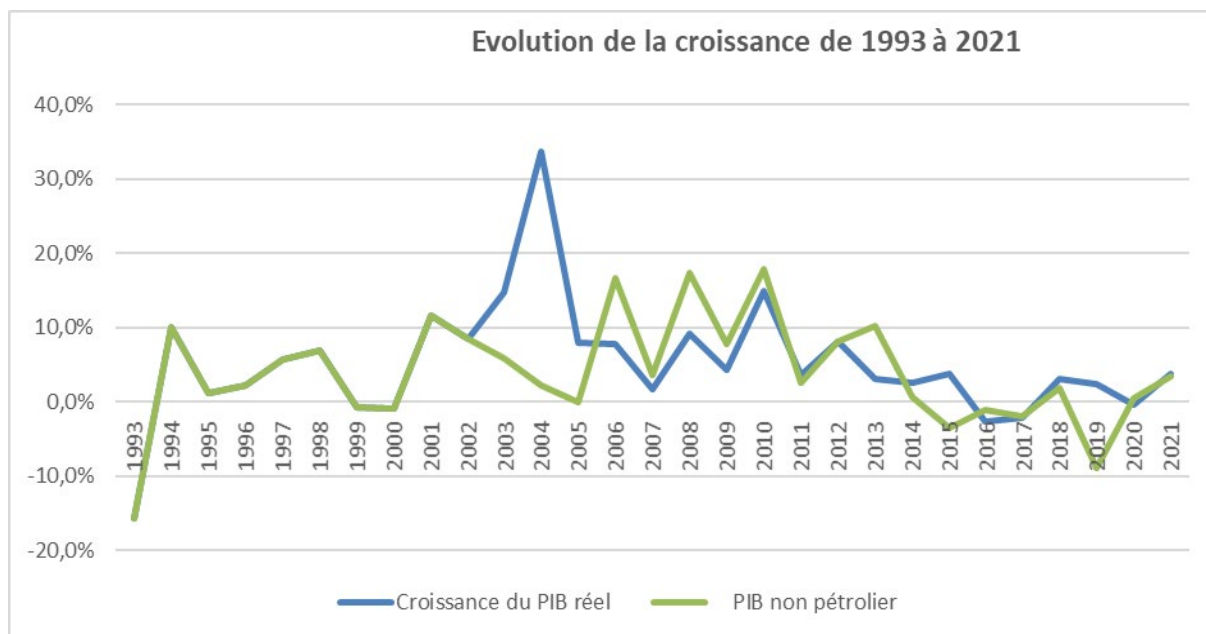
1.4.5 LES REFORMES STRUCTURELLES

En matière des réformes structurelles, le PREF-CEMAC poursuit à travers son pilier 3 des mesures tendant à améliorer le climat des affaires et la diversification de l'économie à travers la politique communautaire d'industrialisation des filières porteuses et la stratégie commune d'amélioration de la compétitivité en intégrant la chaîne de valeur. Une étude portant sur la stratégie commune a recommandé : (i) d'accroître le commerce intra-CEMAC ; (ii) réduire les importations des produits alimentaires de base en le substituant par les produits sous-régionaux ; (iii) améliorer la compétitivité industrielle et commerciale des agents économiques dans la production des produits alimentaires ; et (iv) stabiliser ou réduire le déficit du compte courant. La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer la compétitivité de la région, de renforcer l'intégration régionale et le déficit extérieur courant.

I.5 ANNEXES

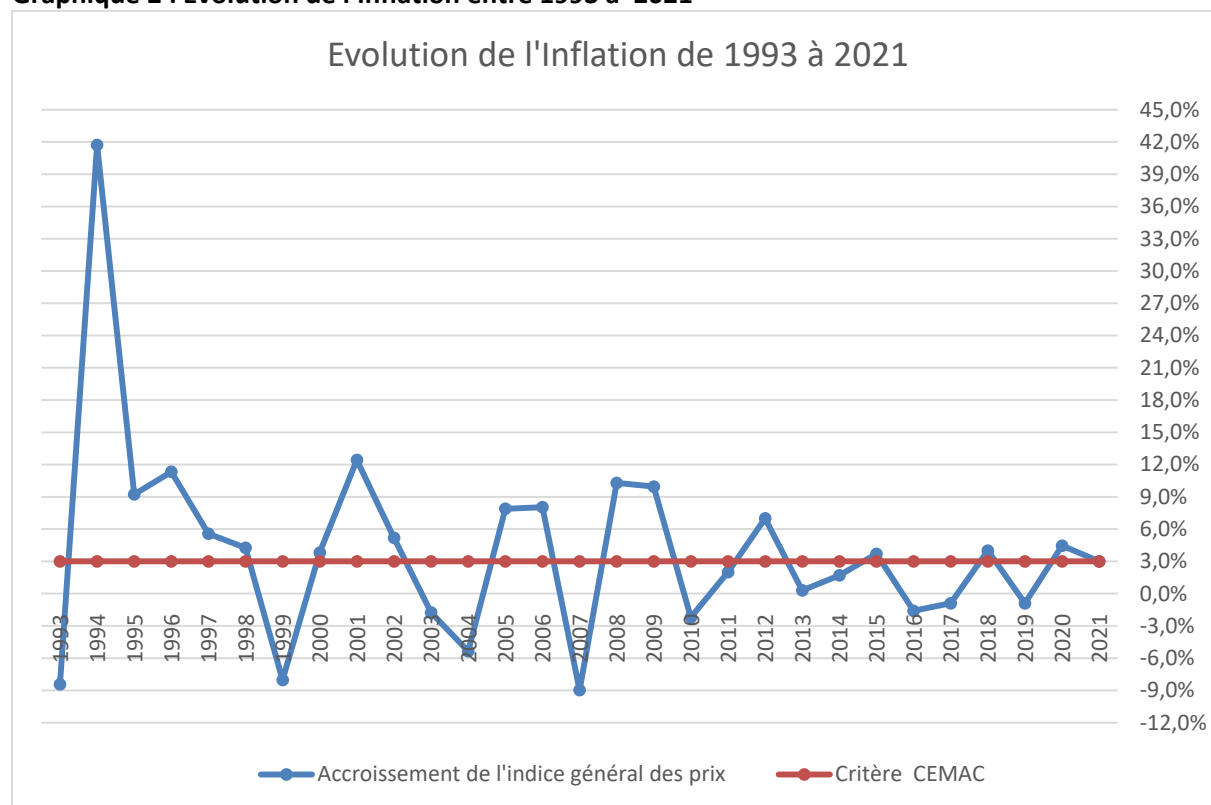
I.5.1 ANNEXE 1 : GRAPHIQUES SUR LES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE 1993 A 2021

Graphique 1 : Évolution de la croissance entre 1993 à 2021



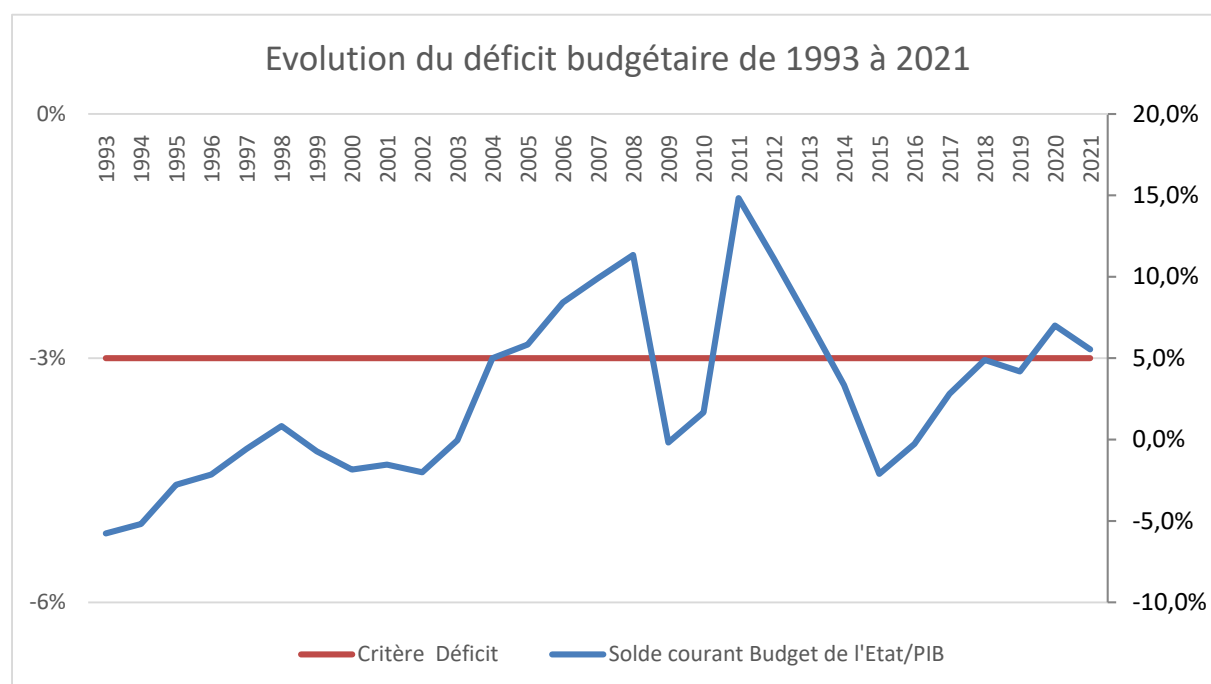
I.5.2 ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DE L'INFLATION ENTRE 1993 A 2021

Graphique 2 : Évolution de l'inflation entre 1993 à 2021



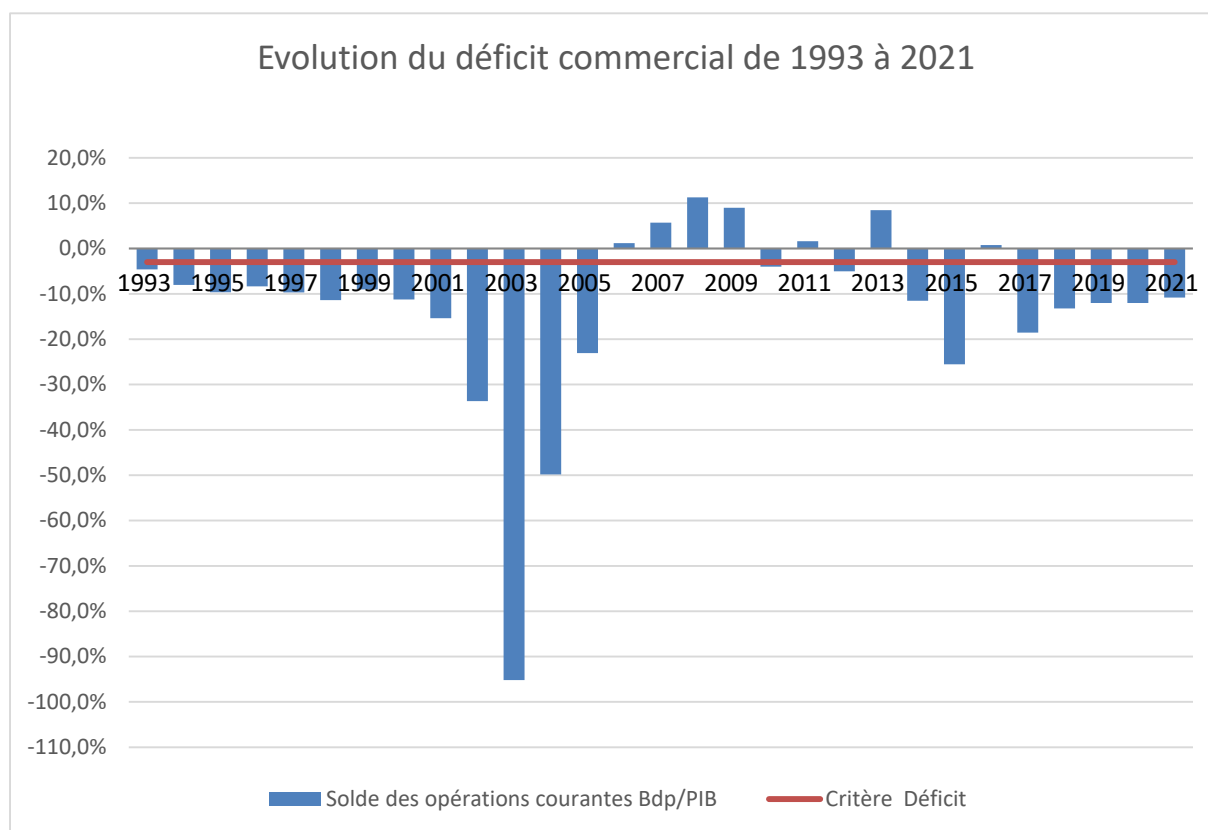
I.5.3 ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE ENTRE 1990 A 2022

Graphique 3: Évolution du Déficit budgétaire entre 1990 à 2022



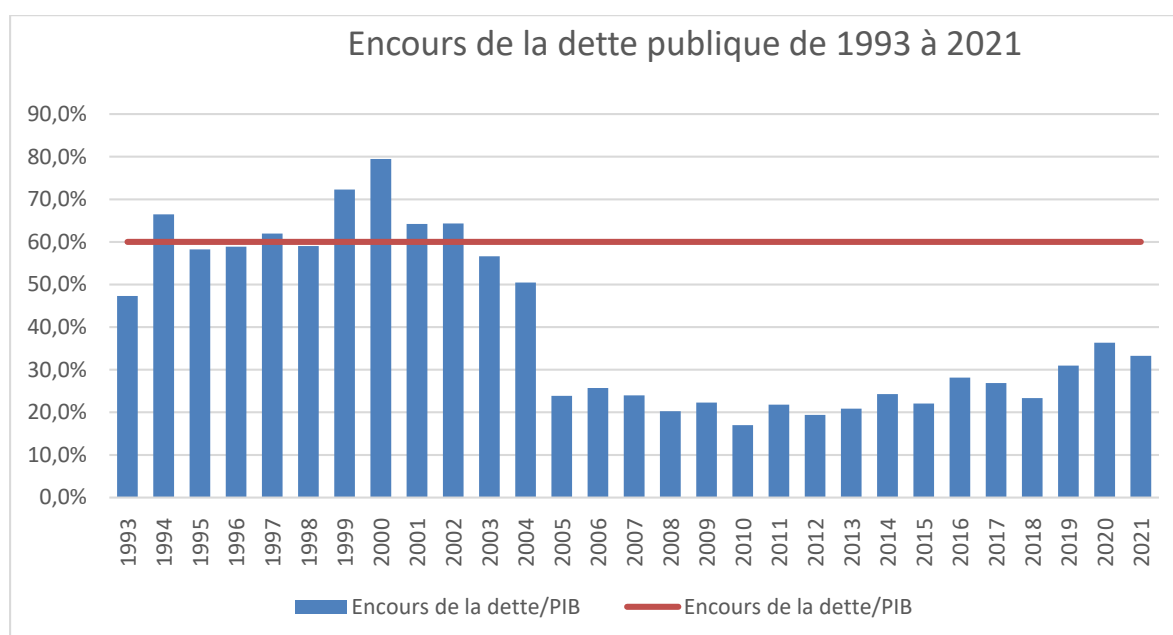
I.5.4 ANNEXE 4 : ÉVOLUTION DU DÉFICIT COMMERCIAL ENTRE 1990 A 2022

Graphique 4: Évolution du Déficit Commercial entre 1990 à 2022



I.5.5 ANNEXE 5 : ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE ENTRE 1990 A 2021

Graphique 5 : Évolution de l'encours de la dette publique entre 1990 à 2021



II DEVELOPPEMENT RURAL : AGRICULTURE, ELEVAGE, RESSOURCES HALIEUTIQUES

II.1 CONTEXTE NATIONAL ET JUSTIFICATION

La République du Tchad est un pays pauvre à faible revenu, situé en Afrique centrale, enclavé et traversé par le Sahel. Le revenu national brut est passé de 740 dollars américains (US\$) en 2012 pour atteindre un niveau record de 1239 US\$ en 2014 avant de régresser à 704,22 US\$ en 2017¹² à cause de la chute des cours du pétrole dont dépend fortement l'économie du Tchad. Après deux années de profonde récession dues à la chute du prix du pétrole, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est redressée à 2,4% en 2018 et 3,2 % en 2019¹³.

Le Tchad est considéré comme un État fragile. Les facteurs de fragilité sont multiformes et découlent d'une combinaison de facteurs de conflit, violence, gouvernance et changement climatique. Cette fragilité est également alimentée par une forte croissance démographique (3,6% par an) et aggravée par les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées.

Malgré un nombre faible des cas de contagion directe de COVID-19 au Tchad (5 069 cas positifs et 174 au 24 octobre 2021 depuis le 19 mars 2020), les conséquences socio-économiques ont été néfastes. En plus de la contraction du PIB, les projections de la Banque Mondiale indiquent que la pandémie plongera environ 193 000 personnes supplémentaires dans la pauvreté. Ce chiffre augmenterait à 553 504 personnes tombant en dessous du seuil de pauvreté, dans un scénario plus pessimiste, affectant plus les ruraux et les membres des ménages dirigés par des femmes.

En 2018, la population du Tchad était de 15.4 millions. Les prévisions indiquent que cette population atteindra plus de 25 millions en 2050. Elle est composée en majorité de jeunes, avec 49.3 % de la population ayant moins de 18 ans. Les femmes représentent 50,7 % de la population totale. La grande majorité de la population, (plus de 78%) constituée de ruraux, vit essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du petit commerce et de l'artisanat. Selon le rapport sur le développement humain 2019, le Tchad se classe 187^{ème} sur 189 pays, avec un indice de 0,40. Environ 42 % des Tchadiens, soit 6,5 millions de personnes, dont 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes vivent en dessous du seuil national de pauvreté¹⁴. Par ailleurs, le niveau national de pauvreté multidimensionnelle de 2015 a été estimé à 86 pourcents (62 % en milieu urbain contre 93 % en milieu rural)¹⁵. La pauvreté est concentrée dans les zones rurales avec 89% des pauvres qui travaillent essentiellement dans le secteur agricole à faible productivité.

L'agriculture est la principale activité économique dans les zones rurales du Tchad, occupant plus de 85 % de la population rurale. Avec plus de 120 millions de têtes de bétail, le Tchad est classé parmi le trio de tête en matière de bétail en Afrique. L'élevage représentait 51 % des exportations hors pétrole du Tchad et contribuait pour 18 % au PIB national en 2016¹⁶. Il occupe 40 % de la population rurale et fait vivre plus de 70 % de la population rurale. Le Tchad est le deuxième producteur mondial de gomme arabique. La production de sésame, de beurre de karité, de palmier dattier, de spiruline et d'arachide, etc. pourrait attirer des niveaux d'investissement plus importants. Cependant, selon le rapport de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020, la prévalence de la sous-alimentation a augmenté de 37.9 % entre 2004-2006 à 39.6% entre 2017-2019. Le nombre de

¹² L'essentiel des éléments du contexte sont tirés du récent rapport de la Banque Mondiale 2020. TCHAD Note sur la situation de l'économie et de la pauvreté au temps de la COVID-19 Printemps 2020. Accédé le 31 Octobre 2020 sur le site <http://documents1.worldbank.org/curated/en/119591601470297018/pdf/Chad-Economic-and-Poverty-Update-under-COVID-19.pdf>

¹³ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/119591601470297018/pdf/Chad-Economic-and-Poverty-Update-under-COVID-19.pdf>

¹⁴ Enquête sur la consommation des ménages et le Secteur informel du Tchad (ECOSIT4) (2018-2019),

¹⁵ Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2019). Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

¹⁶ Agence Nationale des Investissements et des Exportations du TCHAD <https://anie-tchad.com/fr/secteur/elevage>

personnes en insécurité alimentaire est passé de 3.8 millions de personnes à 6.1 millions de personnes pendant la même période¹⁷.

La malnutrition reste un problème endémique au Tchad. La prévalence de la Malnutrition aigüe globale qui est de 13,5 % au niveau national demeure au-dessus du seuil d’alerte international de 10 %¹⁸. Plus de 35 % des enfants en milieu rural souffrent de malnutrition chronique globale¹⁹. Il ressort également qu’environ un tiers des enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance, dont 13,1 % sous la forme sévère.

La population tchadienne est parmi les plus jeunes du monde (80,9 % de la population est âgé de moins de 30 ans. On estime que près de 4 millions de jeunes (plus des trois quarts en milieu rural) arriveront sur le marché du travail d’ici 2025, entraînant une pression accrue sur les villes. Les jeunes font face à des défis majeurs dans les zones rurales, où ils ont un faible accès à la terre et aux ressources productives telles que les intrants de qualité, les technologies, les connaissances et le financement. La création d’entreprises viables et d’emplois durables par et pour les jeunes et les femmes dans le domaine de la valorisation des produits des filières agro pastorales et halieutiques porteuses offre une voix pour la résorption du chômage et la création de richesse pour lutter contre la pauvreté.

Le Tchad reste parmi les pays les plus inégalitaires au monde. Le rapport PNUD 2020 sur le développement humain classe le pays au 160ème rang sur 162 pays en 2020. Les femmes rurales représentent environ 40 % de la population tchadienne. Ces femmes rurales sont des acteurs de premier plan dans le secteur rural en termes de sécurité alimentaire, nutrition, gestion des ressources naturelles, réduction de la pauvreté, etc. Elles sont présentes dans les chaînes de valeur agricoles, assez visibles sur les marchés frontaliers et très présentes dans la transformation agro-alimentaire. Cependant, elles doivent encore faire face à des inégalités hommes-femmes persistantes, y compris l’accès à la terre et aux autres facteurs de production, l’accès aux services financiers, l’intensité et la pénibilité de leur charge de travail.

La question de handicap est au cœur de la politique Tchadienne. On estime à environ 478 000 personnes le nombre de personnes vivant avec handicap au Tchad²⁰, représentant dans l’ensemble 3,5 % de la population tchadienne dont 4 % chez les hommes et 3 % chez les femmes. L’accès à l’emploi et aux services sociaux de base reste un défi pour cette catégorie d’acteurs déjà confrontée particulièrement aux difficultés inhérentes à leur situation de handicap, auxquelles s’ajoutent le déficit de prise en compte et de compréhension de leurs besoins spécifiques.

II.2 GRANDS ENJEUX DU SECTEUR

- Contribution à la croissance économique
- Réduction de l’insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale ;
- Développement et promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques porteuses en intégrant la femme et la jeunesse ;
- Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles, pastorales et environnementales

II.3 PRINCIPAUX DEFIS

- Garantir une cohabitation harmonieuse entre les acteurs du secteur rural ;

¹⁷ FAO. 2020. *L’état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*. Rome, FAO.

¹⁸ Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective chez les enfants et la population générale selon la méthodologie SMART, Humanitarian aid and civil protection, Programme alimentaire mondial, UNICEF, USAID, 2018

¹⁹ PNISR 2016-2022, République du Tchad, NEPAD, Février 2016

²⁰ Enquête Démographique et de Santé, combinée à l’enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (EDS-MICS). L’extrapolation de la prévalence moyenne à l’ensemble de la population du Tchad selon les projections de l’INSEED de 2015, donnerait un nombre de handicapés toutes catégories confondues d’environ 478 453

- Contribuer de manière significative à la croissance économique diversifiée et durable basée sur l'exploitation des potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques
- Assurer la sécurité alimentaire, nutritionnelle, pastorale et halieutique par la modernisation des systèmes de production, l'amélioration de la productivité et des chaînes de valeur des filières agro-sylvo-pastorales
- Promouvoir l'agriculture familiale
- Développer et promouvoir les filières agro-sylvo-pastorales porteuses
- Assurer la gestion et la prévention des crises alimentaires, nutritionnelles, pastorales, ainsi que les risques des catastrophes naturelles

II.4 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS EN FAVEUR DES POPULATIONS, DE L'ÉTAT ET DE L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE

- Réaliser une complémentarité des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à travers une bonne cohabitation entre les acteurs des deux secteurs ;
- Poursuivre en s'appuyant sur les résultats de la politique de transhumance, les enquêtes afin de mieux cerner les zones propices au grand nomadisme ;
- Revoir la loi 04 du 31 Octobre 1959 organisant la transhumance des oueds avec l'évolution du contexte par l'élaboration d'un code rural ;
- Créer des infrastructures (les points d'eau, postes vétérinaires, écoles, centres de santé, postes des gardes nationales et nomades) afin d'encourager les propriétaires des grands troupeaux à les faire paître dans ces régions ;
- Intensifier les systèmes de production agrosylvopastoraux et halieutiques ;
- Assurer la maîtrise de l'eau pour les cultures irriguées, la production animale et halieutique ;
- Diversifier les systèmes de production agrosylvopastoraux et halieutique ;
- Gérer de manière durable les ressources naturelles ;
- Assurer l'accès régulier des producteurs à des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires) ; des intrants vétérinaires et zootechniques incluant des aliments de bétail ; des intrants de qualité et à moindre coût ;
- Appuyer l'accès des pêcheurs et des aquaculteurs à des équipements et matériels appropriés ;
- Mettre en œuvre la stratégie de mécanisation raisonnée basée sur une stratégie nationale qui répond aux multiples besoins des agriculteurs, des éleveurs ; des pêcheurs et des aquaculteurs ;
- Renforcer la lutte contre les espèces végétales envahissantes, les épizooties, des ennemis des cultures, des maladies des poissons et de la volaille ;
- Renforcer le dispositif d'appui conseil aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de connaissance et de suivi de l'état des ressources en eau de surface et souterraines en fonction des principaux usages possibles ;
- Doter le pays d'une stratégie nationale de l'irrigation ;
- Valoriser le potentiel hydro agricole par la réhabilitation et la construction des nouveaux aménagements hydro agricole ;
- Garantir un approvisionnement en eau du cheptel par la réhabilitation des points d'eau existants en panne et la réalisation des nouveaux puits et forages pastoraux ;
- Réhabiliter/aménager des nouvelles retenues d'eau à vocation halieutique ;
- Promouvoir les et outils appropriés de gestion des points d'eau à usages multiples, notamment la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- Renforcer la coopération régionale autour de la gestion des ressources en eau partagée ;
- Renforcer les capacités d'organisation et de structuration des producteurs dans la perspective de leur professionnalisation ;

- Améliorer les techniques de production et la qualité des produits avec un accent particulier sur la diffusion des techniques de production adaptées aux conditions agro écologiques locales ;
- Promouvoir le développement des zones spécifiques de production ;
- Appuyer la valorisation des produits ;
- Adapter les activités de recherche aux besoins des producteurs ;
- Intégrer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les programmes de recherche ;
- Renforcer les capacités des institutions de recherche en ressources humaines, matérielles et financières ;
- Mettre en place une stratégie de vulgarisation des résultats de recherche éprouvés ;
- Renforcer la complémentarité et la synergie entre les institutions de recherche ;
- Intensifier la production des filières porteuses ;
- Développer et moderniser les infrastructures agro-sylvo-pastorales et halieutique ;
- Faciliter la mise sur les marchés des productions agrosylvopastorales et halieutiques ;
- Développer les interprofessions ;
- Désenclaver les zones de production afin de les relier aux principaux marchés de consommation ;
- Aménager les pistes pour le commerce national et transfrontalier du bétail sur pieds ;
- Moderniser le transport des produits agricoles périssables (fruits, légumes, lait, viande du bétail et de la volaille ;
- Informer, sensibiliser et former les producteurs sur les nouvelles technologies et techniques de stockage des produits ;
- Faciliter la mise en place des équipements et matériels de conservation et de stockage en faveur des opérateurs
- Encourager l'installation des privés dans le secteur rural ;
- Mettre en place un fonds pour le développement rural

II.5 SYSTEME DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES A TROIS SCENARIO (HAUTE, MOYENNE,

Appliquer l'ordonnance 043/PR/2018 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique et le décret 568 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'organe national d'orientation agrosylvopastoral et halieutique du 12 Octobre 2021 ;

Mener des réformes structurelles, organisationnelles et procédurales dans les systèmes de gouvernance;

Dans la gouvernance, tenir compte des changements climatiques, de la stabilité, du genre et de la jeunesse ;

Rendre effective l'application des textes de l'OADA adoptés en 2008 ;

II.6 PISTES DE SYNERGIE SANS CONTRADICTION

Inclure les nouvelles technologies de communications, des énergies renouvelables et les objectifs de développement durable dans le développement du secteur rural ;

II.7 OBSERVATIONS

Un système de gouvernance basé sur la transparence, la redévabilité et la responsabilité selon la disponibilité des ressources.

III EDUCATION NATIONALE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

III.1 INTRODUCTION

Le présent rapport est réalisé dans le cadre de Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) à travers la thématique N° 4 Politiques Publiques Sectorielles pour le compte de sous-groupe Education Nationale, Recherche Scientifique et Technologique.

Conformément aux orientations stratégiques, les termes de références et autres documents remis par le comité, Les membres du sous-groupe, après plusieurs séances de travail, ont exploité les documents suivants :

- Rapport d'Etat sur le Systeme Educatif National (RESEN)
- Enquete parlementaire
- le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) 2003-2015 ;
- le Plan d'Action National de l'Education pour Tous (PAN/EPT) ;
- le Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle 2002-2005 ;
- le Programme Cadre pour la Promotion de l'Education Bilingue au Tchad (PRODEB)
- la Stratégie Nationale en faveur de l'Accélération de l'Education des Filles 2004-2015.
- La Stratégie Intérimaire pour l'Education et l'Alphabétisation (SIPEA) 2013 à 2017 ;
- Le Plan Intérimaire pour l'Education et du Tchad(PIET), 2018 à 2020
- Loi 16 portant orientation du systeme educatif et decrets
- Recent dianostique sur l'enseignement superieur
- Rapports sur l'education

Ce rapport s'articule autours des points suivants : intrduction, contexte general, etat des lieux defis prioritaires, propositions recommandations , une conclusion et quelques themes pouvant alimenter les discussions au forum ainsi qu'un tableau de synthese

III.2 CONTEXTE GENERAL

Le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Quelques années plus tard, son développement a été compromis par une succession des crises politico-militaires qui ont eu un effet désastreux sur son potentiel économique, social et culturel. Malgré la persistance de ces crises, le processus démocratique, entamé en 1990 a conduit le pays à la tenue de la conférence nationale souveraine en janvier 1993, à l'adoption d'une nouvelle constitution en mars 1996 et sa révision en juillet 2005. Ce processus a permis l'organisation des élections présidentielles en 1996, 2001, 2006 et 2011 et des législatives en 1997, 2002 et 2011.

Le Tchad est divisé en 23 régions, 64 départements, et environ 266 sous-préfectures et arrondissements municipaux, 12 sultanats et 619 cantons²¹.

Les langues officielles sont le français et l'arabe. Les principales langues de communication sont l'arabe tchadien, le Sara et le français. On compte plus de 135 langues et dialectes parlés au Tchad et la majorité des tchadiens parle au moins deux langues. Les principales religions sont l'islam (54%), le christianisme (35%) et l'animisme (11%). Selon le RDH²² 2010, le taux d'analphabétisme était de 67,3% dont 78% chez les femmes

²¹ Service de l'Administration de régions/Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

²² Rapport sur le Développement Humain

En 1990, le Tchad a adopté avec ses partenaires au développement la Stratégie Nationale d'Education et de Formation en liaison avec l'Emploi (EFE). Cette stratégie était axée sur deux orientations fondamentales à savoir (i) une stratégie à but qualitatif visant l'amélioration du rendement du système par la revitalisation des structures d'éducation et de formation, et (ii) une stratégie à but quantitatif visant une expansion modérée des effectifs scolaires et universitaires, et qui assure en permanence l'ajustement de la croissance des effectifs aux réalités démographiques, économiques et socioculturelles du pays. Depuis la mise en œuvre de cette « Stratégie EFE » adoubée par les Etats Généraux de l'Education de 1994, le secteur a enregistré des résultats forts appréciables en termes quantitatifs. L'objectif central d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de l'enseignement primaire, notamment dans les zones rurales et d'accroître la scolarisation des filles. Cependant l'insuffisance de financement de certains sous-programmes ont ralenti la progression des indicateurs de qualité.

Pour assurer la durabilité de l'impact des actions déjà entreprises et pour remédier au déficit éducatif, le Gouvernement a demandé aux autres bailleurs de fonds de contribuer au financement d'un ambitieux programme de réforme qui concerne prioritairement l'éducation de base et l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les principaux axes du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET), soutenu par la banque mondiale et d'autres partenaires, basé sur la Loi 16/PR/2006 portant Orientation du Système Educatif Tchadien sont: (i) l'accroissement de l'accès et l'équité ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage ; et (iii) le renforcement des capacités de planification, de gestion et de pilotage du système.

Grâce à ce programme, le Tchad, a pu adapter son système éducatif aux réalités nationales et, en particulier, le rapprocher des perspectives d'accès à l'emploi.

Grâce à la création du Centre National des Curricula, des programmes scolaires bilingues ont été développés en vue de produire des manuels scolaires en français et en arabe adaptés aux réalités tchadiennes. L'Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education (APICED) créée sur la base d'une convention signée avec la Fédération Nationale des Parents d'Elèves (FENAPET).

L'enseignement supérieur dispose des ressources humaines indispensables au système LMD (Licence-Master Doctorat) et de s'adapter au nouvel environnement universitaire mondial soutenu par le CAMES.

La mise en place en 2013 d'une ambitieuse stratégie intérimaire d'ETFP, assortie d'un programme quinquennal de formation technique et professionnelle, participait également de la volonté du Gouvernement de la République du Tchad de jeter les bases d'un dispositif pérenne de production des compétences dont le pays a besoin pour son émergence. Le bilinguisme au Tchad est un des objectifs clés de la Conférence Nationale Souveraine de 1993, car les acteurs socio-politiques considéraient qu'il est le socle principal de la cohésion nationale pour les générations futures. Cette politique qui a été soutenue principalement par la Banque Islamique de Développement (BID) a été mise en œuvre depuis les années 90 à travers des interventions ciblées et modestes (PAEB I, II, III et IV). La mise en place, à partir de 2004, du Programme de Développement de l'Enseignement Bilingue (PRODEB) commun au Tchad et au Niger a permis de réaliser des progrès significatifs dans les deux pays, mais des défis restent à relever au Tchad, encore confronté à des difficultés liées au pilotage et à la gestion pédagogique du processus. En vue de contenir la baisse de niveau généralisée à travers le monde, du fait des mutations technologiques, le Gouvernement a engagé une refonte totale du système, sur la base des conclusions de l'Etude RESEN de 2014-2015 et des orientations et résolutions adoptées par l'Assemblée Nationale suite à une enquête parlementaire impliquant tous les acteurs du secteur. Les efforts entrepris dans ce cadre ont été hypothéqués dès 2019 par la pandémie de COVID19 qui a aggravé les contraintes économiques et financières auxquelles le pays était confronté depuis 2016.

Par ailleurs, il faut noter que la langue arabe ait été introduite au Tchad depuis des siècles, elle a eu à exercer une certaine influence sur la majeure partie du territoire, notamment le Kanem, le Ouaddaï et le Baguirmi, qui l'ont adoptée comme langue d'administration, de communication et d'enseignement religieux. De plus, des savants appelés Ulémas venus des pays arabes, dispensant des cours dans des écoles ont fait des celles-ci le terreau sur lequel s'est construite la culture arabo-musulmane dans les trois principaux royaumes précités. C'est dans ce contexte qu'est arrivée l'école occidentale française qui a formé des cadres destinés essentiellement à doter l'administration coloniale des compétences minimales dont elle a besoin pour son fonctionnement.

Dans ces conditions, l'arabe et le français cohabitent. Pour éviter que le développement parallèle des deux langues ne favorise l'émergence d'une société tchadienne divisée dont certains citoyens seraient des arabophones et les autres des francophones, il a été décidé que le bilinguisme se développe à tous les niveaux de l'Enseignement au Tchad, dans les cycles primaire et secondaire se fasse dans les deux langues, d'où la constitutionnalisation de l'usage du français et de l'arabe comme langues officielles.

III.3 ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET DEFIS PRIORITAIRES DU SECTEUR DE L'EDUCATION

La Loi N°16/PR/2006 du 13 mars 2006, portant Orientation du Système Educatif Tchadien, organise le secteur de l'éducation en structures formelles, non formelles et informelles.

Structures Formelles

Le système éducatif formel comprend les niveaux ci-dessous :

- Enseignement préscolaire ;
- Enseignement fondamental ;
- Enseignement secondaire ;
- Enseignement supérieur.

Structures Non Formelles

Les structures non formelles comprennent :

- Un Centre d'Alphabétisation relevant de l'initiative publique ou privée ;
- Un Centre de Formation Professionnelle œuvrant au profit du monde rural et de groupes vulnérables ;
- Toute Structure d'Education ou Formation spécialisée ;
- Les Ecoles Coraniques.

Structures informelles

L'éducation informelle est le processus par lequel une personne acquiert durant sa vie des connaissances, des aptitudes et des attitudes par l'expérience quotidienne et les relations avec son environnement. De manière fortuite, elle est réalisée à travers les principaux canaux suivants :

- la cellule familiale ;
- la communauté ;
- les groupes socio-culturels et les mouvements associatifs ;
- l'environnement socioprofessionnel ;
- les médias et toutes formes de connaissances sociales.

Sept défis majeurs et liés entre eux, apparaissent comme essentiels au regard de l'analyse sectorielle du système éducatif tchadien :

- Accroître l'offre d'éducation dans tous les ordres d'enseignement ;
- Améliorer la qualité des apprentissages et des acquis scolaires pour les apprenants;

- Mettre en adéquation le niveau de financement du secteur avec les ambitions de développement retenues ;
- Rendre l'éducation dans tous les ordres d'enseignement plus équitable, en veillant à la réduction des disparités ;
- Rendre plus performants et plus efficaces la gestion et la gouvernance du système éducatif ;
- Accroître la contribution du secteur privé avec l'appui de l'Etat ;
- Réviser la loi 16 pour l'adapter aux mutations socio-économiques et culturelles et optimiser son opérationnalisation

III.3.1 L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Etat actuel

L'enseignement préscolaire accueille les enfants de 3 à 5 ans et est organisé en trois (03) sections : la petite pour les enfants de 3 ans, la moyenne de 4 ans et la grande de 5 ans. Il est géré au plan administratif par le Ministère de la Femme et le suivi pédagogique est assuré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique.

Au titre de l'année scolaire 2019/2020 il a été dénombré 382 établissements préscolaires sur le plan national contre 290 pour l'année scolaire 2010/2011, soit une augmentation de 92 établissements (75% en 10 ans). En ce qui concerne les effectifs, 19 871 enfants ont été recensés en 2019/2020 dont 9 721 filles contre 22347 en 2010/2011.

Selon l'annuaire 2010/2011 le taux brut de scolarisation dans le préscolaire au Tchad était de 2,5% dont 2,6% chez les garçons et 2,4% chez les filles. La pression de la demande sociale et le faible engagement de l'Etat dans ce sous-secteur a ramené le Taux brut de scolarisation du préscolaire à 1,08% dont 1,05% pour les garçons et 1,07% pour les filles, en 2019-2020.

Défis

La stratégie de développement de la petite enfance pour les années à venir s'articulera autour du développement de l'accès au préscolaire, en particulier en milieu péri-urbain, rural et pour les enfants issus des milieux pauvres et vulnérables, de l'amélioration de la qualité et de la gouvernance. Les défis essentiels sont :

- la faiblesse de l'offre et sa concentration en milieux urbains ;
- l'implantation anarchique des jardins d'enfants privés (sans autorisation et sans suivi des départements de tutelle) ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel d'encadrement ;
- l'absence d'un programme uniformisé d'éveil adapté au contexte de l'enfant tchadien ;
- l'insuffisance et l'inadaptation des infrastructures et des équipements pédagogiques ;
- la faible implication des collectivités territoriales décentralisées dans les services d'encadrement et d'éducation préscolaire ;
- le manque de coordination avec le reste du secteur éducatif.

III.3.2 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (CYCLE PRIMAIRE)

Etat actuel

Selon la loi 16, l'enseignement primaire accueille les enfants de 6 à 12 ans autour des apprentissages fondamentaux, d'écriture de lecture et de calcul dans les langues officielles. Au titre de l'année scolaire 2019/2020, on dénombre 11 769 écoles contre 8786 en 2010/2011 soit une augmentation

de 2983 dans la période. Les effectifs d'élèves passent de 2 623 179 en 2019/2020 à 1928603 en 2010/2011. Ce qui a accru le Taux Brut de scolarisation (TBS) de 91% en 2010/2011 contre 91,3% en 2019/2020

Défis

Les dysfonctionnements et limites mis en évidence par le diagnostic sectoriel réalisé sur le système éducatif ont permis d'identifier de manière spécifique les défis prioritaires auxquels doivent faire face les autorités tchadiennes :

- L'amélioration de l'accès et de l'équité ;
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages ;
- L'amélioration de la gouvernance et du pilotage du sous-secteur.

III.3.3 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL CYCLE II (MOYEN)

Etat actuel

L'enseignement moyen est un cycle d'orientation qui renferme toutes les structures d'approfondissement des apprentissages généraux et prépare à l'enseignement secondaire général ou technique et professionnel.

Selon annuaire statistique 2019/2020 on dénombre 1705 CEG contre 924 en 2010/2011. On compte en 2019/2020, 442 310 élèves contre 315 754 élèves en 2010/2011. En 2010/2011, le taux de scolarisation de l'enseignement moyen était de 29,17% contre 30,1% en 2019/2020

Défis

Les défis prioritaires ci-dessous mentionnés ressortent du diagnostic du sous-secteur de l'enseignement moyen :

- L'accroissement du taux de rétention, notamment chez les filles ;
- La disposition d'un nombre suffisant d'enseignants formés ;
- L'accroissement du nombre des structures d'accueil ;
- L'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- La mise en place d'un système de suivi-évaluation et d'encadrement performant ;
- L'accroissement de l'appui de l'Etat au secteur privé.

III.3.4 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

Etat actuel

Enseignement Secondaire général est dispensé dans les lycées d'enseignement général et sanctionné par le diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire dont les modalités de délivrance sont précisées par décret pris en conseil des ministres.

Selon l'annuaire statistique 2019/2020 on dénombre 713 lycées contre 345 en 2010/2011. On compte en 2019/2020, 182089 élèves contre 134260 élèves en 2010/2011. En 2010/2011, le taux de scolarisation de l'enseignement moyen était de 18,98% contre 18,6% en 2019/2020

Défis

- L'accroissement du taux de rétention en particulier chez les filles dans le sous-secteur ;
- Le développement du corps enseignant en nombre et en qualité ;

- L'accroissement des structures d'accueil en respectant les normes et standards ;
- Le renforcement du système d'encadrement et de suivi-évaluation ;
- L'augmentation de l'appui de l'Etat au secteur privé ;
- La mise en place d'un mécanisme de protection des filles dans les Lycées.

III.3.5 ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Etat actuel

L'enseignement et formation techniques et professionnels sont dispensés dans les centres de formation technique et professionnelle(CFTP), les collèges d'enseignement technique et professionnel(CETP) ou les lycées d'enseignement technique et professionnel(LETP).

Les centres de formation technique et professionnelle(CFTP) accueillent, pendant deux ans, les élèves âgés de 15 ans au moins, issus de l'enseignement fondamental. Ils préparent au diplôme de fin de formation technique et professionnelle (DFFTP) dont les modalités sont définies par décret pris en conseil des ministres.

L'année scolaire 2019/2020 a enregistré 41 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Ils sont composés des types d'établissements suivants :

- Trois (3) Collège d'Enseignement Technique Industriel (CETIN) ;
- Six (6) Lycées d'Enseignement Technique Industriel (LETIN) ;
- Trente-deux (32) Lycées d'Enseignement Technique Commercial (LETCO).

Par contre, l'année scolaire, le nombre d'établissements est de 37 dont deux centres d'enseignement technique industriel, deux lycées d'enseignement technique industriel, dix-neuf lycées d'enseignement technique commercial et 14 centres de formation technique et professionnelle. Pour l'année 2019/2020, 8 651 élèves sont inscrits et sont repartis comme suit : 6 985 au LETCO, 1 400 au LETIN et 266 au CETIN. Par contre, les élèves inscrits en 2010/2011 sont au nombre de 6534 dont 380 au CETIN, 960 au LETIN, 4363 au LETCO et 831 CFTP.

DEFIS

Ainsi, les défis majeurs se résument comme suit :

- L'accroissement de la capacité d'accueil des établissements publics de formation ;
- L'élaboration d'un cadre référentiel de développement de l'EFTP ;
- La diversification des filières des formations ;
- L'adéquation des choix des filières avec les besoins socioéconomiques de développement ;
- L'augmentation en nombre et en qualité des personnels administratifs et d'encadrement ;
- L'accroissement des ressources publiques allouées à l'EFTP.

III.3.6 ALPHABETISATION DES ADULTES

Etat actuel

Le sous-secteur de l'Alphabétisation est structuré en trois niveaux (Niveau I, Niveau II et Niveau III). L'apprentissage se fait dans les langues nationales et officielles. Au titre de la Campagne 2019/2020, 2 512 Centres ont été recensés. L'effectif des apprenants est de 103 606.

Par contre, en 2010/2011, on dénombre 3274 centres. Le nombre des apprenants est de 142227. On a remarqué que le nombre des centres a diminué tout comme les effectifs des apprenants.

Défis

Six défis fondamentaux ont été identifiés :

- La réduction du taux d'alphabétisme chez les adultes âgés de 15 ans et plus ;
- L'amélioration du taux d'accès chez les populations nomades, insulaires et celles en situation d'urgence ;
- L'implication des autorités locales, leaders religieux et les ONG dans le processus des campagnes d'alphabétisation de masse ;
- L'amélioration de l'efficacité interne et externe du sous-système d'alphabétisation pour les bénéficiaires ;
- L'accroissement des ressources publiques allouées au sous-secteur de l'AENF ;
- La redéfinition d'une politique linguistique pour la promotion et le développement des langues nationales.

III.3.7 EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

Etat actuel

Le sous-secteur de l'Education de Base Non Formelle est structurée en année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année) et accueille les jeunes non-scolarisés et déscolarisés âgés de 9 à 14 ans.

Au titre de l'année scolaire 2019/2020, il compte 59 centres. La situation de l'année scolaire 2010/2011 est non déterminée dans l'annuaire.

Défis

Trois défis fondamentaux ont été identifiés :

- La baisse de la forte proportion des enfants hors système scolaire ;
- La création des centres d'éducation de base non formelle ;
- La résistance de certaines communautés à l'égard des écoles formelles

III.3.8 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE/TECHNOLOGIQUE

Les structures de formation du supérieur sont constituées des universités, des instituts, des grandes écoles et des centres spécialisés. Au niveau du secteur public, le premier établissement d'enseignement supérieur créé dans le pays est l'Université du Tchad en 1971, devenue Université de N'Djamena en 1994.

Au cours des quinze dernières années, l'enseignement supérieur tchadien a connu une expansion fulgurante. De deux à trois établissements publics jusqu'au début des années 1990 (Université du Tchad, ENTP, ISSED), le pays compte aujourd'hui 22 établissements publics d'enseignement supérieur, dont dix (10) universités, six (06) instituts nationaux, quatre (04) écoles normales supérieures et deux (02) grandes écoles spécialisées sous double tutelle. L'ensemble de ces structures étatiques sont réparties dans quatorze (14) villes et compte 53 443 étudiants (contre 6 000 en 2000), lesquels sont encadrés par plus de 2700 enseignants chercheurs. A ces structures publiques s'ajoutent 65 établissements du secteur privé reconnus par l'Etat, dont plus de 90% sont concentrés dans la capitale N'Djaména.

Les établissements publics (universités et Instituts) accueillent 72% des effectifs du supérieur (les filles ne représentant que 19% des effectifs. La répartition des effectifs dans les universités publiques montre une prédominance des sciences sociales et humaines (45%). Dépendant fortement des subventions annuelles de l'Etat, le fonctionnement de ces établissements publics du supérieur a été souvent perturbé par des mouvements de grèves des étudiants (transport, restauration, etc.), mais

aussi ceux des enseignants-chercheurs pour revendiquer les salaires ou les primes, à tel enseigne qu'ils n'évoluent pas au même rythme en termes de calendrier académique.

La carte universitaire s'étend également aux organismes sous tutelle qui sont complémentaires aux établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- **Office National des Examens et Concours du Supérieur (ONECS);**
- **Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) ;**
- **Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD) ;**
- **Observatoire du Foncier au Tchad (OFT).**

La dynamique de développement de la carte universitaire se poursuit pour mieux s'étoffer avec la création de deux (2) Ecoles doctorales conformément au décret instituant les études doctorales au Tchad, à savoir :

- Lettres et Sciences Humaines ;
- Sciences, Techniques et Environnement.

En plus de cela, j'ajoute la création en 2014 de huit (8) Académies de l'Éducation Nationale conformément aux dispositions de la Loi N°16/PR/2006 portant orientation du système éducatif au Tchad. Le fonctionnement est réorganisé en 2019 par Décret. Par définition, les Académies sont des structures en charge de la coordination et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de l'éducation dans leurs circonscriptions respectives. Plusieurs autres projets de création des structures publiques sont en perspectives. Les effectifs d'étudiants : une tendance à la massification.

L'une des caractéristiques de la dynamique de l'enseignement supérieur au Tchad est la croissance continue des effectifs d'étudiants. L'essor des effectifs est corrélé à l'augmentation continue des bacheliers, arrivés en fin du cycle de l'enseignement secondaire, dont la moyenne estimée oscille entre 20 à 25 000 bacheliers/an. De 6 000 étudiants à la fin des années 2000, le nombre total des étudiants dépasserait les 55 000 étudiants de nos jours. Une telle évolution accroît les besoins en infrastructures et en équipements universitaires, mais surtout en œuvres universitaires (transport, restauration) dans le secteur public. Selon les données récentes du Ministère de l'enseignement supérieur, les capacités d'absorption des bacheliers varient actuellement de 40 à 1000 étudiants selon les établissements.

L'Université de N'Djaména demeure la plus sollicitée avec plus de 9 000 étudiants/an. Le surplus de bacheliers est absorbé par les universités de la sous-région et celles des pays amis à travers l'octroi de bourses d'études.

Au niveau du secteur privé où l'Etat éprouve d'énormes difficultés pour assurer le contrôle et le suivi, l'on assiste également à un accroissement rapide des établissements, dont le nombre officiel est ramené à 130 établissements en 2015 à 65 en 2019.

La réduction du nombre des structures privées fait suite à l'inspection et l'évaluation effectuée par le Ministère en 2019, laquelle avait débouché sur la fermeture de plusieurs d'entre elles. Les effectifs d'étudiants au niveau du privé varient de 20 000 à 25 000 étudiants en 2019.

Les enseignants-chercheurs : une insuffisance qualitative très marquée.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la qualité de la formation au niveau supérieur, il faut noter que l'insuffisance quantitative et qualitative de ressources humaines dans les établissements publics d'enseignement supérieur au Tchad est une situation bien réelle. Les capacités d'enseignement et de recherche nationales restent également limitées par le nombre de personnel dédié aux activités de recherche dans les institutions existantes.

En effet, on observe que le corps enseignant dans les établissements publics est constitué en majorité d'assistants (53%), titulaires pour la plupart d'un Master ou autres diplômes équivalents, et

d'assistants d'université ; tandis que les enseignants de rang magistral (Maitres de Conférences et Professeurs titulaires) ne représentent en moyenne que 4% du corps enseignant gradé. De plus, le ratio d'encadrement enseignant/ étudiants est élevé (1/32) par rapport au standard international (1/25). La situation est encore beaucoup plus accentuée dans le secteur privé qui s'appuie plus sur le public, en ce qui concerne l'emploi à temps partiel d'enseignants qualifiés.

Ce contexte particulier de la structure du personnel compromet ainsi les possibilités de la mise en place du système LMD selon les normes et standards internationaux. Dans ce contexte, les ratios déterminant les conditions de formation ne sont pas favorables à un enseignement de qualité dont les indicateurs de couverture restent faibles dans l'ensemble (ratio étudiant/salle de classe ; ratio étudiant/bibliothèque ; ratio étudiant/laboratoire ; ratio étudiant/amphithéâtre).

Sur le plan politique, il convient toutefois de souligner que de gros efforts ont été fournis par les plus hautes autorités du pays pour soutenir la qualification des enseignants-chercheurs, à travers la mise en place d'un fonds d'appui à la formation des formateurs (CONFOFOR). Plus de 500 docteurs et 300 Masters ont bénéficié de bourses grâce à un financement de plus de 4,5 milliards de FCFA.

En 1995, l'enseignement supérieur disposait seulement d'1 seul Maître Assistant. Aujourd'hui le Tchad dispose de 12 Professeurs titulaires, 46 Maîtres de conférences, 590 Maitres assistants, 1 Directeur de recherche, 4 Maître de recherche et de 9 Chargés de recherche.

Le système produit en moyenne 4.000 diplômés par an (dont 13% de filles) ; plus des 2/3 de ces diplômés proviennent des filières littéraires et la majorité est composé de licenciés qui n'ont pas d'autres choix que l'enseignement (parfois sans vocation) par le biais de la fonction publique ou les instituts privés. La filière arabophone, qui représente 16% globalement n'échappe pas à la même réalité.

Le Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) a été créé en 2008 pour améliorer la réussite des étudiants par la mise en place d'un cadre adéquat est d'accompagner la vie étudiante par des initiatives en faveur de la santé, du logement, de la restauration, du transport, de l'action sociale, de la culture, des sports et des loisirs. Les ressources allouées au CNOU ont grimpé à 18,8 milliards FCFA (dont 7,7 milliards pour les bourses et transferts sociaux, et 4,5 milliards FCFA pour les œuvres universitaires) au profit de 9 750 étudiants.

Au cours de la dernière décennie, et sous la poussée d'un taux de croissance à la base du système éducatif de plus de 10%, les effectifs universitaires ont très rapidement progressé à plus de 20% en moyenne par an. Cette poussée de la demande sociale de formation universitaire contraste cruellement avec les contraintes du CNOU. Pour l'année universitaire 2019/2020, plus de 55 000 étudiants ont ainsi été pris en charge au titre des œuvres universitaires en matière de transport, de restauration, de logement, etc. avec un effort budgétaire qui a décliné progressivement à moins de 2 milliards en dehors des bourses. Malgré la suppression de la bourse universitaire, excepté pour les étudiants en médecine, et quelques institutions professionnelles, le CNOU éprouve de réelles difficultés à assumer sa mission et la grogne des étudiants va grandissant.

C'est pourquoi le dernier Conseil d'Administration du 09 mars 2021 a recommandé à la Direction Générale du CNOU de se pencher sérieusement sur les possibilités de réformes des services des œuvres universitaires en termes d'accessibilité, de qualité et de soutenabilité financière.

Dans le domaine de la recherche scientifique et technique, le Gouvernement a pris l'option de faire progresser les connaissances par la recherche en vue de promouvoir les études de troisième cycle et la Recherche-Développement. Ainsi le Centre National d'Appui à la Recherche (**CNAR**) a été restructuré en 2015 pour devenir le Centre National de Recherche pour le Développement (**CNRD**) ; les huit académies et deux écoles doctorales ont été créées ; l'Institut de Recherche Géologique de Bardai est créé. Le CNAR s'est doté d'une infrastructure numérique (Data Booster) et d'un laboratoire des Technologies, de l'Information et de la Communication (**LARTIC**), atouts devant renforcer le programme de mise en réseau de toutes les institutions de l'Enseignement Supérieur (Tchadren).

Le **CNRD** accueille plus de 1 500 chercheurs nationaux et expatriés, publie annuellement des revues scientifiques et vulgarise régulièrement les travaux de recherche, sans lien étroit avec le secteur privé. Il publie des revues scientifiques et vulgarise régulièrement les travaux de recherche. Le Centre dispose de plus de **25.000** ouvrages en numérique, et d'un jardin botanique en cours de reconstitution. Le CNRD réalise aussi des cartes administratives, des annuaires des chercheurs tchadiens. Il organise chaque année une semaine scientifique avec l'appui des partenaires, faute d'un budget conséquent de l'Etat. Il dispose également de deux écoles doctorales en sciences et en lettres qui sont encore au stade de démarrage, faute de moyens. Grâce aux travaux de chercheurs tchadiens, il existe plus de 80% de possibilités d'effectuer des recherches en eau dans n'importe quel endroit du Tchad, et surtout dans l'Ennedi et le Tibesti. La recherche paléontologique a permis de mettre à jour et de répertorier 25.000 pièces disponibles au CNRD. La découverte de **TOUMAI** a porté très haut les couleurs du pays dans la communauté scientifique. Il faut noter que le **Tchadanthropus** n'est pas rentré au Tchad. De même, la suite de la mâchoire d'Abel est découverte récemment par une équipe purement tchadienne.

Défis du sous-secteur

L'Enseignement Supérieur est confronté à de nombreux défis dont la persistance risque de compromettre son développement et le rôle qu'il doit jouer dans la transformation socio-économique du pays. Ces défis sont :

- L'amélioration de l'accès ;
- L'adéquation de l'offre d'enseignement par rapport aux besoins du marché de travail ;
- L'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines ;
- L'insuffisance des ressources financières et matérielles
- L'amélioration de conditions d'enseignement ;
- La faiblesse de l'utilisation des TICs dans l'enseignement et la Recherche ;
- L'absence d'un dispositif de veille et d'assurance-qualité pour mesurer les performances du sous-secteur et promouvoir la qualité des enseignements ;
- Le déficit des enseignants permanents dans les Etablissements publics ;
- La non-soutenabilité financière à terme des Œuvres Universitaires (Transport, restauration, soins médicaux) ;
- L'application du bilinguisme français-arabe dans l'enseignement supérieur ;
- La faiblesse du système d'orientation des bacheliers à l'entrée au supérieur.

III.3.9 QUESTIONS TRANSVERSALES : PREVENTION DES RISQUES DE CONFLITS ET DE CATASTROPHES

Etat actuel

L'héritage des conflits passés et l'accès inégal aux services de base comme l'éducation, la polarisation économique-sociale, les catastrophes naturelles et la fragilité étatique sont autant de facteurs qui augmentent les vulnérabilités humaines et institutionnelles. Les tensions identitaires, les rivalités communautaires et la culture de stéréotype et de stigmatisation sont enracinées dans l'histoire du pays et alimentent les violences cycliques.

En effet, pays enclavé, le Tchad fait face à des défis complexes et multiformes liés à l'instabilité de la sous-région (Darfour/Soudan, Libye, Mali, Nigéria, Centrafrique), à l'impact de l'environnement sur la sécurité alimentaire (sécheresse, dégradation des sols, inondations, etc.), et à la conjoncture économique internationale (baisse du cours du pétrole).

La gestion de ces défis exige des solutions à court, moyen et long termes. A court terme, les questions relatives à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition ressortent comme prioritaires. A moyen et long terme, la lutte contre les catastrophes naturelles et la pacification du pays est inscrite dans la stratégie

nationale. Le Tchad est en effet le théâtre de catastrophes naturelles de plus en plus récurrentes et complexes dont les plus importantes sont les sécheresses et les inondations. La première catégorie est endémique compte tenu de la situation du pays dans la bande sahélienne. La seconde quant à elle, est liée aux fortes pluies pendant l'hivernage qui affectent principalement N'Djamena, où l'urbanisation non contrôlée favorise ce type de désastre.

Les deux fleuves du pays, le *Chari* et le *Logone* constituent les principaux cours d'eau. Ces derniers ont de fortes variations de leurs niveaux et de leur débit entre la saison sèche et la saison des pluies.

L'érosion fluviale ainsi que l'impact de l'exploitation des matériaux (sables et graviers) entraîne une montée des eaux pouvant atteindre jusqu'à 2 mètres au-dessus de son niveau normal. De multiples conséquences sont observées : déplacements de population, destruction d'infrastructures, destruction des écosystèmes fluviaux, etc., autant de phénomènes qui fragilisent le pays et compromettent son développement.

Malgré ces fortes contraintes internes, le peuple tchadien ouvre ses frontières et ses portes à des centaines de milliers des Réfugiés, retournés et déplacés à ses frontières internationales. L'analyse contextuelle des crises et catastrophes au Tchad est basée sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les mouvements de population, les urgences sanitaires et les catastrophes naturelles. Cette analyse a permis de mettre en évidence une multitude de besoins humanitaires et de nombreux défis à relever, parmi lesquels la question du financement. Le pays partage ses maigres ressources avec d'autres peuples, conformément au principe cardinal adopté par le gouvernement et qui affirme que « l'Education n'a pas des frontières ». Le Tchad est le huitième pays d'accueil des réfugiés au monde et le deuxième parmi les pays pauvres et en crise de la région du sahel en termes de nombre de personnes dans le besoin et de financement humanitaire requis : 4,7 millions de personnes dans le besoin selon le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA).

L'afflux démographique cyclique des réfugiés, retournés et nomades modifie constamment les statistiques, les prévisions et les cibles de l'éducation pour tous, en particulier des personnes les plus vulnérables. La politique d'offre éducative inclusive et de qualité reste largement soumise aux crises qui affectent sa performance, son efficacité et son rendement.

18 des 22 DREN correspondent à des régions affectées par divers types de risques de crise. 2962 écoles sont localisées dans les dix DREN qui ont fait l'objet d'une enquête, faisant partie des zones à risque, soit près de 30% des 10150 écoles primaires du pays. Cela correspond à environ 670 000 élèves. De manière globale et en ordre décroissant, les impacts des crises affectant le plus grand nombre d'écoles sont :

- Les dommages dus aux vents violents (24% des écoles des 10 DREN enquêtées);
- Les retards lors de la rentrée scolaire dus aux pluies (21% des écoles) ;
- Les pertes d'effectifs dues à l'insécurité alimentaire (20% des écoles) ;
- Les dommages causés par les pluies (18%), les inondations (16%), les écoles fermées à cause de la crise alimentaire (6%) ;
- Dans une moindre mesure, on note aussi l'impact des déplacements de populations qui conduisent les écoles à accueillir de nouveaux élèves, déplacés ou réfugiés, ainsi que l'occupation d'écoles par des populations sinistrées par les pluies ayant perdu leur logement ;
- Enfin, l'impact des conflits armés et intercommunautaires.

Les risques de catastrophes sont donc plus élevés que les risques de conflits, ce qui reflète effectivement l'évolution du pays vers une stabilité politique relative ces dernières années. Voir annexe Tableau des écoles affectées.

Défis prioritaires et orientations stratégiques

Deux principaux défis sont consubstantiels aux situations de crise, qu'elles relèvent des conflits armés ou des catastrophes naturelles :

- Les Risques et conflits réduisent l'accès à l'éducation des enfants ;
- Le faible financement de l'éducation aggrave les disparités de tout genre.

L'élaboration d'un plan de contingence de l'éducation arrimé au plan de transition permettra de développer et renforcer les mécanismes de prévention et de résilience face aux risques de conflits et/ou de catastrophes naturelles. C'est la principale orientation stratégique retenue pour faire face à ces situations. Cette orientation se traduit concrètement par les mesures suivantes :

Au niveau de l'accès et l'équité

- Promouvoir l'éducation inclusive pour tous (refugiés, retournés, populations hôtes) ;
- Construire des salles de classe en matériaux durables en respectant les normes et mettre en place des espaces temporaires d'apprentissage dans les sites de personnes déplacées ;
- Construire des bâtiments scolaires en évitant les passages des eaux et des animaux ;
- Doter les établissements de clôture ;
- Intégrer dans l'espace scolaire les terrains de jeux, les espaces verts pour limiter les risques ;
- Réinstaurer l'hygiène scolaire dans les établissements (Veiller au risques des aliments non protégés dans les cours des établissements, l'approvisionnement en eau potable, toilettes séparées filles/garçons dans le respect du ratio 60 élèves pour un WC) ;
- Construire des salles de classe préfabriquées ou en toile de tente en fonction des régions (en prévision des inondations, des ensablements, etc.) ;
- Suivre les recommandations des commissions de la carte scolaire pour une répartition équitable de l'offre éducative ;
- Interdire le port d'arme en milieu scolaire ;
- Mettre en place de mécanisme d'alerte pour permettre la prise en charge des situations d'urgence en milieu scolaire ;
- Sensibiliser les communautés et les notables en vue d'une plus grande implication locale dans la scolarisation des enfants.

Au niveau de la qualité

- Introduire dans les programmes des concepts clés relatifs à la réduction des risques de conflits et des catastrophes ;
- Former les enseignants sur les questions de réduction des risques de conflits et de catastrophes naturelles ;
- Mettre en place des structures de développement des capacités de résilience et de renforcement de la sécurité alimentaire ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi des personnels enseignants et des élèves dans les situations d'urgence.

Au niveau du personnel

- Former le personnel à l'utilisation des guides pratiques d'intégration des concepts clés relatifs à la réduction des risques, des catastrophes et à la préparation des réponses urgentes aux catastrophes dans les disciplines d'accueil des programmes officiels, au niveau primaire et secondaire ;
- Former les acteurs-clés du système éducatif sur les mesures à prendre pour atténuer les risques de catastrophes naturelles ;
- Recruter et affecter des enseignants bilingues dans les régions en situation d'urgence ;
- Former les délégués régionaux, les inspecteurs départementaux et pédagogiques, les syndicats et les planificateurs aux « Situations d'Urgence » ;
- Former les responsables scolaires (DREN, IDEN), inspecteurs, directeurs et représentants des APE sur la résilience des communautés face aux crises et aux approches « Retour à l'Ecole » ;

III.3.9 AMELIORATION DE L'EQUITE

Etat actuel

Les disparités/inégalités restent importantes au sein du système éducatif tchadien et s'accroissent graduellement avec les niveaux et les ordres d'enseignement. Ces constats émanent du Rapport d'Etat du Système Educatif National(RESEN) de 2014 et de l'enquête MICS (Enquête par grappes à indicateurs multiples) 2010 Parmi les inégalités, on distingue tout d'abord celles liées au genre. Les filles sont moins scolarisées que les garçons et quittent prématurément le système scolaire. En 2016, le taux d'achèvement des filles au primaire s'établissait à 34,6% contre 53,5% pour les garçons, soit un écart significatif de près de 19 points de pourcentage. En d'autres termes, si des solutions adéquates ne sont pas proposées pour inciter les filles à aller à l'école et d'y rester, les disparités se poursuivront.

En plus des inégalités liées au genre, il ressort d'autres types d'inégalités non moins importantes. Il s'agit des disparités selon les régions, le milieu de résidence et le quintile du bien-être économique. Sur le plan régional, l'indicateur du taux d'achèvement peut illustrer l'ampleur des inégalités.

Des différences remarquables existent également selon le milieu de résidence et l'appartenance socio-économique comme l'illustre le tableau suivant extrait du rapport de l'enquête MICS 2010.

Tableau 3 : Indicateurs de disparité

	% d'enfants 36-59 mois au Préscolaire	% Jeunes femmes alphabétisées	Indice de Parité entre le sexe pour le TNF(Taux Net de Fréquentation) au Primaire	Indice de Parité entre le sexe pour le TNF(Taux Net de Fréquentation) au Secondaire
Milieu de résidence				
Urbain	14,8	46,5	0,91	0,69
Rural	2,2	13	0,85	0,44
Quintile du bien-être économique				
Le plus pauvre	1,4	8,2	0,86	0,47
Second	1,4	9,5	0,76	0,39
Moyen	2,4	13,9	0,91	0,39
Quatrième	4,3	22,6	0,86	0,46
Le plus riche	15,7	49,1	0,92	0,74
Total	4,7	22,4	0,87	0,55

Défis prioritaires et Orientations stratégiques

Défis Prioritaires

Les défis prioritaires peuvent s'exprimer à travers la persistance de nombreuses inégalités :

- Inégalités entre le sexe, que ce soit pour le niveau de scolarisation que pour le niveau de réussite ;
- Disparités régionales et selon le milieu de résidence : la scolarisation et le niveau de réussite diffèrent de manière sensible selon les localités de résidence. Ces disparités sont encore plus perceptibles dans les zones rurales ;
- Disparités liées à l'appartenance socio-économique : le tableau ci-dessus extrait du MICS 2010 illustre suffisamment l'impact de l'appartenance sociale sur les inégalités en générale, les inégalités scolaires en particulier ;
- Répartitions non équitables des ressources humaines et matérielles.

Orientations stratégiques

Pour répondre à ces inégalités et disparités, il importe de mettre en œuvre des orientations stratégiques adéquates.

Pour réduire les inégalités liées au genre, les mesures suivantes s'imposent :

- La mise en place d'une politique en faveur des filles, s'appuyant sur les conclusions des études déjà réalisées, notamment par :
 - Sensibilisation accrue des parents, des notables et des hommes/femmes influents ;
 - Application des textes rendant obligatoire l'école ;
 - Mise en place des mesures incitatives pour la fréquentation scolaire des filles (soutien à l'accès aux ressources aux filles et leurs familles, soutien pédagogique) ;
 - Renforcement des capacités du personnel enseignant sur les thématiques liées à la scolarisation des filles (genre, tutorat, violence, etc.)
 - Octroi de kits, tenues, trousse de toilettes, bourses et frais de transport aux filles ;
 - Création de structures d'accueil et implantation des cantines scolaires/appui en alimentation dans les localités les plus défavorisées.
- En ce qui concerne les enfants issus des minorités marginalisées, il est nécessaire de disposer d'une stratégie d'éducation nationale inclusive, prenant en compte les aspects suivants :
 - Mise en place d'une stratégie nationale pour l'éducation des enfants nomades ;
 - Facilitation de l'accès aux zones insulaires ;
 - Création des centres spécialisés (malentendants, malvoyants) ;
 - Construction et équipement des centres et des établissements pour tous les enfants défavorisés ;
 - Suivi des matériels affectés jusqu'à la destination (établissement).
- Pour une gestion efficace des ressources allouées au système éducatif, la mise en place de la carte scolaire est de nature à assurer une allocation optimale et équitable des ressources :
 - Affecter les enseignants qualifiés sur la base des besoins réels des régions ;
 - Octroyer des crédits de fonctionnement aux établissements ;
 - Rétablir la réquisition de voyage aux enseignants affectés ;
 - Doter en moyen roulant (véhicules et engins à deux roues) les administrations des niveaux déconcentrés.
- Pour une qualité accrue des enseignements dans les écoles publiques accueillant des enfants défavorisés et dans les zones rurales, les mesures suivantes sont envisagées :
 - Veiller au respect du calendrier scolaire, du programme et du quantum horaire ;
 - Redéployer de manière équilibrée les enseignants qualifiés par le biais de mesures incitatives.

III.3.10 *DEVELOPPEMENT DE TIC DANS L'EDUCATION ET LA FORMATION*

Le Tchad a adhéré à la conception commune et aux concepts fondamentaux énoncés dans la Déclaration de principes du Sommet Mondial sur la Société de l'Information tenu en mai 2004 à Genève dont le Plan d'action vise à atteindre progressivement les objectifs de la Scolarisation Universelle (ODD4), en favorisant l'utilisation des produits, réseaux, services et applications qui reposent sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

C'est ainsi que le Président de la République, Son Excellence IDRISSE DEBY ITNO, a instruit En 2009 le Gouvernement, à travers les ministères en charge de l'éducation, à opter pour la mise en œuvre des politiques nationales d'intégration des TIC dans l'enseignement et la formation, à tous les niveaux de gestion du système éducatif tchadien.

Cependant, en l'absence d'un débat conséquent et approprié sur le sujet, la pénétration du multimédia éducatif dans les écoles au Tchad piétine, faisant que « notre système éducatif n'arrive pas encore à s'adapter à la révolution technologique qui se déroule sous nos yeux, dans ce village planétaire ». Y aller ? Ne pas Y aller ? La préparation du présent plan triennal, dans le cadre d'un partenariat mondial, offre l'opportunité au pays de construire une nouvelle école tchadienne de qualité, tournée vers l'excellence.

Le programme d'intégration des TIC à l'école, qui s'étale sur dix (10) ans, sera basé sur une approche à la fois systémique et systématique, une conception globale de l'école en tant que sous-systèmes inter-reliés et interdépendants, évoluant graduellement vers les objectifs terminaux de la réforme. Ainsi, dès les trois premières années, des milliers d'élèves des enseignements moyen et secondaire, des milliers d'étudiants bénéficieront d'un environnement TIC les préparant au marché du travail par le développement des pré-requis professionnels. Des milliers d'enfants apprendront à apprécier l'ordinateur et se divertir en l'utilisant comme outil interactif. Des milliers de familles, spécialement dans les zones rurales, seront à mesure d'avoir accès à l'information et à échanger des histoires ou des images à travers leurs enfants.

L'école informatisée, qui enlève donc la barrière de la distance et rapproche l'élève et l'enseignant de façon permanente, produira sans nul doute, à terme, des effets socio-économiques et culturels considérables pour un pays qui vise l'émergence à moyen terme. Enfin, l'école de demain n'exclue pas l'école d'hier, mais renforce sa capacité à transformer les ressources productives, en accélérant l'atteinte des ODD.

Au plan de la gouvernance efficace du système éducatif, l'introduction des TIC offre l'opportunité d'une modernisation accélérée du système d'information qui en constitue une base essentielle. En effet, la disponibilité de ressources humaines qualifiées au niveau national constitue un gage de pérennité des réformes proposées aussi bien pour l'introduction des TIC dans les enseignements que pour la modernisation de la gouvernance.

Etat actuel des TIC dans l'enseignement

Le taux de pénétration de l'internet au Tchad est encore inférieur à 1%, et le pays accuse un grand retard au niveau de l'intégration des TIC dans le processus enseignement-apprentissage. L'introduction et l'utilisation de ces outils dans la pratique de classe et la gestion de l'école reste embryonnaire dans le système éducatif tchadien, comme en témoigne l'absence d'espaces numériques d'enseignement et d'apprentissage dans la quasi-totalité des établissements primaires, secondaires et universitaires au Tchad ainsi que des programmes validés d'enseignement des TIC.

Sans être le remède miracle aux problèmes actuels que rencontre l'école tchadienne, il n'en demeure pas moins que l'outil informatique fait aujourd'hui partie intégrante de l'environnement psychocognitif de l'enfant et du quotidien de l'adulte. A ce titre, les TIC peuvent efficacement contribuer à apporter les réponses adéquates pour le développement du système éducatif du Tchad.

Défis prioritaires et orientations stratégiques

Le défi global du pays est de réussir l'intégration rapide des nouvelles technologies à l'école non pas seulement comme matière d'enseignement mais comme outil au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Dans l'environnement actuel à dominante multimédia où évoluent les enfants, il est indéniable que les TIC s'imposent comme un moyen efficace de transferts de connaissances et de développement des compétences essentielles. Il ne s'agit donc pas de se plier à un phénomène de mode, mais bien de préparer des hommes de demain capables d'apporter une contribution décisive au développement socio-économique du pays.

L'objectif global retenu vise à introduire dans l'école les nouvelles technologies (le multimédia) afin de permettre aux enseignants d'innover au niveau pédagogique, dans le cadre d'un système d'enseignement –apprentissage centré sur l'élève.

Au-delà de l'école, le projet contribuera à édifier une société de l'information inclusive.

Pour relever les défis cités plus dessus, il s'agira plus concrètement, à travers un partenariat public-privé dynamique et proactif, de doter progressivement les établissements scolaires et les structures de formation d'un espace TIC dont les objectifs sont :

- Initier et former les élèves, les étudiants et les enseignants aux nouvelles technologies ;
- Permettre l'accès aux logiciels éducatifs et à la formation à distance aux élèves, aux étudiants et aux enseignants ;
- Favoriser leur accès à l'internet et à toutes ses ressources en matière de recherche, formation et apprentissage.

L'implantation et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des établissements scolaires et universitaires afin d'automatiser leur fonctionnement d'une part, et d'autre part, d'avoir une maîtrise des effectifs en vue de sécuriser les examens, constituent l'autre versant de la stratégie à moyen terme.

La première phase, conçue comme expérimentale sur une période de trois ans, concernera un nombre limité d'établissements scolaires, universitaires et de l'EFTP ; une seconde phase de cinq ans permettra de généraliser les acquis de l'expérience à l'échelle nationale ; la troisième phase sera une phase de consolidation.

Résultats attendus

- les établissements scolaires et universitaires sont progressivement dotés des ressources technologiques et informatiques nécessaires ainsi qu'une interconnexion sécurisée;
- Des villages connectés aux TIC à travers des points d'accès communautaires, favorisant la mise en place progressive d'une société informatique inclusive ;
- Les actions pédagogiques des enseignants soutenues et valorisées par les TIC, grâce à des outils et supports innovants ;
- L'E-gouvernance institutionnelle du secteur rendu effective par l'usage des TIC.

III.4 PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Le secteur éducatif, malgré les réformes et innovations introduites, rencontre encore beaucoup de problèmes d'offre scolaire qui restent considérables. A côté, il existe un autre important problème de demande qui se traduit par un niveau élevé d'abandon. Le taux de redoublement très fort explique en grande partie les abandons puisqu'il entraîne une baisse de l'intérêt pour l'école chez les parents et les élèves. La problématique de l'éducation demeure. Les disparités existent selon le genre, les

régions, le milieu d'habitation (rural-urbain) et le niveau de pauvreté. Pour le cas des filles par exemple, même si l'on observe qu'elles ont davantage accès au primaire, elles ont toujours des difficultés à achever ce cycle. Tout ce souci nous amène à formuler les recommandations suivantes :

III.4.1 AU NIVEAU DU PRESCOLAIRE

A court terme

- Asseoir définitivement l'ancrage institutionnel de l'enseignement préscolaire au Ministère en charge de l'éducation en vue de sa meilleure intégration dans les processus de politique éducative ;
- Augmenter les ressources annuelles budgétaires du préscolaire à hauteur d'au moins 5% du Budget de l'Etat accordé à l'éducation.

A moyen et long terme

- Mettre en place un dispositif de formation initiale et continue des enseignants du préscolaire ;
- Doter le préscolaire de structures et d'équipements adéquats pour redynamiser ce sous-secteur ;
- Prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre le Programme de Développement de la Petite Enfance initié au début des années 2000 par le Ministère et ses partenaires, notamment la Banque Mondiale.

III.4.2 AU NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

A court terme :

- Appliquer une politique de construction des infrastructures scolaires répondant aux normes retenues ;
- Adopter dès 2022, un budget spécifique pour entretenir les équipements et infrastructures existants ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation pour mobiliser les parents au tour de l'étude du RESEN et des résolutions de l'Assemblée Nationale.
- Accélérer la mise en œuvre de la carte scolaire pour corriger les insuffisances et veiller à son respect dans la création des établissements ;
- Editer les outils de gestion des classes et de suivi pédagogique des élèves déjà conçus par le CNC ;
- Attribuer de bourses aux enfants vulnérables (handicapés, filles issues des zones défavorisées).
- Relancer le programme pilote d'éducation des enfants en milieu nomade ;
- Lancer le chantier de réforme du système éducatif national sur la base des conclusions de l'étude **RESEN** et les résolutions de l'Assemblée Nationale.

A moyen et long terme :

- Généraliser l'alimentation scolaire par l'actualisation et la mise en œuvre du Plan National d'éducation, d'alimentation, de santé et de nutrition scolaires ;
- Réviser le statut des enseignants afin de relever l'âge de départ à la retraite pour éviter le gaspillage des ressources humaines éducatives ;

- Mettre en place une politique de contractualisation des enseignants qualifiés pour tous les ordres d'enseignement et assurer la régularité des salaires, ceci en vue d'améliorer les ratios pédagogiques d'encadrement ;
- Mettre en place un dispositif national d'évaluation des acquisitions des élèves du fondamental sur la base d'un socle principal de compétences au niveau du CM ;
- Mettre en place un dispositif pérenne et crédible de formation continue des enseignants ;
- Introduire concrètement les TIC dans les enseignements/apprentissages en mettant en œuvre le programme développé par le MENPC avec l'aide de l'UNESCO ;
- Revisiter les programmes de formation dans les ENI pour mettre l'accent sur le renforcement des compétences professionnelles des enseignants et le domaine disciplinaire enseigné dans les écoles;
- Rendre opérationnelle l'Imprimerie du CNC et accroître ses capacités en lien avec l'Imprimerie de l'ENS de N'Djaména ;
- Tenir les engagements en matière de financement de l'éducation en créant à cet effet un Fonds National pour l'Education (FNE) en partenariat avec les opérateurs économiques
- Accorder une facilité dans les règles budgétaires afin d'accorder des subventions aux établissements scolaires : ce qui permettrait de réduire les frais d'inscription et amorcer la gratuité surtout au fondamental ;
- Rendre opérationnels les organes de régulation de l'éducation et de décentralisation du système éducatif tchadien.

III.4.3 AU NIVEAU DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION DE BASE NON FORMELLE

A court terme

- Renforcer la mise en œuvre du PALAM ;
- Développer d'autres projets basés sur la stratégie du « Faire-faire ».

A moyen et long terme

- Diversifier les offres d'éducation de base non formelle pour absorber les exclus du système ;
- Développer un plan décennal d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle en y intégrant les écoles coraniques, les «khalwa» et l'enseignement en langues nationales.

III.4.4 AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

A court terme :

- Permettre au Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers d'assurer la coordination de l'ensemble du dispositif de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle dans le pays (tutelle académique) ;
- Doter le MFPM des fonds qui lui soient propres afin de pouvoir soutenir efficacement les formations professionnelles en matière d'œuvre et pour les achats des KITS pour de bonnes insertions socio-professionnelles réussies des jeunes formés ;

A moyen et long terme :

- Doter chaque province d'un lycée technique, d'un collège technique par département et d'un centre de formation professionnelle par sous-préfecture ;

- Favoriser l’insertion dans la vie active des diplômés par la production de qualifications professionnelles pertinentes, efficaces et adaptées ;
- Actualiser et mettre en œuvre de la Stratégie Intérimaire de l’ETFP développée en 2013 avec le concours de l’OIF.

III.4.5 AU NIVEAU DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

A court terme :

- Résoudre la problématique des œuvres universitaires en adoptant un plan de rationalisation de l’aide financière et sociale aux étudiants ;
- Réviser le statut des enseignants du supérieur notamment en ce qui concerne l’âge de la retraite en l’harmonisant avec celui des autres pays de la zone ;
- Redéfinir clairement le rôle de l’enseignement supérieur et de la recherche au regard des objectifs de développement du pays et des ODD et CAMES ;
- Rendre opérationnel les académies et les optimiser par un transfert réel de ressources ;
- Opérationnaliser le Conseil Supérieur de l’Education ;
- Relancer le processus de développement du bilinguisme au Tchad et l’adosser au CSE et aux Académies ;
- Encourager l’accès et le maintien des filles à l’enseignement supérieur (accorder un quota de 30% aux filles à l’entrée dans les universités et dans toutes les filières) ;
- Instaurer les plans stratégiques et les budgets de programmes dans le système d’enseignement supérieur et augmenter les subventions aux institutions de formation sur la base de contrats de performance ;
- Augmenter les ressources budgétaires du CNRD afin de lui permettre de relancer ses projets et assurer une meilleure coordination de la recherche scientifique et technique ;
- Créer une Commission Nationale d’Equivalence et d’Authentification des diplômes dont la Direction de l’Assurance/Qualité du Ministère assurera le Secrétariat permanent ;
- Réformer le baccalauréat tchadien pour l’adapter aux mutations technologiques et socio-économiques du village planétaire.

A moyen et long terme :

- Favoriser l’accès des personnes vulnérables à l’enseignement supérieur ;
- Améliorer la couverture universitaire dans le pays et la rationaliser en créant des pôles de spécialités conformément aux objectifs de création des académies ;
- Réformer la gouvernance universitaire sur la base de la « Gestion axée sur les Résultats » et établir des contrats de performance avec les institutions de formation et sous tutelle.
- Mettre en place une politique nationale de recherche-développement ;
- Elaborer un plan de financement de l’enseignement supérieur en accord avec la Vision 2030 et au cahier d’émergence de l’enseignement supérieur.

III.4.6 AU NIVEAU DE LA GENERALISATION DU BILINGUISME

Les orientations stratégiques retenues en vue de l’expansion du bilinguisme s’inscrivent dans le long terme et visent dans un premier temps à instaurer les bases d’une politique durable à travers :

- La formation des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau ;
- La formation continue des enseignants francophones en arabe et des arabophones en français ;
- La révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;
- L’acquisition des manuels, des matériels didactiques et des TIC ;

- Le renforcement du système de suivi évaluation, d'encadrement et de supervision ;
- La multiplication des établissements d'enseignement bilingue ;
- La contractualisation et/ou intégration des enseignants bilingues formés ;
- L'augmentation de la part de la subvention de l'Etat à la promotion du bilinguisme ;
- Le développement des dispositifs d'apprentissage des deux langues pour les cadres de l'administration ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme ;
- La formation des cadres pour le suivi évaluation de la mise en œuvre du Bilinguisme.

Dans l'immédiat, il faut relancer le processus de la tenue du forum international sur le bilinguisme tant attendu, en vue d'évaluer le **PRODEB** d'une part, et, d'autre part, renforcer le consensus sur une vision nationale partagée du bilinguisme.

III.5 CONCLUSION

Face aux défis auxquels le pays est confronté en termes de capital humain, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité du système de l'éducation nationale, des progrès importants ont été réalisés pendant les trois décennies écoulées en termes d'accès et d'équité. Les plus grands défis se trouvent au niveau de la qualité et la gouvernance institutionnelle du secteur.

Aussi, faut-il le souligner, le financement du secteur de l'éducation enregistre aujourd'hui des gaps importants au niveau de ses programmes de développement. Le secteur de l'éducation est sous financée, malgré son rôle de catalyseur du développement, étant donné qu'il est à la base de la production du capital humain, indispensable dont le pays a besoin. Il est évident que les différents forums tenus et diagnostics réalisés par le Gouvernement de la République du Tchad, il reste encore du chemin à parcourir.

III.5.1 PROPOSITIONS DE QUELQUES THEMATIQUES DE DISCUSSIONS

- La refondation de l'école Tchadienne : vers une école républicaine, laïque, inclusive et égalitaire.
- Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour pallier au phénomène de la baisse de niveau.
- La généralisation du Bilinguisme Français /Arabe à l'enseignement et dans l'administration en application de la constitution pour une cohésion nationale
- La dépolitisation du système éducatif tchadien pour le rendre plus performant, pour une bonne gouvernance et un meilleur pilotage.
- Une réforme institutionnelle pour adapter les textes et au contexte actuel notamment la révision de la loi 16 portant orientation du système éducatif.
- L'accroissement et la mobilisation des fonds pour rendre l'école plus accessible et de qualité en y introduisant les TIC

IV COMMUNICATION, TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

IV.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication (**NTIC**) a bouleversé les habitudes du monde entier dans tous les domaines de la vie.

En Afrique, comme au Tchad, le NTIC a eu un impact.

Le Tchad doit favoriser un environnement propice aux entreprises de TIC afin de lancer son développement. Etant donné l'importance de TIC dans le développement. Le gouvernement du Tchad a pris l'engagement pour mettre en œuvre la politique de développement de TIC.

A cet effet, le TIC fait partie des priorités de plus hautes autorités. Ce qui montre que les TIC vont contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement. Plusieurs stratégies ont été mises en place : SNRP I (2003-2007), SNRP II (2008-2011), PND 2013-2015 et PND 2017-2021.

L'examen des indices de taux d'abonnement montre que, le Tchad est classé parmi les derniers pays à faible taux d'abonnement.

Tableau 4 : Indicateurs du secteur support en NTIC








Nbre d'abonnés Mobile (millions)	Taux de pénétration Mobile(%)	Nbre d'abonnés argent mobile (milliers)	Taux de pénétration Internet (%)	Chiffre d'Affaires du Secteur (milliards)	Qualité réseaux Mobiles	Contribution secteur au PIB national (%)
						
8,6	53,5	181	15,6	13,65	1/5	4,0

Tableau 5 : Médias électroniques reconnus par la HAMA

N°	Médias	Statut	Autorisation	Type
1	Alwihdainfos	Privé	2009	Informations générales
2	Ndjamenaactu.com	Privé	2018	Informations générales
3	Tchadinfos.com	Privé	5 février 2019	Informations générales
4	Tchadmedia	Privé	17 septembre 2019	Informations générales
5	Tchad.com	Privé	13 juillet 2018	Informations générales
6	Toumai Web Media	Privé	03 juillet 2019	Informations générales

IV.2 LES GRANDS ENJEUX NTIC AU TCHAD

Les Grands enjeux NTIC au Tchad peuvent se situer à travers les points ci-après :

- Un écosystème favorable à l'essor du secteur numérique est mis en place et rehausse la part dudit secteur dans l'économie nationale à un taux compris entre 6 et 8% ;

- Un meilleur maillage du territoire national par fibre optique est assuré et permet d'atteindre un taux de bande passante par habitant de 1 Mbps et un coût en dessous de la moyenne des pays africains ;
- Une Administration publique efficace et efficiente est mise en place grâce à la dématérialisation d'au moins 30% des procédures administratives ;
- 90% de la population adulte dispose d'une identité numérique lui permettant d'accéder de façon sécurisée aux services et contenus numériques nationaux diversifiés ;
- 25% de la population des couches vulnérables reçoivent une formation dans les TIC liée à leurs activités et participent à l'essor de l'économie numérique.
- Les infrastructures
- La formation du personnel
- Environnements propices aux affaires
- Harmonisation des textes avec la Directive de la CEMAC
- Politique d'appropriation des NTIC
- Réduction de taxes douanières

IV.3 LES PRINCIPAUX DEFIS

Après avoir énumérer les enjeux, on peut citer les principaux défis :

- 1- Politiques
- 2- Financiers
- 3- Techniques

IV.4 LES PISTES D' ACTIONS

Les pistes d'actions en faveur des populations selon les classes :

- 1- Personnes âgées
 - Confort et sécurité
 - Lien social et estime de soi
 - Autonomie
- 2- Jeunes :
 - Améliorer la connectivité pour jeunesse
 - Aider la jeunesse à émerger leur potentiel
 - Briser le cycle interrelationnel de pauvreté
 - Placer les jeunesses au cœur de la politique numérique
- 3- Genre :
 - Autonomisation
 - Intégration dans les projets de développement
- 4- Handicaps :
 - Doter les handicapés avec des équipements spéciaux
 - Assurer un service d'accessibilité à l'internet dans les entreprises (Banques, entreprises d'agro-alimentaire et laboratoires pharmaceutiques, domaine de l'édition de documents, restaurations, ...)
- 5- Etat :
 - Améliorer la fourniture d'informations et de services transactionnels
 - Encourager la participation active du citoyen au processus de décision politique,

- Rendre le gouvernement et ses divers organes plus responsables, transparents et efficaces
- 6- Environnement biophysique
 - Rendre les TIC plus respectueux de l'environnement
 - Réduire la pollution
 - Rendre les personnes heureuses

IV.5 SYSTEME DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES

- 1- Problématique au niveau interne du MPNTIC
 - Gestion de ressources matérielles
 - Compétence de personnel (Manque de formation, démotivation)
 - Gestion des investissements de l'Etat
- 2- Organe sous tutelle (ADETIC)
 - Investissement conséquent mais manque de résultats
 - Mauvaise gestion de ressources (financière et matérielles)

IV.6 PISTE DE SYNERGIE SANS CONTRADICTION

- Formation du capital humain et promouvoir la recherche scientifique
- Favoriser l'offre de contenus nationaux et africains.
- Viser et promouvoir la confiance numérique qui repose sur le cyber sécurité et sûreté.
- Accroître et transformer l'administration en numérique à travers l'E-Gouvernance.
- Démocratiser l'accès aux biens et services numériques.

IV.7 OBSERVATIONS

- Malgré les investissements du Gouvernement, le secteur reste toujours sous-développé.
- Le développement du TIC a besoin de la formation humaine ainsi que des ressources matérielles.
- Contrôler la gestion des ressources des structures sous tutelle de MPNTIC (ADETIC, ENASTIC, ...)
- Réduire les fiscalités
- Vulgariser l'emploi des technologies de l'information et des communications en milieu urbain et rural
- Créer les télé-centres communautaires polyvalents
- Adopter un plan pour sensibiliser la population sur le danger du mauvais usage des réseaux sociaux/médias
- Elaborer un pacte éthique pour les jeunes sur le TIC

V MINES, PETROLE ET ENERGIE

V.1 INTRODUCTION

Suite au décès tragique du Maréchal du Tchad sur le champ d'honneur le 20 avril 2021, un Conseil Militaire de Transition (C.M.T), dirigé par le Général de corps d'Armées, Mahamat Idriss Deby Itno s'est mis en place le même jour. Le 21 avril 2021, le Président du C.M.T a promulgué la Charte de Transition, en lieu et place de la Constitution Nationale gelée le 20 avril 2021.

Dans son adresse à la Nation le 27 avril 2021, le Président du C.M.T a annoncé l'organisation d'un Dialogue National Inclusif devant permettre aux forces vives de la nation de se prononcer sur la vie politique, économique, sociale et sécuritaire de notre grand pays, après la période de Transition.

C'est dans cette perspective qu'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif en abrégé (CODNI) a été créé le 2 juillet 2021 par le décret N°102/PCMT/PMT/2021. Ce comité a été installé officiellement par le Premier Ministre de Transition (PMT) le 18 août 2021. Il a pour objectif de préparer et organiser le Dialogue National Inclusif, et de faire un état des lieux de la situation Politique, Economique, Sociale et sécuritaire du pays depuis la Conférence Nationale Souveraine (CNS) organisée en 1993 à nos jours, et d'identifier et analyser les problèmes auxquelles le pays était confronté, et ce à travers l'état des lieux.

Ainsi, dans l'article-9 du décret 102/PCMT/PMT/2021, il est précisé que « les membres du CODNI sont nommés et repartis dans le Comité technique et les Sous-comités thématiques selon leurs profils et leurs expertises avérées ».

Le Comité technique comprend 5 sous-comités thématiques dont le sous-comité thématique-4, intitulé : Politiques Publiques et Sectorielles. Ce dernier a été éclaté en 13 sous-groupes parmi lequel notre sous-groupe N°5 qui a pour mission les Mines, Energie et Pétrole.

Le présent rapport est réparti en quatre grandes parties : Une première partie consacrée au Pétrole (section pétrole amont et aval), une seconde partie est consacrée aux Mines, troisième partie traite l'Energie et la dernière partie est consacrée à l'apport des industries extractives à l'économie nationale.

Déroulement

Dans le cadre de ce travail, une méthodologie a été mise en place.

La méthodologie utilisée a conduit à la répartition du travail en trois phases comme suit :

- La phase de répartition des tâches ;
- La phase de collècte des données et de leurs analyses ;
- La phase de rédaction du rapport.

Répartition des tâches ;

Pour mieux avancer dans la rédaction, le sous-groupe s'est divisé en quatre sous-groupes de réflexion et de rédaction selon les domaines de compétences des membres à savoir :

- Section : Pétrole;
- Section : Mines;
- Section : Energie ;
- Section : Economie de l'industrie extractive.

Collècte, traitement, analyse et exploitation des données

C'est une étape déterminante du travail, car elle a consisté à la collècte des données dans les différents départements ministériels (Ministère du pétrole, des mines, de l'Energie et du Plan), les anciens rapports des travaux et les avis des experts.

Rédaction du rapport

Chaque sous-groupe a déposé la partie du rapport qui le concerne auprès du rapporteur du sous-groupe qui est chargé d'en faire un seul document.

V.2 SECTEUR PETROLIER

V.2.1 SECTEUR PETROLIER AMONT : CONTEXTE, ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

Contexte et justification

Le Tchad, pays vaste et continental, regorge de multiples ressources naturelles dont les recherches pétrolières ont commencé depuis 1968 et, pour la majeure partie reste inexploitée. Compte tenu de son enclavement, de troubles militaro-politiques et de plusieurs facteurs exogènes et endogènes, les ressources géologiques et, plus particulièrement le pétrole brut, sont devenues des chimères pour de nombreux Gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays.

C'est ainsi, grâce à la volonté *de feu MARECHAL DU TCHAD IDRIS DEBY ITNO*, Président de la République, Chef de l'Etat que ces recherches ont abouti à la découverte des gisements commercialement exploitables et que notre pays a pu entrer depuis le 10 Octobre 2003 dans le cercle fermé des pays producteurs de l'Or noir avec les premiers barils de brut de Doba qui ont quitté le port de Kribi à destination des marchés Mondiaux.

Les réalisations depuis la conférence nationale souveraine (C.N.S) de 1993

Les forces et opportunités

Les premiers défis pour notre pays étaient de le désenclaver par la construction d'un pipeline d'exportation et, toutes les questions relatives à son financement, au droit de transit et aux aspects socio-environnementaux. Puis la reconstitution du Consortium après le départ inattendu d'Elf et Shell qui était un défi, lequel a failli renvoyer le projet d'exploitation pétrolière du Tchad aux calandres grecques. Cela était surmonté, mais un autre défi surgit, il s'agit des associations de la société civile et les activistes de l'environnement qui ont lutté pour que ce projet ne voie pas le jour.

Dans la perspective de la gestion du secteur pétrolier du Tchad, il a été créé, en 2002, un Département ministériel spécialement dédié audit secteur, dénommé Ministère du Pétrole.

Malgré toutes ces contraintes qui étaient de réelles difficultés pour l'exploitation, la volonté politique a triomphé pour le jaillissement du pétrole tchadien tant attendu par la population. Le démarrage effectif était à partir de juillet 2003 et la promotion du secteur pétrolier était initiée et perpétrée sur plusieurs éditions afin de promouvoir les bassins sédimentaires.

En deux décennies, le secteur pétrolier amont a connu beaucoup de progrès en termes d'attraction d'investisseurs, malgré la chute vertigineuse du cours de pétrole brut sur le marché international. Plusieurs contrats pétroliers ont été signés avec des sociétés pétrolières de différents horizons.

Les contrats actuellement en exploitation sont :

- Consortium ExxonMobil - Chevron - Petronas : actuellement, la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) a remplacé Chevron ; les champs pétrolifères exploités sont : Komé, Miandoum, Bolobo, Nya, Moundouli, Maikeri et Timbre ;
- CNPIC : les champs exploités sont : Rônier, Baobab, Daniela, Prosopis, Raphia, Lanea et Mimosa ;
- OPIC AFRICA : les champs exploités sont : Benoye, Mbaïkoro, Mouroumar ;
- PETROCHAD MANGARA : les champs exploités sont : Badila et Mangara.

À ces contrats, s'ajoutent ceux qui sont encore en phase de recherche. Il s'agit de :

- UNITED HYDROCARBON ;
- GLOBAL PETROLEUM ;
- MEIGE PETROLEUM ;
- JIA HE ENERGY ;
- EWAAH.

Durant cette période qui a marqué l'exploitation pétrolière, de nombreuses actions et réformes sont entreprises pour encadrer et faire évoluer les textes régissant le secteur pétrolier. Ces réformes sont entreprises pour actualiser la loi relative aux hydrocarbures. Il s'agit de :

- La nouvelle loi qui consacre le Contrat de partage de production (Loi N° 006/PR/2007 du 02 mai 2007 relative aux Hydrocarbures telle que modifiée par l'Ordonnance N° 001/PR/2010 du 30 septembre 2010 portant approbation du contrat type de partage de production pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux) ;
- La création de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) par la Loi N° 27/PR/2006 du 23 août 2006 ;
- L'adhésion du Tchad au Mécanisme de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE), le 20 août 2007 ;
- La création de l'Institut Universitaire de Pétrole de Mao.

Contraintes et faiblesses

Les difficultés inhérentes au secteur pétrolier du Tchad en général s'articulent autour des points suivants :

- Difficultés géologiques et structures de gisements ;
- Insuffisance des compétences et expertises dans le secteur pétrolier ;
- Manque de compétences à la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) ;
- Instabilité des clauses fiscales et non-concordance des textes de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) avec ceux du secteur pétrolier national ;
- Surcoût de l'exploitation à cause de l'enclavement du pays ;
- Méconnaissance des réserves en hydrocarbures ;
- Immixtion et/ou chevauchement des compétences entre les institutions en charge du secteur Hydrocarbures ;
- La non maîtrise des coûts pétroliers ;
- Le non suivi des budgets des sociétés pétrolières ;

Orientations Stratégiques et recommandations de réformes

Au regard des difficultés ci-dessus relatées, et dans la perspective d'amélioration dudit secteur, les actions ci-après nécessitent d'être mises en œuvre :

- Investir massivement dans les compétences pointues ;
- Assurer une motivation appropriée aux employés du secteur ;
- Doter à la SHT des compétences pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'acteur ;
- Respecter les clauses des stabilités contractuelles ;
- Encourager les investissements pour évaluer les réserves en hydrocarbures ;
- Eviter l'immixtion et ou le chevauchement des compétences entre les institutions en charge du secteur Hydrocarbure.
- Mettre un accent particulier sur le contenu local, c'est-à-dire favoriser les entreprises locales dans les appels offres.

- Revoir et suivre le plan de nationalisation des postes des sociétés pétrolières et aussi placer des cadres compétents dans certains niveaux de responsabilités et décisions pour la maîtrise de ce secteur.
- Mettre un plan de formation et de gestion de carrière efficace répondant aux normes internationales et surtout des industries pétrolières.

V.2.2 SECTEUR PETROLIER AVAL : CONTEXTE, ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

Contexte et justification

Dans un passé récent, les produits pétroliers consommés au Tchad étaient importés principalement du Nigéria, du Cameroun et de la Libye.

Le Secteur Pétrolier Aval du Tchad était très peu développé et composé essentiellement de:

- Cinq (5) dépôts secondaires et d'une dizaine de stations-service appartenant pour la plupart aux membres du Groupement des Professionnels Pétroliers (GPP) ;
- Une dizaine d'importateurs et distributeurs informels tchadiens ;
- Un réseau très développé des distributeurs à la sauvette (distribution par bidons et bouteilles) ;
- Un réseau de transport quasi dominé par des camions-citernes camerounais et nigériens ;
- Trois (3) centres d'enfûtage de gaz.

Etats des lieux

La distribution des produits pétroliers consommés au Tchad et importés du Nigéria et du Cameroun était tributaire des aléas politiques et climatiques conduisant à une dépendance énergétique du pays et souvent à des pénuries et ruptures récurrentes, impactant négativement l'économie nationale.

Les réalisations depuis la C.N.S (Atouts et Potentialités)

Dans le but de tirer profit des ressources pétrolières d'une part et d'assurer son indépendance énergétique d'autre part, le Gouvernement a signé, en septembre 2007, un Contrat de Joint-Venture avec China National Petroleum Company International Ltd (CNPCI), pour la Constitution d'un Consortium de Construction d'une raffinerie dénommée Société de Raffinage de N'Djaména « SRN » qui a été mise en production le 29 juin 2011 avec une capacité de production de 20 000 bbl/jour.

Le brut provenant du champ de Rônier alimente la Raffinerie, un Pipeline Rônier-Djermaya long de 311 km a été construit.

Cette raffinerie produit du gasoil, du super, du JET A1, du GPL (Gaz Pétrole Liquéfié) à usage domestique, du polypropylène et du fuel lourd pour satisfaire les besoins du marché intérieur et aussi pour l'exportation en cas d'excédent.

La construction de la Raffinerie symbolise l'adaptation de l'économie nationale aux règles et aux impératifs de la modernité, de la compétitivité, de la transparence et de la productivité maximale à l'ère de la renaissance.

Après la mise en service de la Raffinerie de N'Djaména, il est observé un développement accéléré et une floraison des activités économiques et commerciales dans ce secteur (multiplication des intervenants, création des dépôts et stations-service, développement du secteur de transport des hydrocarbures, etc...).

Rien que pour la ville de N'djaména, en plus de la Raffinerie, on compte cinq (5) dépôts, environ cent cinquante (150) stations-service et douze (12) centres d'enfûtage de gaz ainsi qu'une dizaine d'usines de transformation du polypropylène (fabrication des nattes et autres objets en plastique);

Dans les Provinces on compte cent huit (108) stations-service et sept (7) centres d'enfûtage de gaz ;

L'émergence d'une classe de marqueteurs qui assure l'enlèvement des différents produits de la Raffinerie pour leur distribution et transformation. Pour tous produits confondus, on compte aujourd'hui plus de cent cinquante (150) marqueteurs.

Ce secteur emploi aujourd'hui des milliers de personnes.

Un tel développement doit se faire dans un cadre légal et réglementaire garantissant le respect des normes techniques, sécuritaires, environnementales et une concurrence loyale.

Pour ce faire, il a été créé en 2012, une Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) qui a pour mission principale d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des normes et des activités des exploitants et des opérateurs du secteur pétrolier aval, notamment celles des raffineries, des dépôts, des stations de distribution et des points de vente ;

Ainsi, les conditions d'exercice des activités du Secteur Pétroliers Aval au Tchad ont été fixées par le Décret N°399/PR/PM/MPME/2015 du 28 janvier 2015 et ses arrêtés d'application.

Dans le cadre de sa politique sociale, le Gouvernement a réduit les prix des produits pétroliers liquides pour les rendre accessibles aux consommateurs. Par la même occasion, pour promouvoir l'utilisation du gaz butane et lutter efficacement contre la dégradation de l'environnement, l'Etat a assuré et assure, depuis 2 000, la subvention du gaz butane consommé en emballages populaires de 3 kg et 6 kg. Suite à ces subventions, la recharge de 6 kg est vendue au consommateur à 2 000 francs et celle de 3 kg est vendue à 1000 Francs. Les réchauds à gaz sont vendus à 19 000 Francs.

Ces actions ont donné de bons résultats, faisant passer la consommation moyenne de 618.5 tonnes/mois en 2012 à 4 756 tonnes/mois en 2020, soit une hausse de 769%. Cela a facilité la pénétration du gaz dans les ménages tchadiens, contribué à réduire considérablement la consommation du bois-énergie dans les grandes agglomérations et ainsi, joué un rôle important dans la lutte contre la dégradation de la nature, de la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Contraintes et faiblesses

- La non maîtrise des importations frauduleuses des produits pétroliers en provenance des pays limitrophes (Nigéria, Libye et Soudan) impactant négativement le fonctionnement de la raffinerie de Djarmaya ;
- Le Taux d'équipement des ménages à N'Djaména, en réchaud à gaz, est aujourd'hui de plus de 75%, comparativement à un passé récent où il était quasiment nul. Mais, dans les Provinces, il reste encore très faible ;
- L'insuffisance de la production de gaz au niveau de la Raffinerie de Djarmaya reste un handicap majeur, car le gaz importé reste excessivement cher.
- La croissance moyenne annuelle de consommation de gaz est de 29,6 %. N'eut été l'insuffisance du gaz durant les deux dernières années, la croissance serait beaucoup plus importante.

L'Etat débourse annuellement environ vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA pour la subvention du gaz.

Orientations Stratégiques et recommandations de reformes

Il est aussi nécessaire de lutter efficacement contre l'importation frauduleuse des produits pétroliers afin de permettre à la raffinerie d'atteindre sa capacité de production nominale.

Des efforts sont encore à fournir pour promouvoir l'utilisation du gaz dans les Provinces.

Néanmoins, l'Etat est en train de s'investir pour déployer le gaz dans les Provinces. Pour ce faire, déjà le coût de transport du gaz est pris en charge par l'Etat, afin qu'il soit vendu dans les villes dépourvues des centres d'enfûtage au même prix que la ville de N'Djaména.

Il est urgent de trouver des solutions pour augmenter la production nationale de gaz afin d'éviter des importations trop coûteuses. Cela se fera à travers la mise en place des projets suivants :

- Développer les champs de Sedigui (un champ à dominance Gaz);
- Récupérer le gaz torché au niveau des champs pétroliers (une quantité très importante dans les champs de Mangara et de Badila de la société Glencore a été brûlé pendant la production et cela pourrait être récupéré en surface, transformer et utiliser comme gaz à usage domestique) ;
- Construire des stations de service par la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) et réguler pour éviter les pénuries artificielles souvent provoquée par les marqueteurs véreux ;
- Régler le problème de gestion et de la tutelle de la Société Tchadienne des Dépôts Pétroliers (STDP) pour une réserve stratégique des produits pétroliers en cas de panne ou de la maintenance de la Raffinerie.

V.3 SECTEUR MINIER : CONTEXTE, ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

V.3.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Tchad a un territoire vaste de 1 284 000 km², il recèle un potentiel géologique et minier important avec une grande diversité de substances minérales réparties dans le Mayo-Kebbi, le Batha, le Silla, le wadi Fira, le BET, le Ouaddai et le Guéra. On y trouve aussi des minéraux tel que le natron, le sel, le gypse et d'autres minéraux utiles. Les travaux de recherches ont commencé au Tchad dans les années 50 avec les missions de reconnaissances et l'élaboration des cartes géologiques à petites échelles.

Bien que disposant de nombreux indices de minéraux, notamment l'or, l'argent, le cuivre, le chrome, le cobalt, l'uranium, le tungstène etc. le secteur est à l'état embryonnaire. L'activité se résume aux travaux classiques de prospection et à l'orpaillage.

Dans le cadre de la diversification de son économie, le Gouvernement Tchadien à l'intention de mettre en valeur les ressources du sol et du sous-sol à travers le développement de son secteur minier en boostant l'investissement dans ce secteur. Faisant partie des filières clés sur lesquelles l'Etat tchadien compte asseoir sa stratégie de diversification de son économie, les mines présentent une importance capitale particulière. Pour réussir à mettre en place une véritable stratégie de développement du secteur minier, le Tchad doit se conformer à la vision minière africaine qui est un cadre d'orientation établi par l'Union Africaine en 2009 et qui vise l'utilisation stratégique par l'Afrique de ses ressources minières pour assurer son développement inclusif reposant sur une assise large.

V.3.2 ENJEUX

ETAT DE LIEUX DU SECTEUR MINIER DU TCHAD

L'objectif de cet exercice est de faire une situation exhaustive afin d'identifier les points de blocage éventuels qui affectent les performances du secteur des mines et la proposition des solutions appropriées.

Cadre légal des activités minières

- L'Ordonnance **n°004/PR/2018** du 21 février portant Code Minier en République du Tchad constitue actuellement le socle du droit minier tchadien. Ce texte organise la recherche et l'exploitation, mais ne précise pas les taxes et redevances dus à l'Etat par les exploitants.
- **Le Décret N° 2087/PR/MPME/2019, fixe les modalités d'application de cette Ordonnance**

En sus des textes cités ci-haut, les activités minières s'effectuent dans le cadre légal général des activités industrielles qui est régi par les textes légaux suivants:

- Le Code des Investissements
- Le Code Général des Impôts
- Le Code des Douanes

- Le Code du Travail
- Le Code de l'Environnement

Sur le plan de l'exploration, il convient de noter que l'état actuel des connaissances géologiques et minières du Tchad n'est pas suffisant pour attirer des investisseurs miniers nationaux et/ou internationaux. Le niveau de connaissance de ressources ne va guère au-delà du répertoire des indices miniers des années 50 et ceux, issu des missions de prospections réalisées sur financement du PNUD dans les années 1972-1979 et 1987-1995 et mettant en évidence de nombreux indices (Or, Etain, Tungstène, Niobium-Tantale-Béryllium- Terres rares; cuivre manganèse, uranium etc..), ainsi que des gisements importants de matériaux de construction tels que le calcaire, le marbre, le kaolin et les diatomites.

Cependant, la connaissance de base présente des insuffisances. Les cartes géologiques à petites échelles (1/1500 000 et 1/500 000) datent des années 1960 et n'apportent pas des informations nécessaires et suffisantes dans ce domaine.

Il y a une absence de connaissance du potentiel géologique du pays. Les informations disponibles sont obsolètes, dispersées et il n'existe pas de base de données centralisant toutes les informations disponibles. L'activité de recherche et exploration géologique est attribuée concomitamment à deux entités étatiques distinctes, à savoir la Direction Générale Technique des Mines et de la Géologie et la Société Nationale des Mines et de la Géologie, organisme dépendant du Ministère des mines.

Actuellement, une vingtaine de sociétés ont signé des conventions de recherches et d'exploitation de l'or et des métaux de base avec le ministère ; à ce jour très peu d'entre elles sont présentes sur le terrain. La signature en 2014 d'un contrat d'inventaire minier avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) éprouve d'énormes difficultés, faute de paiement des factures du BRGM.

Sur le plan de l'exploitation, mis à part l'exploitation du calcaire de Baoaré pour la fabrication du ciment par la SONACIM et la fabrication des agrégats pour la construction des routes et des bâtiments aucune autre exploitation à l'échelle industrielle n'existe. Cependant, l'or, le natron et le sel sont exploités de façon artisanale dans plusieurs endroits du pays.

Sur le plan institutionnel, malgré les multiples difficultés qu'éprouvent le ministère des mines et de la géologie, nous constatons quelques avancées notamment:

- La révision du Code minier ;
- La création de la Société des Mines et de la Géologie ;
- La mise en place de la brigade minière ;
- La mise en place du cadastre minier ;
- La mise en place du comptoir d'achat de l'or et des métaux précieux;
- La mise en place du programme d'appui au développement du secteur minier;
- L'adoption du document de la politique minière en conseil de ministres ;

POTENTIALITES

Le Tchad dispose d'abondantes ressources (cf.: tableau ci-dessous)

	Substance ou métal	% d'indices
Métaux 39.8%	Or	10.5%
	Wolfram	8.3%
	Etain	5.7%
	Uranium	3.7%
	Cuivre	2.7%
	Fer	2.4%
	Thorium	1.5%
	Titane-Ilménite	1.3%
	Nickel	1.2%
	Béryllium	0.9%
	Tantale	0.9%
	Argent	0.7%
Pierres ornementales 7.8%	Marbre	7.6%
	Pierres ornementales	0.2%
Pierres précieuses 0.7%	Diamant, industriel et gemme	0.5%
	Amazonite gemme	0.2%
Substances Utiles 47.6%	Diatomite	13.3%
	Carbonate de sodium (natron) Na ₂ CO ₃	9.0%

Ces ressources ne sont pas exploitées à l'échelle industrielle, faute de disponibilité d'études de faisabilité et d'informations géologiques fiables.

V.3.3 LES DEFIS

CONTRAINTES ET FAIBLESSES

L'ensemble des moyens dont dispose le Département en charge des mines sont insignifiants et ne suffisent pas au Ministère de prouver sa capacité de développer le secteur.

Les recherches n'étant pas organisées depuis plus de 25 ans, le laboratoire des mines du Tchad qui servait jadis d'appui aux recherches géologiques et minières et qui desservait même les Etats de l'Afrique Centrale est en ruine. L'oisiveté l'a assombrie. Les équipements chèrement acquis sont devenus obsolètes.

Contraintes:

Elles sont de différents ordres parmi lesquelles on peut citer:

- Absence d'une vision stratégique clairement définie et partagée ;
- Absence des données géologiques actualisées ;
- Manque d'investissements dans la recherche ;
- Absence d'une feuille de route;

Faiblesses

- Faiblesse sur les aspects de gestion des ressources humaines
- Manque de personnel technique qualifié;
- Manque de capacité dans la négociation des contrats miniers
- Manque de moyens financiers et logistiques

V.3.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET RECOMMANDATIONS

Sur la dimension stratégique, on constate que le Ministère de Mines dispose un document de politique minière. Cependant, ce document ne permet pas de dégager une stratégie d'ensemble qui sous-tend les objectifs fixés.

Aussi dans la feuille de route du Gouvernement, la promotion du secteur minier par la recherche et l'exploration géologique ne figure pas de manière spécifique comme objectif à atteindre alors que c'est de la connaissance approfondie des potentialités en ressources minières et minérales du sol et du sous-sol que dépend le développement du secteur minier.

Mise en place d'une stratégie de développement du secteur minier

La promotion du secteur minier avec les indices encourageants des ressources minérales réparties sur toute l'étendue du territoire interpelle le Gouvernement et les responsables administratifs et techniques du Ministère en charge des Mines.

Cependant, l'intégration des projets miniers dans leur contexte social et environnemental locaux est un élément fondamental de toute stratégie de développement minier fondée sur une éthique de développement durable. Ceci permet de souligner qu'une stratégie de développement minier doit intégrer une réflexion sur le moyen/long terme (de 10 à +/- 20 ans).

L'objectif de ce développement est d'évaluer le potentiel en ressources minérales que regorge notre pays. L'importance de l'accès aux ressources productives est un élément du développement durable et équitable et par ailleurs, un facteur susceptible de contribuer à un environnement politique stable et démocratique. Le développement durable de ce secteur, au bénéfice social et économique du pays dépend d'une série de facteurs connus sous le nom des grandes étapes de mise en œuvre de la stratégie : Cette stratégie s'articule autour des points suivants:

1ère étape: Promouvoir (développement de son sous-sol et identifier ses potentialités minérales valorisables sur le plan économique). C'est à l'Etat à travers son service géologique de réaliser l'acquisition, le traitement, la mise en forme et la publication sur sa géologie et sur son patrimoine minéral. Il met à la disposition de l'industrie minière les informations nécessaires pour lui permettre d'identifier les zones avec un potentiel minéral déjà identifier permettant l'industrie de focaliser ses investissements sur des zones limitées et d'engager des travaux d'exploration nécessaires pour confirmer l'existence d'un gisement, en préciser la nature (minéralisation, géométrie). Cette étape est par ailleurs indispensable pour permettre à l'état d'acquérir sa propre connaissance de son patrimoine minier et de renforcer sa capacité de négociation avec les investisseurs internationaux. Le projet d'inventaire minier avec l'assistance technique du BRGM s'inscrit dans cette logique et constitue une première étape.

2ème étape: Développement institutionnel et administration du secteur minier (Fonction « Réguler /administrer »). Une fois confirmé l'existence d'un patrimoine minéral suffisamment attractif pour attirer les investisseurs internationaux, il faudra que le gouvernement maîtrise le fonctionnement sur une longue durée, des capacités désignées et reconnues compétentes pour la gestion du secteur. Pour ce faire le gouvernement devra définir et formaliser sa politique minière dans un document public appelé « déclaration de politique minière » qui contiendra l'ensemble des engagements qu'il prend pour stimuler et développer son secteur minier.

Cette déclaration de politique minière devrait être largement diffusée vers les investisseurs miniers. La mise en place d'un guichet administratif unique de l'administration en charge de la promotion du secteur minier s'avère important. Cette structure aura pour mission entre autres de:

- accueillir les investisseurs,

- attribuer et de gérer les permis. La durée et la transparence des procédures d'obtention d'un permis de recherche minière, puis d'une concession d'exploitation sont des facteurs importants pour déterminer l'attractivité d'un pays pour les investisseurs miniers
- faciliter les démarches administratives, mesures incitatives pour les investisseurs dans le secteur minier.

3^{ème} étape: Les ressources humaines et la formation aux techniques et au management public du secteur minier sont absolument essentielles à l'élaboration de la stratégie de développement du secteur minier.

L'Etat devra se doter des moyens humains et matériels, ou renforcer ses capacités existantes pour vérifier la conformité des activités des investisseurs miniers avec la réglementation en vigueur et/ou le cas échéant avec leurs engagements contractuels.

La définition d'indicateurs de développement durable, prenant en compte non seulement les impacts économiques des projets miniers, mais aussi leur dimension environnementale et sociale à l'échelle locale, régionale et nationale permet de documenter ces impacts de façon factuelle et objective. Elle donne à l'Etat un argumentaire pour présenter sa stratégie de développement minier aussi bien aux populations qu'aux investisseurs ou aux bailleurs de fonds internationaux. La capacité de gouvernance publique du secteur minier au Tchad va déterminer l'apport de ce dernier au développement durable du pays.

Afin que ces ressources participent au développement économique du pays, il est urgent d'engager des études modernes qui, en synthétisant l'état des connaissances géologiques qui mettraient en valeur ce potentiel minier et en faciliteraient la promotion Les principaux défis à relever pour permettre au secteur minier de notre pays de s'épanouir sont :

A court terme :

Afin de mieux créer des conditions favorables à son développement, il est nécessaire dans un premier temps et en **urgence** d'organiser l'activité de l'orpaillage Compte tenu de la situation économique que traverse notre pays, il y a aujourd'hui une impérieuse nécessité d'aller vers l'exploitation artisanale de l'or qui est une activité potentiellement porteuse de croissance (à travers l'accroissement des recettes minières) dont sa gestion en ce moment échappe totalement à l'Etat.

Actuellement, au Tchad l'orpaillage s'effectue de manière anarchique. C'est pourquoi la nécessité d'organiser et de réglementer cette activité s'impose. Il est ici question d'élaborer un plan stratégique qui comporte les actions suivantes:

- Mise en place d'un mécanisme de coordination (organisation et structure);
- Modalités de fonctionnement et ancrage institutionnel;
- Contenu des tâches à faire (Plan d'action) entre autres: Recensement de tous les sites d'orpaillage; organisation des orpailleurs en coopératives/et ou groupements; délivrance des autorisations d'orpaillage et des badges d'accès, élaborer des programmes de formation et de vulgarisation.
- Elaborer une réglementation de l'activité de l'orpaillage;
- Opérationnaliser la brigade minière de lutte contre l'orpaillage illégal, la fraude et l'évasion de la taxe minière ;
- Elaborer les textes relatifs a l'ouverture des comptoirs d'achat ;
- Opérationnaliser le comptoir d'achat de l'or et des métaux précieux

A moyen terme

Intensifier le programme de l'exploration, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des ressources minières à travers des projets bien élaborés. L'évaluation du potentiel minier de certaines zones telles que le Batha, l'Ennedi, le Mayo Kebbi et le Tibesti est primordiale. Car cela fournira aux investisseurs des données géo-scientifiques fiables et suffisamment détaillées orientant les investisseurs potentiels vers les zones cibles prometteuses.

A long terme

Faire la cartographie de l'ensemble du socle avec une couverture géophysique aéroportée en se focalisant sur les zones d'intérêts. Il faudra aussi développer tous les indices existants en fonction de leurs intérêts économiques.

Recommandations:

Pour permettre au secteur minier de décoller, nous recommandons au gouvernement les points suivants:

- Faire un audit institutionnel et organisationnel régissant le secteur pour ressortir tous les maux qui minent le développement du secteur;
- Domesticquer la Vision Minière Africaine (VMA);
- Intégrer dans ses dépenses d'investissements prioritaire le financement des travaux de recherches géologiques et minières ainsi que la construction et l'équipement du laboratoire;
- Assainir le secteur minier;
- Revisiter le Code Minier;
- Mettre en place toutes structures prévues par le Code Minier notamment la commission nationale de mines;
- Finaliser tous les textes relatifs à la commercialisation de l'or et des métaux précieux;
- Opérationnaliser le comptoir d'achat;
- Opérationnaliser la brigade minière en dotant par des moyens adéquats;
- ✓ Formuler et lancer des programmes d'assistance technique et d'accompagnement des orpailleurs;
- Elaborer les programmes et projets de recherches;
- Solliciter le financement des projets auprès des partenaires au développement (PNUD, FED, BAD, BID, AFD, BM, BDEAC) ;
- Envisager la suppression du Programme d'Appui au Développement du Secteur Minier et la fusion de ses activités dans celles de la SONAMIG ou du service géologique national. Cette option pourrait permettre une réallocation efficiente de la dotation annuelle entre la SONACIM et les services techniques du Ministère ;
- Abroger le document de la déclaration de la politique minière, car celui –ci ne contient aucun engagement du Gouvernement et les conditions pour sa publication ne sont pas réunies.

V.4 SECTEUR ÉNERGETIQUE

V.4.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accès à une électricité abordable est un catalyseur essentiel du développement durable, que ce soit pour l'éducation, la santé, le transport, production industrielle ou les opportunités économiques. Le Tchad doit impérativement se pencher sur des solutions axées sur l'amélioration de l'accès à l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique de manière inclusive, répondant aux besoins des différents secteurs de la population (urbain / rural, femmes / hommes, ménages / entreprises).

Il est connu de tous que l'électricité est le moteur de développement et fondamentale pour la réalisation du développement durable. Mais Le Tchad à l'instar de la plupart des pays africain connaît une crise énergétique majeure. Il est l'un des plus mal approvisionné en électricité. Le taux de l'électrification est l'un des plus faibles au monde (6,4% au niveau national pour une population d'environ 16 000 000), et constitue de fait un énorme handicap pour son développement socioéconomique et culturel.

Etat des lieux de 1993 à 2021

Pour nous permettre de mettre la main sur la gangrène qui constitue un frein au développement du secteur de l'énergie, nous avons jugé nécessaire de présenter un état des lieux durant la période 1990-1999 et un second état des lieux de 2000 à ce jour. Ce qui nous permettra d'apprécier le niveau réel d'applicabilité des mesures phares recommandées pour l'atteindre l'objectif visé.

Aussi, dans ce travail, nous avons mis en relief les progrès observés ainsi que des manquements mais surtout, nous avons proposé des actions essentielles à mettre en œuvre pour tirer vers le haut notre secteur électrique.

Depuis l'indépendance du pays jusqu'à 1999, le secteur de l'électricité était resté le monopole de l'Etat du point de vue de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. La Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité, entreprise de l'Etat tchadien avait pour mission de produire et de distribuer l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire. Avant les années 1999, les centrales existantes étaient d'origines thermiques (gasoil). Seules cinq (5) agglomérations (N'Djamena, Abéché, Bongor, Moundou et Sarh) disposaient des centres de production et de réseaux de distribution électrique. La puissance (capacité) totale installée était de 30 MW et la puissance disponible de douze (12) MW environ sur l'étendue du territoire. À N'Djamena, dont la population est d'environ un million d'habitants, la puissance disponible oscillait entre 7 à 9 MW. Le taux d'accès à l'électricité était donc de 2% pour l'ensemble du pays et 12% pour la ville de N'Djamena, capitale du Tchad.

Les pertes techniques et commerciales de la production de l'électricité sont respectivement de 7% et de 25%. Le taux de vétusté des groupes était de 98% en moyenne.

Stratégie mise en œuvre pour sortir de la crise ambiante

Conscient de cette situation de crise d'énergie électrique qui perdure au Tchad et qui handicape sérieusement la production industrielle et les activités commerciales, le gouvernement, ne voyait comme solution que la réforme en profondeur du secteur électrique pour qu'il devienne plus efficace et plus concurrentiel.

C'est dans ce contexte qu'en 1999, l'Etat a levé le monopole de la STEE par le biais de la Loi 014/PR/99 régissant la production, le transport et la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire. Cette Loi autorise les investisseurs privés à construire des centrales électriques, produire et vendre l'énergie électrique, s'il le souhaite. Des textes de la Loi sont prévus pour refondre le cadre légal et réglementaire dans le souci de clarifier les rôles des acteurs institutionnels.

Ainsi, les principales missions du ministère en charge de l'énergie se limitent à la formulation des politiques, la planification et la programmation du développement du secteur. La régulation du secteur est confiée à un organe réputé autonome, voire indépendant, garant du respect par les parties des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles. Un organe dédié à la promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelable devrait voir le jour. La STEE, société étatique caractérisée par une gestion déficiente avec un niveau de pertes techniques et non techniques prohibitif, une qualité de service plutôt médiocre et des déficits financiers colossaux devrait être restructuré en profondeur. Et, cette restructuration devrait déboucher d'une part, à la création consécutive de deux (2) sociétés respectivement la Société Nationale d'Electricité (SNE) et la Société Tchadienne des Eaux (STE), et d'autre part à la segmentation des trois activités relative à la production, transport et distribution qu'elle seule avait la charge de conduire.

Bref, le désengagement de l'État en vue d'un plus grand rôle du secteur privé apparaissait comme la ligne directrice de la réforme.

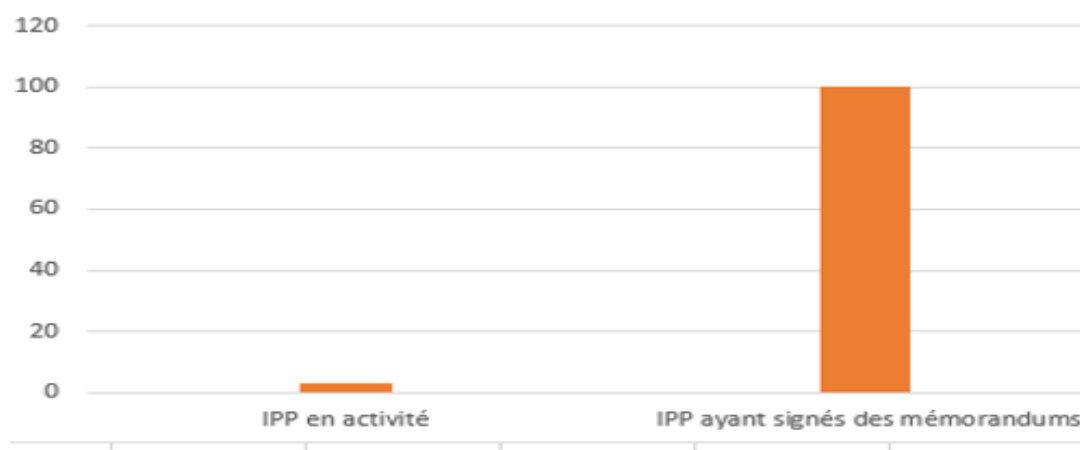
La réforme n'est pas allée plus loin que de se limiter à l'intégration dans le secteur des Producteurs Indépendant car on constate toujours le maintien de l'intégration verticale de l'entreprise historique

qui se voit conférer en outre le rôle de l'acheteur unique. L'agence d'électrification rurale vers laquelle tous les espoirs se sont reportés, tardent à présenter des résultats probants. Le régulateur censé jouer le rôle de premier plan n'est pas mis en place.

Participation du secteur privé dans le secteur électrique

Après la libéralisation du secteur de l'électricité en 1999, un bon nombre de producteurs indépendants ont manifesté leur volonté d'accompagner le Tchad dans son noble ambition. Près d'une centaine des mémorandums d'ententes ont été signés avec des partenaires de tout horizon pour investir dans le secteur.

Graphique : Operateurs en activité Vs operateurs ayant signés des mémorandums



Seulement 0,04% des 98 partenaires ayant manifestés leur volonté d'investir dans le secteur ont effectivement investi, particulièrement dans la production. Il y a lieu de se poser des questions sur la dérégulation du secteur électrique car elle semble ne pas attirer toujours les investissements privés. Un certain nombre d'appréhensions préoccupent toujours les investisseurs.

V.4.2 ENJEUX

Les réalisations de l'Etat dans le secteur

Dans le souci d'améliorer l'accès des populations aux services énergétique, l'Etat a jugé nécessaire de renforcer la capacité de l'offre électrique à N'Djamena et pour ce qui concerne les villes de l'intérieure du pays, il (l'Etat) a fait bénéficier quelques-unes des centrales électriques et des ouvrages de distribution.

A Farcha dans le premier arrondissement de la ville de Ndjamen, deux centrales thermiques fonctionnant au gasoil de 21,6MW et 61,4MW ont été réalisées respectivement en 2006 et 2012.

En sus, le Gouvernement a investi dans la construction de :

- La ligne HT Djarmaya – Lamadji de 66 KV ;
- La boucle HT de 90 KV ;
- L'extension, la densification et la réhabilitation du réseau urbain.

Les villes de l'intérieur du pays que sont Koumra, Massaguet, Massakory, Bol, Faya, Biltine, Mao, Amdjarass, Lai, Mongo, Amtiman, Ati et Oumhadjer ont bénéficié chacune d'une centrale électrique

et des réseaux de distribution d'électricité. Une puissance cumulée de **16,2MW** avaient été construites.

Atout et potentialité

Décision phares prises par l'Etat

- La réforme de la Société Tchadienne d'Eau et d'Electricité (STEE) débouchant à la création consécutive des deux (2) sociétés respectivement la Société Nationale d'Electricité (SNE) et la Société Tchadienne des Eaux (STE) ;
- Subvention en carburant par l'Etat de toutes les centrales (99% des centrales étant de type thermique) en vue d'atténuer le cout élevé d'exploitation ;
- Fixation par Arrêté 3951/PR/PM/MCI/2012 et mise en œuvre des nouveaux tarifs de l'électricité produite par la SNE en République du Tchad, ce qui réduit drastiquement le prix de cession du kilowattheure aux usagers.
- La défiscalisation du secteur des énergies renouvelables dans Loi de Finance 2020 ;
- Etablissement d'une liste des équipements à exonérer des taxes au titre de l'exercice 2020. Les achats d'équipements en matière d'énergie verte sont défiscalisés tant pour l'acheteur-emprunteur (les intérêts sur ces types de prêt n'étant plus soumis à la TVA) que pour la banque- prêteuse (les bénéfices tirés de ce type de prêt seront exonérés de l'impôt sur les sociétés).

Situation actuelle du secteur

Parc de production de la SNE à N'Djamena

Producteur	Année de mise en service	Type de centrales	Source d'énergie	Puissance installée
SNE NDJAMENA				
Djambalbarh (MBH)	2005	Thermique	Diesel/Fuel lourd	16
Farcha I	2006	Thermique	Diesel/Fuel lourd	21,6
Farcha II	2012	Thermique	Diesel/Fuel lourd	61,4
Total				99

Parc de production de la SNE dans des provinces

Producteur	Année de mise en service	Type de centrales	Source d'énergie	Puissance installée (MW)
Moundou		Thermique	Diesel	7,8
Abéché		Thermique	Diesel	9
Sarh		Thermique	Diesel	6,6
Doba		Thermique	Diesel	3
Koumra		Thermique	Diesel	0,8
Bongor		Thermique	Diesel	3,2
Massaguet		Thermique	Diesel	0,6
Massakory		Thermique	Diesel	0,3
Bol		Thermique	Diesel	0,5

Faya		Thermique	Diesel	1
Biltine		Thermique	Diesel	1,28
Mao		Thermique	Diesel	1,8
Total				35,88

Parc de production des IPP et autres

Producteur	Année de mise en service	Type de centrales	Source d'énergie	Puissance installée
Vpower	2014	Thermique	Diesel/LFO	20
Aggreko	2014	Thermique	Mélange Fuel lourd et diesel	20
Société Nationale de Raffinage	2011	Thermique	Fuel lourd, résidu de crackage	20
ZIZ	RAS	Thermique	Gasoil	3,4
ADERM	RAS	Eolien	vent	1,1
Communes	RAS	Thermique	Diesel	2,45
Total				66,95

Au regard de ces tableaux, à ce jour (2021), la capacité installée sur l'ensemble du territoire pour la production d'électricité est de 201,83 MW. 90 % de la capacité nationale est concentrée dans la seule ville de N'Djamena.

En termes d'évolution de la capacité énergétique du pays :

Avant 1993	En 2021
Inferieur à 50MW	201, 83MW

V.4.3 DEFIS

Malgré cette évolution apparente, la puissance installée en 2021 est très loin de satisfaire la demande ne serait-ce que dans sa zone de concession qui, d'ailleurs, est souvent l'objet des délestages intempestifs. Cette puissance totale installée, comparée à celles des autres pays sahéliens tels que le Niger, le Burkina et le Mali, semblables à notre pays par leurs caractéristiques économiques et démographiques, s'avère la plus petite de tous les pays du CILSS.

Seulement 70% de la ville de N'Djamena est couvert par le réseau. Hormis la capitale, cependant la SNE est présente dans une douzaine des villes appelées Exploitations régionales dont la totalité de la puissance installée et de l'énergie produite ne représentent qu'environ 10% de celle de la ville de N'Djamena.

En termes de taux d'accès à l'électricité, le Tchad est le pays de la sous-région du CILSS et de la CEMAC dont le taux d'accès à l'électricité est le plus faible. Cette situation se caractérise par un taux d'accès à l'électricité respectivement de 6,4% au niveau national, de 20% en milieu urbain et de 0,6% en milieu rural.

La consommation moyenne annuelle de l'électricité par habitant au Tchad est estimée à 47 KWh/hbt, alors que celle de l'Afrique Centrale est de 109 KWh/hbt. A titre de comparaison, celle de l'Afrique au Sud du Sahara (ASS) est de 525 KWh/hbt, tandis que celle du monde est de 3031 KWh/hbt.

Contraintes et faiblesses

Le secteur électrique du Tchad souffre d'un certain nombre de maux :

- Faible capacité de production électrique du pays (très en deçà de la demande) ;
- Faiblesse de la production électrique de sources d'énergies renouvelables ;
- Faible présence des producteurs indépendants privés dans le secteur ;
- Vétusté des infrastructures de production et de distribution ;
- L'absence d'une bonne organisation et gestion de la maintenance des installations électriques ;
- Difficultés d'ordre technique, organisationnel et de gestion de l'acheteur unique (SNE) ;
- L'inexistence d'un réseau national pour interconnecter les villes ;
- La cherté de kilowattheure vendu ;

V.4.4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET RECOMMANDATIONS

Afin d'atteindre le taux d'accès à l'électricité de 30% à l'horizon 2023, les plus hautes autorités du Pays, à travers le Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie, ont décidé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence d'électrification.

Dans ce plan d'urgence, il est prévu de :

- Construire des centrales hybrides dans les Chefs-lieux des Provinces (à raison de 5 MW par Chef-lieu) et les chefs-lieux du département (à raison de 1 MW par chef-lieu) pour un montant de 99 milliards ;
- Construire des ouvrages de réseaux MT/BT dans les Chefs-lieux des Départements (7 km de MT et 10 km de BT), cout : 29 520 000 000 FCFA.
- Construire des ouvrages de réseaux MT/BT dans les Chefs-lieux des Provinces non couverts par la SNE à 15 Km de MT et 20 Km de BT, cout : 16 390 000 000 FCFA ;
- Construire d'une centrale à gaz de 210 MW dans la région de NGouri au Lac Tchad, cout : 168 432 960 000 FCFA,
- Construire une centrale de deux cent (200) mégawatts de solaire Photovoltaïque dans la zone périphérique de la ville de N'Djamena, cout : 139 000 000 000 FCFA ;
- Construire une centrale éolienne dans l'Ennedi Est (100 MW), cout : 98 400 000 000 FCFA ;
- Construire (déjà en cours) une centrale à gaz de 10 MW à Moundou (cout du projet 5 247 680 000 FCFA)
- Construire (les travaux sont en cours) des centrale solaires et réseau MT/BT (ZIZ) à Mongo, Ati, Am-timan, Oum-Hadjer, GOZ BEIDA (cout du projet 14 976 000 000 FCFA) ;
- Construire des centrales solaires à Kelo, Moussoro, Guegou, Amdjarass, Massanya et Batchoro ; projet porté par IRINA (cout global du projet est de 18 000 000 000 FCFA, le financement est déjà bouclé) ;
- Réaliser du projet de densification et extension du réseau de la ville de N'Djamena (projet CMEC phase de 131 400 000 000 FCFA) ;
- Construire La centrale solaire de 5 MW à Etena (projet de la SNE financé par la Banque Islamique du Développement, cout : 13 740 000 000 FCFA, le financement déjà bouclé) ;
- Construire une centrale au fuel lourd de 100 MW à Ndjamen (Source d'Energie Accéléré pour la ville de N'Djamena), cout : 110 000 000 000 FCFA ;

En outre, des actions plus urgentes sont prises et mises en œuvre en vue d'améliorer l'offre en électricité dans la ville de Ndjamen.

Il s'agit de :

- Construction (déjà en cours) d'une centrale de 32MW à Djarmaya (cout : **28 418 850 000 FCFA**) ;

- Restructuration, assainissement et réhabilitation des infrastructures de production, de transit et de distributions existantes de la SNE (cout : **39 150 000 000FCFA**).
- Amélioration de la Gouvernance et Commercialisation de la SNE (cout : **11 480 000 000FCFA**)

Le Coût total des projets les plus urgents à réalisés est de cinquante-neuf milliards Neuf cent Quatre-vingt-dix-sept millions Trois cent trente et un mille Quatre cents quatre-vingt-dix (59 997 331 490) Francs CFA dont 24milliards ont été octroyés express par l'Etat en septembre 2020.

Les actions nécessaires à la création d'un marché de l'électricité

Avec l'entrée en vigueur de la Loi 036/PR/2019 relative au secteur de l'énergie électrique, le Tchad a affiché son souhait de libéraliser le secteur de l'énergie électrique en faisant la promotion de l'arrivée des investisseurs privés nationaux et internationaux sur le marché de l'énergie.

Cette libération qui passe inéluctablement par la création d'un marché de l'énergie faisant intervenir plusieurs acteurs, doit être encadrée par un régulateur.

Malgré la réforme annoncée par cette loi, le secteur de l'énergie électrique est resté dans son statut de monopole dominé par la SNE.

Cette situation n'est pas de nature à permettra la création d'un marché de l'énergie électrique. La libéralisation du marché passe par d'importants changements qui apporteront une transformation profonde de notre secteur de l'énergie.

Ces changements sont soit dictés par la nouvelle législation, soit par des nécessités de structuration et des investissements massifs de l'Etat dans la construction des infrastructures de transport, de distribution et ensuite de production en vue d'accroître l'attractivité de notre secteur de l'énergie.

Les changements dictés par la réforme de 2019

La Loi 036/PR/2019 introduit la question de la règle de séparation comptable et celle de la création du gestionnaire du réseau de transport (GRT).

L'article 41 de Loi dispose :

« Les opérateurs tiennent dans leur comptabilité interne les comptes séparés pour leurs activités de production, de transport et de distribution... »

Cette exigence de séparation trouve sa justification dans la possibilité d'un meilleur contrôle des coûts supportés par ces différentes activités, ainsi qu'une meilleure gestion des investissements.

Aussi, elle est un préalable pour l'accomplissement d'une autre exigence légale, la création d'un opérateur de transport telle que prévue par l'article 31 de la Loi 036/PR/2019.

Pour l'atteinte des objectifs susmentionnés, une réforme de la SNE doit être envisagée à travers une procédure de scission qui conduira à la création de trois entités distinctes notamment :

- Une société de Production,
- Une société de Transport,
- Une société de Distribution et de Commercialisation.

Avoir un monopole dans toutes les branches du secteur ne pourra en aucune manière permettre sa libéralisation, et par voie de conséquence ni la performance de la SNE, ni même la baisse de prix aux consommateurs.

Tous les IPP sont en ce moment greffés sur une société qui présente un bilan négatif et donc en difficulté pour les satisfaire au point de vue règlement de leurs factures, d'où le service de mauvaise qualité.

Le gestionnaire du réseau de transport (GRT)

« Le réseau de transport d'électricité relève d'un monopole naturel. Sa gestion est assurée par un opérateur unique... »

Au regard de cette disposition, il apparait clairement que le réseau de transport ne pourra plus être géré par une entité impliquée dans d'autres activités du secteur.

La création du Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT) avec un mécanisme de gestion rigoureuse permettra d'accroître l'intérêt des investisseurs sur une activité qui, jusque-là ne suscite pas leur engouement.

La création du GRT peut donc être un excellent moyen pour la mobilisation des ressources en vue de la construction et de l'extension du réseau de transport.

Elle permettra le traitement de tous les opérateurs de production dans la même enseigne de sorte à profiter d'une énergie de qualité.

Le gestionnaire de réseau de distribution

La mauvaise qualité du réseau de distribution est l'un des facteurs handicapant pour la libéralisation du secteur de l'énergie Électrique au Tchad.

Les réseaux de Distribution de la ville de N'Djamena, ainsi que ceux des autres provinces sont vétustes et ne permettent la réalisation d'aucun projet concret d'augmentation de la production. Parallèlement, la majorité des investisseurs sont plus intéressés par la production et la vente d'énergie à la SNE d'où la multiplication des contrats d'achat d'électricité signés par cette dernière.

Persister dans cette lancée, sans accorder une attention particulière à la réhabilitation et à l'extension du réseau de distribution est simplement contreproductif. Nous risquons de nous retrouver soit devant une impossibilité de réaliser ces projets faute de réseaux fiables, soit dans une situation de payer aux producteurs indépendants de l'énergie qui ne sera jamais acheminée, encore moins, consommée.

Il faut noter que la majorité des contrats signés contiennent la fameuse clause « take or pay ». Par conséquent, l'un des risques pour la SNE sera de devoir payer l'électricité produite même lorsqu'elle ne sera pas en mesure de prendre livraison à cause de la qualité du réseau de distribution.

En bref, la création d'un Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) permettra, entre autres de :

- Avoir une entité dont le rôle est exclusivement de s'occuper du réseau et qui pourra attirer les investisseurs dans le cadre d'un partenariat public privé pour la gestion du réseau
- Avoir une capacité d'accueillir des producteurs et distributeurs indépendants qui pourront acheminer leurs productions dans un réseau dont les conditions d'accès équitables ont été préalablement définis ;
- Avoir une meilleure visibilité dans la gestion à travers la concentration de l'entité sur un cœur de métier unique.

La clarification du régime fiscal

L'un des points essentiels pour l'émergence de notre secteur de l'énergie est la clarification du régime fiscal qui lui est applicable.

Dans notre politique de développement du secteur, nous sommes censés favoriser le développement des énergies renouvelables à travers un régime fiscal attractif. Mais dans la réalité, les producteurs indépendants utilisant l'énergie thermique sont exonérés de tout impôt dans le cadre de contrat avec la SNE.

Par ailleurs, les entreprises voulant investir dans le secteur des énergies renouvelables n'arrivent pas à obtenir les avantages prévus par la charte des investissements à travers une convention d'établissement, alors que les avantages prévus dans la loi des finances ne sont pas identiques à ceux prévus dans la charte des investissements. Par conséquent, il va falloir mener un travail de fond, afin de doter le Tchad d'une fiscalité de l'énergie autant claire qu'attractive.

La question liée à l'électrification rurale

Une des questions fondamentales que pose le problème du taux d'accès à l'électricité dans un pays comme le nôtre reste celui de la réalisation des projets d'électrification rurale. C'est un moyen rapide et efficace d'atteindre un taux intéressant sur l'ensemble du territoire national.

A ce sujet, une agence dédiée à ce contexte existe et peine là aussi à avoir les moyens nécessaires à son opérationnalisation.

Il y a également un problème de l'animation d'une équipe capable d'insuffler des dynamiques de projets dans le cadre de l'électrification rurale. Plusieurs projets de nature à booster le développement socio-économique par utilisation des énergies renouvelables dans le milieu rural existent et demandent une bonne coordination et une mise en application par une équipe qui s'y connaît.

L'opération effective de l'ARSE

La réforme du secteur de l'énergie, amorcée avec l'adoption de la Loi N°036/PR/2019 du 26 août 2019, est censée aboutir à une libéralisation effective du marché de l'énergie, impliquant l'intervention de plusieurs acteurs encadrés par un régulateur.

L'opérationnalisation d'une Autorité de régulation ne saurait se limiter à la nomination de ses responsables, elle doit être soutenue par des moyens humains et matériels conséquents.

Il devient donc urgent de se pencher sur cette question et donner à l'ARSE les moyens adéquats pour la réalisation des missions qui lui sont assignées.

Enfin, le régulateur est un organe consultatif pour le gouvernement dans tous les projets ayant un lien avec la question énergétique.

Conclusion et recommandations

La loi N°014 révisée et devenue la Loi N°036 relative au secteur de l'énergie électrique a ouvert à la concurrence la production de l'énergie sans pallier les difficultés de transport et de la distribution de l'énergie électrique. La question qui taraude régulièrement l'esprit est de savoir comment rendre accessible l'électricité aux populations d'autant plus que les infrastructures de transport et de distribution sont notoirement déficitaires au Tchad. Il est évident que l'insuffisance des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique est un véritable frein au développement du secteur électrique. A ce égard, le Tchad est condamné à aller vers la modernisation et le développement des réseaux électriques en y investissant conséquemment, ce qui encouragera mêmes les investissements privés.

En vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie électrique au Tchad, nous recommandons ce qui suit :

- Le segment production de l'électricité est libéralisé certes, mais l'on constate le manque d'engouement des investisseurs privés, il est donc urgent de repenser les mesures incitatives prises par le gouvernement pour rendre plus attractif le secteur, voire aller faire école dans des pays africains qui ont réussi dans ce volet ;
- Donner les moyens financiers, matériels et humains au Régulateur afin d'assurer les missions pour lesquelles il est créé car dans le nouveau dispositif électrique impulsé par la réforme, le régulateur est l'organe placé au cœur du système.
- Mettre en œuvre littéralement les actions suggérées précédemment, des actions nécessaires à la création d'un marché de l'électricité ;
- Réaliser intégralement les projets du Plan d'Urgence d'Electrification
- Réhabiliter/réviser des groupes existant à N'Djamena et en provinces ou acquérir des groupes neufs ;
- Renforcer les transformateurs HT/MT de Gassi et Lamadji en surcharge ;
- Adopter une réglementation portant exonération des droits et taxes sur les équipements énergétiques au Tchad ;
- Projet de Décret instituant le paiement des factures d'électricité pour tous les services publics de l'Etat. (Affecter des budgets à cet effet) ;
- Permettre aux opérateurs (privés ou communautaires) de couvrir entièrement leurs coûts à travers une tarification adaptée au contexte local ou accorder des subventions;
- Projet de décret supprimant les prises en charge de l'électricité aux personnalités de l'Etat (accorder des primes d'électricité leur permettant de payer individuellement leur facture) ;

- Mettre en Place de l'Unité de Production et d'Assemblage des Equipements Solaires au Tchad
- Améliorer la santé financière de la SNE par la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Un acte (Décret ou autres) annulant le mode actuel de prise en charge directe de la consommation de l'électricité sans plafonnement de certaines personnalités jugées éligibles et le remplacer par une dotation en prime « électricité » qu'il faudra leur verser en sus des salaires, leur permettant ainsi de régler individuellement comme tout autre abonné, auprès des services compétents de la SNE, le paiement de leurs factures ;
 - La même approche pourrait être appliquée aux bâtiments administratifs ; exception faite pour ceux jugés sensibles, pour lesquels, sur leurs budgets ; affectés à cet effet, les gestionnaires de ces bâtiments doivent régler en cash les factures d'électricité selon une périodicité convenue entre le Ministère des Finances et la SNE ;
 - Réduire le train de vie de l'entreprise ;
 - Réaliser un inventaire général des abonnés et mettre en conformité les branchements frauduleux ou non répertoriés et mettre à jour la base des données clientèle avec les nouvelles codifications ;
 - Equiper tous les postes de compteurs devant enregistrer l'énergie sortante des postes en destination des usagers et permettant ainsi de faire un rapprochement rapide entre la quantité d'énergie consommée par les abonnés se rapportant à un poste donné et le taux de leur facturation ;
 - Elaborer une stratégie de recouvrement et créer au niveau de chaque secteur, un service de recouvrement avec des formes d'incitations liées aux objectifs de performances ;
 - Créer des équipes dédiées à la lutte contre la fraude et à la régularisation des branchements irréguliers ;
 - Expérimenter les compteurs intelligents et/ou télé relevé à tous les clients MT et gros clients ;
 - Développer des moyens de paiement alternatifs (m-paiement) pour faciliter le recouvrement ;
 - Imposer le compteur à pré-paiement aux employés de la société d'électricité et aux autorités prises en charge par l'Etat afin de maîtriser leur consommation.

La prédominance du secteur extractif dans l'économie et le budget national

En 2019, la performance macroéconomique de la République du Tchad a été relativement bonne, dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement, avec une croissance de 2,5 %,

En 2020, la croissance s'est contractée pour s'établir à -0,4%. Cette mauvaise performance de l'économie tchadienne s'explique par la baisse d'activités du secteur pétrolier en lien avec l'arrêt de la production de la Société Glencore et le durcissement des mesures de riposte contre la COVID-19 qui ont impacté négativement les échanges internationaux. Les soldes budgétaires hors et extérieur s'amélioreraient sous l'effet d'une forte croissance des exportations et d'une baisse des dépenses publiques.

Après cette contreperformance, l'économie tchadienne devrait atteindre en 2021 un taux de croissance de 3,7% et serait soutenue par le secteur primaire. Ce dynamisme se poursuivrait en 2022 où le taux de croissance serait 4,1%. Cette amélioration de la croissance en 2022 serait toujours imputable au secteur pétrolier.

La bonne performance de l'économie nationale en 2021 comparativement à l'année 2020 serait due en partie à la reprise de l'activité économique mondiale impulsée par l'allègement des mesures de riposte contre la COVID-19 et la hausse du cours mondial du pétrole. Ce secteur occupe plus de 80% de la population active.

Le secteur primaire en 2021 enregistrerait une hausse de 3,7 % de croissance contre -0,4 % en 2020. Ce résultat serait en partie la conséquence de la hausse du secteur pétrolier avec un taux de 6,4%. Le taux d'inflation en 2020 atteint 4,5% (au-dessus de celui de la zone CEMAC) contre -0,9% en 2019. Cette hausse serait due aux perturbations de la campagne agricole 2019/2020 observées notamment les irrégularités des pluies dans le temps et l'espace.

Tableau 6 : La Prédominance de l'industrie Pétrolière

Module pétrole	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES BUDGETAIRES PETROLIERES (en milliards FCFA)	324,3382642	324,6963262	333,2660626	270,6628407	349,727974	334,8711159	250,5866819
Impôts sur les Sociétés	164,2262316	200,3669847	247,2109279	112,9052442	202,1457437	189,4633019	148,1997714
Redevance Statistique	47,29527791	44,52830994	30,20758089	45,98897455	43,04138119	41,83051716	37,28782895
Redevance sur la Production	71,55001363	55,9216745	30,08625791	77,2698264	72,84926832	72,92784349	41,75265291
EQUITY	27,40137907	8,413249497	10,88478751	17,55824844	14,08634691	12,11401487	9,431452659
Droit d'accès au pipeline	13,86536196	15,4661076	14,87650835	16,9405471	17,60523384	18,53543854	13,91497595
RECETTES BUDGETAIRES PETROLIERES (en milliards FCFA)	319,6058999	349,0829323	509,8458443	499,4430104	479,9235369	429,1639638	432,0617351
Impôts sur les Sociétés	190,6071103	228,4174498	291,5201979	240,8479475	350,6006098	308,589802	289,9867959
Redevance Statistique	25,71661854	22,75512411	19,32740099	26,15465332	22,11079922	20,75247041	17,79980335
Redevance sur la Production	42,78753841	56,90352737	134,2755651	132,3597451	58,33159181	54,94428208	68,979975
EQUITY	46,23887404	25,77607659	48,03497772	80,79017486	31,6022985	27,35659433	24,5037507
Droit d'accès au pipeline	14,25575863	15,23075448	16,68770254	19,29048962	17,27823761	17,52081494	30,79141012
Ajustement			120,3693554				

Source : Système Intégré de Gestion Nationale de l'Économie Tchadienne

TABLEAU DE SOPERATION SFINANCIERE SDE L'ETAT (en milliards de FCFA)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	estimation	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes Totales (y compris les dons)	911,26	1 120,34	1 291,10	1 208,35	1 326,77	1 341,27
Recettes (hors dons)	832,26	866,34	1 031,35	1 022,35	1 093,58	1 159,96
Recettes Pétrolières	339,74	422,34	528,97	503,85	463,29	466,59
Recettes non Pétrolières	492,52	444,00	502,37	518,50	630,29	693,37
Recettes fiscales	612,09	760,76	763,90	905,13	974,76	1 018,68
Recettes fiscales pétrolières	138,57	345,54	296,53	396,63	363,47	342,31
Recettes fiscales non pétrolières	473,52	415,22	467,37	508,50	611,29	676,37
Recettes non fiscales	220,17	105,58	267,44	117,21	118,82	141,28
Recettes non fiscales pétrolières	201,17	76,80	232,44	107,21	99,82	124,28
Recettes non fiscales non pétrolières	19,00	28,78	35,00	10,00	19,00	17,00
Charges (Dépenses courantes)	639,00	725,00	792,40	839,87	830,94	845,47
Rémunération des salariés (en nature et en espèces)	359,00	429,71	425,50	443,15	452,02	461,06
Utilisation de biens et services (p.m.) Consommation de capital fixe	83,00	112,16	100,45	121,89	124,33	126,81
Intérêts	64,00	48,59	60,00	58,05	31,32	23,16
Subventions et dons (transferts)	133,00	134,54	206,45	216,77	223,28	234,44
SOLDE NET DE GESTION	272,26	395,35	498,70	368,48	495,83	495,81
Recettes totales : Taux de croissance	0,01	0,23	0,15	0,06	0,10	0,01
Recettes non pétrolières	492,52	444,00	502,37	518,50	630,29	693,37
Taux de croissance	0,24	0,10	0,13	0,03	0,22	0,10
% recettes totales	0,54	0,40	0,39	0,43	0,48	0,52
Recettes pétrolières	339,74	422,34	528,97	503,85	463,29	466,59
Taux de croissance	0,05	0,24	0,25	0,05	0,08	0,01
Encours de la dette publique	2 528,90	2 672,15	2 696,58	2 586,72	2 450,67	-
Encours de la dette extérieure	852,13	829,62	992,76	1 052,53	1 071,17	-
Encours de la dette intérieure	1 161,39	1 365,92	1 318,65	1 220,28	1 140,07	-
Encours de la dette publique (% PIB)	0,39	0,44	0,40	0,37	0,35	-
Solde primaire de base hors pétrole (en % PIB HP FMI)	0,04	0,04	0,10	0,11	0,13	0,13
RECETTES HORS PETROLE						
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	402,26	329,08	361,57	425,60	523,50	592,98
DIRECTION GENERALE DES DOMAINES	3,06	20,81	17,15	17,15	17,15	17,15
DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	75,47	91,99	126,58	98,69	101,46	94,27
FISCALITE PETROLIERE						
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	19,00	28,78	35,00	10,00	19,00	17,00
TOTAL	501,78	470,66	540,30	551,44	661,11	721,40

Figure 1 / TOFE

Au cours des dix dernières années, après une croissance positive sur la période 2012 à 2015, le Tchad a enregistré une croissance négative en 2016 (-3,5%) et en 2017 (-1,9%). Cette récession est liée aux chocs qu'a connus le secteur pétrolier. La contribution du secteur primaire à la croissance est estimée à -3,15% en 2016 alors que celle du secteur industriel est restée modeste (-0,90%).

Diversification de l'Économie « Comment diversifier notre économie?

A ce jour, notre pays en dépit de son potentiel agro-pastoral, n'a pas réussi à développer un tissu industriel à même de rendre l'économie nationale résiliente et diversifiée. Cette situation s'explique à travers plusieurs facteurs entre autres :

- La forte dépendance au secteur pétrolier ;
- L'insuffisance des infrastructures et les obstacles à l'exportation des biens
- La faiblesse des services d'appui à l'industrie ;
- L'environnement des affaires peu attractif et le coût élevé de la vie particulièrement à N'Djamena ;
- L'inadéquation de la main d'œuvre et la faiblesse de l'épargne intérieure ;
- L'absence d'une démarche qualité nationale ;
- La difficulté d'un transfert de technologie par les sociétés étrangères opérant dans le pays ;
- L'enclavement interne et externe du pays.
- Le dispositif fiscal du Tchad peu attractif pour les investisseurs étrangers ;
- La dépendance absolue vis-à-vis de l'investissement extérieur ;
- Le manque de ciblage de secteurs économiques porteurs de croissance et d'emploi dans les programmes d'investissements.

Pour atténuer ces facteurs et favoriser le développement du secteur industriel, le Gouvernement tchadien a décidé d'élaborer un plan, dénommé « Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Économique (PDIDE) » qui vise à « élargir et transformer la base de la production industrielle et de défense économique pour une croissance durable et inclusive à l'horizon 2030 ».

La plupart des indicateurs relatifs au climat des affaires et au développement économique et financier s'accordent sur le fait que le Tchad malgré quelques progrès significatifs réalisés ces dernières années doit encore fournir des efforts pour relever les défis à l'essor de son secteur industriel.

Tableau 7 : Quelques indicateurs relatifs au climat des affaires et au développement économique et financier

	Tchad		Cameroun		Nigeria		Éthiopie	
	rang	Score	rang	Score	rang	Score	rang	Score
Ensemble	135	2,99	116	3,65	125	3,3	108	3,78
Exigences de base	132	3,14	113	3,74	136	2,93	107	4,05
Institutions	136	2,64	100	3,48	125	3,17	73	3,83
Infrastructure	134	1,9	129	2,25	132	2,04	115	2,71
Environnement macroéconomique	87	4,4	86	4,45	122	3,51	57	4,87
Santé et enseignement primaire	131	3,62	112	4,77	136	3	111	4,77
Facteurs d'efficience	135	2,77	114	3,54	86	3,91	120	3,39
Enseignement supérieur et formation	134	2,3	103	3,52	116	3,1	125	2,77
Efficience du marché des produits	136	3,01	114	3,94	96	4,07	124	3,71
Efficience du marché du travail	104	3,78	79	4,14	32	4,6	72	4,19
Développement du marché financier	132	2,73	97	3,62	91	3,7	109	3,41
Ouverture à la technologie	137	1,96	123	2,63	112	2,98	130	2,36
Taille du marché	112	2,82	83	3,4	26	4,98	67	3,89
Innovation et facteurs de sophistication	134	2,71	96	3,38	108	3,27	100	3,36
Sophistication des entreprises	135	2,85	111	3,52	94	3,68	112	3,51
Innovation	129	2,58	77	3,25	112	2,85	86	3,2

Source : Forum Économique Mondial, 2018. Note : voir illustration annexe 11.

Le Tchad dispose d'un potentiel important de ressources agricoles, animales, halieutiques, minières, énergétiques et humaines dont l'exploitation industrielle pourrait permettre de booster le développement durable et inclusif du pays.

En ce qui concerne les ressources minières et énergétiques, le pays dispose des réserves estimées à plus de 1,64 milliards de baril de pétrole réparties sur plusieurs champs pétroliers. Pour l'instant, seul l'exploitation du pétrole est en cours, rendant ainsi le pays considérablement dépendant et vulnérable au syndrome hollandais. Les autres ressources minières sont encore en phase d'exploration ou d'exploitation artisanale. Il en est ainsi des métaux précieux tels que l'or, le diamant, l'argent, le platine et le tungstène. Seul l'or fait actuellement l'objet d'une exploitation artisanale. Le pays dispose aussi de gisements de minerais métalliques comme le chrome, le fer, le titane et le manganèse. Il disposerait également des gisements d'uranium ainsi que des substances minérales utilisées dans la construction (pierres ornementales, marbre, calcaire, sable, granulas). Enfin, le pays possède également des gisements non négligeables de natron et de sel gemme.

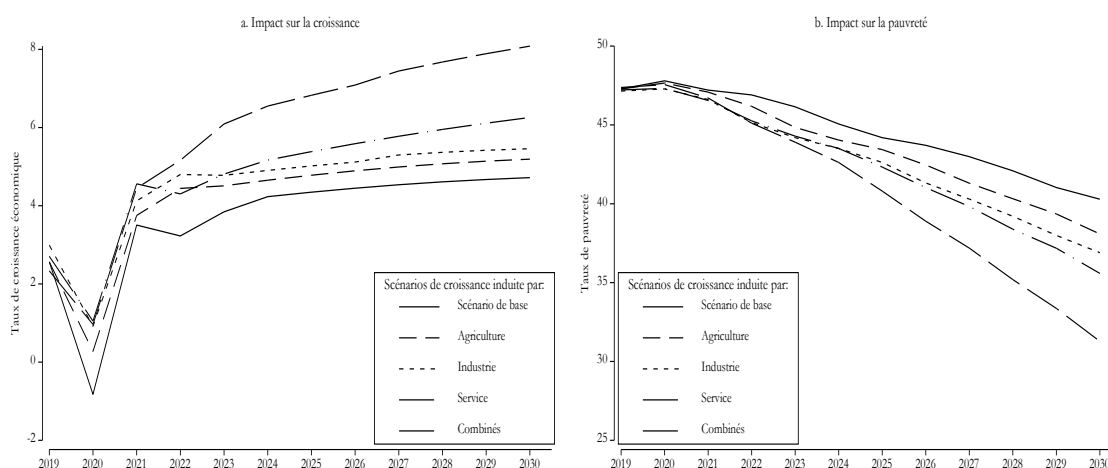
Tableau 8: Croissance économique du scénario à politique inchangée

TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME (%)	2020	2021	2022	2023
Secteur Primaire	6,5%	4,1%	4,0%	2,8%
Agriculture	3,8%	2,4%	3,2%	2,5%
Vivrière	3,9%	2,4%	3,3%	2,5%
Industrielle	1,6%	1,7%	1,4%	1,7%
Élevage, sylviculture, pêche	5,0%	4,9%	4,2%	4,2%
Extraction minière hors pétrole	-4,4%	2,8%	2,6%	2,9%
Exploitation pétrolière	13,0%	14,2%	9,0%	-3,6%
Secteur Secondaire	-8,2%	12,9%	-6,5%	1,9%
Coton fibre	-13,2%	-2,2%	70,8%	9,7%
Produits pétroliers raffinés	-31,5%	5,3%	-13,9%	-8,5%
Produits alimentaires, boissons et tabacs	-6,7%	16,9%	-10,1%	1,5%
Autres produits manufacturés	-6,9%	-0,3%	-5,2%	2,2%
Électricité, gaz et eau	1,7%	1,5%	3,2%	1,3%
Travaux de construction	-5,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Secteur Tertiaire	-4,3%	-1,2%	2,8%	2,1%
Commerce	-0,5%	-0,7%	6,4%	5,7%
Hôtellerie Restauration	-52,4%	4,3%	-8,9%	2,1%
Transports	-12,2%	6,1%	-12,0%	-1,2%
Communications	1,4%	2,6%	-0,2%	1,2%
Services financiers	-5,1%	2,7%	0,3%	0,6%
Services aux entreprises	-8,1%	7,0%	-1,8%	0,9%
Autres services marchands	-4,9%	-1,8%	1,6%	0,8%
Branches non marchandes	-8,4%	-7,6%	3,1%	-3,1%
SIFIM	-5,0%	2,4%	0,8%	0,8%
PIB au prix du marché	0,9%	2,8%	2,5%	2,4%
PIB pétrolier	10,4%	12,1%	4,2%	-3,8%
PIB hors pétrole	-0,9%	2,4%	2,4%	2,6%

Source: PDIDE Analytics Tchad. Rapport Groupe de Travail Stratégique (GTS) 1. Document d'orientation stratégique no.1

Les résultats ci-dessus sont basés sur des hypothèses réalistes sur les politiques et l'environnement économique actuels. Ces hypothèses sont relatives principalement à l'environnement international (prix du pétrole, taux de change), au secteur pétrolier (production par consortium), au secteur agricole (production par produit), à la politique budgétaire (effort fiscal, dépenses publiques).

1. Scénario de croissance



2. Scénario pessimistes

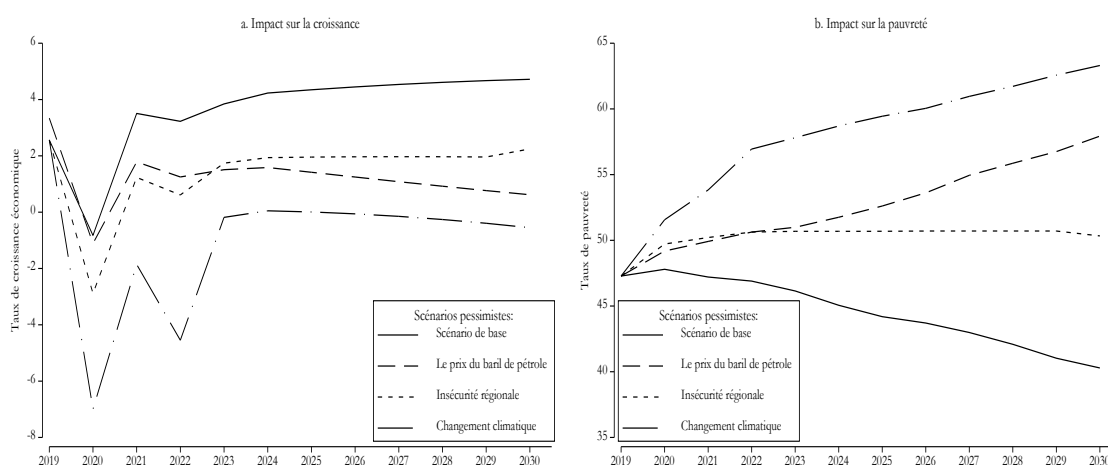


Figure 2 : Projection de l'économie tchadienne: Scenarios de croissance vs pessimiste

Ainsi, le PDIDE, en tant que document de stratégie générale, donne les grandes orientations en ce qui concerne les programmes et les projets dont la mise en œuvre est indispensable pour lancer et maintenir la dynamique de l'industrialisation du Tchad, dans le cadre d'une économie plus diversifiée et compétitive, qui profite durablement à tous les citoyens du pays.

S'agissant du secteur de l'Énergie, **électrique** : 33 projets sont identifiés, essentiellement dans les énergies propres en ce qui concerne la production. Une grande partie de ces projets disposent déjà de dossiers de faisabilité. Le **premier projet phare** est celui de « l'autoroute de l'énergie, la grande boucle 225 kVa de 2 000 km », d'un coût estimatif de 1 829,3 millions €, soit 1 200 milliards de FCFA. Les centrales à développer et à raccorder directement à cette ligne totaliseraient 500 MW, avec des interconnexions avec la RCA et le Cameroun. Le second projet phare porte sur la centrale à brut de N'Djaména d'une capacité de production de 60 MW. Les zones économiques spéciales (ZES) sont une option politique pour coordonner les investissements et créer une rampe de lancement pour l'industrie

VI - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

VI.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Vaste territoire d'une superficie de 1 284 000 km², le Tchad occupe une position stratégique et enclavé au centre du continent africain. Son paysage naturel est diversifié et subdivisé en trois zones agro-climatiques : saharienne, sahélienne, soudanienne.

D'une population estimée en 2021 à environ 16 millions d'habitants, il est constitué d'une grande diversité ethnique, religieuse. Il a l'un des taux de croissance démographique le plus élevé de l'Afrique évalué à 3,6%, sa population pourrait atteindre 44 millions d'habitants en 2050 (hyp. Moy.) Selon les projections de l'INSEED à partir des données du dernier recensement de 1993.

Le Tchad est un Etat unitaire, laïque qui a opté pour une forte décentralisation avec une organisation administrative territoriale subdivisée en 23 provinces. Mais cette volonté politique de promouvoir la décentralisation est beaucoup contrastée par les pratiques. L'ingérence permanente dans la gestion des collectivités territoriales décentralisées par les autorités met à mal cette décentralisation déjà dépourvue des moyens d'actions tels que les ressources financières et humaines qualifiées.

L'histoire socio-politique du Tchad depuis son accession le 11 août 1960, à la souveraineté nationale et internationale est ponctuée de multiples soubresauts politiques qui ont compromis et continuent à compromettre son développement. L'instabilité politique n'a pas permis aux gouvernements successifs de définir et d'asseoir une politique cohérente d'aménagement et de développement du territoire.

Certes, des actions sectorielles ont concouru tant bien que mal à l'aménagement du territoire mais elles n'ont obéi à aucune planification stratégique ni à un cadre global de cohérence territoriale. Les conséquences de telles actions sont énormes : disparités régionales croissantes, conflits fonciers accentués, environnement dégradé, ressources naturelles de plus en plus rares, migrations importantes, etc.

L'absence d'une vision stratégique et prospective en matière d'aménagement du territoire a constitué un sérieux handicap à la mise en œuvre efficace et efficiente des politiques publiques dont les impacts sur les conditions de vie des populations tchadiennes sont très mitigés. Les infrastructures structurantes sont mal organisées et ne répondent pas aux normes de qualité et d'équité sociale.

Aujourd'hui, les sources de l'insécurité et de conflits intercommunautaires et interprofessionnels autour du foncier ont pris des proportions inquiétantes et sont légions : la pression démographique de plus en plus forte dans les zones agricoles, l'occupation anarchique des domaines de l'Etat et l'accaparement des terres, les pratiques agricoles et pastorales ainsi que la dégradation croissante des ressources naturelles, l'effectif croissant du cheptel, les effets des changements climatiques.

Dans sa stratégie de développement socio-économique, la République du Tchad a toujours opté pour la gestion du développement à travers des plans de développement aux horizons variables : quinquennal, décennal, quadriennal, triennal. Cette planification essentiellement sectorielle s'est très peu intéressée à la dimension spatiale. Pire, ces plans de développement n'ont pas tous fait l'objet d'évaluation systématique pour permettre de tirer de meilleures leçons.

Les stratégies sectorielles longtemps mises en œuvre avant 2017 ont fonctionné sans une vision prospective commune et cohérente ; ce qui a amoindri les effets des investissements publics réalisés sur les populations réparties sur le territoire national.

Conscient des insuffisances et des impacts très limités de sa politique de développement, le Tchad s'est engagé à définir une vision prospective appelée Vision 2030 : « le Tchad que nous voulons » en 2017.

De cette vision axée sur les dimensions économiques, sociales, environnementales du développement, il a fallu intégrer les dimensions territoriales dans le contexte de la forte décentralisation prônée par la conférence nationale souveraine de 1993 et les lois fondamentales du pays. Dans cette logique, le gouvernement s'est doté en 2013 d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) pour l'horizon 2014-2035 et d'une loi-cadre déterminant les principes fondamentaux et orientations de l'aménagement du territoire au Tchad. Dans la même foulée, quatre schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ont été également élaborés au profit des provinces du Batha, du Mayo kebbi Ouest, du Lac et du Salamat. Les autres provinces attendent leur SRAT.

Malgré le renforcement du dispositif législatif qui demeure encore insuffisant et la volonté affirmée du gouvernement de disposer d'un cadre de référence territoriale pour les interventions de l'Etat au niveau national (SNAT) et provincial (SRAT), plusieurs orientations stratégiques méritent d'être débattues avec l'ensemble des bénéficiaires qui sont les communautés à la base pour leur légitimation.

L'efficacité de cette politique à travers ces outils n'est pas encore effective à cause de la faible appropriation des outils de mise en œuvre par les structures sectorielles et les organisations de développement à la base. En appui, le chantier de réforme foncière est en cours et des textes d'application de loi sur l'aménagement territoire restent à produire. C'est pourquoi, les questions de vivre dans la cohésion, en paix et en harmonie, dans la solidarité, la justice sociale où le développement durable et le bien-être des populations seront garantis, constituent des défis majeurs permanents.

L'accès à la terre est primordial pour les peuples. Les terrains ruraux sont à l'origine des sempiternels conflits éleveurs agriculteurs. Les terrains urbains aussi font l'objet de nombreux conflits et litiges entre les attributaires et l'Etat 'doubles attributions, ou déguerpissement par l'Etat (à l'occasion d'opérations d'urbanisme opérationnel (restructurations, lotissements et dans une certaine mesure rénovation urbaine), les occupations anarchiques sont aussi facteurs de conflits et litiges, créent des problèmes socio-économiques quand l'Etat intervient pour procéder aux restructurations d'ailleurs couteuses.

Aujourd'hui encore le vivre ensemble des communautés tchadiennes reste une problématique à solutionner dans des meilleurs délais. Dans l'approche d'aménagement du territoire, plusieurs facteurs aggravant mettent encore à mal les fondements de la nation tchadienne exacerbés par des conflits d'origine diverse. Il s'agit entre autres de l'insécurité foncière avec son corollaire de déguerpissement et d'expropriation, le repli identitaire, l'accaparement des terres, la faible efficacité des mécanismes institutionnels de prévention et de gestion des conflits, la rareté des ressources agropastorales.

S'agissant du sous-secteur Habitat, la volonté du gouvernement s'est manifestée par l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de logement (SNL) en 1998. Le diagnostic fait à cette époque a permis d'estimer les besoins en logements d'environ 21000 unités par an dont seulement 8,6%

étaient satisfaits par le secteur informel. Pire, 69% des ménages ne disposaient pas de toilettes et utilisaient la nature comme lieu d'aisance.

Les instruments de cette politique sont la création et l'opérationnalisation de la Société de promotion foncière et immobilière (SOPROFIM) et la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT). Mais cette stratégie mérite une mise à jour pour tenir compte de nouvelles réalités.

L'Habitat au Tchad se caractérise par le mode de vie des populations selon qu'elles soient nomades ou sédentaires. On distingue à cet effet, de l'habitat de type mobile et l'habitat de type sédentaire.

D'après le recensement général de la population et de l'Habitat (RGPH) de 1993, il y a trois catégories d'occupants à savoir les propriétaires, les locataires et les logés gratuits. La majorité des ménages habitent dans leurs concessions (85%) comme propriétaires, les locataires représentent 8,4% et les logés gratuits (6,6%).

A ces types de mode de vie et d'occupation correspondent trois (3) types de logement :

- **Le logement moderne** : *mur et toit en matériaux durables* avec un coût moyen de 275.000F le m². En milieu urbain, ce type de logement représente 32% ;
- **Le logement semi-moderne ou semi traditionnel** : *mur en terre battue et toit en matériaux durables* avec coût moyen de 35.000F le m² ;
- **Le logement de type traditionnel** : *mur et toit en banco* représentant 88,6% du logement dont 97,7% au milieu rural avec un coût moyen estimé à 25.000F le m². En milieu urbain ce type de logement est en moyenne de 57%.

En l'absence de promoteurs immobiliers, la presque totalité des logements sont construits par le secteur informel par auto-construction. La plupart de ces logements sont construits sans faire appel aux professionnels de logements (architectes, ingénieurs) et sans permis de construire. Bien que certains soient disponibles et exploités localement (sable, gravier, ciment), les matériaux de construction coûtent très chers et ne sont pas accessibles à une grande partie de la population.

Toutefois, des efforts sont en cours avec les premières réalisations de la SOPROFIM. Ainsi, des logements de type économique sont en cours de construction à Toukra et en perspective, la construction des logements sociaux est en étude ; le mécanisme de financement de l'habitat social reste à finaliser au bénéfice des populations à faibles revenus. Par ailleurs, il faut relever également la création de l'ordre des architectes et de l'ordre des ingénieurs dont leur apport à la modernisation est très attendu.

Ainsi, l'opportunité qu'offrent les autorités du pays d'organiser un dialogue national inclusif sans élucider les questions considérées comme sensibles permettra d'améliorer sensiblement le contenu du SNAT qui est un outil dans son essence, révisable périodiquement et de convenir d'une organisation administrative du territoire adaptée à leurs besoins.

Le présent document relatif au Secteur de l'Aménagement du Territoire et Habitat est élaboré pour servir de cadre de réflexion au Dialogue National Inclusif, afin d'orienter les débats lors de ces assises et aboutir aux choix des options stratégiques en vue de concevoir des politiques publiques sectorielles plus adaptées au contexte national.

Au regard de la complexité du concept aménagement du territoire qui a connu beaucoup de dynamique dans son acception, il semble important de préciser son contour en répondant à la question **c'est quoi l'aménagement du territoire et l'Habitat dans le contexte tchadien ?**

Ainsi, conformément à l'article 2 de la loi n°25/PR/2019 du 02 mai 2019, le législateur tchadien définit l'Aménagement du Territoire comme « la traduction spatiale des politiques économiques, sociales, culturelles et environnementales du pays. Il consiste en un ensemble d'orientations, des procédures et des principes, fixés à l'échelle nationale ou régionale, pour organiser l'utilisation de l'espace, assurer la cohérence dans l'implantation des projets d'infrastructures, d'équipements publics et des agglomérations. C'est un outil qui vise à favoriser un développement durable et spatialement équilibré. Il assure une bonne coordination dans le temps et dans l'espace des actions structurantes que l'Etat et les collectivités locales sont amenés à entreprendre.

L'Aménagement du Territoire détermine la manière dont les politiques de développement (notamment les politiques sectorielles) doivent concourir à la réalisation de ces orientations et à la mise en œuvre de ces principes ».

La loi suscitée est une loi cadre de l'aménagement du territoire en République du Tchad qui fait siennes les dispositions des lois relatives à la protection de l'environnement, au régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, aux mines et à l'énergie, à l'agriculture et à l'élevage et celles applicables en matière du foncier, d'urbanisme et de construction (cf. loi n°004/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière de construction).

De même, la loi n°006/PR/2010 du 12 janvier 2010 fixant les principes fondamentaux à l'urbanisme définit l'habitat comme « le cadre et les conditions de vie d'une population en général, et en particulier un mode de groupement des établissements humains. En milieu urbain, part d'un tissu bâti spécialement affecté au logement des habitants et qui constitue en général la fonction principale des villes, associée ou non avec d'autres fonctions ».

Au regard de ces définitions suscitées, il ressort clairement que l'habitat est un instrument social incrusté dans l'aménagement du territoire tout comme les autres secteurs œuvrant pour l'amélioration des conditions des vies des tchadiens dans l'esprit de cohésion sociale, de paix et de développement durable intégré. Mais l'habitat reste un parent pauvre des politiques publiques tchadiennes.

Depuis 2010, le cadre juridique et réglementaire du secteur Habitat est renforcé par la promulgation des trois lois mais dont les textes d'application tardent à être élaborés et appliqués:

- **La loi n° 004/PR/2010 du 07/01/2010** fixant les principes fondamentaux applicables en matière de construction s'applique aux constructions, matériaux de construction, produits et composants de construction. Elle s'applique également aux parcelles, aux conditions de leur occupation ainsi qu'aux installations et équipements pour lesquelles les exigences sont définies ;
- **La loi n° 006/PR/2010 du 12/01/2010** fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme s'applique à l'aménagement, à la planification et à la vocation des espaces urbains. Elle fixe les règles relatives à la gestion domaniale et foncière, à la qualité de l'habitat, à l'occupation des espaces urbain et périurbain, des opérations d'aménagement d'infrastructures urbaines et des servitudes. Il est prévu des sanctions pour les cas d'infractions aux dispositions de la loi ;
- **La loi n°23/PR/2010 du 24/11/2010**, portant détermination des principes fondamentaux du financement et de la promotion de l'habitat s'applique aux opérations de financement et de promotion de l'habitat sur l'ensemble du territoire national à l'exception des opérations immobilières non destinées à l'habitat. Les personnes ciblées sont celles à revenus faibles et intermédiaires.

L'état de lieu sommaire de la situation du secteur de l'aménagement du territoire, de l'Habitat étant décrit ainsi que la compréhension du concept par rapport à la législation tchadienne en vigueur établie, il convient de s'interroger sur les enjeux de cette politique publique.

VI.2 LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

La politique d'aménagement du territoire du Tchad inscrite dans son 1^{er} SNAT 2014-2035 vise à mettre l'Homme au centre du dispositif de ses interventions en lui garantissant la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, la bonne santé et une formation de qualité. Le fondement de cette politique est le développement durable assis sur ses trois piliers : économique, social et environnemental.

Eu égard à la croissance démographique rapide (3.6%/an), les populations tchadiennes pourraient se doubler en 2035 sur la base des statistiques de 2013, la croissance vertigineuse du cheptel dans un contexte de rareté de ressources pastorales, les autorités du pays se doivent se poser les questions légitimes de savoir : (1) comment faire pour assurer une souveraineté alimentaire à ces populations ? ; (2) comment assurer la santé et la formation de ses populations de plus en plus jeunes ?(3) comment concilier les différentes politiques sectorielles pour un développement harmonieux du territoire ?

En d'autres termes, la problématique de l'aménagement du territoire exige du Tchad de **franchir la triple transition** (démographique, économique et environnementale), **d'inverser la situation défavorable actuelle** (forte croissance démographique, enclavement et faible couverture des besoins sociaux, forte dégradation des milieux naturels, faible productivité agro-sylvo-pastorale), afin de **promouvoir les capacités productives de l'espace tchadien** pour atteindre la souveraineté alimentaire, **d'assurer la diversification de l'économie et l'amélioration du capital humain**. Aussi, permettre la régénération des ressources naturelles afin d'aboutir aux équilibres régionaux et au développement durable.

Cette problématique de l'aménagement du territoire et de l'Habitat soulève trois enjeux majeurs auxquels l'Etat doit affronter.

1^{er} Enjeu : L'efficacité économique

Il s'agit de repérer les aspects et les facteurs de la croissance économique, en identifiant les secteurs productifs porteurs de développement. Il est impossible de parler du développement et de l'aménagement du territoire sans disposer des moyens financiers nécessaires au financement.

2^{ème} Enjeu : Équité sociale et la cohésion nationale

Il s'agit de faire un rattrapage social pour des régions naturellement défavorisées ou en retard en terme de facteurs de développement humain. La recherche de l'unité dans les diversités culturelles, religieuses, linguistiques et autres exige une cohésion nationale dans la paix. L'interconnexion des provinces est une piste pour renforcer la cohésion.

De même, les questions foncières qui créent ces dernières années de nombreux conflits mettant en mal la cohésion sociale interpellent les autorités du pays, d'où la nécessité d'adapter et d'appliquer les textes régissant le domaine foncier.

3^{ème} Enjeu : La préservation de l'environnement

Il s'agit de chercher un équilibre entre la croissance démographique, les exigences du développement économique et les effets négatifs du changement climatique pour assurer un développement durable. C'est ainsi que la question d'accès à l'eau et de préservation des ressources naturelles sont au cœur de la problématique d'aménagement du territoire et du développement rural.

En somme, la politique d'aménagement du territoire adoptée par le Tchad repose sur une devise phare qui dit « **De chaque territoire selon ses potentialités, à chaque territoire selon ses besoins et ses capacités** ». C'est de la contribution de toutes provinces ou régions administratives en fonctions de ses potentialités et contraintes qu'émergera le Tchad de demain à l'horizon 2035 et au-delà.

La volonté politique de disposer d'un Tchad économiquement compétitif et équilibré, où règnent la paix, la solidarité, la cohésion et la justice sociale, où le développement durable et le bien-être de la population sont garantis, reste confrontée aux nombreux défis.

VI.3 LES PRINCIPAUX DEFIS

En rapport avec les enjeux sus-évoqués, les défis de la politique d'aménagement du territoire du Tchad pour les prochaines années, dans une perspective de développement durable et, avec l'Homme au cœur du dispositif d'aménagement et de développement du territoire, font appel aux actions fortes, innovantes et volontaristes pour atteindre les objectifs.

VI.3.1 LES DEFIS LIES A L'EFFICACITE ECONOMIQUE, ANALYSES AU NIVEAU DE L'ECONOMIE RURALE ET L'ECONOMIE NON AGRICOLE

Economie rurale

80% des populations tchadiennes vivent en milieu rural. Le Gouvernement tchadien a toujours fait de l'agriculture et de l'élevage les principaux leviers de son développement. A ces deux leviers, il y a aussi la pêche et la pisciculture.

Au niveau de l'agriculture, le défi majeur est d'assurer une production agricole suffisante pour une souveraineté alimentaire. Mais, de nombreux défis naturels et techniques persistent et ne permettent pas une exploitation optimale du potentiel agricole. La population tchadienne continue par s'accroître rapidement avec une pyramide à base élargie et l'enjeu est de satisfaire sa demande alimentaire. Les jeunes sont de plus en plus nombreux. Malheureusement, les limites de cette agriculture restent entre autres sa dépendance aux aléas climatiques, des rendements agricoles très faibles qui ne répondent pas aux besoins sociaux, des systèmes extensifs qui consomment de plus en plus de l'espace.

Pour contourner ces défis, il implique de concentrer les investissements sur les aménagements hydro-agricoles et de fournir des services de base à savoir les appuis conseils, les intrants agricoles, les microcrédits.

L'élevage tchadien se décompose en trois principaux systèmes caractérisés par (1) sa mobilité dite élevage pastoral dans les zones saharienne et sahélienne, (2) un élevage qui intègre l'agriculture et l'élevage en zone soudanienne, (3) un élevage encore embryonnaire appelé élevage intensif dans les périphéries urbaines.

Les principaux défis de cet élevage sont d'accroître sa productivité pour garantir la sécurité alimentaire, d'aménager et de sécuriser les espaces pastoraux en soutenant la vocation pastorale dans

la zone sahélienne, de convaincre les acteurs ruraux pour tirer les bénéfices d'une intégration de l'agriculture et de l'élevage, d'encourager l'élevage intensif.

Au niveau de la pêche et de la pisciculture, dans sa quête d'assurer la souveraineté alimentaire, le gouvernement opte pour une production élevée des produits halieutiques. Seulement des défis immenses existent et demandent des grands efforts en termes de connaissances des ressources, de sa gestion, de la gouvernance du secteur ainsi que la recherche développement.

Economie non agricole

L'économie non agricole s'organise autour de **l'industrie pétrolière, l'exploitation des ressources minières et du tourisme**. Le potentiel reste encore sous exploité.

L'ambition d'atteindre la souveraineté alimentaire à l'horizon du SNAT nécessite des ressources financières importantes qui peuvent être mobilisées à travers l'exploitation pétrolière. Le défi est de mobiliser la rente pétrolière et de l'orienter pour la construction du territoire et le développement socio-économique durable.

Au niveau du secteur secondaire notamment dans les industries et le commerce, le Tchad doit lever certaines entraves qui empêchent l'implantation des industries et accroître sa capacité de transformation des produits primaires pour créer de la valeur ajoutée. La question de réduction des coûts d'accès à l'énergie reste également prépondérante. C'est en levant ces défis, que des emplois seront créés pour les jeunes et les investisseurs étrangers pourront investir avec assurance. Il est donc difficile de devenir émergent sans disposer d'un tissu industriel diversifié et fort.

Le Tchad dispose d'un potentiel touristique important mais trop peu valorisé. Les grands défis à surmonter par ce secteur est d'accroître la connaissance des zones d'intérêts touristiques, l'amélioration de l'image de marque du secteur au plan international pour le rendre compétitif, et enfin l'aménagement des sites touristiques.

Au niveau de l'exploitation des ressources minérales, les défis majeurs restent la connaissance du potentiel minier et le renforcement de sa gouvernance.

VI.3.2 LES DEFIS LIES A L'EQUITE SOCIALE ET A LA COHESION NATIONALE

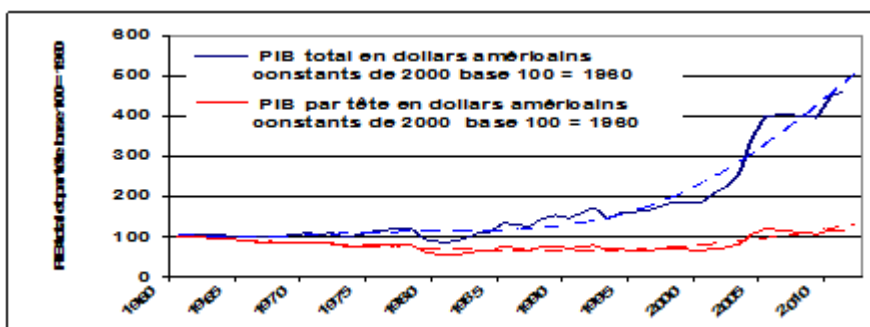
Il est difficile d'envisager une politique de développement durable et d'aménagement du territoire avec la configuration démographique actuelle. Il s'avère qu'avec un taux de croissance de la population de l'ordre de 3,6%, il faut un taux de croissance planché de 7% du PIB annuel pour établir un équilibre acceptable. En dessous de ce taux, la pauvreté se maintient ou s'aggrave.

C'est pourquoi, l'enjeu principal et qui est en même temps un défi fondamental pour les politiques sociales est de maîtriser la croissance démographique. En liaison avec ce défi démographique, il y a également la place à réserver à la grande proportion de la population constituée de plus de 51% des femmes.

Ainsi, les principaux défis ci-après sont à relever :

Le défi de la croissance économique

Malgré l'augmentation sensible des recettes générées par l'exploitation pétrolière depuis 2003, le PIB/tête du Tchad est faible (cf. *Graphique ci-après*). Les effets de cette croissance ne sont pas ressentis au niveau d'importantes couches de populations.



Source : Ministère de l'Economie et du Plan (2010)

Le défi de l'emploi

La forte fécondité engendre une forte natalité. Dans cette condition, la population tchadienne est à majorité jeune et la satisfaction de leurs besoins sociaux est cruciale. Le constat est que plusieurs jeunes ont fini les études et se retrouvent sans emploi. Comment faire pour créer des emplois pour résorber cette masse de jeunes à la recherche d'un mieux-être dans un contexte où la fonction publique semble saturée, un secteur privé peu compétitif et un secteur informel seul pourvoyeur d'emplois peu viables.

Le défi de l'amélioration du capital humain

La faible croissance économique ne permet pas de faire face aux nombreux besoins sociaux engendrés par l'augmentation de la population jeune. Les indicateurs de performances des secteurs sociaux tels que l'encadrement médecins/population, élèves/enseignants sont très faibles et influent négativement sur la qualité de la santé et celle de la formation. D'énormes efforts restent à fournir pour améliorer le capital humain, socle d'un développement durable.

Le défi de la promotion de la femme

La responsabilisation et la participation de la femme au processus de développement et d'aménagement du territoire ne constituent pas seulement une question d'équité sociale mais elles sont fondamentales dans la maîtrise de la croissance démographique. Un des outils majeurs pour relever ce défi féminin reste le défi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG), adoptée par le gouvernement.

Le défi de la sécurité foncière

Face à l'émergence de nombreuses pratiques telles que l'accaparement des terres par certains individus, les spéculations foncières, les occupations anarchiques des réserves publiques, les dépossessions des terres aux légitimes propriétaires, le non-respect des couloirs de transhumance qui défient l'autorité de l'Etat et mettent à mal le vivre ensemble, il y a lieu de s'interroger comment faire pour garantir la sécurité foncière à tous. Les pistes de solution envisageables pour la sécurité foncière, prises dans l'esprit d'équité, constituent un préalable pour l'intensification de tous les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et la cohésion nationale.

De même, l'urgence de réformer le foncier s'impose pour de multiples raisons. L'obsolescence des textes législatifs régissant le foncier qui datent de 1967 et leur méconnaissance par plusieurs usagers sont souvent décriés. Les insuffisances souvent relevées sont relatives aux droits d'accès à la terre des femmes et de certains groupes vulnérables tels que les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, la faible

conciliation entre le droit écrit et les droits coutumiers avec la mise en conformité de certaines us et coutumes, des collectivités territoriales décentralisées qui ne disposent pas des domaines public et privé, etc.

VI.3.3 LES DEFIS DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

- La non application de la loi n° 033 du 11/ 12 / 2006 qui consacre un transfert et une répartition des compétences entre l'Etat et les quatre (4) niveaux des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).
- La Coopération régionale, sous régional et internationale dans le secteur est amorphe pour ne pas dire pas dynamique ;
- La législation foncière héritée de la colonisation Française de 1967 (lois n° 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967 portant respectivement statut des biens domaniaux, régime de la propriété foncière des droits coutumiers et portant limitation des droits fonciers et leur décret d'application n° 185 186 et 187 du 01 Aout 1967) est à réactualiser, car inadapté à l'actualité et souvent très mal appliquée. Sa refonte tarde à voir le jour hors les enjeux qu'elle comporte sont colossaux ;
- Actualiser la refonte de la législation foncière et domaniale ainsi que les instruments précités afin de soutenir les actions du développement socio-économique et de génération des recettes très importante confiées à ce département
- Les outils de l'Aménagement du territoire comme le SNAT, SRAT...ont été formulés par le ministère en charge de ce sous-secteur ;
- Inexistence de ressources longues, véritable goulot d'étranglement d'accès de logement au Tchad ;
- Absence de sûreté réelle qui ne permette pas au Banque d'octroyer de crédit immobilier. (Crédit longue durée) Elle n'accorde plutôt que de crédit à la consommation pour pallier cette inexistence de crédit immobilier.
- Non-respect des engagements pris par le gouvernement à travers le ministère en charge du secteur vis-à-vis des institutions internationales partenaires en matières d'aménagement du territoire et habitat : Cas de SHELTER Afrique où le Tchad a versé sa contribution d'adhésion (des millions) mais vient juste d'entreprendre la réalisation d'une étude d'impact environnemental et un début de travaux pour la construction des logements sociaux à TOUKRA MOUSGOUM. AMCHUD où le Tchad a été élu 3^e vice-président à la création de cette institution en 2005 à Durban en Afrique du Sud, il n'a rien sauf qu'il a accueilli une réunion de cette intuition à Ndjamena en 2014 à l'issue de laquelle un plan d'action (27 actions) et une déclaration, dites de Ndjamena qui semble rester d'être morte. Le Tchad est membre des Nations Unies et membre du Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour l'habitat-ONU-HABITAT, mais hélas n'est pas membre du droit, ni membre de droit de cette institutions, ni n'a entrepris des démarches officielles pour devenir membre à part entière, n'assiste aux séances du conseil d'administration en tant qu'observateur, ne peut ni de ce fait ouvrir une représentation diplomatique à Nairobi au (Kenya) à l'instar des autres pays africains membres.
- Non conception de nouveau modèle type d'habitation ni de produits financiers pour le secteur habitat ;
- Non disponibilité ni d'émission de garantie hypothécaire ;
- Faiblesse/non qualification des opérateurs du secteur habitat ;
- Absence d'Office d'habitat et d'Etablissements de financement hypothécaire de l'habitat ;
- Non émission effective et durable de garantie hypothécaire ni mise en place de société hypothécaire ;

- Le Ministère en charge du secteur a été toujours considéré comme Ministère prioritaire mais, les moyens/ressources mis à sa disposition ont été insuffisants, pas à la hauteur de la priorité qui lui a été donné ;
- La stratégie nationale du logement a prévu une panoplie d'actions à réaliser pour favoriser l'accès à la propriété immobilière, mais peu d'entre elles ont été réalisées : Banque de l'habitat, SOPROFIM, cadre législatif (textes) etc.
- Modification du code des investissements pour y insérer certaines mesures d'exonération de matériaux de construction, l'acquisition de certains outils liés aux activités d'habitat, Cahier des charges de répartition des coûts des aménagements et d'Operations d'habitat ; Mise en place d'un fonds d'entretien communal ;
- Absence de crédit épargne-logement ;
- Absence de fonds de bonification d'intérêts ;
- Non application effective de toutes les dispositions législatives et réglementaires existantes relatives à certaines professions du secteur (architecte), par l'administration (ministère en charge du secteur) comme par les intéressés ;
- Non implantation de plan de lotissement et non attribution de terrains concernés en temps réel créant leur occupation anarchique et des problèmes ;
- Les us et les coutumes limitent l'accession de la femme à la propriété foncière.
- La coexistence du droit foncier coutumier et moderne ;
- L'ignorance des textes fonciers par une très grande majorité des Tchadiens ;
- Non sensibilisation, communication et information du grand public sur l'ensemble des textes fonciers et particulièrement les trois (3) lois et leurs décrets d'application de 1967.
- Occupation des réserves destinées à la réalisation future des équipements sociaux collectifs en faveur des populations ;
- Non mise en valeur dans le temps et dans l'espace des réserves foncières par les institutions bénéficiaires et conséquemment leurs occupations par les populations.
- Non récupération effective des coûts des opérations d'urbanisme opérationnel (restructurations, lotissements) : cas de nombreux quartiers périphériques d'habitat spontané à N'Djamena dont les propriétaires des zones restructurées ne vont pas régulariser leurs terrains aux services de cadastre ;
- Nombreuses constructions en matériaux durables qui auraient dû requérir le permis de construire, mais ne le font pas et constituent de grand manque à gagner financier pour l'Etat ;
- Prolifération des Stations-services à N'Djamena exposant les populations à des risques d'incendie : l'Etat a procédé cependant à la fermeture d'un certain nombre des stations-services à N'Djamena, mais n'est pas allé jusqu'au bout de son action ;
- Ingérence des Chefs de quartiers à N'Djamena appelés « Boulama » dans la gestion foncière créant de nombreux conflits fonciers ;
- Non règlementation effective d'une catégorie de professions agents immobiliers, courtiers, « démarcheurs » : le contrôle de cette catégorie de profession échappe à l'Etat et constitue une fuite de recette de taxes professionnelles à recouvrer par l'Etat ;

D'après les données démographiques de 1960 à 2010, la population urbaine a été multipliée par 14,5 alors que celle rurale l'a été de 13. Cela témoigne de la forte tendance à l'accroissement de la population urbaine tiré par le croît démographique et l'exode rural. Il se pose trois problèmes majeurs à savoir la maîtrise de la croissance dans les grandes villes en particulier dans la capitale, l'érection de certaines localités sans des critères précis au rang urbain et les faibles capacités de production des logements au profit des personnes à revenus faibles et intermédiaires. Cette situation nécessite d'importants efforts en équipements, infrastructures de base et en logements sociaux pour hisser ces collectivités à un niveau minimum requis pour un centre urbain. A défaut de ces investissements, l'on assiste à des inondations pluviales et fluviales dans certaines villes.

VI.3.4 LES DEFIS LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE

Les problèmes environnementaux sont d'actualité avec les changements climatiques. Dans la vision de l'aménagement du territoire au Tchad, les questions de préservation et de gestion de l'environnement doivent être bien analysées à travers une mise à jour de la connaissance de ses composantes et une amélioration de la gouvernance du secteur.

Dans une perspective de développement durable, la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources forestières, halieutiques, fauniques doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet, les défis majeurs sont de faire en sorte que le bois et le charbon de bois ne soient plus de sources d'énergies de demain mais qu'il faut promouvoir d'autres sources d'énergies renouvelables. Aussi, la préservation de la biodiversité et la valorisation du capital naturel restent un défi écologique important dans une dynamique de développement durable.

Après avoir identifié les principaux enjeux et défis des composantes fondamentales de l'Aménagement du Territoire au Tchad à savoir (1) la démographie et la place de la femme, (2) l'économie rurale pour une production agricole et une sécurité alimentaire, (3) la préservation de l'environnement, (4) l'économie non agricole, il y a lieu de s'interroger sur les principales actions à entreprendre selon des scénarios retenus.

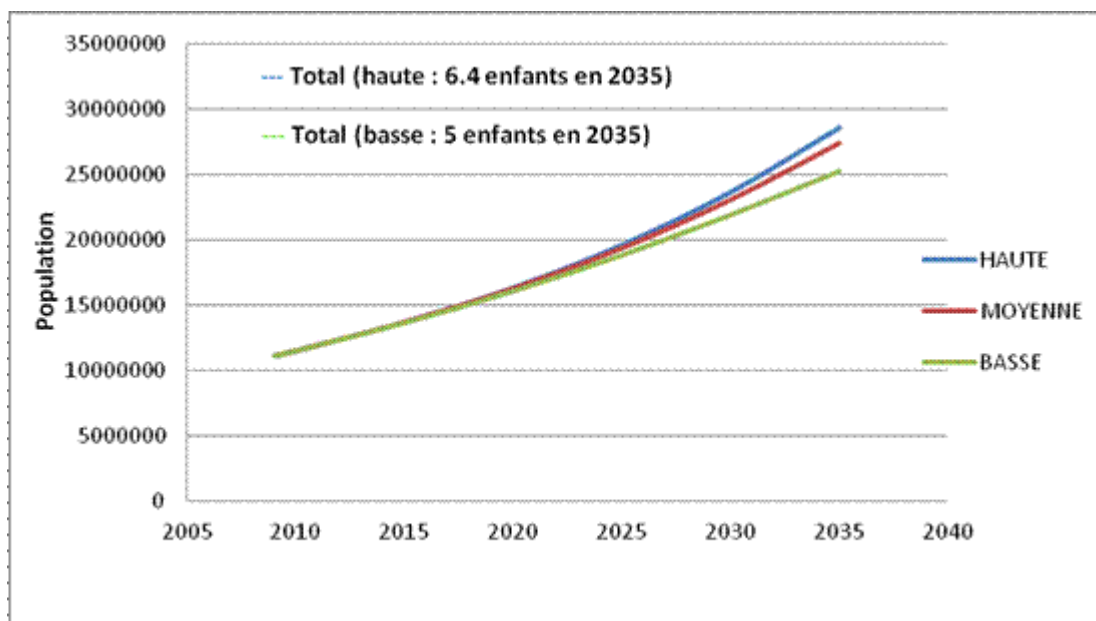
VI.4 GOUVERNANCE DES RESSOURCES ET QUELQUES PISTES D' ACTIONS A ENVISAGER POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITAT A L'HORIZON 2035.

Une des composantes déterminante et transversale de la politique de l'aménagement du territoire est axée sur la croissance démographique. Le rythme de sa dynamique peut influencer sur les résultats attendus de la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'aménagement du territoire à l'horizon fixée.

Deux scénarios sont envisagés sous diverses hypothèses :

- **Le scénario tendanciel.** Il s'agit de faire une analyse prospective de l'impact et des défis démographiques à partir des tendances actuelles sans apport de mesures correctives.
- **Le scénario optimal volontariste** qui consiste à faire une analyse sur la base des projections de la croissance démographique sur la base des hypothèses tenant compte des mesures correctives envisagées pour un développement équilibré et durable.

Selon le scénario tendanciel, la population tchadienne doublera pour atteindre en 2035, 26 millions d'habitants. Les enjeux et défis de ce scénario sont précédemment évoqués et **les investissements requis dépassent de loin les capacités financières de l'Etat**. Quel que soit la volonté politique, le Pays ne peut disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour financer et entretenir les projets structurants au regard des implications énumérées ci-dessous.



Source : SNAT 2014-2035 /Population développement et dividende démographique au Tchad -2012-MS/AFD

Au regard de ce scénario, quelle serait la situation dans les secteurs sociaux notamment le capital humain de l'aménagement du territoire ? D'après les analyses faites :

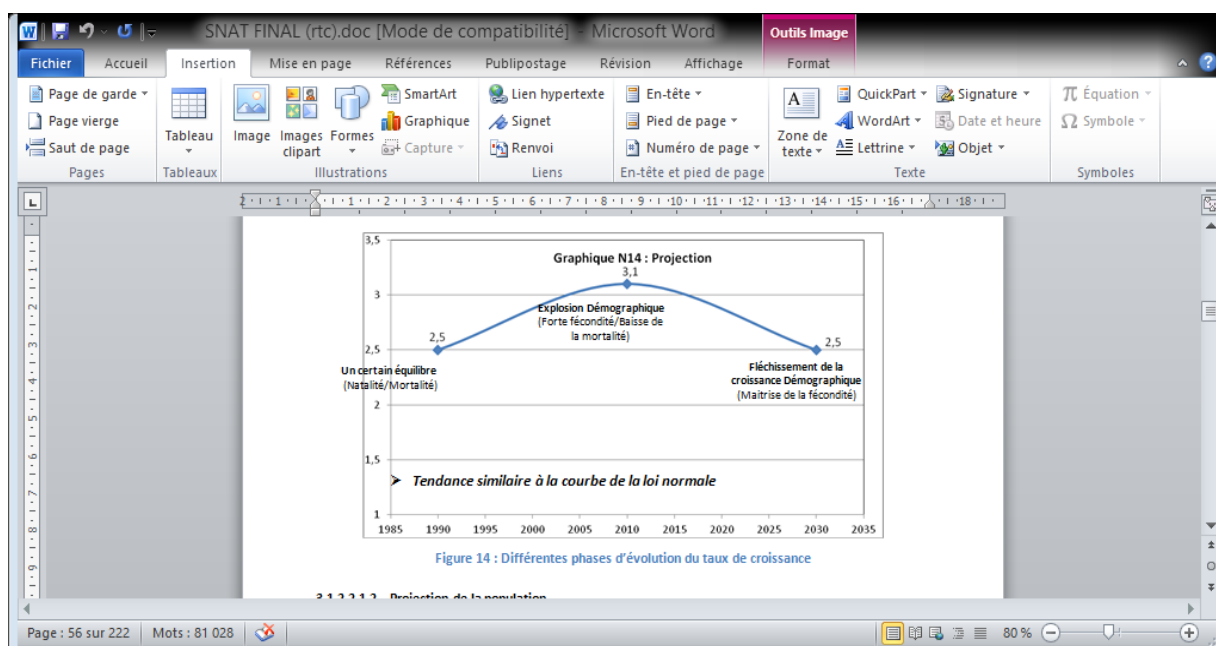
- Les dépenses de santé seront multipliées au moins par 2 ;
- Les dépenses d'éducation par trois ou quatre.

Les implications de ce scénario révèlent que :

- La croissance démographique ne sera pas soutenable alors il y aura catastrophe ;
- Le développement et l'aménagement du territoire ne peuvent s'opérer sans une transition démographique ;
- La prise en charge des coûts des besoins d'amélioration du capital humain ne sera pas supportable ;
- La pression foncière sera forte et compromettra la cohésion sociale ;
- La sécurité alimentaire sera compromise ;
- Une forte crise de l'emploi.

D'après les projections démographiques faites par certaines institutions spécialisées (USA, Banque mondiale, WRI-EARTH TRENDS), il se dégage une tendance baissière du taux de croissance à l'horizon 2050 de l'ordre de 1,5 à 2% avec un taux qui approcherait le taux du scénario optimal volontariste de 3% choisi pour le SNAT 2014-2035. Les variations constatées seraient dues aux méthodes de projection.

Le graphique sur la capture d'écran ci-après montre un schéma simple à la lecture des différentes phases d'évolution du taux de croissance.



Source : P-SIDRAT/SNAT-2014-2035

L'élément central de ce scénario est la maîtrise démographique que le Tchad opte pour asseoir sa politique de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2035.

Compte tenu des paramètres culturels et autres actions en cours pour ralentir la fécondité et promouvoir la santé de reproduction, le Tchad se propose une politique réaliste de maintenir sa population autour de 26 millions d'habitants en 2035 mais avec un taux de croissance naturel de **3%/an au lieu de 3,6% l'an**.

Les implications de ce scénario optimal volontaire nécessitent des actions non exhaustives ci-après :

- Promouvoir les droits humains plus particulièrement ceux de la femme ;
- Rendre accessibles les moyens de contraception ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation en faveur des hommes et femmes en âge de procréer ;
- Renforcer la présence sur les terrains du personnel de santé qualifié ;
- Encourager l'éducation des filles surtout en milieu rural ;
- Accroître les activités de planification familiale et de santé de reproduction ;
- Accroître la couverture sanitaire en matière de soins obstétricaux et néonataux.

A la lumière de quelques implications sus-évoquées, le Tchad pourra mobiliser auprès des communautés internationales, des ressources nécessaires pour s'attaquer aux causes de la démographie galopante.

A partir du choix responsable et volontaire du 2^{ème} scénario, le Tchad a opté de faire de la sécurité foncière un préalable de l'aménagement du territoire et cinq déterminants sur lesquels des actions sont envisagées. Il s'agit (1) des villes et de l'urbanisation, (2) des infrastructures et du désenclavement, (3) des énergies alternatives, (4) de l'eau potable, (5) de la santé et l'éducation. Malheureusement, les ressources financières et humaines dédiées au financement et à la gestion du secteur de l'aménagement du territoire et de l'habitat sont très insuffisantes à telle enseigne que certaines de ses prérogatives sont absorbées par d'autres secteurs à vocation aménageur.

En matière de sécurité foncière :

- Elaborer et adopter un code domanial et foncier ;
- Elaborer et adopter un code rural ;
- Assurer la coordination et la mise en cohérence des politiques de planification économique et d'aménagement du territoire ;
- Assainir les services cadastraux et domaniaux ;
- Mettre en place une politique de formation au métier du foncier.

Au niveau des villes, de l'urbanisation et de l'Habitat :

- Appliquer un système urbain à cinq niveaux à savoir (1) les pôles de proximité composés des petites villes pour la desserte du monde rural, (2) les relais sous régionaux à vocation agropastorale, pastorale, touristique, pétrolière, etc. Ils sont composés des villes intermédiaires disposant d'un encadrement administratif et des services à la population, (3) les pôles d'équilibre régionaux qui sont des capitales régionales en charge de structurer le pays et d'organiser l'économie de marché, (4) les métropoles économiques régionales qui assumeront les fonctions d'encadrement et d'impulsion de l'économie nationale, et enfin (5) la métropole nationale qui est la capitale N'Djamena ;
- Elaborer une politique urbaine ;
- Promouvoir les matériaux locaux de construction ;
- Construire des logements sociaux dans les grands centres urbains ;
- Produire des terrains assainis et les rendre accessibles ;
- Susciter la création des agences d'équipement des terrains et de promotion immobilière ;
- Construire des cités universitaires au profit des étudiants et enseignants ;
- Rendre opérationnel le mécanisme de financement prévu par la SNL notamment le fonds de promotion de l'habitat, le fonds de garantie et le fond de bonification des intérêts ;
- Réactualisation et redynamisation des structures provinciales, mise en place de structure de développement local notamment : Les moyens de planifications villageoises, Les assemblées communautaires de développement(ACD) et les cadres cantonaux de concertation pour le développement (CCCD) ;
- La poursuite de la gestion communautaire des écosystèmes à travers des moyens à mobiliser dans ce domaine ;
- La réalisation d'un nouveau projet de développement urbain qui aura entre autres objectifs la réalisation des infrastructures de base dans les principales villes du pays (NDJAMENA, SARH, MOUNDOU, ABECHÉ, AMDJARASS, KOUMRA, BOL, MAO, MONGO, ATI, BOL et DOBA) ainsi que des équipements marchands modernes (marchés, abattoirs, gares routières), et socio-économiques (hôpitaux, universités, lycées) ;
- Extension et multiplication des routes et ponts ;
- Augmenter les forages pastoraux et réseaux d'eau potable ;
- Renforcer la coopération avec les partenaires classiques dans le secteur urbain, habitat-aménagement parmi lesquels la Banque Mondiale, le système des nations Unies (PNUD, ONU Habitat, PNCDE, ONUDI, UE). Toutes ces actions nécessitent des ressources financières et humaines importantes que le gouvernement devra résolument et instamment tout d'abord mobiliser au niveau local (ressources propres) puis extérieur auprès des PTF.
- Redynamiser la coopération régionale, sous régional et internationale dans le secteur, notamment avec les partenaires techniques et financiers/bailleurs de fonds habituels dont entre autres, la Banque mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, les Systèmes des nations unis dont ONU-Habitat, le PNUD, l'ONUDI, AMCHUD, SHELTER Afrique, etc.
- Faciliter la mise en place de ressources longues à travers les mécanismes ci-après :
 - Transformations des ressources par la synchronisation des échéances ;

- La vente de créance hypothécaire entière ;
- La création d'une agence de liquidités ou société de refinancement ;
- La mise en place d'un mécanisme de titrisation.
- Mettre e place un système d'épargne/logement, renforcer et rendre effectif le système crédit/logement de la BHT.
- Simplifier la procédure d'accession à la propriété foncière ;
- Mettre effectivement en œuvre tous les autres instruments de facilitation d'accès au logement prévus par la Stratégie Nationale du Logement dont entre autres : le Fond de garanti des emprunts, le Fond d'entretien communal, le cahier de répartition de charges d'aménagements, l'OHDU , le code d'investissements sectoriels favorable aux promoteurs immobiliers et producteurs de matériaux locaux, création d'un centre de recherche et de promotion des matériaux de constructions, la relecture de la législation foncière et domaniale. (Voir annexe SNL) ;
- Prendre des dispositions pour mettre un terme à l'ingérence des Chefs de quartier à N'Djamena appelés « Boulama » ;
- Implanter en temps réel les plans de lotissement adoptés par la CNU et faire attribués immédiatement après implantions les terrains afin d'éviter leur occupation anarchique à l'origine des problèmes.

Au niveau des infrastructures et du désenclavement :

- Densifier le réseau bitumé et les voies de désenclavement extérieur ;
- Améliorer l'accessibilité aux marchés ruraux et aux services socio-économiques ;
- Renforcer la capacité institutionnelle et humaine de l'administration du secteur ;
- Développer une stratégie d'entretien des infrastructures de transport pour préserver et sauvegarder le patrimoine national ;
- Sécuriser les opérations de transport et améliorer l'organisation des transports urbains ;
- Réduire l'impact des activités de transport sur l'environnement.

Au niveau des services de base

- Fournir aux populations les services urbains de base essentiels suivants :
- Ordures ménagères : l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique (décharge contrôlée) avec la mise en place d'une « filière déchets » opérationnelle à Ndjamaena et à terme dans les principales villes ;
- Adduction d'eau potable : la réhabilitation et l'extension des réseaux, la construction et le raccordement aux réseaux d'eau de nouveaux forages, le développement de la distribution d'eau par les bornes fontaines dans les quartiers populaires denses à Moundou, Sarh, Abéché, Ndjamaena et dans les centres secondaires du pays ;
- Drainage des eaux pluviales : le drainage, à court terme, des quartiers autour des marchés à mil et Dembé. La réalisation de la deuxième phase des travaux de drainage des eaux pluviales à Sarh et Moundou, la réhabilitation et la construction des ouvrages de drainage, de franchissement et de lutte contre l'érosion à Abéché. A long terme, la construction des ouvrages de drainage sera densifiée dans ces villes et étendue dans les communes secondaires soumises au problèmes d'inondation ;
- Réhabilitation et construction des voiries primaires et secondaires : l'aménagement des voies d'accès et désenclavement des quartiers des centres urbains du pays ;
- Terrains assainis : la viabilisation des terrains à Ndjamaena et les autres centres urbains avec la mise en place des infrastructures de base (voirie, drainage, eau potable et électricité, etc.) ;
- Restructuration des anciens quartiers insalubres dans les principaux centres urbains.

Au niveau des énergies alternatives :

- Assurer la promotion des énergies alternatives (solaire, éolienne) ;
- Réaliser l'électrification des centres secondaires et des villes frontalières ;
- Etendre et moderniser les équipements de transport et de distribution de l'énergie dans les centres urbains et en milieu rural.

Au niveau de l'accès à l'eau potable :

- Améliorer la desserte en eau potable par la construction des systèmes d'approvisionnement ;
- Renforcer les capacités de suivi et de gestion des équipements en milieu rural ;
- Renforcer le cadre législatif et réglementaire pour faciliter l'accès équitable à tous.

Au niveau de la Santé et l'Education :

- Améliorer la gestion des ressources humaines et financières disponibles ;
- Renforcer les capacités des structures nationales de formation ;
- Renforcer la participation communautaire ;
- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies endémiques, épidémiques, maternelle et néonatale ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et de la formation ;
- Renforcer la stratégie de formation en lien avec l'emploi ;
- Renforcer les capacités de pilotage et de gestion du système éducatif.

Au niveau de l'Administration du territoire :

- Débarrasser l'administration territoriale des profito-situationnistes et les remplacer par des personnes aptes à cette fonction ;
- Arrêter avec les créations de nouveaux cantons et procéder à la délimitation de toutes les entités administratives ;
- Définir des critères de découpage des collectivités territoriales décentralisées (communes, provinces) qui tiennent compte de leur viabilité économique, les équipements socio-collectifs requis, les populations actives, etc. ;
- Clarifier le cadre de coopération entre les chefferies traditionnelles et coutumières avec les structures de l'Etat.

L'aménagement du territoire au Tchad souffre d'une défaillance dans la gouvernance institutionnelle. La faible coordination des structures en charge des infrastructures d'avec celles de l'aménagement du territoire ne facilite pas la cohérence, le suivi et la coordination de la politique gouvernementale en la matière. Il est temps de mettre en place le mécanisme de suivi et le fonds national d'aménagement du territoire (FONAT) prévu par la loi d'orientation.

VI.5 LES PISTES DE SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS

En référence à la définition de l'aménagement du territoire énoncée ci-haut qui stipule que l'aménagement du territoire est un outil qui permet d'assurer une bonne coordination dans le temps et dans l'espace des actions structurantes que l'Etat et les collectivités locales sont amenés à entreprendre, il va de soi qu'il n'est pas un secteur isolé comme les autres.

Ainsi, la position du département en charge de l'aménagement du territoire dans la structure gouvernementale mérite une attention. Les cloisonnements des départements ministériels sont un sérieux handicap pour le rôle qu'est appelé de jouer le département de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, il est à envisager son remplacement dans une position de coordination et d'arbitrage des politiques et ressources destinées à intervenir en complément des ressources sectorielles pour réduire les disparités régionales, dans l'esprit d'équité. A l'instar de certains pays, la structure en

charge de l'aménagement du territoire devrait être rattachée à la plus haute hiérarchie (Primature, à la Présidence de la République).

La nécessité de synergie d'actions s'impose quand il s'agit de la politique de l'aménagement et du développement du territoire qui implique une vision prospective axée sur trois principes fondamentaux :

La coordination

La mission principale de l'aménagement du territoire (AT) consiste à coordonner les différentes demandes formulées en matière d'affectation des sols en rapport avec les objectifs et les exigences des politiques sectorielles. Comme action urgente cette capacité doit être renforcée entre les différentes institutions à vocation aménageur.

La collaboration

Au regard de la transversalité et l'interdisciplinarité de la politique d'AT, la collaboration est la seule solution pour faire face aux problèmes de compartimentation entre compétences, niveaux d'organisation et secteurs. Elle est le garant pour réussir la coordination du processus.

La participation

La participation effective des acteurs clés et des acteurs périphériques nécessite l'existence d'une stratégie de compréhension, mais aussi de leur adhésion à la dynamique, à travers la mise en place d'approches d'information, échanges, et débats et surtout de prise en compte des priorités des acteurs et des espaces. La recherche d'un consensus doit l'emporter sur l'exercice du pouvoir et il importe de mieux convaincre plutôt que d'ordonner.

L'élément fédérateur de la politique d'aménagement du territoire est l'organisation administrative des espaces destinés à accueillir toutes les activités de développement. L'administration territoriale tchadienne doit être repensée. Elle est truffée de « corps étrangers » qui ne disposent de compétences pour gérer au mieux les administrés et contribuent à l'effritement du tissu social.

De manière générale, l'aménagement du territoire utilise l'approche systémique. Cette approche s'impose parce qu'elle s'intéresse à mettre en relation plusieurs sous- systèmes sectoriels avec le territoire à différente échelle. Le SNAT 2014-2035 a adopté la démarche de l'aménagement du territoire articulée autour de quatre systèmes :

- Le système productif (développement économique agricole et non agricole) ;
- Le système écologique (protection de l'environnement) ;
- Le système des transports et des infrastructures (infrastructures, réseaux et grands équipements) ;
- Le système urbain (armature urbaine).

La carte de synthèse montrant l'esquisse du SNAT montre visuellement les synergies à tirer des principales actions structurantes envisagées pour l'horizon 2035 (VOIR CARTE DE SYNTHÈSE DU SNAT en annexe).

Sur le plan de cohérence territoriale, le 1^{er} SNAT que le Tchad a élaboré et adopté par décret n° 1613/PR/MATDHU/2019 du 03/10/2019 portant application du SNAT 2014-2035, préconise la création de six (6) régions programmes composées chacune des provinces relativement cohérentes entre elles en fonction de plusieurs critères. Chacune des régions programmes dispose d'un schéma d'aménagement du territoire. Il est bien entendu que ce sont des régions programmes destinés à accueillir des investissements pour une plus grande efficacité économique, une équité et cohésion sociale, une préservation et protection des écosystèmes régionaux. Elles n'ont pas les mêmes vocations comme les régions administratives.

Les régions programmes sont ainsi créées pour :

- Fédérer les acteurs régionaux ;
- Etre un lieu de partage et de valorisation des expériences ;
- Etre une force de propositions pour les réformes des politiques publiques de développement rural et d'aménagement du territoire ;
- Constituer une plate-forme d'échanges, d'informations et de sensibilisation.

Les six (6) régions programmes sont :

- **La région programme de la zone saharienne** (Borkou, Ennedi-Est, Ennedi-Ouest, Tibesti) ;
- **La région programme du Grand Kanem** (Kanem, Lac, Barh-El-ghazal) ;
- **La région programme Métropolitaine centrale** (Chari-Baguirmi, Hadjer Lamis, N'Djaména) ;
- **La région programme du Centre-Est** (Ouaddaï, Wadi-Fira, Batha, Sila) ;
- **La région programme du Sud-Est** (Guéra, Salamat, Moyen Chari) ;
- **La région programme du Sud-Ouest** (Mandoul, Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé, Mayo-kebbi Ouest, Mayo-kebbi-Est).

Afin que le ministère en charge réalise ses missions et atteigne ses objectifs, les ministères en charge du développement socio-économique et environnemental doivent être doté de ressources conséquentes afin de développer le monde rural, éviter l'exode rural qui aurait pour conséquences l'accroissement de la population urbaine et toute la cohorte de défis négatifs qu'engendrerait cet accroissement urbain (crise de logement, chômage, déprivation de masse, insécurité et criminalité urbaine, etc.) ;

En matière de coopération internationale, il faut impliquer le ministère en charge de ce secteur et celui des Affaires étrangères à dynamiser cette coopération.

Comment ?

- Le ministère en charge de ce secteur devrait instruire celui des Affaires Etrangères afin qu'on puisse siéger au Siège de l'ONU-Habitat ;
- Rendre disponible des ressources pour acquitter la contribution d'adhésion au conseil d'administration ;
- Faire entreprendre par le Ministère des Affaires Etrangères les démarches auprès des institutions ci-dessus pour installer une représentation diplomatique au siège du Programme des Nations Unies pour l'Habitat (ONU-Habitat) à Nairobi (Kenya) ;
- Entre le ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et les autres ministères membres de la CNU (Ministère de la santé, de l'Environnement, des Affaires Etrangères, etc.) converge et concoure la réalisation des objectifs.

Le ministère en charge de ce secteur est un ministère aménageur et de réalisation des infrastructures. A ce titre, il existe une synergie évidente entre lui et les autres ministères membres de la CNU à l'occasion de la réalisation de l'ensemble des équipements et infrastructures du pays coordonné au sein de la CNU dont le ministère en charge de ce secteur est le président.

Une synergie particulière entre le ministère des Affaires Etrangères, celui du Plan et de l'Aménagement du Territoire à l'occasion de la réalisation des projets, comme le DURA où les aspects de financement passent par le ministère de Plan et les Affaires Etrangères.

En conclusion, l'objectif recherché en produisant ce document n'est pas de fournir tous les détails de la situation de l'aménagement du territoire et l'habitat au Tchad. Les auteurs sont soumis aux contraintes de suivi du canevas proposé par le comité technique dans un temps relativement limité afin de faciliter la synthèse des politiques publiques sectorielles. La synthèse sera soumise aux débats

des participants au dialogue national inclusif. Toutefois, le rapport a fourni l'essentiel des informations sur le secteur en déclinant les enjeux et défis majeurs, les perspectives et surtout les actions à entreprendre attendues de tous les acteurs concernés. Il reste perfectible. Un tableau de synthèse du présent rapport est fait et se trouve ci-dessous.

L'Etat a besoin d'élargir de mobiliser des recettes pour accroître ses capacités d'intervention. C'est pourquoi, les investissements dans les logements et les infrastructures sont productifs à la fois de point de vue économique et de point de vue social et constituent ainsi une source de revenus et d'emplois. Par ailleurs, les logements stimulent l'épargne et l'investissement.

Le secteur aménagement du territoire qui est transversal mérite une attention particulière de la part des plus hautes instances du pays afin de lui donner la place qu'il faut avec les moyens/ressources conséquents pour la coordination des actions sectorielles au profit des populations tchadiennes. La contribution au développement socio-économique, l'amélioration de cadre de vie à l'horizon 2035 pour l'émergence du Tchad doit être soutenue aussi bien par les ressources d'abord locales, mais aussi à chercher auprès de nos partenaires techniques et financiers.

VII - HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE

VII.1 INTRODUCTION

L'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement relève d'un droit fondamental pour les citoyens d'un pays. L'Hydraulique urbaine désigne un dispositif constitué d'ouvrages de production (forage, pompe, énergie), d'adduction-stockage (conduites de refoulement-réservoirs) et de distribution (conduites de distribution, bornes fontaines publiques, branchements privés, abreuvoir, branchements industriels), qui dessert une agglomération de plus de 1200 habitants²³.

L'Hydraulique Villageoise ou Rurale vise à donner l'accès à l'Eau Potable aux Populations qui habitent dans des villages ou localités de moins de 1200 habitants, généralement utilisant des pompes à motricité humaine (PMH) ou des unités de production hydraulique (UPH).

Pour une population estimée à plus de 16 millions d'habitants répartis sur les 1 284 000 km², le Tchad est passé d'un taux d'accès à l'eau potable de 21% en 2001 à 53% en 2015²⁴. Des données fournies par le Ministère de l'Hydraulique, font état d'un taux de 68% en 2020.

Cette évolution, bien que satisfaisante, laisse des poches de disparité dans certaines parties du pays où l'accès à l'eau demeure une problématique pour les populations, non seulement pour l'alimentation humaine mais aussi pour le bétail et les activités de production agricole et même pour les besoins industriels.

Le potentiel hydrique du Tchad est évalué à 21,8 milliards de m³/an d'eaux de surface repartis à travers différents bassins hydrographiques (Chari et Logone avec le Lac Tchad, Batha avec le Lac Fitri, Lac Iro, Lac Tréné, Lac Léré, Lacs Ounianga) ainsi que les écoulements temporaires des ouaddis de l'Est et du Nord Est, du Barh Azoum et du Barh Salamat...) et 540 milliards de m³ de réserve d'eaux souterraines dont 20 milliards de m³ renouvelable par an inégalement réparties entre les nappes du pliocène inférieur qui vont de Goré jusqu'aux confins de Rig Rig²⁵ et le Quaternaire. A cela il faut ajouter les aquifères du Grés du Nubie qui bordent les frontières du Tchad, du Soudan de la Libye²⁶ et de l'Egypte et qui nécessitent des études approfondies en vue de leur exploitation durable pour le développement économique et social des Provinces du Borkou, du Tibesti et des deux Ennedi.

La planification des investissements pour couvrir les besoins en eau relève du Ministère en Charge de l'Eau et sa configuration actuelle caractérisée par des Services centraux (Directions Générales, Directions et Services techniques) ainsi que les Délégations provinciales qui sont ses démembrements au niveau des Provinces ne permet pas d'optimiser la mise en œuvre des programmes et projets en vue d'atteindre et de maintenir les objectifs qui lui sont assignés.

Le secteur de l'Assainissement a toujours été associé à celui de l'Eau. Par contre, il présente des indicateurs nettement en deçà. Selon le programme commun OMS/Unicef²⁷, seuls 15.3%²⁸ de la population a accès à un assainissement de base et un taux de prévalence de la Défécation à l'Air Libre de l'ordre de 67% en 2017.

²³ Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA-2003).

²⁴ Revue du Programme Pays de la Banque Africaine de Développement (Fév. 2020)

²⁵ Jean Louis Schneider 1985

²⁶ La Libye exploite depuis plus de 20 ans les eaux du Grés de Nubie pour alimenter toutes les grandes villes côtières

²⁷ JMP (Joint Monitoring Program)-OMS/Unicef

²⁸ Selon le Ministère de l'Hydraulique, ce taux se situe autour de 16% en 2015

La réforme du Secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale passe par un renforcement du cadre institutionnel avec la création des **Directions Provinciales de l'Hydraulique dotées** de moyens humains conséquents et de la capacité opérationnelle en vue de constituer une base des données techniques nécessaires à la formulation des projets et à la pérennisation des ouvrages existants. Cette réforme institutionnelle doit être accompagnée d'une politique volontariste de gestion interne des ressources humaines basée sur la valorisation des compétences et la promotion du mérite.

VII.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis le 20 avril 2021, date du décès tragique de feu le Maréchal du Tchad, Idriss DEBY ITNO, notre pays est entré dans une période de transition. Le Conseil Militaire de Transition (CMT) est mis en place pour assurer la continuité de l'Etat, garantir la paix et protéger l'intégrité du territoire. A la même date, une Charte de transition a été adoptée par le CMT pour régir le fonctionnement des institutions de la République.

Un Gouvernement de Transition est formé le 02 mai 2021 avec pour principale mission d'organiser un Dialogue National Inclusif. Dans cette dynamique, le Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) est créé par décret N°102/PCMT/PMT/2021 du 02/07/2021.

Plusieurs organes ont été mis en place au sein du CODNI dont le Comité Technique qui comprend un sous-comité Scientifique, des sous-comités Thématiques, des sous-comités ad-hoc et un sous-comité chargé de l'organisation matérielle du Dialogue.

Cinq sous-comités thématiques sont ainsi créés :

- **Thématique 1** : Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale
- **Thématique 2** : Forme de l'Etat, Constitution, Réformes Institutionnelles et processus Electoral
- **Thématique 3** : Droits et Libertés fondamentales
- **Thématique 4** : **Politiques Publiques Sectorielles**
- **Thématique 5** : Questions Sociétales

Au titre de la thématique 4, le secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale est notre sujet de contribution. L'équipe qui est retenue pour traiter ce sous thème est composée de :

- Djibrine NGARMIG NIG, Ingénieur du Génie Rural, Lead
- Dr. Al Hadj Hamid Zagalo, Enseignant Chercheur, Maitre-Assistant
- Nour Saleh Hagggar, Ingénieur Hydraulicien
- Abdoulaye Diar, Ingénieur Agronome
- Garsouk SIDJIM, Enseignant Chercheur, membre du Codni.

Conformément à la note d'orientation méthodologique, la contribution attendue de ce secteur est de :

- Faire un état des lieux du secteur en termes de progrès et d'acquis au cours des années 1993-2021 et d'en dégager les enjeux et les défis pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Identifier les facteurs d'immobilisme ou de blocage et proposer les reformes nécessaires pour dynamiser le secteur au profit des populations ;
- Enfin relever les axes de synergie du secteur avec les autres secteurs pour une plus grande efficacité des politiques publiques en faveur des populations et pour un développement social et économique du pays.

VII.3 LES GRANDS ENJEUX DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE

VII.3.1 RAPPEL DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE

Les Politiques et Stratégies du Secteur de l'Eau en général et de l'Hydraulique Urbaine et Rurale en particulier ont beaucoup évolué au Tchad de 1990 à nos jours.

Tableau 9 : Paramètres de détermination de la population

Population	16 877 357 hab. (2020)
Evolution de la Population	3,23% (2018)
Indice de fécondité	5.9 enfants par ♀ (2018)
Taux de natalité	43‰ (2018)
Taux de mortalité	10.5 ‰ (2018)
Taux de mortalité infantile	71,7 ‰ (2018)

Source : INSEED-Tchad

De 21%²⁹ en 2001, le taux d'accès des populations à l'eau potable a été porté à 53% en 2015³⁰. Sur le plan juridique et réglementaire, la promulgation de la Loi N°16/PR/99 du 18 août 1999 portant Code de l'Eau³¹ et l'adoption du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA, avril 2003) ont contribué à définir les bases d'une politique nationale de l'Eau. A cela, s'ajoutent le Plan National du Développement (PND 2017-2021), les plans d'investissements régionaux (PIR 2016) et la Politique et Stratégique Nationale d'Assainissement (PSNA 2017).

²⁹ Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA-2003).

³⁰ Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD-axe 7) avaient prévu un taux de 60% à cet horizon

³¹ Recueil des textes législatifs, juridiques et réglementaires, version 2, Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale : Juin 2009

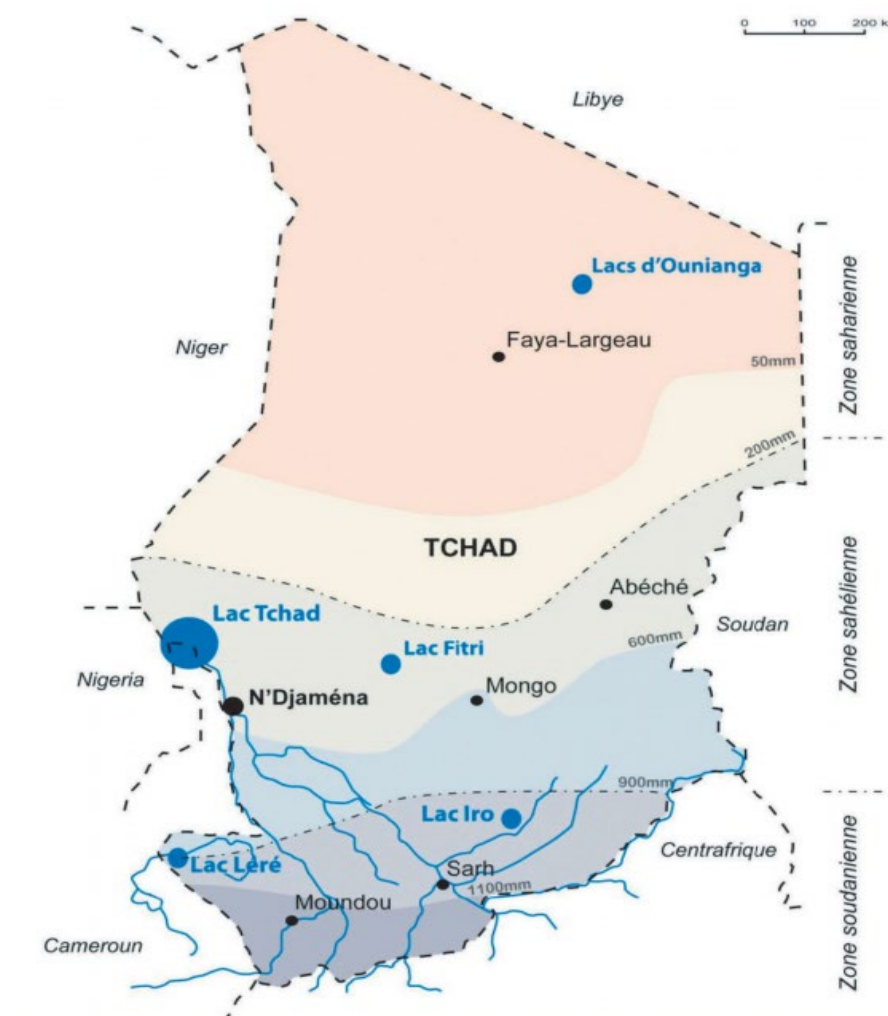


Figure 3 : Cartographie des eaux de surface du Tchad (Source : IRD Editions)

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement a créé dès les années 90, la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement rattachée au Ministère des Mines qui assurait la tutelle du secteur et l'Office National de l'Hydraulique Pastorale et Villageoise (ONHPV) qui avait remplacé la SERARHY (Société d'Exploitation et des Réalisations Hydrauliques), eut pour mission de réaliser les ouvrages hydrauliques et d'assurer le suivi de leur exploitation.

A partir de 1993, un ministère en charge de l'Eau a été créé et avait pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'hydraulique urbaine et rurale et avec la réforme de la STEE, la Société Tchadienne des Eaux (STE) est placée sous sa tutelle en continuant d'exécuter le contrat de concession des systèmes d'alimentation en eau potable des grands centres et des centres secondaires. A ce jour, la STE assure la gestion concédée des systèmes d'alimentation en eau potable de 19 villes au Tchad. Aussi, le Ministère en charge de l'Eau s'est doté d'autres organismes sous tutelles plus récemment :

- Fonds National de l'Eau (FNE) ;
- Laboratoire National des Eaux (LNE) ;
- Centre de Documentation et d'Information Géographique (CDIG).

A partir de 1997, le Gouvernement tchadien, avec l'appui des partenaires, a financé d'importantes infrastructures dans les grands Centres et les Centres Secondaires et cette tendance s'est poursuivie avec les ressources issues de l'exploitation du pétrole. Il en est de même pour l'hydraulique rurale où l'ensemble des provinces du pays ont bénéficié des programmes de construction d'infrastructures.

Les activités du Ministère en Charge de l'Eau sont réparties en trois sous-secteurs : Sous-secteur de l'Eau Potable, Sous-secteur de l'Hydraulique Pastorale et le Sous-secteur de l'Assainissement.

Sous-Secteur de l'Eau Potable

Le Tchad a enregistré des évolutions notoires en termes d'accès à l'eau potable grâce à d'importants investissements réalisés sur les revenus pétroliers pour ce qui est des Projets d'Alimentation en Potable des grands Centres et des Centres Secondaires mais aussi avec l'appui des partenaires techniques et financiers (UE/FED, BAD, AFD, BADEA, BID...) pour l'hydraulique Rural particulièrement³².

Tableau 10 : Evolution des indicateurs d'accès à l'Eau Potable du Tchad

Indicateurs de suivi des progrès accomplis	1990	2000	2010	2015	2021 estimation
Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	10 %	21%	42,9 %	53 %	68 %

Au niveau régional : le taux d'accès à l'eau potable est inférieur à 20% dans certaines Régions, et plus de 90 % dans d'autres ;

Et en termes d'infrastructures : les villages dont la population est inférieure à 1 200 habitants qui doivent bénéficier des PMH sont équipés à 77 %, tandis que les villages dont la population est supérieure à 1 200 habitants et devant bénéficier d'AEP sont équipés à 23 %.

Taux d'accès à l'eau potable 2020 68%

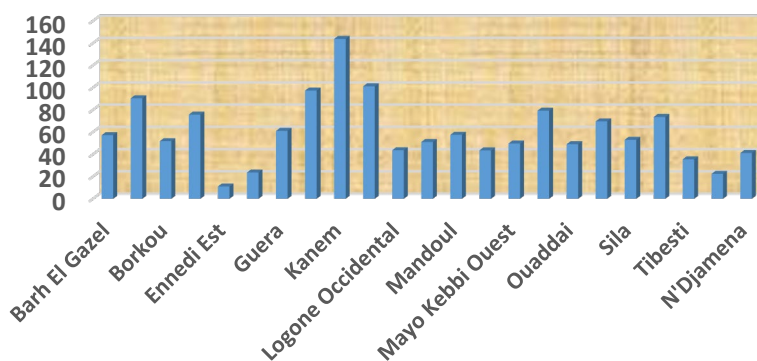


Figure 4 : Répartition des taux d'accès par Provinces

³² L'Union Européenne, l'AFD, la BID et la Badéa financent de plus en plus de projets d'extension des systèmes d'AEP des Grands Centres (Aep de Faya, Pean et D2B à N'Djaména, Bithéa II à Abéché).

Sous-Secteur de l'Hydraulique Pastorale

Les infrastructures d'accès à l'eau pour le pastoralisme se sont développées à partir des éléments et des principes développés dans les documents de planification suivants : le SDEA (Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement) et le PNDE (Plan national de développement de l'élevage). Ces cadres de planification stratégique ont permis de définir les grandes lignes pour l'hydraulique pastorale et de réaliser ainsi des ouvrages au travers des projets parfois importants.

Les quatre axes stratégiques sur lesquels devront s'appuyer les financements et les futurs projets consistent à :

- Mobiliser les eaux de surface en faveur de l'élevage ;
- Garantir la disponibilité de l'eau pastorale avec des ouvrages entretenus ;
- Equiper en ouvrage d'eau, les infrastructures de valorisation de l'élevage ;
- Garantir l'accès à l'eau potable pour le pasteur.

Les activités d'Hydraulique Pastorale avaient connu entre 2000 et 2015 un réel engouement. Le sous-secteur avait bénéficié des investissements conséquents qui s'élèvent à plus de 100 milliards de FCFA. Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) prévoit 5 666 ouvrages pour couvrir le besoin en eau du bétail (hydraulique pastorale) à l'horizon 2030. Le nombre des puits est passé de 2363 à 3481 pour un taux de couverture estimé à 70%, soit un gap de 2185 points d'eau, dont 1276 puits, 848 mares, 123 stations pastorales et 31 micro-barrages.

Tableau 11 : Récapitulatif général des ouvrages hydrauliques au Tchad

N°	Ouvrages	1990	2 000	2015	2021
1	Pompe à Motricité Humaine (PMH)	1200	3 000	14 227	16 155
2	Adduction d'Eau potable (AEP)	17	20	342	705
3	Station pastorale	22	22	32	137
4	Puits pastoraux	2000	2 363	3 130	3 481
5	Mares	0	0	267	267
6	Micro-barrages	0	0	10	31
7	Couloir de transhumance (Km)	0	0	1000	1350

Sous-secteur de l'Assainissement

L'accès à des systèmes d'assainissement adéquats fait partie des axes stratégiques majeurs identifiés par le Gouvernement tchadien pour la réduction de la pauvreté. La communauté internationale dans son ensemble s'est en effet fixée comme objectif, pour la réduction de la pauvreté, d'investir dans les services sociaux de base comprenant la Santé, l'Education, la Nutrition, l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement.

La problématique de l'assainissement se pose avec acuité au Tchad, créant ainsi un défi majeur de santé publique. Ce sous-secteur qualifié de parent pauvre du secteur a souffert d'un manque d'investissements.

Avec un taux d'accès de 18% aujourd'hui, le chemin est trop long pour satisfaire les besoins en assainissement de la population.

L'objectif de développement en matière d'assainissement vise à améliorer le Cadre de vie et le bien-être général des populations par la promotion des bonnes pratiques d'hygiène individuelle et collective et par la mise en place progressive des équipements sanitaires de base. Cette approche a conduit à l'élaboration de la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement du Tchad (PSNA) promulgué par Décret N°1113/PR/PM/MEA/2017 du 20 juillet 2017. La PSNA est un document stratégique pour l'amélioration du taux d'accès de nos populations à l'assainissement, axée sur les thématiques de la gestion des excréta et des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des déchets solides et spéciaux. Les stratégies retenues sont :

- La mise en œuvre progressive de l'assainissement autonome en milieu urbain et semi-urbain ainsi que dans les établissements scolaires et les centres de santé ;
- La mise en place progressive des équipements d'assainissement urbain et semi-urbain dans les principales villes tchadiennes ;
- Le renforcement des capacités nationales des acteurs du secteur de l'hygiène et assainissement.

Il est à préciser que le PSNA est un document stratégique de mobilisation des ressources et des investissements dans le secteur de l'assainissement. La PSNA prend en compte trois (03) axes thématiques majeurs de l'assainissement avec des objectifs généraux qui sont subdivisés en **objectifs spécifiques** :

- axe gestion des excréta et eaux usées ;
- axe gestion des eaux pluviales ;
- axe gestion des déchets solides et spéciaux.

Tableau 12 : Evolution des indicateurs de l'Assainissement

Indicateurs de suivi des progrès accomplis	1990	2000	2010	2015	2021 estimation
Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	-	7%	12 %	16%	18 %

VII.3.2 QUELQUES ENGAGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX DU TCHAD

Sur le plan régional, le Tchad est membre de plusieurs organismes régionaux notamment :

- L'Agence Panafricaine de l'Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA) dont le siège est Ouagadougou, Burkina Faso ;
- L'Autorité du bassin du Niger (ABN), basée à Niamey au Niger ;
- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Ndjamena, Tchad ;
- Le Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau (AMCOW), Addis-Ababa Ethiopie ;
- La Commission Mixte pour l'étude et l'exploitation de la nappe de Grès de Nubie (NSAS) ou JASAD à Tripoli, Lybie.

Au niveau international le Pays est signataire de plusieurs Chartes et Conventions, notamment :

- La Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CNUCC)
- La Convention Ramsar sur les Zones Humides 1990
- La Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) – Helsinki 1992 ;
- Des Objectifs du Développement Durable (ODD).

VII.4 LES PRINCIPAUX DEFIS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ACCES UNIVERSEL A L'EAU AU TCHAD

VII.4.1 CONTRAINTES LIEES AUX FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES

Le secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale relève du **Ministère en Charge de l'Eau**³³, parfois dénommé, Ministère de l'Hydraulique Rurale et Urbaine, ou même récemment Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (MEEP).

Les changements de dénomination du Ministère induisent toujours et/ou souvent des changements dans sa structure centrale : les Directions Générales et les Directions et services techniques subissent également des modifications avec comme conséquence principale les nominations à des postes de responsabilité parfois au gré de la nomination de nouveaux ministres.

Le Ministère est souvent en conflit ou en chevauchement de compétences avec d'autres Ministères, notamment le Ministère de l'Elevage pour le sous-secteur de l'**Hydraulique pastorale**³⁴. Avec le Ministère de l'Agriculture, le sous-secteur de l'**hydraulique agricole** est resté un domaine qui échappe aux prérogatives du Ministère de l'Hydraulique.

Les changements récurrents d'appellation du Ministère, combinés à une instabilité dans les postes techniques et aux débats sur les prérogatives du Ministère sur certains sous-secteurs dont celui de l'hydraulique agricole ont contribué à réduire l'efficacité dans la mise en œuvre des Politiques Publiques en matière d'Hydraulique. Il en découle un problème de lisibilité de la part des partenaires lorsque ces secteurs arrivent à se chevaucher.

Au niveau des provinces, les Délégations du Ministère de l'Hydraulique auprès des Gouverneurs n'ont pas d'autres attributions (même si dans les faits ces attributions sont plus larges) que d'assurer la mission de conseil aux services des Gouverneurs. Elles ne disposent pas de personnel conséquent, ni de moyens adéquats pour leur permettre d'exécuter les tâches suivantes :

- Collecter les données statistiques pour alimenter les bases du Ministère en vue de caractériser chaque province (Caractérisation de la cartographie hydrogéologique des régions du pays, inventaire permanent des ouvrages hydrauliques, amélioration de l'information sur le profil et la taille démographiques des villages et villes...);
- Participer aux missions scientifiques d'études des bassins hydrogéologiques (gré du Nubie, Koros, bassins sédimentaires quaternaires, pliocène...) en vue de renseigner les bases de données du Ministère et ainsi faciliter l'implantation des ouvrages hydrauliques dans le cadre des projets d'alimentation en eau potable et en hydraulique pastorale et agricole ;
- Accompagner les entreprises, les ONG et les particuliers dans la recherche d'eau, la réalisation et l'équipement des ouvrages hydrauliques conformément aux normes et directives du Ministère en charge de l'eau ;
- Recenser les besoins des populations en eau potable, les besoins du bétail et aussi les besoins agricoles et industriels en vue de fournir aux services techniques les données nécessaires pour la planification des travaux d'hydrauliques ;
- Assurer le suivi d'exploitation des ouvrages hydrauliques existants en vue de garantir leur pérennisation et accélérer l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le Gouvernement.

³³ Cette dénomination couvre tous les domaines de l'Eau y compris l'hydraulique urbaine et rurale

³⁴ Cette question semble réglée avec la création au sein du Ministère, de la Direction de l'Hydraulique Pastorale

La faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans les Provinces crée les conditions d'une centralisation excessive de la planification des actions dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale. Il se trouve que beaucoup de projets d'hydraulique initiés au niveau central sont basés sur des données peu fiables par manque de données locales.

VII.4.2 CONTRAINTES TECHNIQUES LIEES AUX CHEVAUchemENTS DES DOMAINES CONNEXES

La connaissance du domaine de l'Eau est fortement ébranlée par l'absence de moyens techniques et matériels propres au Ministère de l'Eau pour suivre l'évolution des paramètres de différents bassins fortement impactés par les phénomènes du changement climatique.

Cette situation repose la question du rôle du Ministère en Charge de l'Eau dans un contexte où les questions environnementales mettent en avant le Ministère de l'Environnement. Il se trouve que pour ce qui est du suivi des données météorologiques qui ont un fort lien avec la caractérisation des cours d'eau, le Ministère en Charge de l'Eau n'a pas la main. Il se pose un réel problème de coordination et de synergie des services qui interviennent dans le domaine de l'Eau.

Le Ministère de l'Agriculture a toujours gardé en son sein, la Direction de l'Hydraulique Agricole qui s'occupe du dimensionnement et du suivi des systèmes d'irrigation des périmètres agricoles.

Dans la mise en œuvre des engagements du Tchad à travers les accords et conventions internationaux, le Ministère de l'Eau intervient dans des comités interministériels dont il n'a pas toujours le pilotage institutionnel. Ce qui rend souvent difficile la mise en lien de ces engagements avec ses domaines de compétences régaliens.

VII.4.3 CONTRAINTES LIEES A L'INSTABILITE DANS LES POSTES DE CONCEPTION AU SEIN DU MINISTERE

Les changements à la tête des directions et services techniques peuvent intervenir à des intervalles très courts et les titulaires ont du mal, par manque de temps, à s'approprier les dossiers et ils se retrouvent souvent devant des partenaires dans des négociations et ne sont pas à la hauteur des enjeux.

L'autre contrainte découle du choix des hommes. En effet, et à l'instar d'autres Ministères, les nominations n'obéissent ni aux critères d'ancienneté et encore moins aux critères de compétence. On assiste à la promotion de jeunes nouvellement diplômés³⁵ sans aucune références en lieu et place des anciens ayant un capital d'expériences utile pour la conduite des missions de conception et de suivi-évaluation des programmes et projets. Cet état de choses qui a tendance à se généraliser provoque un départ de beaucoup de cadres³⁶ qui migrent vers le secteur privé ou les organismes internationaux ou enfin vers les ONG laissant la plupart des directions techniques entre les mains de personnes peu ou pas expérimentées dans la conduite des missions.

Ce vide se ressent souvent dans les discussions avec les partenaires techniques entraînant des conséquences parfois graves sur l'aboutissement des négociations qui peuvent être en défaveur du Tchad.

L'absence d'un plan d'évolution des carrières au sein du Ministère laisse la place à des promotions arbitraires, source de frustrations et donc de peu de rendement qualitatif et quantitatif dans l'évolution des activités du Ministère.

³⁵ Ce qui, en soi, n'est pas une mauvaise chose mais ne facilite pas l'appropriation des dossiers par les titulaires et donc facteur de perte de temps énormes.

³⁶ En guise de déception

VII.5 REFORMES NECESSAIRES DANS LE SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE URBAINE ET RURALE

Les reformes qu'il faut envisager pour faire du secteur de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, un secteur prioritaire et transversal est d'ordre institutionnel mais aussi qualitatif.

VII.5.1 REFORME INSTITUTIONNELLE

Au plan Institutionnel, il faut créer et maintenir un **Ministère de l'Eau** qui englobe les secteurs suivants :

- L'Hydraulique urbaine et semi-urbaine qui concerne les grands Centres (Chef lieux des provinces) et les Centres Secondaires (Chefs-lieux des Départements et des Sous-Préfectures) ;
- L'Hydraulique Rurale/Villageoise qui regroupe tous les centres dont les populations sont inférieures à 2000 habitants ;
- L'hydraulique pastorale qui concerne les puits pastoraux ou les stations d'eau pastorales ;
- L'Hydraulique agricole qui concerne l'irrigation ;
- L'hydraulique Industrielle qui concerne l'utilisation de l'eau par les industries,
- L'Assainissement.

Le point commun à ces domaines d'attribution est qu'ils nécessitent des études préliminaires dans le domaine hydrogéologique ou des écoulements de surface et requiert des réponses scientifiques qui relèvent de l'hydraulique en général (Ressources en eaux souterraines, Hydraulique fluviale, Hydrogéologie, Géophysique, Système d'information géographique....) et donc nécessite la mobilisation d'une expertise pointure qui pourrait contribuer à alimenter le fond documentaire pour la connaissance du domaine de l'eau au Tchad.

L'ampleur des tâches dévolues aux structures locales du Ministère rend complexe le rôle des Délégations. La nécessité de créer des **Directions Provinciales de l'Eau** en regroupant des provinces, s'il le faut pour faire face aux contingences financières, s'impose. On peut envisager la mise en place des Direction Provinciales ou régionales suivantes :

- Direction Provinciale de l'Ouest : N'Djaména, Chari Baguirmi, Hadjar Lamis, Lac
- Direction Provinciale du Centre : Guéra, Batha, Salamat
- Direction Provinciale du Nord-Ouest : Kanem, Barh El Gazel
- Direction Provinciale du Nord : Borkou et Tibesti
- Direction Provinciale du Nord Est : Ennedi Est, Ennedi Ouest.
- Direction Provinciale de l'Est : Ouaddai-Wadi Fira, Sila
- Direction Provinciale du Centre Sud : Moyen Chari, Mandoul
- Direction Provinciale du Sud : Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé
- Direction Provinciale du Sud-Ouest : Mayo Kebi Est-Mayo kebbi Ouest

Le secteur de l'Assainissement doit bénéficier d'un plan d'investissement massif pour rattraper le retard accumulé au cours des deux dernières décennies. Le cadre réglementaire existe et les objectifs sont clairement définis.



Figure 5 : Exemple de valorisation des boues de vidange

La question de la défécation à l'air libre qui fait l'objet d'une stratégie que l'Unicef développe relève aussi du domaine de l'assainissement. Il constitue un baromètre pour l'amélioration du cadre de vie des populations, développée dans l'axe 4 du Plan National de Développement du Tchad (PND 2017-2021). Aussi, la multitude des acteurs intervenant dans le sous-secteur de l'assainissement à travers différentes administrations (ONG, Bailleurs internationaux, financements nationaux) ne favorise pas la coordination et rend difficile, la maîtrise des données et informations du sous-secteur assainissement.

VII.5.2 REFORME DES PROCEDURES DE VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour valoriser les ressources humaines du secteur qui sont **parmi les meilleurs d'Afrique francophone**, il faut instituer des procédures objectives de promotion interne. Cela passe nécessairement par une certification de la gestion des ressources humaines qui s'appuie sur un plan de carrière du personnel avec valorisation des compétences internes.

Au niveau central, créer une Direction des ressources humaines et la doter d'un personnel hautement qualifié afin de conduire la mission de restructuration de l'ensemble des équipes au niveau central comme dans les Directions Provinciales de l'Eau.

L'une des tâches de la Direction des Ressources Humaines est de conduire un audit technique du profil du personnel et proposer un référentiel des postes qui soit conforme aux missions du Ministère en lien avec ses attributions et les objectifs qui lui sont assignés.

Au niveau des provinces, doter les Directions Provinciales de l'Eau de personnel dont une partie des jeunes diplômés³⁷ qui vont faire leur preuve et étoffer leur expérience afin de participer au processus de gestion et de valorisation des carrières du personnel.

Pour les nominations à des postes de responsabilité, mettre en place des procédures et grilles de sélection des agents à proposer. Ces procédures et grilles doivent prendre en compte :

- Le profil technique de l'agent (domaine de formation) ;
- Le nombre d'années d'expérience au sein du Ministère ;
- Les expériences spécifiques se rapportant au poste en jeu.

³⁷ Cela constituera un important levier pour l'employabilité des jeunes qui embrassent ce secteur dans leur cursus académique

VII.5.3 RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET AMELIORATION DES BASES DE DONNEES

Le renforcement des capacités techniques du personnel du Ministère de l'Eau se traduira par l'identification des besoins et l'élaboration d'un référentiel de formation continue. Cette formation peut avoir lieu à la carte au sein du Ministère ou se faire dans des instituts nationaux spécialisés ou à l'extérieur dans les Ecoles spécialisées. Les domaines les plus pertinents pour la formation du personnel peuvent être :

- Implantation géophysique des ouvrages en zone de socle ou en zone sédimentaire,
- Etudes d'avant-projet des systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Techniques de collecte de données socioéconomiques des projets d'hydraulique villageoise ;
- Evaluation des projets et programmes d'eau potable en milieu rural et urbain ;
- Système d'Information Géographique pour l'inventaire des ouvrages hydrauliques ;
- Interprétation de la cartographie des ressources en eau souterraine....

L'une des forces du Ministère en charge de l'Eau était le **Bureau de l'Eau**. En effet, cette structure qui a disparu depuis plusieurs années renfermait les données bibliographiques sur le domaine de l'Eau du Tchad. La création et l'équipement du Bureau de l'Eau permettra au Ministère de disposer d'une base des données sur les différentes études.

Le Bureau de l'Eau aura pour vocation de conduire la recherche appliquée sur l'amélioration des équipements destinés à l'exploitation des ressources en eau de surface et en eau souterraine. Il renfermera les rapports d'études hydrogéologiques, d'implantation des ouvrages, de suivi-évaluation des projets d'hydraulique et de capitalisation des bonnes pratiques.

VII.6 SYNERGIES D'ACTION AVEC LES AUTRES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT

De par sa transversalité, le Secteur de l'Eau offre des axes de collaboration avec les autres secteurs de développement que sont :

VII.6.1 RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'INNOVATION.

En effet, l'hydraulique est un secteur en perpétuelle évolution pour ce qui est de la recherche appliquée. Elle offre aux instituts de formation et de la recherche appliquée, des thématiques pour étoffer leur curricula : la géophysique, l'hydrogéologie, la géologie, la mécanique des fluides, les mathématiques, la chimie, la physique, la microbiologie, l'énergie, la topographie, le système d'information géographique (SIG)... ;

VII.6.2 AUTRES DOMAINES DE SYNERGIE AVEC LE SECTEUR DE L'EAU

Plusieurs domaines sectoriels collaborent avec le secteur de l'Eau tant dans la conception des projets que pour l'utilisation de l'eau pour leur développement :

- **Travaux publics et infrastructures** : aucune infrastructure ne peut se développer sans utilisation des ressources en eau en amont et en aval. Pour dimensionner les ouvrages routiers ou la construction des barrages, les études hydrauliques et hydrologiques interviennent (hydraulique routière notamment, hydrologie...) ;
- **Elevage** : c'est un des principaux utilisateurs d'eau. En effet, aussi bien les puits pastoraux que les stations d'eau pastorales nécessitent les techniques et méthodes de recherche et de construction qui relèvent de l'Hydraulique (dimensionnement, exploitation, entretien) ;

- **Agriculture** est un secteur qui consomme l'eau aussi bien, les eaux de surface que les eaux souterraines. Leur production requiert des techniques et méthodes propres à l'Hydraulique ;
- **Santé publique et Hygiène** sont les secteurs qui côtoient quotidiennement l'eau potable et l'assainissement,
- **L'industrie** est une grosse consommatrice d'eau comme intrant pour la production mais aussi comme composante pour le refroidissement des machines. **L'industrie pétrolière et l'industrie manufacturière en général** sont des grosses consommatrices d'eau.

VII.7 PERSPECTIVES - RECOMMANDATIONS

L'intersectorialité de l'eau avec les autres secteurs de développement fait de l'hydraulique un domaine transversal et l'appellation **Ministère de l'Eau** ou **Ministère de l'Hydraulique** semble être plus adaptée car l'**Hydraulique Urbaine et Rurale** est réductrice et ne couvre pas le vaste domaine de l'Hydraulique ou de l'Eau tel que défini dans le Code de l'Eau et repris dans le Schéma Directeur de l'Eau de l'Assainissement qui demeure l'un des cadres stratégiques de référence pour le secteur.

La politique de l'Eau du Tchad doit être repensée en tenant compte des contraintes exogènes dont le changement climatique qui induit de nouvelles approches. Elle doit être conçue en mettant un accent particulier sur la nécessité d'entretenir une collaboration étroite dans une démarche multisectorielle avec les ministères impliqués dans la question : Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Agriculture, Ministre de l'Economie, Ministère de l'Elevage, Ministère de l'Education Nationale...

Pour mener à bien cette nouvelle vision, l'organigramme du Ministère doit être conçu en tenant compte de cette exigence de synergie d'actions.

Il est important aussi et en vue d'anticiper ou de capter les opportunités de financement, de créer une Direction de la Prospective et de la Coopération dont la mission serait de :

- construire et alimenter une base des données des projets ;
- fournir en temps réel aux décideurs, les informations factuelles sur l'état des ouvrages hydrauliques, le taux d'accès à l'eau de toutes les Provinces, la typologie des besoins en infrastructures en s'appuyant sur une cartographie interactive basée sur le système d'information géographique (SIG) ;
- actualiser les plans d'Investissement hydrauliques et réaliser de nouvelles études pour les villes et villages en attente;
- fournir aux partenaires techniques et financiers, les informations utiles pour leur permettre de se positionner pour la mobilisation des financements ;
- sensibiliser les bailleurs de fonds sur les enjeux et défis du secteur de l'Eau au Tchad.

Enfin, le Ministère de l'Eau doit mettre en place un mécanisme d'agrément et de suivi des activités des ONG et autres partenaires en matière de réalisation d'ouvrages hydrauliques dans le but de disposer de statistiques fiables sur les ouvrages mais aussi de s'assurer du respect des normes et directives en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrage hydrauliques au Tchad.

Le Tchad doit pousser à l'activation de la Commission Mixte pour l'Etude et l'Exploitation de la Nappe du Grés de Nubie (NSAS) qui comprend : la Libye et l'Egypte (membre depuis 1992), le Soudan (1995) et le Tchad (1999).

Le Tchad doit créer une commission nationale qui mobilisera les meilleurs experts en la matière pour prendre une part active dans les négociations internationales pilotées par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et d'autre part pour bénéficier de l'expertise de ces pays en la matière en vue de tendre vers l'exploitation de cette nappe qui dispose d'une réserve en eau douce pouvant contribuer au développement de toute la partie nord et nord-est du pays.

VIII ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

VIII.1 INTRODUCTION

L'environnement et le développement durable constituent de nos jours l'un des défis majeurs de la planète toute entière. Les conséquences se manifestent sur les établissements humains, les systèmes de production, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, la pauvreté, les écosystèmes (dégradation des terres et sécheresse, assèchement des plans d'eau, etc.

Le concept de l'environnement et de développement durable est la connexion intellectuelle, démocratique, raisonnable et humaine entre les trois éléments humains, ressources (environnement) et technologie. Si l'humain et ses connaissances vertes et environnementales sont les agents dominants de ce processus, nous pouvons nous attendre à un avenir prometteur pour saisir le développement durable grâce à des participations de masse, des organisations responsables et des formations publiques et spécialisées. Notre travail s'articulera autour de quatre (04) axes ; le contexte et justification nous permettra de situer la situation environnementale et du développement durable ; en deuxième point nous parlerons des Grands Enjeux et Défis ; au troisième point nous aborderons les Pistes d'Actions et en quatrième point interviendra les axes stratégiques de Synergies d'Action et la conclusion mettra un terme à la réflexion du sous-groupe.

VIII.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La protection de l'environnement et la mise en place du développement durable sont des priorités pour les pouvoirs publics au Tchad. Ce sont des concepts qui doivent être définis comme suit :

L'environnement : ensemble des éléments naturels et artificiels qui favorisent l'existence, l'évolution et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités de l'homme dans le respect de l'équilibre écologique.

Le développement durable : mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Des actions ont été menées pour la protection des espèces animales et végétales (1960-1970). Elles ont eu des portées limitées et n'ont pas permis d'atteindre durablement les résultats escomptés. Des éléments de politique environnementale se trouvent dans divers textes législatifs et réglementaires sans toutefois un document unificateur ou fédérateur. Il faut souligner aussi que des dispositions pertinentes (art.47, 48 et 52) de la Constitution de 1996 font explicitement référence à l'environnement. La loi n°14/PR/1998 définissant les principes généraux de l'Environnement et la loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques et plusieurs stratégies et plans d'actions viennent renforcer ces dispositions. Un Haut Conseil National de l'Environnement (HCNE) a été créé. Au niveau international, le Tchad est membre de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Il a signé plusieurs Accords, Protocoles et Conventions régionaux, et internationaux relatifs à l'Environnement et a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et ses mécanismes juridiques additionnels. Les principaux risques climatiques au Tchad sont : (i) la baisse et la variabilité accrue de la pluviométrie et des ressources en eau ; (ii) l'accroissement continu des températures observées depuis les années 90 ; (iii) la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations,

canicules) qui deviendront de plus en plus fréquents qui sont quelquefois les causes de l'insécurité alimentaire.

Cette situation met en exergue une forte volatilité de l'indice à partir de 1965 avec une tendance à la baisse depuis cette date. Ainsi, la tendance de l'indice national de cumul de pluies est structurellement à la baisse, nécessitant une modernisation du système de production agricole. Les modèles climatiques montrent un accroissement de la température moyenne annuelle de 0,8°C au Sud, 1,2°C au Centre et 1,3°C au Nord d'ici à l'horizon 2020 comparativement à la période de référence 1981-2010. Ces évolutions climatiques, sans doute amplifiées, par les changements climatiques font que le Tchad est considéré comme l'un des hot spots (« points chauds ») du changement climatique dans le monde (CSAO, 2010). En effet, la variabilité accrue des pluies (date de début et longueur de la saison des pluies) rendra de plus en plus difficile la planification agricole. Par ailleurs, les sécheresses récurrentes, la baisse générale de la pluviométrie et la dégradation de la couverture végétale ainsi que la dégradation de la biodiversité ont donné lieu à des changements sévères des paramètres environnementaux sur toute l'étendue du territoire. L'assèchement du Lac-Tchad constitue une menace particulièrement préoccupante pour le bien-être social et économique des populations des pays riverains.

L'émergence du Tchad à l'horizon 2030 nécessitera donc de relever de nombreux défis environnementaux à travers la promotion et le financement d'actions d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques conformément aux principes de développement durable. Ces défis se posent en termes de désertification, de dégradation des forêts, de dégradation du potentiel productif du sol, de compétition pour l'accès aux ressources, de dégradation des habitats naturels, de perte de la biodiversité, de réduction du niveau des nappes phréatiques, d'ensablement des oasis.

A cela s'ajoutent le développement d'espèces envahissantes et de pollutions diverses, d'extension du temps et de l'espace nécessaire à la transhumance, de dégradation des aires protégées et des zones humides et de feux de brousse. En matière de cadre de vie, des textes administratifs et réglementaires existent, toutefois des efforts restent à faire en ce qui concerne l'effectivité de leur application. Plus spécifiquement, l'urbanisation au Tchad est alimentée par une croissance moyenne annuelle de la population de l'ordre de 3,6%. Cette mutation s'accompagne d'une dynamique foncière marquée par l'absence d'un cadre réglementaire. La régulation de l'accès aux ressources naturelles dépend entièrement des rapports de force sur le terrain. D'une manière générale, la problématique foncière¹ est liée à deux (2) obstacles qu'il est urgent de considérer : (i) les communautés tchadiennes ont leur histoire, leur culture et leur économie totalement liées à leur terroir que la loi nationale ne prend pas en compte ; et (ii) le cadre légal sur le foncier est bâti sur une fourchette de lois sectorielles très disparates et qui ne dispose pas d'une loi cadre pour régler l'ensemble du dispositif. Il convient de souligner également que la coutume dans certaines communautés tchadiennes « exclut » les femmes de l'accès à la propriété foncière alors qu'elles occupent une place particulière dans l'économie en milieu rural. A titre illustratif, le secteur agricole occupe plus de 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes (FAO, 2015). La création de l'observatoire du foncier depuis 2001 vise, entre autre, à remédier à cette situation. Cependant, cet objectif est loin d'être pleinement atteint pour au moins quatre raisons : (i) vétusté du cadre institutionnel (la loi de 67 est héritée du système colonial) ; (ii) non codification des lois coutumières après 50 ans ; (iii) changement de statut des chefs traditionnels devenus collaborateurs de l'Etat ; et (iv) développement fulgurant des villes. Par ailleurs, les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement qui étaient respectivement de 21% et 7% en 2000 sont passés à 52,5% et 18% en 2019. L'amélioration du cadre de vie urbain est un véritable défi du fait de l'inadéquation entre l'offre et la demande en logement/habitat, avec des effets pervers sur le coût du loyer et la cherté de vie (Etude sur la dynamique de l'inflation et de la cherté de vie, MEC/PNUD-2016).

VIII.3 LES GRANDS ENJEUX ET DEFIS

Les grands enjeux du secteur (ses principaux défis et ses perspectives en termes de développement au profit des populations (jeunes, adultes et vieux des deux sexes), de l'environnement biophysique et, de l'administration).

De nos jours, la destruction de l'environnement affecte directement le processus économique des pays du monde et le Tchad ne fait pas exception. L'érosion, l'amincissement de la couche d'ozone, la pollution, l'augmentation du nombre d'inondations dangereuses dues à la destruction des agglomérations et les changements climatiques ont un effet néfaste sur la vie des gens. Alors que la préservation de l'environnement et des ressources naturelles fait partie des défis humains les plus importants au tournant du nouveau siècle, la nécessité d'améliorer le niveau de vie dans les pays comme le Tchad conserve toujours son importance.

Les ressources naturelles comprennent les forêts, la faune, les terres et les ressources en eau. Les ressources naturelles du Tchad se caractérisent par leur extrême sensibilité au changement climatique et les facteurs anthropiques, et leur faible productivité. L'accès aux ressources naturelles rares a généré une concurrence féroce et des conflits entre les principaux utilisateurs. Les problèmes de gestion des ressources comprennent la dégradation des terres, la désertification, le surpâturage, le braconnage, la déforestation gratuite, l'ensablement, les faibles précipitations, le rétrécissement du réseau hydrographique, la baisse du niveau des nappes phréatiques, la dégradation des habitats naturels, notamment les aires protégées (parcs et réserves fauniques, forêts classées, zones de biodiversité telles que les lacs Fitri et Léré), et les feux de brousse.

Pour ce qui est des forêts, on peut noter une forte dégradation du potentiel ainsi que la disparition de forêts classées telles que celles du Djoli-Kéra, du Haut Borgoto et d'Helibongo.

Le potentiel faunique est menacé par le braconnage notamment au niveau du Parc de Manda, les réserves de chasse d'Aouk et le Binder-Léré. Le déclin des stocks de poissons est causé par les sécheresses répétées et la surpêche.

Le potentiel en terres arables est menacé par des pratiques agricoles inappropriées, pression démographique et animale, surpâturage, la déforestation, l'ensablement, la régression du réseau hydrographique et les feux de brousse. A cela s'ajoute une dégradation importante des terres dans certaines zones, notamment à Benoye et Kelo, en raison de la forte densité de population et de la pression sur les ressources, ainsi que des effets de l'érosion en ravine et mauvaises pratiques agricoles utilisées dans la culture du coton et du manioc.

Le vaste réseau hydrographique comprenant Le Lac Tchad de 12 720 km², des rivières pérennes (Chari et Logone), des ruisseaux semi-pérennes (Batha, Bahr Azoum, Salamat et Mayo-Kebbi), berceau de biodiversités aquatique et terrestre. Le Lac s'est rétréci de 90% en 60 ans mettant à rude épreuve la jadis coexistence pacifique plus de 50 millions d'agropasteurs, et pêcheurs. Le déficit de pluviosité combiné à une plus grande utilisation - principalement pour l'irrigation - de ses eaux ainsi que de celle des rivières qui l'alimentent expliquent ce recul dramatique. Le changement climatique, la montée des températures moyennes et l'irrégularité de la pluviométrie ont contribué à une situation conflictuelle autour de la gestion des ressources naturelles (eau, pâturage, ressources énergétiques). Le bassin du Lac Tchad se trouve donc au centre d'un réseau complexe de relations sociales, humanitaires, de dynamiques environnementales et sécuritaires. La diminution des ressources en eau du Lac Les principaux défis se résument à :

- Un approvisionnement insuffisant en eau potable, pénurie de l'eau qui se produit lorsque la quantité d'eau prélevée dans les lacs, les rivières ou les eaux souterraines est si grand que les approvisionnements en eau ne sont plus suffisants pour satisfaire tous les humains ou des

exigences écosystémiques, entraînant une concurrence accrue entre utilisateurs et demandes ;

- Une insécurité alimentaire, conduisant à l'exacerbation de la pauvreté des couches vulnérables que sont les femmes et les jeunes ;
- Un taux élevé de migration et des mouvements transfrontaliers au sein du bassin ce qui augmente les conflits de ressources et d'identité.

VIII.4 PERSPECTIVES EN TERMES DE DEVELOPPEMENT

Le pays étant classé parmi les plus vulnérables au changement climatique, cette situation pourrait avoir un impact significatif sur l'économie nationale et spécifiquement sur le lac et ses affluents (Chari et Logone). Par conséquent :

- La faune et les populations riveraines du lac migrent sans cesse à la recherche de zones d'eau autour du lac et, à ce titre, la surpopulation entraîne par conséquent une réduction du niveau de vie en raison de la forte concurrence pour des ressources limitées.
- La pénurie de nourriture et d'eau pour les éleveurs a forcé une émigration massive vers d'autres régions du pays à la recherche de pâturages plus verts.
- Les conflits sur les ressources naturelles limitées et en diminution sont devenus l'ordre du jour pour les habitants du lac à travers les pays et entre les utilisateurs
- Cette zone était la principale source de subsistance des villes urbaines voisines, qui dépendent des activités autour du lac pour leur subsistance. La récession drastique des lacs s'est progressivement transformée en hausse des prix des denrées alimentaires.
- En raison de l'indisponibilité des pâturages, les éleveurs ont abandonné l'élevage d'animaux au pâturage.
- Au fur et à mesure que le lac s'assèche, le coût des eaux souterraines devient insupportablement élevé à mesure que la hauteur de chute nécessaire devient de plus en plus élevée, tout comme le coût.

VIII.4.1 STRATEGIES D'ADAPTATION

Les moyens d'existence durables mettent l'accent sur le système de moyens d'existence des groupes marginaux, en particulier les pauvres, et la manière dont ils s'adaptent pour maintenir leurs moyens d'existence dans des conditions de stress environnemental, socio-économique et politique. Un moyen de subsistance est donc perçu comme durable « lorsqu'il peut faire face aux chocs et aux tensions et s'en remettre et maintenir et améliorer ses capacités et ses actifs à la fois aujourd'hui et dans le futur, sans miner la base de ressources naturelles.

Les Tchadiens s'adaptent aux conditions climatiques changeantes et à l'impact des événements climatiques extrêmes dans le Bassin du Lac Tchad depuis plusieurs siècles. Une grande partie de cette adaptation s'est produite progressivement et spontanément et les économies de nombreuses communautés locales du bassin dépendent encore à ce jour de systèmes de production et sociaux sophistiqués adaptés pour gérer le risque et la variabilité climatiques. Ces systèmes adaptatifs comprenaient la recherche d'opportunités alternatives ; liquidation d'actifs ; collecte et vente de produits forestiers non ligneux ; intensification de l'agriculture, souvent associée à des semis rapides et infructueux des principales cultures au début des pluies et à l'épandage de fumier. La première option pour lutter contre la pénurie d'eau nécessitera une meilleure gestion des ressources en eau existantes. La productivité pourrait être augmentée sans nécessairement augmenter la quantité de terres ou la quantité d'eau disponible. Cela signifie plus de récolte par goutte ». Une autre option consiste à percevoir des redevances sur les gros utilisateurs d'eau tels que les agriculteurs irrigués utilisant des pompes à eau et les sociétés d'embouteillage, entre autres. La tarification de l'eau peut inciter les utilisateurs à utiliser l'eau plus efficacement, et ainsi réduire la demande globale.

VIII.4.2 LES MOYENS DE VIE

L'économie d'eau à un endroit est susceptible de réduire les flux de retour vers d'autres utilisateurs dans le bassin et il est important de noter ici que la conservation de l'eau ne peut pas nécessairement conduire à une augmentation de la productivité de l'eau et que le coût n'est pas aussi important ici que les moyens de subsistance de millions de personnes. Les tensions économiques et les conflits régionaux qui surviennent dans les régions à pénurie d'eau indiquent que la pénurie d'eau est le défi le plus sérieux auquel la communauté internationale est confrontée. Un problème critique auquel l'humanité est aujourd'hui confrontée est de savoir comment gérer une concurrence sévère pour l'eau entre le secteur agricole traditionnel, les centres urbains et industriels en expansion et les utilisations de l'eau des cours d'eau dictées par les préoccupations environnementales.

VIII.4.3 ÉLEVAGE D'ANIMAUX ET PRODUCTION AGRICOLE

L'agriculture de conservation est très peu connue en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ça peut être difficile pour beaucoup de gens de l'accepter car cela va à l'encontre de beaucoup de leurs proches croyances. Comment faire pousser des cultures sans labourer la terre ? Surmonter cet état d'esprit de la nécessité de labourer est une étape majeure dans la réussite de la conservation des systèmes agricoles. Il est plus difficile à accepter dans les régions arides et semi-arides où l'élevage est une activité dominante et les résidus de récolte sont utilisés pour nourrir les animaux.

Réduction de la consommation d'eau domestique par habitant, réduction des pertes causées par la pollution et l'augmentation de l'efficacité de l'irrigation, grâce à l'utilisation de goutte à goutte irrigation, micro/mini arroseur, tuyaux PVC, puits tubulaires et filtre enveloppé :

- L'irrigation dans des conditions de pénurie d'eau devra être pratiquée sur de grandes l'explosion démographique est prévue dans les zones arides. Une politique favorisant l'utilisation judicieuse de l'eau dans l'agriculture doit être encadrée pour les zones irriguées. L'élément principal d'une telle politique est de maximiser la production par unité de baisse de l'eau ou par unité de terre, selon que l'eau ou la terre est plus contraignant.
- Les mesures de recyclage et de réutilisation de l'eau de qualité inférieure doivent être poursuivies. Des stratégies doivent être élaborées pour une bonne planification des cultures en fonction de l'eau disponibilité et d'introduire des cultures tolérantes au stress hydrique.
- Récupération des eaux de pluie, des eaux de crue et des eaux souterraines, recyclage des eaux de drainage.
- L'élaboration et la mise en œuvre de réglementations pour contrôler le bétail l'élevage et la migration des troupeaux autour du lac Tchad.
- Encourager la culture du foin, la récolte et l'élevage en tant qu'alternative à (nomadisme) et les défis qu'il pose à la vie animale et à l'écosystème.
- g) Utilisation optimale des eaux de surface et des eaux souterraines pour l'irrigation ainsi qu'optimiser l'utilisation des intrants non aqueux tels que les engrais et les pesticides.
- Réduction de l'épuisement non bénéfique et adoption d'un modèle de culture optimal.
- Diffusion et adoption des techniques de lutte intégrée contre les ravageurs pour minimiser les pertes et revenir aux méthodes traditionnelles biologiques/raffinées de désherbage et la lutte antiparasitaire.
- Agriculture intégrée pour maximiser le rendement des cultures et donc le profit en utilisant des animaux déchet sous forme de fumier organique avec peu ou peu de dommages à la structure du sol.
- Horaires et programmation d'irrigation optimaux pour minimiser le gaspillage et les pertes d'eau, amélioration des défenses contre les inondations et renforcement des berges contre les érosions.

VIII.4.4 PECHE ET AQUACULTURE

Cette activité est la plus dépendante de l'eau. Pour contrôler la surexploitation, il est nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre des pilotes projets pour explorer les meilleures pratiques et les outils qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique :

- Reboisement des zones déboisées et réduction des niveaux de déforestation par le biais de projets de sensibilisation communautaire devraient être intégrés à un meilleur traitement après récolte. Par exemple, un programme doit être créé pour assurer la replantation des arbres dont le bois est utilisé pour le séchage et le fumage du poisson.
- Conversion des berges des rivières en jardins potagers ; promotion du poisson moderne techniques de séchage et amélioration des infrastructures de marché pour réduire les pertes post-récolte ; mise en œuvre de mesures de conservation de l'eau pendant sécheresses ; et la sensibilisation des pêcheurs à la pêche responsable et meilleures pratiques pour réduire l'utilisation inappropriée et dommageable des engins de pêche.
- Améliorer les systèmes de production et de chaîne de valeur grâce à l'amélioration des méthodes de traitement et de conservation du poisson après récolte, renforcement et financement (« climatisation ») des initiatives aquacoles et amélioration de l'accès aux régimes de crédit.
- L'aquaculture devrait être encouragée comme mesure d'adaptation possible. Là est nécessaire d'augmenter les financements et les initiatives en aquaculture, de diversifier les revenus de la pêche et de promouvoir une plus grande diversification des moyens de subsistance.
- Une stratégie de sensibilisation et de communication pour éduquer les communautés de pêcheurs sur le changement climatique et les mesures d'atténuation possibles (par exemple, la pêche destructrice méthodes) et de développer et mettre en œuvre des actions régionales de réduction de la pauvreté et des moyens de subsistance alternatifs, en particulier dans l'aquaculture et l'acquisition de compétences dans entreprises non piscicoles en favorisant la diversification des sources de revenus pour pêcheurs.
- Coopération régionale sur les actions de réduction de la pauvreté et les alternatives les moyens de subsistance devraient être considérés comme importants en tant que soutien politique pour faire face aux manques de connaissances concernant l'exposition et l'impact du changement climatique sur les communautés de pêche.

VIII.4.5 SOCIO-CULTUREL ET POLITIQUES

Avec un mouvement mondial vers la durabilité, l'eau est la principale des ressources naturelles. Les politiques devraient être formulées avec la durabilité comme priorité. Les conflits entre les utilisateurs d'eau ne sont pas nécessairement mauvais. Cette friction devrait créer une énergie qui devrait être exploitée davantage pour allumer une lumière constructive que pour générer une chaleur destructrice. Le changement climatique provoque des vulnérabilités généralisées et des impacts sur les ressources en eau. Il est hautement prioritaire de mettre en œuvre une gestion durable de l'eau gestion ainsi que l'autonomisation des parties prenantes dans la gouvernance de l'eau pour adaptation au changement climatique. La planification de l'adaptation ne peut s'appuyer uniquement sur les infrastructures artificielles, mais devrait intégrer la restauration et la gestion des infrastructures naturelles fournies par les écosystèmes :

- Élaboration d'un prospectus d'investissement pour attirer les contributions du public et le secteur privé à un fonds fiduciaire à long terme.
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) impliquant toutes les parties prenantes
- Une allocation judicieuse de l'eau à tous les secteurs et une meilleure gouvernance de l'eau.
- La Charte de l'eau, les politiques et les lois sur l'eau devraient être formulées pour permettre définition transparente des droits, des rôles et des responsabilités, y compris l'allocation de l'eau pour maintenir des écosystèmes sains.

- Les dividendes provenant des investissements dans les services de bassin versant doivent tenir compte de l'avantage des écosystèmes et de la sécurité de l'eau pour les moyens de subsistance et l'économie développement.
- Programme d'alphabétisation de masse visant à créer et à consolider et l'entrepreneuriat des jeunes, où les communautés sont habilitées à agir en tant que leurs propres défenseurs possédant des connaissances locales.
- Formation de politiques visant à réduire les disparités entre les sexes dans le BLT pour faciliter la participation des femmes au programme et leur accès à la terre la sécurité, la prise de décision et l'investissement, d'une part, et en renforçant la capacité organisationnelle des groupements féminins de producteurs. C'est un domaine où l'inégalité entre les sexes est actuellement très élevée.
- La vulnérabilité au climat est partagée par d'autres types de vulnérabilité ; donc, la réduction de la vulnérabilité en général aidera à réduire la vulnérabilité au changement climat.

VIII.5 LES PISTES D' ACTIONS

VIII.5.1 ETAT DES LIEUX

Dans notre pays, les conséquences de l'environnement et développement durable sont observées sur l'ensemble du territoire national et leurs effets affectent les différents secteurs clés, sur tous les plans (environnemental, économique, social et culturel).

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, les actions du Gouvernement se sont manifestées à différentes échelles. Cependant, l'action la plus déterminante dans la lutte contre la destruction sauvage du couvert végétal a été l'engagement personnel de Feu Maréchal du Tchad, IDRIS DEBY ITNO qui a pris des mesures pour interdire la coupe abusive du bois vert.

Les résultats de cet engagement hautement patriotique s'observent partout aujourd'hui par la régénérescence du couvert végétal et la reconstitution de la diversité biologique.

Sur le plan mondial, notre pays a signé et/ou ratifié plusieurs Conventions internationales qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et la désertification.

Sur le plan régional, étant membre de l'Union Africaine, notre pays a souscrit à l'agenda 2063. Il a signé la Convention Africaine de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles le 11 juillet 2003 qui est entrée en vigueur en 2005.

Sur le plan sous régional (Afrique Centrale), notre pays est membre de plusieurs institutions.

Sur le plan national, la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière d'environnement en vue d'impulser le développement durable ; la mise en place des institutions et différents outils en charge du changement climatique ;

Sur le plan législatif et réglementaire :

Avec l'avènement de la liberté et de la démocratie, le principe de la protection de l'environnement a été réitéré dans toutes les constitutions. Sur cette base, plusieurs initiatives législatives et réglementaires ont été prises et publiées par le Gouvernement.

En matière de source de financement, les principaux mécanismes sont :

- le Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- le Fonds d'Adaptation ;
- le Fonds Vert pour le Climat ;

En matière d'initiatives (programmes et projets, actions des ONG, du secteur privé, des producteurs), il y a :

- Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA) aux Changements climatiques. .
- Programme National de Ceinture Verte autour de Ndjamena et des grandes villes du pays ;
- Programme de Réduction de la Pauvreté et de l'Amélioration des Conditions de Vie et de la Communauté Pastorale (PRPACVCP) ;
- Projet Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC+) au Tchad ;
- Stratégie Nationale de lutte contre les changements climatiques élaborée en 2017 ;
- Stratégie Nationale d'Éducation Environnementale ;
- Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad

Cependant, malgré les multiples initiatives prises par le Gouvernement et ses partenaires, la mise en œuvre des programmes et projets rencontre des difficultés et contraintes d'ordre institutionnel, humain et financier. Il s'agit entre autres de :

- la faible compréhension du concept de l'environnement et développement durable par une grande partie de la société, notamment la population à la base ;
- l'analphabétisme et la faible implication des femmes et des jeunes ;
- la faible intégration des changements climatiques dans les politiques, stratégies, programmes et projets nationaux et sectoriels ;
- la faible capacité de résilience des communautés ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
- la faible prise en compte dans le budget de l'Etat, le secteur de l'environnement et développement durable ;
- la faible capacité nationale à mobiliser les ressources financières internationales sur l'environnement et développement durable.

VIII.5.2 RECOMMANDATION DES PISTES D' ACTIONS DE PROMOTION DU SECTEUR

A court terme :

- renforcer les capacités des acteurs et des institutions en matière de l'environnement et du développement durable ;
- prévenir les risques et gérer les phénomènes climatiques extrêmes ;
- renforcer les instruments et les capacités de mobilisation des financements liés au climat ;
- renforcer l'accès aux foyers améliorés et au gaz butane pour les ménages afin de sauvegarder la faune et la flore et les subventionner davantage ;
- faire de plaidoyer à l'échelle internationale pour la reconnaissance de l'utilité de la poussière de Bodelé dans l'équilibre écologique mondial ;
- capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques auprès des différentes parties prenantes ;
- accélérer le processus d'accréditation, auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert climat, des mécanismes financiers nationaux de protection de l'environnement et de l'eau notamment le FSE et le FNE pour un accès direct.

A moyen terme... :

- renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- développer la reforestation et la restauration des terres dégradées pour le renforcement de la résilience communautaire en zone aride, semi-aride et sahélienne du Tchad
- promouvoir des actions d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques ;

- mettre en place de Programmes spécifiques liés au renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- développer les activités forestières telles que le boisement et reboisement, la gestion durable des forêts et l'agroforesterie à l'échelle nationale ;
- développer les activités agricoles telle que la gestion des terres arables et des pâturages ; la conduite de l'élevage (pratique améliorer de l'alimentation), et la gestion des fumiers ;
- promouvoir l'éducation environnementale et la lutte contre les changements climatiques dans tous les secteurs et à tous les niveaux ;
- intensifier les actions en faveur du développement de l'économie verte en impliquant les jeunes et femmes pour éviter la migration climatique ;
- augmenter l'efficacité énergétique au niveau des ménages de la communauté et la production durable de biocombustibles ;
- intégrer la planification et budgétisation de l'environnement et développement durable dans tous les documents de politique et de stratégie au niveau national et sectoriel ;
- préserver la biodiversité, consolider les bassins versants ;
- renforcer la promotion des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique) ;
- mettre en place un Observatoire des Changements Climatiques au Tchad ;
- accélérer le processus de création de l'Agence Nationale du système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) de l'action climatique au Tchad pour capitaliser les données statistiques ;
- promouvoir l'utilisation des insecticides bio au Tchad.

Au Ministère en charge de l'Environnement

- faire le plaidoyer auprès des institutions étatiques pour faciliter l'accès aux opportunités sur l'environnement et le développement durable ;
- promouvoir le droit à un environnement sain pour le bien-être de la population ;
- impliquer les Autorités Administratives ,Communautés urbaines et rurales, utilisateurs et exploitants des ressources, commerçants du secteur bois- énergie, transporteurs, Autorités traditionnelles, Organisations non gouvernementales et institutions sous régionales et nationales ;
- sensibiliser et impliquer les communes, les autorités traditionnelles et religieuses dans la lutte contre le changement climatique et la promotion du développement durable.

VIII.6 AXES STRATEGIQUES DE SYNERGIE D' ACTIONS

Pour concrétiser la Vision environnemental et du développement durable l'Etat doit se fixe comme objectif global de jeter les bases d'un Tchad émergent. De manière spécifique, il s'agit de :

- Œuvrer pour un Tchad en paix, respecté et impliqué dans son environnement régional et international ;
- Donner la possibilité à chaque citoyen d'accéder à l'eau et à la santé, au logement, à l'énergie et à la mobilité ; et
- Bâtir un Tchad dynamique, fort économiquement et respectueux de l'environnement.

VIII.6.1 QUATRE AXES STRATEGIQUES, ARRIMES AUX QUATRE AXES DE LA VISION

Ils sont définis pour réaliser cet objectif. Il s'agit :

- du renforcement de l'Unité Nationale ;
- du renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit ;
- du développement d'une économie diversifiée et compétitive ;
- de l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Par ailleurs, des lignes d'action et des programmes de développement, qui prendraient en compte d'autres préoccupations transversales et conjoncturelles comme le genre, le suivi-évaluation, la gestion des urgences et des fragilités, seront élaborées et exécutées.

VIII.6.2 COHERENCE AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les dix-sept (17) ODD décrivent l'engagement des pays membres de l'ONU à réaliser, à l'horizon 2030, les quatre objectifs stratégiques suivants :

- promouvoir une croissance inclusive durable qui mettrait l'accent sur l'éradication de l'extrême pauvreté ;
- réduire les inégalités de revenus et les disparités spatiales au sein de chaque région et entre les régions, et réduire le chômage et les inégalités liées au genre (iii) assurer la durabilité environnementale des stratégies de développement ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance et la sécurité (à travers surtout la transparence, l'efficacité des institutions, la primauté du droit et la participation).

Conclusion38

Les principaux défis dominés par les phénomènes de la sécheresse et de la désertification, sont causés premièrement par la fragilité naturelle des milieux: les élévations des températures, liées aux changements climatiques entraînent des vents secs, chauds et violents. Les pluies sont globalement faibles et aléatoires (phénomène de sécheresse) et un albédo général très élevé. la croissance démographique et les déplacements des personnes liées aux conflits armés, entraînent une concentration de plus en plus nombreuse des populations dans les villes et dans certaines régions rurales du pays et sont à la racine de nombreux problèmes environnementaux, notamment la désertification.

En milieu rural, cette concentration/augmentation des populations, utilisant des méthodes de productions non appropriées (agricultures itinérantes sur brûlis et défriches; non respects de la durée des jachères; usages intempestives et incontrôlées des pesticides et autres engrais chimiques, surpâturages dus à l'augmentation général du cheptel et une transhumance pastorale sur mutilations des arbres et sur pêches causées par l'emploi généralisé des filets à petites mailles et fréquemment des produits et engins bio toxiques), est à l'origine : i) des pollutions de l'air et augmentations des gaz à effet de serre (GES); ii) d'accélération du phénomène de réduction du couvert végétal ; iii) de baisses de la fertilités des sols, leurs compactages et leurs intoxications par accumulations des produits et matériaux toxiques; et iv) pollutions et conflits entre usagers des points d'eaux de plus en plus convoités.

En milieux urbains, le phénomène de concentration/augmentation des populations humaines se traduit par une consommation excessive du bois énergie et autres produits de la forêt (gibier, ressources halieutiques etc.), transformant les principales villes en véritables pôles de désertifications et autres phénomènes de braconnage d'une part et d'autre part la production/accumulation des déchets dangereux par les unités industrielles, les grandes infrastructures, le transport. En conséquence, le développement des villes au Tchad, s'accompagne des effets suivants sur les ressources naturelles : i) pollutions de l'air et augmentation des gaz à effet de serre ; ii) déforestations et perte de la biodiversité ; iii) pollutions/intoxications des sols, des eaux de surface et de la nappe phréatique.

Toutes ces pressions humaines sont bien évidemment dopées par des conflits armés qui ne permettent pas le développement et le renforcement des capacités de gestion aussi bien au niveau

³⁸ Source : STRATEGIE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU FEM TCHAD POUR LA CINQUIEME PHASE OPERATIONNELLE (JANVIER 2011 – DECEMBRE 2014) pages 12 et 13.

des services de l'Etat que de la société civile. Il s'en suit des faiblesses dans : i) l'exécution des politiques/plans et stratégies pourtant bien élaborés ; ii) l'application des lois et réglementations ; iii) l'implication des populations et leur encadrement technique et, iv) les capacités techniques et organisationnelles de la société civile.

IX - INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

IX.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé au cœur du continent Africain entre le septième et le vingt quatrième degré de la latitude Nord, et entre le treizième et le vingt quatrième de la longitude Est, le Tchad est un pays complètement enclavé qui s'étend sur 1500 km du Nord au Sud et sur 1000 km de l'Est à Ouest. Il couvre une superficie de 1284 000 km² et partage ses frontières avec six pays : la Libye au nord, le Soudan à l'est, le Niger, le Nigeria et Cameroun à l'ouest et la République Centrafricaine (RCA) au sud.

Ainsi, le Tchad occupe une position stratégique qui en fait une zone de transit et de relais entre les pays d'Afrique du Nord et Subsaharienne. Sa position géographique devrait constituer un atout majeur pour le développement économique et social. Cependant la valorisation de cet atout se heurte à un certain nombre de contraintes dues au désenclavement intérieur et extérieur du pays.

En ce qui concerne l'enclavement intérieur on note :

- Une grande partie du réseau routier est en très mauvais état ce qui rend les routes impraticables particulièrement en saison pluvieuse en dépit des efforts importants consentis ;
- Un réseau de pistes rurales défaillant et des moyens de transport ruraux insuffisants. Il en résulte que la plus grande partie du pays se trouve enclavée. De nombreux villages sont isolés ou inaccessibles parfois jusqu'à six mois durant l'année, pendant la saison de pluie ;
- Malgré sa densité (52 aéroports nationaux) le réseau national d'infrastructures aéroportuaires est peu opérationnel : l'aéroport international de Ndjamena / Hassan Djamous est le seul aéroport principal répondant aux exigences de l'OACI et retenu sur le plan régional pour assurer le trafic international de vols réguliers ;
- Un réseau fluvial peu développé et surtout tributaire des saisons : le **Chari** (1.200 km) tributaire du Lac Tchad est navigable seulement 4 mois par an de Sarh à N'Djaména. Son affluent, le **Logone** (1.000 km) est seulement navigable 2 mois par an. En ce qui concerne le Lac Tchad, les conditions de navigation y sont très difficiles et les coûts de transport élevés en raison de l'ensablement ou de l'obstruction des passes navigables par de la végétation marécageuse ou des bans de terre d'une part et de l'insécurité d'autre part.
- Un réseau ferroviaire inexistant en dépit des tentatives de connecter le pays avec les voisins (Cameroun et Soudan) par des lignes de chemin de fer.

Au niveau de l'extérieur, l'enclavement du Tchad, aggravé par des coûts de transport exorbitants sur les principaux axes régionaux qui relient le pays à la mer, est l'un des plus grands obstacles au développement de son économie.

Au regard de tous ces problèmes, le Gouvernement a accordé la priorité à la construction des routes dans son document de stratégie de réduction de la pauvreté. C'est ainsi que de l'an 2000 à nos jours, le réseau routier dit prioritaire a connu une progression de 35%. Il est passé de 4764 km (inventaire PST2) à 7345 km. On note cumulativement, un développement important du réseau routier bitumé : environ 350 km en 2000 à 1500 km fin 2010 et 2300 km en 2016. Cette progression a notamment été rendue possible par l'arrivée à partir de 2003 des fonds issus des revenus pétroliers ainsi que par l'augmentation des fonds des partenaires au développement. La part des routes bitumées représente à nos jours 82% du réseau national prioritaire, 29% du RNP et 8% environ du réseau d'intérêt national et régional placé sous la gestion du Ministère des Infrastructures. Pour l'ensemble des travaux réalisés au cours de ces deux dernières décennies, on relève une intensification des travaux entre les années 2006 à 2014 avec un maximum de 450 km de routes bitumées ouvertes à la circulation en 2010.

Par ailleurs, la Stratégie Nationale des transports (2011 – 2020) a retenu six objectifs stratégiques et formulés comme suit :

- Objectif stratégique n° 1 :** Accélérer la croissance économique et améliorer la compétitivité de l'économie en densifiant le réseau des voies de désenclavement extérieur.
- Objectif stratégique n° 2 :** Valoriser le potentiel de croissance et de productivité des populations rurales en améliorant de manière durable leur accessibilité aux marchés et aux services socio-économiques.
- Objectif stratégique n° 3 :** Poursuivre le renforcement de la capacité institutionnelle et humaine de l'administration pour une gestion efficace et efficiente du secteur
- Objectif stratégique n° 4 :** Asseoir une stratégie d'entretien des infrastructures de transport assurant au mieux la préservation et la sauvegarde du patrimoine national
- Objectif stratégique n° 5 :** Assurer la sécurité des opérations de transport et améliorer l'organisation des transports urbains
- Objectif stratégique n° 6 :** Réduire l'impact des activités de transport sur l'environnement

Chaque objectif stratégique est ensuite décliné en un certain nombre d'objectifs opérationnels pour faciliter l'identification des indicateurs de mesure des résultats à atteindre et la définition des actions à réaliser. Six plans d'action ont ainsi été définis, chaque plan d'action correspondant à un objectif stratégique.

En effet, les infrastructures de transport, notamment les routes, les aéroports, le chemin de fer et les voies d'eau navigable, constituent le socle où doivent se bâtir le développement et la compétitivité de l'économie. La construction, la réhabilitation et l'entretien en permanence de ces infrastructures permettent de réduire les coûts de production et facilitent l'activité humaine, accroissent le volume de production donc du Produit Intérieur Brut (PIB) et impulsent le progrès social.

Les deux dernières décennies 1997/2007 et 2007/2017 sont, particulièrement marquées au Tchad par l'expression conjuguée de l'activité pétrolière d'une part et l'aide des partenaires au développement d'autre part. Le Gouvernement tchadien s'est engagé par conséquent dans un vaste programme de construction et d'aménagement des infrastructures de base. Le principal document formalisant l'action du Gouvernement en matière du développement du secteur de transport est la Stratégie Nationale de Transport (SNT) adoptée en fin 1999 et actualisée en 2005 puis en 2012. Mais concrètement, dans quelle proportion ont-elles évolué, les infrastructures de transport durant la période d'application de la Stratégie ? La mise en place de cette politique a-t-elle permis de résorber le déficit en infrastructures dans ce pays n'ayant pas de débouchés à la mer?

Le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km², environ 60% de cette surface est occupée par le Sahara, caractérisé par une aridité quasi permanente. Cette situation a constitué et continue de constituer un frein à l'expansion de son économie. Les ressources disponibles ne permettaient pas de couvrir les besoins d'aménagement et de construction des nouvelles infrastructures de transport.

Avant les années 2000, le bilan était médiocre :

- avec moins de 350 km de route bitumée soit 1,4% du réseau d'intérêt national et régional, les routes en terre n'étaient pas correctement entretenues dans leur ensemble faute de crédits suffisants et présentaient des coupures saisonnières ;
- l'aéroport international de Ndjamen, en plus des quatre aéroports principaux assure la plus part de temps le transport de biens et de personnes à l'extérieur ;
- Les transports fluviaux et lacustres constituent un secteur d'activité presque informel.

En outre le transport par route, qu'il s'agisse de voyageurs ou de marchandises, occupe une part de marché largement dominante parmi les différents modes de transport (de 90% à 95% selon qu'il s'agit de transport des marchandises ou des voyageurs).

A partir de 2003, à la faveur de l'exploitation du gisement pétrolier, le gouvernement tchadien a procédé à une profonde réforme du secteur de transport à travers la mise en place de la Stratégie Nationale de Transport, et les coopérations avec diverses partenaires au développement dont l'Union Européenne. Cette double approche stratégique a permis :

- un développement important du réseau routier bitumé long environ 2300km, soit 115km de routes bitumées en moyenne par an sur une période de 13 ans ;
- la création du Fonds d'Entretien Routier de 2eme génération, pérenne en 2000 pour assurer les dépenses d'entretien courant du réseau prioritaire ;
- un développement significatif d'infrastructures aéroportuaire axé sur l'aménagement de l'aéroport international de Ndjamen et celui de Moundou, la construction de l'aéroport à AmDjarass, le renforcement de la capacité de l'aéroport d'Abéché ; la construction d'un nouvel aéroport à Ndjamen en projet ;
- la perspective d'investir dans un projet de construction de deux lignes de voies ferroviaires à partir du Cameroun et du Soudan.

Considérant l'enclavement du pays et la très faible densité du réseau routier bitumé (8,8%) par rapport aux pays développés, tenant compte du bas niveau de développement sinon inexistant, de certaines infrastructures de transport, il faut considérer qu'en dépit des efforts consentis, notamment pendant la période d'application de la Stratégie Nationale de Transport, l'on ne soit toujours pas sorti de l'auberge du sous-développement des infrastructures des transports. Toutefois il y a lieu d'affirmer que le pays s'inscrit dans la vision 2063 de l'Union Africaine par l'initiative du système sûr de transport inauguré à titre d'école pilote sur le corridor Ndjamen-Moundou-N'Gaoundéré- Douala depuis 2011.

De manière générale les contraintes majeures du secteur des infrastructures et transports peuvent être résumées comme suit:

- l'insuffisance des ressources financières;
- l'immensité du territoire;
- l'agressivité du climat;
- les coûts élevés des travaux d'aménagement des routes;
- l'absence de politique d'entretien courant des infrastructures routières permettant d'assurer la pérennité des investissements engloutis dans la réhabilitation;

Le présent rapport, élaboré dans le cadre de la préparation de l'organisation du Dialogue National Inclusif tentera de faire un bilan des actions réalisées d'une part et des défis et perspectives en matière d'infrastructures de transport d'autre part.

IX.2 les enjeux et défis des infrastructures et transports

IX.2.1 LE RESEAU ROUTIER

Historique de l'évolution du secteur

Jusqu'à nos jours, il n'existe pas de classification officielle des routes au Tchad. Aucun inventaire n'est fait de manière exhaustive sur l'ensemble du réseau routier national. Dans les années 90, il existait dans la Banque des Données Routières de la Direction Générale des Routes, une liste des routes incluses dans le réseau prioritaire du Projet Sectoriel de Transport phase 2 (PST2) et plusieurs autres listes de routes ont été trouvées dans la documentation des projets. Dans le cadre du Projet d'Appui à la Définition de la Stratégie de Transport (PADST), une liste des routes recensées dans le pays a été dressée. Les sources d'information qui ont servi à dresser cette liste étaient multiples : listes routières existantes, rapports techniques divers, autorités administratives, organisations de coopération étrangère et Organisation Non Gouvernementale (ONG), etc. Cette liste des routes recensées compte près de 25 000 km. Il est connu qu'une partie des routes qui existent dans le pays n'a pas été recensée et un certain nombre des routes recensées n'est pas entièrement catégorisé. Cette partie du réseau routier d'une longueur de 15 000 km environ, au sujet de laquelle très peu d'informations sont connues, pourrait être appelée le réseau tertiaire.

La longueur totale de l'ensemble du réseau routier serait par conséquent de 40 000 km. Les 25 000 km, aujourd'hui connus sous l'appellation de routes d'intérêts national et régional, placées sous la gestion du Ministère chargé des Travaux Publics, ont fait l'objet d'un inventaire exhaustif en 1999 lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale des Transports (2000 – 2009). Elles comprennent :

- 7 345 km de routes constituant le réseau national, décomposé en fonction de sa praticabilité temporelle en Réseau National Permanent (RNP : 2 575 km) et en Réseau National Saisonnier (RNS : 4 770 km) ;
- 17 655 km de routes constituant le Réseau Routier Régional (RRR) reliant les collectivités locales intermédiaires (région ou département) au réseau structurant national.
- Dans le cadre de la mise en place de la Base des Données Routières, la DGR a procédé à la cartographie des 7 345 km du réseau structurant national ainsi qu'au géo référencement des ouvrages et équipements de ce réseau. Les 15.000 km de pistes de desserte d'intérêt local n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif. Ils se composent de deux réseaux:
 - le réseau rural, situé à l'amont du réseau des routes d'intérêt national ou régional, et composé essentiellement de pistes de desserte de collectivités locales de base ; ce

réseau qui n'est pas à la charge du Ministère chargé des Travaux Publics, est laissé à l'initiative des collectivités locales et n'est pas géré de façon organisée ;

- le réseau urbain composé de voirie communautaire de villes et de villages et dont la gestion incombe aux collectivités territoriales décentralisées avec un appui technique et financier de l'Etat notamment pour la mise en œuvre des gros travaux.

La densité routière, tout comme celle de la population, varie fortement en fonction des zones climatiques, allant d'une densité de 6,4 km /1 000 km² en zone saharienne à 27,2 km//1000 km² en zone sahélienne et à 40,5 km//1000 km² en zone soudanienne.

Tableau 13 : Evolution de l'état du réseau routier national de 1999 à 2009

Etat du réseau	Relevé 1999		Relevé 2005		Relevé 2009	
	km	%	km	%	km	%
Total Réseau National	6 200	100%	6 162	100%	6 162	100%
Bon à excellent	296	5%	1 816	6%	1 093	18%
Moyen	3 039	49%	3 487	51%	3 385	55%
Mauvais à très mauvais	2 865	46%	3 436	39%	1 684	27%
Réseau National Permanent Revêtu	287	5%	650	11%	1 090	18%
Bon à excellent	98	2%	186	3%	567	9%
Moyen	162	3%	297	5%	450	8%
Mauvais à très mauvais	27	0%	167	3%	73	1%
Réseau National Permanent en terre	2 291	37%	1 912	31%	1 472	24%
Bon à excellent	180	3%	441	7%	476	8%
Moyen	1 385	22%	798	13%	591	10%
Mauvais à très mauvais	726	12%	673	11%	405	6%
Réseau National Saisonnier (en terre)	3 622	58%	3 600	58%	3 600	58%
Bon à excellent	18	0%	25	0%	50	1%
Moyen	1 492	24%	2 028	33%	2 344	38%
Mauvais à très mauvais	2 112	34%	1 547	25%	1 206	19%

Source : Direction Générale des Routes (DGR)

Comme le montre le tableau ci-dessus :

- la part du réseau en mauvais et très mauvais état est en régression constante, passant de 46% en 1999 à 39% en 2005 et à 27% en 2009 ;
- la part du réseau en bon à excellent état est en progression constante, passant de 5% en 1999, à 6% en 2005 et à 18% en 2009 ;
- la part du réseau en moyen état est également en progression, passant de 49% en 1999, à 51% en 2005 et à 55% en 2009 ;
- la part du réseau bitumé est passée de 5% (287 km) en 1999, à 11% (650 km) en 2005 et à 18% (1.090 km) en 2009.

Les voiries urbaines

L'essentiel du linéaire de voirie urbaine bitumée au Tchad est concentré à N'djaména avec près de 190 km de voies. Dans les villes secondaires, le réseau revêtu représente à peine une dizaine de

kilomètres. Depuis 2002, des ressources importantes ont été consacrées au bitumage du réseau de la ville Ndjamena et à la réhabilitation des voies déjà bitumées. Entre 2002 et 2008, la DGR a ainsi recensé 130 km de voies ayant reçu une intervention.

L'inventaire du réseau bitumé établi dans le cadre de l'élaboration du Plan de Circulation et des Transports de N'djaména montre quelques dégradations qui sont la conséquence d'un manque d'entretien point à temps. Parmi les axes principaux l'Avenue Mobutu a sa couche de roulement détériorée qui nécessite sa réfection, de même pour l'Avenue Massenya.

La majorité des voiries de la ville est bordée de caniveaux en béton pour assurer le drainage de la voie, des habitations et des rues adjacentes. Pour certaines rues situées à l'est (Avenue Omar Bongo, Avenue Kondol) de la ville, du fait de leur situation en point bas du réseau et de l'apport important de matière solide, il est nécessaire de réaliser le curage 2 à 3 fois dans l'année. La présence de sable argileux qui pose des difficultés multiples pour l'entretien de la surface de la voirie est due à des causes multiples : le vent, la pluie, la circulation des véhicules dans les rues en terre.

Le réseau principal d'assainissement pluvial est dans un état d'entretien très insuffisant. Cela entraîne pour le piéton une gêne importante et est par ailleurs une cause d'insalubrité des abords de nombreuses voies très fréquentées. L'état du réseau d'assainissement pluvial est lié au problème posé par l'assainissement en général. Il est nécessaire de maîtriser le rejet des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.

Dans l'ensemble, la signalisation horizontale et verticale est insuffisante. Pour la signalisation horizontale, les marquages au sol sont inexistant, disparaissent rapidement, les bandes deviennent presque invisibles avec le temps ou rendus invisibles par le sable.

La réglementation municipale oblige les propriétaires des habitations et des commerces situés le long de la voirie à paver leur devanture. Cet aménagement est rarement à la disposition des piétons du fait de la présence du petit commerce et de l'occupation par le stationnement ou est en rampe difficilement praticable. Le raccord avec la voirie de ces aménagements n'est pas uniformément assuré : manque de soutènement pour les accotements en pente. Un problème de tenue de l'accotement se pose lors des déplacements des dalles de couverture de caniveaux pour les opérations de curage.

Bien que la compétence en matière de construction et d'entretien de la voirie soit municipale, la seule expérience qu'a connue la Mairie en matière de construction de route bitumée remonte en 2005 où elle a mené la procédure depuis l'étude technique, en passant par le choix de l'entreprise au contrôle de la réalisation. Malheureusement après le constat d'une mauvaise exécution des travaux et compte tenu des coûts très élevés pour la construction des infrastructures routières, la Mairie s'est complètement désengagée de cette attribution qui est assumée par l'Etat à travers le Ministère chargé des Infrastructures.

Après la construction des routes bitumées, celles qui ne relèvent pas du réseau national sont reversées dans le patrimoine de la Mairie pour leur entretien. Au départ une unité municipale dénommée « Brigade chaussées revêtues » intervenait pour faire les travaux de point-à-temps sur le réseau municipal urbain avec un matériel acquis à cet effet. Malheureusement, cette brigade a vite disparu du fait du non renouvellement de son équipement après quelques années d'exercice.

Les fonds que met le Fonds d'Entretien Routier (FER) à la disposition de la Mairie de N'Djaména pour l'entretien du réseau routier sont affectés à d'autres travaux jugés plus prioritaires tels que le curage des ouvrages d'assainissement, le désensablement des voies revêtues, l'entretien de l'éclairage public, etc. ...

Les actions d'entretien de la Mairie sont donc orientées vers les voies structurantes en terre qui relient les arrondissements entre eux. A cet effet, elle dispose d'un minimum de matériel (niveleuses, camions bennes, camions citerne et compacteurs).

Le bitumage ou les entretiens lourds sont assurés par le MIE, tandis que l'entretien des voies non revêtues et les petites interventions sur la voirie bitumée (bouchage de nids de poule, entretien des équipements, etc.) sont effectués en régie par la Mairie de N'Djamena. Le Fonds d'Entretien Routier affecte 400 millions FCFA par an à l'entretien des voies revêtues, projets exécutés par la Direction de l'Entretien Routier pour le compte de la Commune. Dans le budget 2010 de la Mairie qui s'élève à 10 milliards FCFA, le montant affecté à l'entretien des voies bitumées est de 50 millions FCFA, celui destiné à l'aménagement et l'entretien de l'éclairage routier, est quant à lui de 1,25 milliard FCFA.

L'Etat a également décidé de doter les villes secondaires de voies bitumées à un rythme annuel de 20 km par an. Jusque-là, le réseau revêtu est essentiellement réduit aux routes nationales traversant ces villes. Toutefois, les ressources disponibles ont pour l'instant permis d'atteindre cet objectif pour Abéché, Sarh et Doba.

Actuellement le linéaire de voirie urbaine bitumée au Tchad totalise 206 km dont :

- 138 km (67%) pour la ville de N'Djamena
- 19 km (9%) pour la ville d'Abéché
- 24 km (12%) pour la ville de Sarh
- 25 km (12%) pour la ville de Doba.

Les conditions de circulation à N'djaména

Les emprises du réseau routier structurant de Ndjamenana, que ce soit les voies revêtues ou non, présentent une largeur suffisante au vu du trafic actuel. La congestion, si elle survient, provient surtout des conflits aux croisements à cause de l'absence de signalisation ou encore d'une mauvaise application des règles de priorité. En particulier, l'application de la règle de priorité à droite dans les ronds-points de la ville génère des pertes de temps ou encore des files d'attente aux entrées des carrefours. Il serait plus efficace de laisser la priorité au véhicule déjà engagé dans le rond-point afin de libérer de la place avant l'entrée d'un autre : c'est la règle de la priorité à l'anneau.

Parfois, l'impatience des conducteurs en cas de congestion mineure les conduit à emprunter la file opposée et à empirer le blocage du trafic. Une régulation permanente du trafic par la police suffirait à maintenir des conditions normales de circulation. Le site de la ville est naturellement contraint par le Fleuve Chari et la présence de zones inondables. Il oblige à recourir à de coûteux ouvrages de franchissement pour relier le centre à la rive opposée du fleuve. L'adossement au Chari, en limitant les directions des fronts d'urbanisation, réduit de fait le nombre de voies d'accès au centre et compliquera à terme les conditions de circulation dans la ville avec l'augmentation de la motorisation.

Les perspectives de développement urbain au sud, avec l'implantation de l'Université de Toukra, vont accroître les flux quotidiens entre les deux rives du Fleuve. Le stationnement dans le centre-ville se pratique sur la chaussée ou les trottoirs des voies revêtues en l'absence de places aménagées. Compte tenu du niveau de motorisation actuel, il ne représente pas encore une nuisance significative sur les conditions de circulation, en dehors de quelques voies centrales les plus fortement sollicitées. Le véritable enjeu actuel est celui de la réduction du nombre d'accidents de circulation.

Les accidents impliquant les motos sont devenus très fréquents dans les rues de la ville. Leurs origines sont diverses : non-respect du code de la route, aménagements et signalisations inadéquats, ensablement de la chaussée, etc. La pratique de la marche à pieds, quant à elle, ne se fait pas sans difficultés :

- les infrastructures sont inadaptées à cette pratique : l'absence de trottoirs pousse les piétons à se risquer sur la chaussée les exposant à des accidents fréquents, de plus les bords des routes sont souvent encombrés par des échoppes et le stationnement;
- les conditions climatiques compliquent la pratique : chaleur en saison sèche et pluies en saison pluvieuse.

L'insalubrité et la pollution des voies la rendent désagréable : le déversement de déchets et d'eaux usées provoquent de mauvaises odeurs, l'ensablement des pistes nécessite plus d'effort de la part des piétons, les gaz d'échappements et le bruit rentrent également en compte.

La marche à pieds telle que vécue par les citoyens est en fait une contrainte, plus qu'un choix. Il est vrai que certains des déplacements internes au quartier pour les motifs accompagnement ou visite sont délibérément effectués à pieds. Mais lorsqu'il s'agit de parcourir la distance de la périphérie au centre pour un motif contraint dans les conditions décrites ci-dessus, cela ne peut traduire qu'un choix de mode limité. Pour les plus pauvres, la marche est le seul mode qui leur soit accessible.

IX.2.2 LE TRANSPORT URBAIN

Il existe quatre modes de transports en commun dans les villes du Tchad :

- les taxis, fonctionnant en mode ramassage ou course, et parfois en ligne ;
- les minibus, qui assurent une desserte plutôt lointaine et en lignes;
- les motos taxis ou clandos ;
- les tricycles ou « Rackshas » dans certaines villes secondaires.

Cependant, sur le plan légal :

- seuls les taxis et les minibus sont autorisés dans le périmètre de Ndjama ;
- le transport urbain par tricycle dans les villes secondaires n'est autorisé que depuis août 2009 (arrêté n°020/MIT/SE/SG/DGTS/DITS/09).

Quant aux motos taxis, après plusieurs arrêtés visant vainement à encadrer l'activité, notamment par l'obligation du port de casque ou encore l'obtention préalable d'une autorisation spéciale, le Gouvernement a récemment interdit son exploitation dans la ville de Ndjama. Dans certaines villes secondaires, comme à Moundou, la municipalité a réussi à imposer leur identification par une chasuble et une immatriculation. En réalité, même les modes de transport urbain autorisés n'obéissent pas aux exigences de la réglementation. Très peu d'opérateurs disposent de licences accordées par la Direction Générale des Transports de Surface (DGTS) du Ministère des Transports et de la Sécurité Routière.

Au niveau de Ndjama, les lignes de minibus sont théoriquement arrêtées par la mairie. Dans les faits, de nombreuses lignes se sont ouvertes spontanément pour répondre à la demande et ont acquis un caractère quasi-officiel, sans que la mairie n'en ait toujours entériné la création. Par ailleurs, les opérateurs préfèrent s'acquitter des versements informels aux agents de l'ordre plutôt que des droits élevés (370 000 FCFA/an, soit 1000 FCFA/jour) qui ne les préservent pas des harcèlements.

Il n'existe pas de recensement du parc actuel pour les taxis et minibus à Ndjama. L'étude pour le projet de renouvellement du parc automobile de transport urbain de Ndjama estime la flotte de minibus à 950 et celle des taxis à 830. Dans les villes secondaires, l'offre de transport urbain est encore bien moins organisée et très limitée. Les seules données disponibles proviennent du diagnostic

effectué à Abéché dans le cadre de l'élaboration du Plan Urbain de Référence de la ville, en avril 2010 :

- 8 minibus de 20 places exploitant une ligne unique entre le marché de bétail à l'ouest de la ville et le centre ;
- 400 tricycles environ opérant dans la ville ;
- 1 720 motos taxis recensés par la Mairie.

Il convient de souligner que les formes actuelles d'exploitation de transports en commun dans les villes du Tchad sont de type artisanal et contribuent à une dégradation de l'environnement : pollution atmosphérique et bruit à cause de la vétusté des engins et de l'utilisation de carburant frelaté. La rentabilité de l'activité se fait au détriment de la sécurité routière : économies sur l'entretien, surcharge, vitesse et conduite dangereuse pour accroître les rotations.

IX.2.3 LES PISTES RURALES

La situation des infrastructures et des transports au Tchad est caractérisée par un réseau de pistes rurales défaillant et des moyens de transport ruraux insuffisants. Il en résulte que la plus grande partie du pays se trouve enclavée. De nombreux villages sont isolés ou inaccessibles parfois jusqu'à six mois durant l'année, pendant la saison de pluie. Il s'ensuit de fortes contraintes sur le développement économique et social de la population rurale. Les urbains paient eux aussi cette situation au travers de surcoût d'approvisionnement en produits vivriers.

Face à l'étendue du réseau des routes rurales estimé à plus de 34 000 km, toutes les actions antérieures et en cours restent insuffisantes et manquent d'une approche suffisamment cohérente et générique sur le plan national pour améliorer le transport en milieu rural.

IX.2.4 LE TRANSPORT RURAL

L'acheminement des produits agricoles des villages vers les marchés ruraux s'effectue généralement par des moyens de transport rudimentaires (homme, animal, charrette, pousse-pousse, fourre-tout). La précarité des pistes fait que le trafic routier passagers en milieu rural est faible et que le transport est effectué par des moyens traditionnels. Sur les pistes aménagées, le transport motorisé mixte est généralement appliqué.

Le transport rural au Tchad est centré autour des marchés hebdomadaires. Chaque marché va servir un groupe de villages qui vont visiter ce marché une fois par semaine. Les communautés rurales sont généralement dans un rayon de 30 km autour du marché le plus proche et assurent leur transport ainsi que celui de leurs biens à l'aide de Moyens Intermédiaires de Transport (Mit) et du portage.

Les commerçants utilisent les véhicules motorisés pour voyager entre plusieurs marchés aux différents jours de la semaine et acheter les produits.

Les marchés journaliers peuvent être à plus de 50 km les uns des autres. L'abondance de produits dans les marchés signifie que les biens peuvent être aisément amalgamés pour le transport par des services motorisés.

Le trafic sur les routes rurales est généralement très faible à l'exception des jours de marchés. Il est aussi très saisonnier avec une pointe durant la saison des récoltes.

IX.3 LES VOIES DE DESENCLAVEMENT EXTERIEUR ET LE RESEAU ROUTIER INTEGRATEUR ET PRIORITAIRE DE LA CEMAC

L'enclavement du Tchad, aggravé par des coûts de transport exorbitants sur les principaux axes régionaux qui relient le pays à la mer, est l'un des plus grands obstacles au développement de son économie.

Les voies de désenclavement extérieur du Tchad, constituées par les différentes possibilités de voies d'accès à la mer, comprennent principalement :

- la voie camerounaise : le port le plus proche (Douala) situé à 1 700 km de Ndjamenas ;
- la voie nigériane : port de Lagos à 1 900 km ;
- les voies d'accès aux ports de Cotonou (Bénin) à 2 000 km, Lomé (Togo) à 2 100 km et Tema (Ghana) à 2 300 km ;
- la voie trans-équatoriale vers Pointe Noire, à 2 700 km ;
- la voie soudanaise vers Port Soudan à 3 350 km ;
- la voie libyenne, les ports libyens étant situés à plus de 3 500 km ;
- la voie algérienne, Alger est à 4 300 km.

IX.3.1 LA VOIE CAMEROUNAISE

La voie camerounaise, qui part de N'Djamena pour aboutir à Douala, est actuellement la principale voie de désenclavement du Tchad. Près de 90% du tonnage de fret international du Tchad enregistré en 2009 empruntent le corridor camerounais.

Ce dernier, composé des voies terrestres légales pour le transit des marchandises tchadiennes entre Ndjamenas et le port de Douala, passe par N'Gaoundéré et comprend plusieurs variantes d'itinéraires tant sur le territoire du Tchad que sur celui du Cameroun. Il existe deux itinéraires alternatifs entre N'Djamena et N'Gaoundéré :

- N'djamena - Kousséri - Maroua - Figuil – Garoua - N'Gaoundéré (736 km)
- N'djamena - Guelengdeng - Bongor - Kélo - Moundou - Touboro - N'Gaoundéré (859 km)

Il y a trois possibilités pour relier N'Gaoundéré et Douala :

- par la voie ferrée : 884 km dans d'assez bonnes conditions de sécurité, comparées à la route ;
- par la route via Yaoundé et Abong/Mbang : 1 083 km. Cet itinéraire est le plus utilisé depuis juillet 2001 avec le bitumage du tronçon Bertoua - Garoua/Boulāï (247 km). Il existe deux alternatives à partir de N'Gaoundéré pour joindre Ndjamenas : passant par Touboro et Koutéré, ou par Kousséri et Nguéli ;
- par la route via Bafoussam : 1 050 km, dont plus de 500 km non revêtus ; cet itinéraire est fort peu emprunté en raison de son mauvais état ; bien que ne faisant pas partie des itinéraires de transit identifiés, il est privilégié par certains transporteurs en raison de l'absence de stations de pesages sur une grande partie de son trajet.

Par ailleurs, un oléoduc d'une longueur de 1.070 km (et d'un diamètre de 760 mm) entièrement enterré, est mis en fonctionnement depuis juillet 2003 pour transporter les produits pétroliers extraits des champs pétrolifères du bassin de Doba au sud du Tchad jusqu'à Kribi au Cameroun.

IX.3.2 LA VOIE NIGERIANE

Seul le port de Lagos est significativement utilisé par le fret à destination de Ndjamenas. Entre Lagos et Ndjamenas, le parcours comporte deux options :

- la voie entièrement routière à partir de Lagos passant par Kaduna, Kano et Maiduguri, d'un linéaire total de 1 900 km. Cette route est globalement en bon état, à l'exception des derniers tronçons après Maiduguri. En effet, la section Maiduguri-Gambarou-Fotokol (environ 140 km) initialement revêtue est fortement dégradée, incitant les transporteurs à passer plus au sud

par Waza. Ce report du trafic est en partie responsable de la dégradation de la route Maroua-Kousséri ;

- la voie mixte rail-route d'un linéaire quasi-équivalent, composée de la section routière Ndjamenas – Maiduguri (entre 230 km et 320 km selon l'itinéraire utilisé) et de la section ferroviaire Maiduguri – Lagos (1680 km).

Dans les deux cas, la traversée du nord Cameroun est obligatoire sur une longueur de 100 km environ, ce qui occasionne des formalités administratives supplémentaires. Le tonnage de fret international du Tchad officiellement enregistré en 2009 empruntant le corridor nigérian, représentait 5% du tonnage total des échanges extérieurs. Il est probable que le tonnage réel représente une part bien plus importante.

IX.3.3 LES VOIES DESSERVIES PAR LES PORTS DE COTONOU (BENIN)/LOME (TOGO)/TEMA (GHANA)

Via Lagos au Nigeria, le port de Cotonou se situe à 2 000 km de Ndjamenas, celui de Lomé à 2 100 km et celui de Tema à 2 300 km. Les voies d'accès à ces mêmes ports via le Niger sont nettement plus longues, 2 950 km de Ndjamenas pour le port de Cotonou, 3 427 km pour le port de Lomé et 3 652 km pour le port de Tema.

En termes de performance, ces voies présentent les avantages et les inconvénients suivants :

- *Avantages* : des ports relativement performants, bien desservis en lignes maritimes régulières ;
- *Inconvénients* : des coûts et délais importants en transports intérieurs à cause de la distance et surtout la traversée d'un pays intermédiaire (le Nigeria ou le Niger) ou plus (cas de Lomé et Tema) qui ne tire aucun intérêt du transit, ce qui pèse sur la maîtrise du corridor.

Toutefois, ces voies seraient un excellent palliatif en cas de problèmes au port de Lagos où des marchandises tchadiennes seraient déjà positionnées. Il convient de noter que la voie béninoise est actuellement très empruntée par le marché des véhicules légers d'occasion. Depuis 2002, le Gouvernement béninois a mis à la disposition du Gouvernement tchadien une aire sous douane dans l'enceinte du port de Cotonou.

IX.3.4 LA VOIE TRANS EQUATORIALE

La voie transéquatoriale relie N'djaména au port maritime de Pointe Noire au Congo via Sarh, Bangui, l'Oubangui et le fleuve Congo jusqu'à Brazzaville, est la voie historique, utilisée sous la période coloniale. Elle a progressivement perdu son trafic au profit du chemin de fer Douala – N'Gaoundéré et des routes transitant par le Cameroun.

Le corridor transéquatorial d'une longueur de 2 850 km, fait appel à trois modes de transport, la route (1 138 km) entre Ndjamenas et Bangui, la voie fluviale (1 200 km) entre Bangui et Brazzaville et la voie ferrée (512 km) de Brazzaville à Pointe Noire.

Sous l'effet conjugué des dégradations cumulées par manque d'entretien des conditions de navigation de la voie fluviale, et de l'insécurité régnant dans les zones traversées au cours de ces dernières années, le trafic tchadien est devenu marginal sur la voie transéquatoriale.

La Banque Africaine de Développement a financé une étude de faisabilité pour l'aménagement de cette voie qui devrait démarrer bientôt.

IX.3.5 LA VOIE SOUDANAISE

Le transport se ferait par route jusqu'au terminus du chemin de fer de Nyala à 564 km d'Abéché et à 1 450 km de Ndjaména puis après transbordement, un long voyage en chemin de fer de 2 105 km jusqu'au Port Soudan sur la Mer Rouge.

Il n'est pas enregistré en 2009 par le BNF, du fret international du Tchad empruntant le corridor soudanais. Cependant, vu le potentiel de développement des relations commerciales du Tchad avec les marchés asiatiques, notamment avec la Chine, le corridor soudanais, bien que totalisant 3 355 km depuis Ndjaména, présente un intérêt certain, compte tenu des bonnes relations entre les deux pays et les nouvelles facilités accordées depuis septembre 2010 concernant l'utilisation du chemin de fer et du port maritime soudanais.

IX.3.6 LA VOIE LIBYENNE

La voie libyenne qui permet de desservir les ports libyens de Tripoli, Benghazi et Misratah sur la Mer Méditerranée, est un parcours routier difficile, avec peu d'infrastructures aménagées, de plus de 3 500 km à travers le grand désert du Sahara en partant de Ndjaména ou d'Abéché. En fonction des destinations, il existe deux itinéraires :

- celui reliant Ndjaména à Tripoli en passant par Moussoro, Faya et Zouar au Tchad et Sebha en Libye ;
- celui en partant de Faya ou d'Abéché et en passant par Ounianga Kébir au Tchad pour rejoindre Koufra au Sud de la Libye avant de se diriger vers le port de Benghazi ou celui du port de Misratah qui est spécialement affecté au trafic du Tchad et du Niger.

Le corridor libyen a été utilisé ces dernières années par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour approvisionner sa base logistique de Koufra à partir du port de Benghazi, puis à partir de Koufra, acheminer par convois l'aide alimentaire à destination des camps de réfugiés de Touloum, Oure Cassoni et Indimi à l'est du Tchad.

Le tonnage de fret international du Tchad officiellement enregistré en 2009 empruntant le corridor libyen, a ainsi été plus important que celui du corridor nigérian, représentait plus de 8% du tonnage total des échanges extérieurs. Ce trafic enregistré était essentiellement constitué de l'aide alimentaire du PAM.

IX.3.7 LA VOIE ALGERIENNE

La voie algérienne qui permet de relier Ndjaména au port d'Alger est un parcours routier long de 4 300 km en passant par Massaguet, Massakory et Bol au Tchad, N'Guigmi, Diffa, Zinder et Agadez au Niger pour rejoindre Tamanrasset et Ghardaïa en Algérie avant de se diriger vers le port d'Alger. Elle fait partie des tronçons de la Route Transsaharienne. Il n'a pas été enregistré de fret international du Tchad empruntant le corridor algérien en 2009 par le BNF.

En termes de performance, la voie algérienne présente les avantages et les inconvénients suivants :

- Avantages : l'absence de rupture de charge et surtout un bon port très proche des marchés européens à 24 heures seulement de navigation de Marseille. Le Niger, enclavé lui aussi, peut être intéressé à ajouter ses tonnages à ceux du Tchad pour obtenir d'Alger de bonnes conditions de transit portuaire.
- Inconvénients : la longueur du trajet et la traversée d'un pays intermédiaire (le Niger).

IX.3.8 LE RESEAU ROUTIER INTEGRATEUR ET PRIORITAIRE DE LA CEMAC

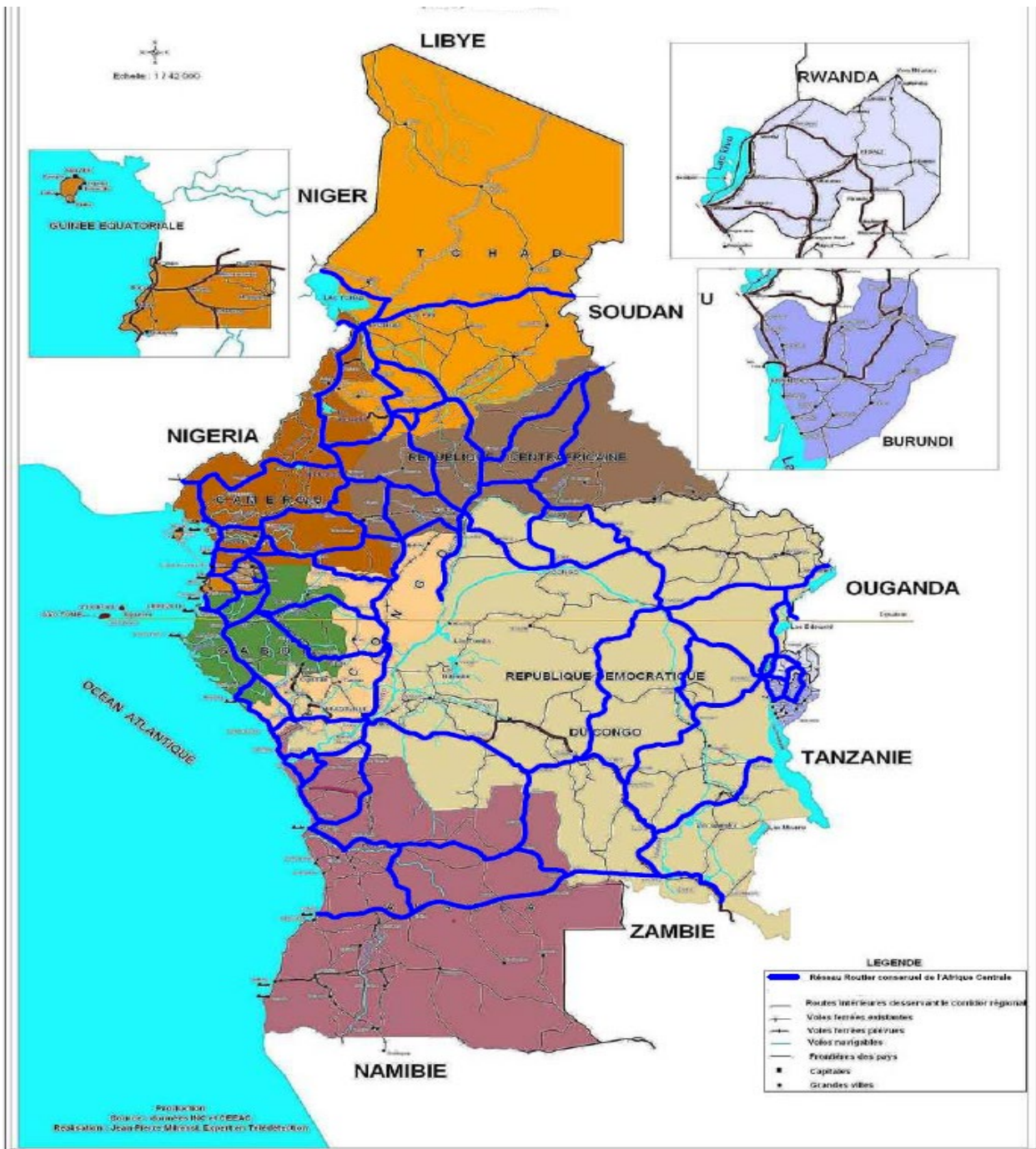
Le Réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC, dans sa version harmonisée avec celui du Réseau routier consensuel de l'Afrique Centrale, prend en compte :

- les cinq critères de sélection explicités dans le Règlement n° 9/00/CEMAC-067-CM-04 du 20 juillet 2000 portant adoption du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC, à savoir :
 - rechercher un réseau minimum en utilisant au mieux la capacité de transport existante, c'est-à-dire « choisir ce qui est le plus immédiatement réalisable et moins onéreux » quand un choix se pose.
 - utiliser la complémentarité du transport multimodal (rail – route – voie d'eau), en mettant un accent particulier sur la possibilité pour les pays enclavés et les régions éloignées des pays côtiers d'accéder facilement au port maritime ;
 - adopter une politique qui permettra de relier les capitales entre elles par des routes bitumées, sachant que celles-ci entraîneront une augmentation du trafic ;
 - relier la CEMAC avec les pays et les régions environnantes (Nigeria, République démocratique du Congo, Angola via le Cabinda, Libye, Soudan) ;
 - protéger l'environnement, surtout en ce qui concerne la protection de la forêt équatoriale.

- les trois critères supplémentaires proposés par la CEEAC et la CEA pour le choix des axes dans la zone CEMAC, à savoir :
 - accorder la priorité à une seule liaison routière entre couple de capitales ;
 - saisir les opportunités d'interconnexion des chemins de fer ;
 - d'assurer les liaisons maritimes et aériennes entre capitales insulaires et les autres.

- les critères additionnels amendés par le forum lors de la réunion ministérielle du 20 juillet 2000, à savoir :
 - introduire en lieu et place de « corridor de transit » le concept de « corridor de développement » qui exprime la priorité à accorder au corridor générant un développement économique optimal entre un couple de pays ;
 - mettre en cohérence le développement des infrastructures et la lutte contre la pauvreté.

Figure 1: Réseau routier consensuel de l'Afrique Centrale



IX.3.9 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

Le Tchad dispose d'un réseau national d'infrastructures aéroportuaires dense de 52 aéroports nationaux ouverts à la circulation aérienne publique parmi lesquels on dénombre 5 aéroports principaux et 47 aérodromes dont 15 équipés d'un système d'information de vol AFIS (Aéroport Flight Information Services). A cela, il convient d'ajouter 16 aérodromes privés, ce qui porte à un total de 68 aérodromes.

Tableau 2- : Principaux aéroports et caractéristiques de base

Aéroport	Code OACI	Coordonnées géographiques Latitude/Longitude	Altitude (m)	Piste d'atterrissage / envol		
				dimensions (longueur x largeur)	revêtement	Accessibilité (portance)
Ndjamena	FTTJ	12°07'N/015°014'E	295	2.800 m x 45 m	Béton bitumineux	B 747, A340
Abéché	FTTC	13°51'N/020°51'E	545	2.800 m x 30 m	Béton bitumineux	B 737 - 400
Faya Largeau	FTTY	17°55'N/019°06'E	235	2.800 x 45 m	Béton bitumineux	B747, A340
Moundou	FTTD	08°37'N/016°04'E	429	3.000 m x 45 m	Béton bitumineux	B 737 - 400
Sarh	FTTA	09°09'N/018°23'E	365	1.800 x 40 m	1.400 m en latérite bitume sur 200 m à chaque extrémité	C130

Source : ASECNA

En dehors des aéroports de Moundou, Abéché et Faya Largeau qui accueillent des avions de type B375, l'aéroport international de N'Djamena / Hassan Djamous est le seul aéroport principal répondant aux exigences de l'OACI et retenu sur le plan régional de la navigation aérienne Afrique - Océan indien (ANP/AFI) pour assurer le trafic international de vols réguliers. Aucun autre aéroport principal du Tchad n'est encore aménagé aux normes OACI pour servir en cas de besoin, d'aéroport de dégivrage de l'aéroport international de Ndjamena.

L'aéroport de N'Djamena concentre à lui seul plus de 96% du trafic passagers et fret. Le trafic passager tous aéroports confondus, était, en 2015 de 230 701 passagers, dont 87 % en trafic international. Selon les précisions faites par l'ADAC dans le cadre de l'Etude portée sur la prévision du trafic aérien, ces chiffres iront crescendo pour atteindre 1 524 005 passagers d'ici 2040.

En termes de travaux réalisés sur les aéroports, on note :

- au niveau de l'aéroport international de Ndjamena, la réhabilitation en 2003 de l'aire de mouvement, la construction en 2008 du mur de clôture de l'aéroport, la réhabilitation en 2008-2009 des équipements électriques et du balisage lumineux, l'aménagement d'un chemin de ronde et d'une salle de crise ;
- la construction du mur de clôture de l'aéroport d'Abéché en 2008 ;
- la réhabilitation des aires de mouvement et la construction du mur de clôture de l'aéroport de Moundou ;
- le bitumage en 2011 de la piste d'atterrissage, la construction de l'aérogare et du mur de clôture de l'aéroport d'Amdjarass ;
- La construction des aires de mouvement de l'aéroport de Koumra.

Par ailleurs, il faut souligner que l'emprise de l'aéroport actuel de Ndjamena est entourée par l'urbanisation de la ville. De plus, la proximité de la frontière avec le Cameroun (1 km environ) pourrait

s'avérer contraignante pour des missions de secours et sauvetage par les équipes tchadiennes en cas d'accident ou incident d'aéronef en territoire camerounais.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il a été décidé de construire un nouvel aéroport de remplacement. L'Etat Tchadien a obtenu un financement de l'EXIM BANK of China pour la construction clé en main de ce nouvel aéroport international situé à Djarmaya, à une vingtaine de kilomètres de Ndjamena.

L'organisation et la gestion de l'espace aérien tchadien pour y assurer la sécurité de la navigation aérienne sont confiées à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), fournisseur de service public à caractère multinational, rassemblant 18 Etats membres (dont le Tchad et les autres pays de la CEMAC) et la France.

Au terme d'un contrat particulier, l'ASECNA assure également depuis 2001, la gestion de l'aéroport international de N'Djamena / Hassan Djamous, 3 autres aéroports principaux (Abéché, Faya Largeau, Moundou) et de 14 aéroports secondaires (Am Timan, Ati, Bardaï, Biltine, Bokoro, Bol, Bongor, Bousso, Doba, Fada, Laï, Mao, Mongo, Ounianga Kébir, Pala) du Tchad.

En ce qui concerne les 34 aérodromes secondaires restants dont la gestion est placée de façon transitoire sous la responsabilité de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC), très peu sont dotés d'installations appropriées et en état d'usage. Tous ont un volume de trafic insuffisant pour générer des recettes suffisantes pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement. Il en résulte que la plupart de ces aéroports sombrent dans un état indéfini de sécurité, faute de moyens mobilisés.

Le rapprochement du réseau d'aérodromes secondaires avec le réseau routier national structurant permanent n'a pas également été établi pour déterminer les aérodromes qui ont encore une fonction de désenclavement et qui doivent être réhabilités et maintenus conformément aux exigences de l'OACI avec la couverture minimale du niveau de sécurisation de la navigation aérienne.

Au niveau de l'offre de transport aérien domestique, celle-ci compte six exploitants aériens titulaires d'un agrément et d'un certificat d'exploitation de transport aérien (CTA) dont un seul autorisé à effectuer un service régulier : Tchadia Airlines, compagnie nationale assurant des vols réguliers domestiques et régionaux. Les cinq autres exploitants sont seulement autorisés, soit à faire des vols à la demande et des évacuations sanitaires EVASAN (RJM exploitation, Tourma Maïba Airways) et des vols réservés à une clientèle restreinte (Sahara Aero Service, CHC Chad, MAF Chad).

Tableau 14 : Liste des compagnies aériennes

N°	Compagnies	Fréquences	Année d'exploitation
1.	AIR France	3/7	1960
2.	SUDAN AIRWAYS	2/7	1966
3.	SAUDI ARABIAN AIRLINES	2/7	1974
4.	ETHIOPIAN AIRLINES	7/7	1988
5.	CARGOLUX AIRLINES	1/7	2004
6.	CAMAIR CO	3/7	2011
7.	ASKY AIRLINES	7/7	2012
8.	TURKISH AIRLINES	4/7	2013
9.	AIR COTE D'IVOIRE	3/7	2014
10.	ROYAL AIR MAROC	3/7	2014
11.	TARCO AIR	2/7	2014
12.	EGYPT AIR	3/7	2014
13.	CEIBA INTERCONTINENTAL	2/7	2015

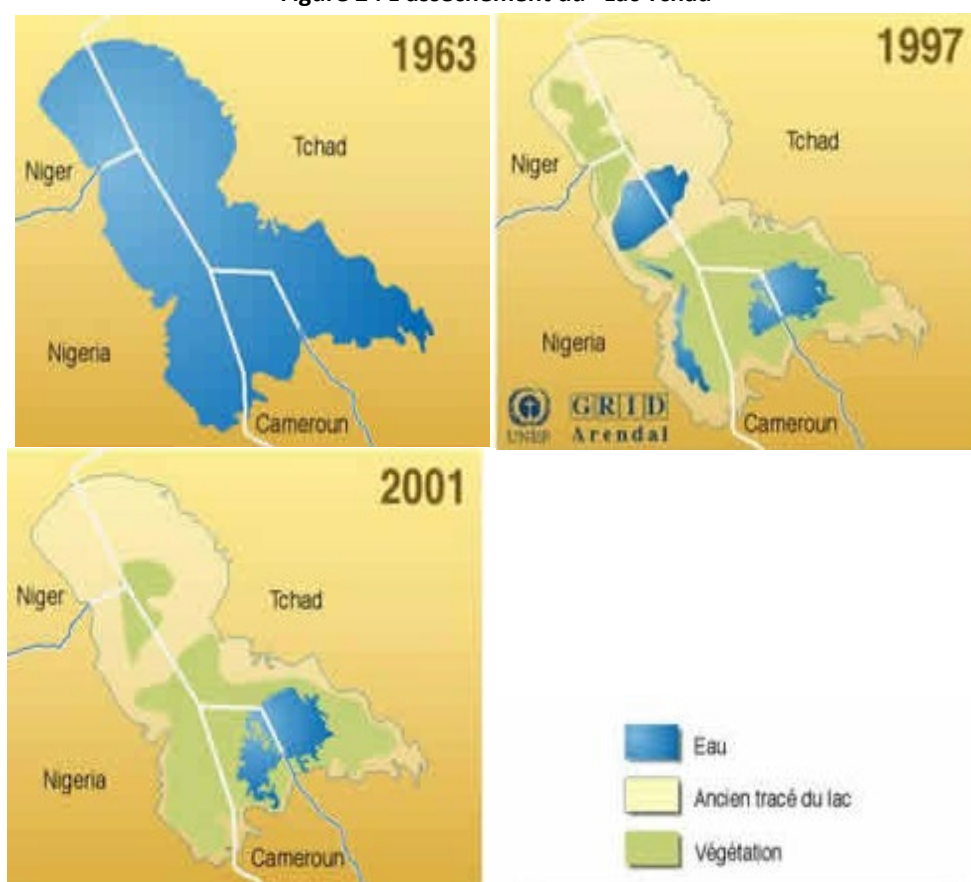
Source : ADAC

IX.3.10 LES VOIES D'EAU NAVIGABLES

Le réseau fluvial, peu développé et surtout tributaire des saisons, comprend le **Chari** (1.200 km) tributaire du Lac Tchad et son affluent le Logone (1.000 km). Ce dernier est seulement navigable 2 mois par an alors que le Chari est navigable de façon quasi-permanente en aval de N'djaména, et 4 mois par an de Sarh à N'djaména.

Le Lac Tchad est situé à l'est du Sahel Africain et en bordure sud du Sahara, constituant encore en 1963 une vaste étendue d'eau douce de 25.000 km² partagée entre le Cameroun au sud (8 %), le Niger au nord-ouest (17 %), le Nigeria à l'ouest (25 %) et le Tchad à l'est (50 %). En 2001, sa superficie descend à 4.000 km² et seuls le Cameroun et le Tchad sont riverains du lac Tchad. L'ancienne aire du lac intégrant le Niger et le Nigeria est reprise soit par la végétation, soit par des étendues de sable, soit par les installations humaines.

Figure 2 : L'assèchement du Lac Tchad



En 2008, le lac Tchad ne couvre plus qu'une superficie de 2.500 km² à l'embouchure des fleuves Chari et Logone, soit seulement 10% de la surface qu'elle occupait en 1963. Sa faible profondeur, au maximum de 7 mètres, le rend fragile et très dépendant des fluctuations saisonnières. La navigation n'y est possible que pour des petites embarcations de faible tirant d'eau.

Les activités de transport sur le lac sont assurées par des pirogues motorisées de quinze à vingt mètres de long et d'une charge maximale d'une quinzaine de tonnes. Le transport lacustre constitue un secteur d'activité presque exclusivement informel, malgré sa place importante dans les échanges commerciaux transfrontaliers que les quatre (4) pays riverains que sont le Niger, le Nigeria, le Cameroun et le Tchad, entretiennent dans cette zone. Les conditions de navigation sont très difficiles et les coûts de transport élevés en raison de l'ensablement ou de l'obstruction des passes navigables par de la végétation marécageuse ou des bans de terre.

IX.3.11 **LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES**

Jusqu'à nos jours, le Tchad ne dispose d'aucun réseau d'infrastructures ferroviaires. Conscient de la situation et déterminé à mettre en place un projet de développement d'infrastructures ferroviaires, le Tchad a signé :

- un accord avec le Cameroun en 2014 pour la réalisation de l'extension du chemin de fer camerounais au Tchad ; deux itinéraires ont été prévus pour relier N'Gaoundéré et Moundou. L'un par Garoua au Cameroun et l'autre par Moundou au Tchad. Selon les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des infrastructures routières et ferroviaires aux horizons 2025 et 2035 en zone CEMAC, les coûts d'investissement et les trafics attendus sont si proches qu'il est difficile de préconiser l'une ou l'autre solution. Quelle que soit la variante retenue pour l'accès à Ndjamena, le programme prévoit la construction de 1690 de lignes pour un coût de 5 422 ou 5 519 milliards de FCFA en fonction de l'itinéraire retenu.
- en décembre 2016 avec le Soudan, un mémorandum d'entente dans le cadre de l'extension du chemin de fer soudanais vers le Tchad.

En dehors du projet de l'extension des deux lignes précitées, le pays s'est également engagé dans le projet de construction de la ligne de chemin de fer du G5 Sahel, le Transsaharien. Cette ligne ferroviaire devait à terme relier les capitales des pays membres du G5 Sahel qui sont : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. En novembre 2016 les experts du comité de pilotage ont validé les termes de référence (TDR) de l'étude de faisabilité.

Dans le souci d'assurer le suivi de ces différents projets, il a été créé en juin 2016 un Office National des Chemins de Fer en abrégé ONCF, chargé de la réalisation des études, de l'exploitation, de l'entretien, de la planification et de l'exécution des travaux.

IX.3.12 **LES AVANCEES CONSTATEES DEPUIS 2000**

Les études

Les infrastructures routières tchadiennes ont connu une expansion significative dès la première phase d'application de la SNT. Le Ministère en charge des infrastructures routières a lancé à travers la DGR, un important programme d'études routières en vue de l'extension des itinéraires bitumés du réseau prioritaire. Les études réalisées ou actuellement en cours portent sur un linéaire de plus 3 000 km.

Ces études dont la plupart ont conduit à la réalisation effective des travaux sont en général financées sur les ressources locales (budget ordinaire de l'Etat, revenu pétrolier) et quelques fois par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) extérieurs, font intervenir des bureaux d'études nationaux et internationaux. Elles vont de l'étude de faisabilité aux études détaillées accompagnées de dossiers d'appel d'offres complets.

Les travaux réalisés

De l'an 2000 à nos jours, le réseau routier dit prioritaire a connu une progression de 35%. Il est passé de 4764 km (inventaire PST2) à 7345 km. On note cumulativement, un développement important du réseau routier bitumé : environ 350 km en 2000 à 1 500 km fin

2010 et 2300 km en 2016. Cette progression a notamment été rendue possible par l'arrivée à partir de 2003 des fonds issus des revenus pétroliers ainsi que par l'augmentation des fonds des partenaires au développement.

La part des routes bitumées représente à nos jours 82% du RNP (réseau national permanent, 29% du réseau national prioritaire et 8% environ du réseau d'intérêt national et régional placé sous la gestion du Ministère des Infrastructures. Pour l'ensemble des travaux réalisés au cours de ces deux dernières décennies, on relève une intensification des travaux entre les années 2006 à 2014 avec un maximum de 450 km de routes bitumées ouvertes à la circulation en 2010.

Les dernières années (2015 à 2017) sont marquées par la conjoncture économique molle à laquelle le pays fait face actuellement. Avec un total d'environ 2300 km de routes bitumées en 2015, selon les prévisions des études, la longueur totale des routes bitumées atteindrait 3692 km d'ici l'an 2020. Ces prévisions n'ont pas pris en compte la crise financière évoquée ci-dessus. En dehors des projets financés par des bailleurs extérieurs, la plupart des projets et chantiers sur financement de l'Etat sont aux arrêts.

En termes d'investissements, selon la DGMGR, le financement des travaux d'aménagement et de bitumage des routes nationales, hormis les voiries urbaines auraient coûté environ 490 000 000 000 FCFA en douze ans. Ce financement qui est partagé entre le budget ordinaire de l'Etat (49,26%) et les fonds pétroliers (50,74%) est réalisé uniquement entre 2004 à 2016. La part des études et contrôle des travaux représente environ 9% de ce montant. Il faut noter qu'un nombre important des projets sont, soit cofinancés par les bailleurs extérieurs et l'Etat, soit financés à 100% par des bailleurs.

Il n'y a cependant pas de mécanisme formel d'harmonisation de l'aide extérieure au Tchad.

Dans l'ensemble, les bailleurs de fonds agissent en finançant parallèlement les secteurs nécessitant le plus de moyens et en cherchant à contribuer avec acuité dans la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que le FED, la BID et la BAD sont leaders dans les domaines des Transports et Infrastructures. Les investissements réalisés entre 2002 et 2015, d'une part par le gouvernement et d'autre part par les bailleurs extérieurs dans ce domaine illustre le cas.

IX.4 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

La gestion de la crise infrastructurelle et le transport seront l'un des plus grands défis et aussi l'une des opportunités de développement pour le Tchad dans les années à venir. L'on estime que moins d'un tiers de la population tchadienne a accès à une route praticable en toute saison, tandis que les coûts de transport et les délais d'acheminement des marchandises le long des corridors routiers sont deux à trois fois supérieurs à ceux des autres pays de la région.

La politique en matière d'infrastructure est un sujet de préoccupation majeure. Ce pourquoi on pense qu'en l'absence d'une politique judicieuse et prospective en ce domaine, aucun pays digne de ce nom ne peut prétendre améliorer ses résultats économiques. Il faut donc retenir qu'une grande partie de la croissance des Etats se réalise aujourd'hui. Cette croissance doit être accompagnée par des infrastructures et le transport car un déficit dans ce domaine peut faire que la croissance s'essouffle du fait de l'inadéquation des infrastructures et le transport avec le développement économique du pays.

Le Tchad est appelé à développer et améliorer les infrastructures et le transport afin de lutter efficacement contre la pauvreté. Il faut augmenter les investissements en matière d'infrastructures et de transport et aussi une planification adéquate, un bon entretien et une gestion du secteur qui s'inscrit dans la durée. Le Tchad se doit aussi de mettre en place des outils juridiques, financiers, techniques, opérationnels pour gérer les projets d'infrastructures et de transport en lieu et place des lois anciennes et obsolètes.

L'un des défis qui n'est pas des moindres est celui de la lutte contre le détournement des fonds destinés aux infrastructures et aux transports par les responsables en charge des projets. Il faut aussi cesser d'attribuer les marchés en fonction des affinités ou de manière clanique. En clair il faut de la transparence dans le processus d'attribution des marchés. L'entretien des infrastructures déjà existantes est l'un des problèmes dont l'Etat tchadien doit prendre au sérieux.

Pour accompagner son développement, les infrastructures et les transports constituent à la fois un facteur accélérateur de la croissance et de la mutation économique nécessaire du Tchad. Les infrastructures et le transport ont également des effets sur la pauvreté. Elles contribuent à améliorer la santé, la nutrition, l'éducation et la cohésion sociale. On constate en effet que les infrastructures participent de façon très utile à la réalisation de tous les OMD. Les nombreux avantages que procurent les infrastructures et le transport ont également été confirmés par le Projet Objectifs du millénaire des Nations Unies en 2005, qui prône une augmentation majeure des investissements dans ces secteurs de base afin d'aider les pays à sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

Pour réduire efficacement la pauvreté, le développement des infrastructures et le transport doivent être coordonnée avec d'autres questions importantes telles que les politiques agricoles, environnementales et commerciales. Pour ce faire :

- Développer et améliorer les infrastructures afin de lutter contre la pauvreté
- Entretien des infrastructures déjà existantes

- Assurer le désenclavement du pays par le maintien d'un niveau d'accessibilité par air pour toutes les Provinces
- Accélérer la mise en œuvre des nouveaux projets notamment la construction de la transsaharienne et la liaison ferroviaire Tchad-Cameroun et Tchad- Soudan
- Envisager la liaison Tchad – Libye

Un réseau routier en bon état et des moyens de transport adéquats, permettront aux populations d'avoir accès plus facilement aux services socio-économiques de base ; Notamment les centres de santé, les écoles, l'administration, les marchés. Ceci aura un impact Significatif sur l'amélioration des conditions de vie des populations comme de l'Etat.

X SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

X.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Situé au cœur de l'Afrique et au carrefour de civilisations entre l'Afrique blanche arabe et l'Afrique noire, le Tchad présente l'une des situations géopolitiques les plus compliquées du continent. Depuis un quart de siècle, la confusion de guerres civiles à répétition et la complication de l'hégémonie extérieure ont obscurci les problèmes d'un pays pauvre et enclavé. Ces conflits cycliques inhérents au système politique tchadien ont pour ressorts des tensions internes et externes.

En 1990, le Mouvement Patriotique du Salut (MPS) s'empare de N'Djamena et installe Idriss Deby Itno, Président de la République. L'avènement d'Idriss Deby Itno en décembre 1990 coïncide avec la vague de démocratisation du début des années 1990, ayant pour déclic la conclusion de la Conférence de Baule de 20 juin 1990 ayant conditionnée l'aide au développement à la bonne gouvernance. La conférence nationale souveraine du Bénin de février 1990 fait des émules en Afrique où successivement plusieurs pays africains ont organisé des conférences nationales souveraines pour jeter des nouvelles bases de gouvernance démocratique.

Emboîtant les pas aux autres pays, le Tchad organisa du 15 janvier au 6 avril 1993, sa conférence nationale souveraine qui a permis aux tchadiens de toutes les sensibilités de se pencher sur l'avenir de leur pays. Cette grande messe politique qui est la Conférence Nationale Souveraine a permis au Tchad d'appréhender les divers maux qui ont entravé le vivre ensemble entre ses fils et son développement depuis son accession à l'indépendance, le 11 août 1960. Les résolutions pertinentes issues de ce dialogue entre les tchadiens ont permis de jeter les fondamentaux d'une nouvelle base de gouvernance démocratique au Tchad.

Le 20 avril 2021, la mort brusque du Maréchal du Tchad IDRSS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, tombé sur le champ d'honneur pour la défense de l'intégrité territoriale a failli basculé le pays dans l'inconnu. Au refus du Président de l'Assemblée Nationale de prendre les commandes de la Transition comme le prévoit la Constitution, les Forces de Défense et de Sécurité ont pris la destinée du pays en main, mettant en place le Conseil Militaire de Transition (CMT) pour la gestion d'une transition de 18 mois. Une Charte de Transition fut publiée le 21 avril 2021 et un Premier Ministre a été nommé le 26 avril 2021. Ainsi, les jalons d'une étape de gestion exceptionnelle pour un processus de retour à l'ordre constitutionnel pour le Tchad sont posés.

Le Tchad, ce vaste territoire de 1284000 Km² est un pays dont le développement doit tenir compte des divers facteurs tant endogènes qu'exogènes qui le caractérisent. Du point de vue bioclimatique, le Tchad est divisé en trois zones principales qui sont: la zone saharienne au nord, la zone sahélienne au centre et la zone soudanienne au sud. Les facteurs liés au climat, à la végétation, à l'hydrographie, ainsi qu'aux sols peuvent influencer sur les milieux des humains et déterminer les opportunités et les contraintes. Administrativement, le Tchad est divisé en 23 provinces, 95 départements et 365 communes selon l'Ordonnance N°0037/PR/2018, du 7 août 2018.

Du point de vue démographique, la population du Tchad qui était estimée à près de 3 millions d'habitants au moment de l'indépendance en 1960 a atteint 6 279 931 habitants au 1^{er} Recensement Général de la population et de l'Habitat (RGPH 1) de 1993 et 11 038 873 habitants au dernier recensement de 2009 (RGPH 2). Cette population a atteint 15 778 417 habitants en 2017 (Annuaire des Statistiques Sanitaires, 2017) et atteindra 16 244 513 habitants en 2020 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014). Selon les résultats de RGPH 2009, la structure par âge et par sexe, montre que la population âgée de moins de 15 ans représente environ 51 % de la population totale, 47% ont entre 15-59 ans et 3% pour les

personnes âgées de plus de 64 ans et la proportion des femmes représente 50,7% de la population totale.

En 2017, l'Indice du Développement Humain (IDH) place le Tchad au 186^{ème} rang sur 189 pays (PNUD 2017). Par ailleurs, l'instabilité régionale met le Tchad dans une situation socio-économique et humanitaire difficile. Le pays accueille des centaines de milliers de réfugiés (environ 520.129 en 2021) en provenance de la République Centrafricaine, du Soudan (Darfour), du Nigeria et du Niger.

C'est dans un contexte de récession économique depuis 2014 (choc pétrolier de 2014), la crise sécuritaire liée aux groupes terroristes, notamment la secte de Boko Haram et la pandémie de COVID-19 depuis mars 2020 qui a radicalement changé sa situation macroéconomique que le Tchad doit faire face aux multiples sollicitations de sa population en matière de développement de façon générale, et satisfaire les attentes de sa population en matière des soins de santé et protection sociale en particulier.

En matière de santé et affaires sociales, l'Etat tchadien a fait des immenses efforts depuis 1990 à nos jours. L'exploitation pétrolière depuis 2003 a offert au Tchad une grande opportunité de réaliser des investissements majeurs en termes d'infrastructures sanitaires et sociales. Un effort important était également fait en matière de recrutement des personnels qualifiés, pour améliorer la prise en charge sanitaire d'une population de plus en plus en augmentation. Des actions importantes en matière de protection des groupes vulnérables ont été faites en vue de la réduction des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La priorité du Gouvernement tchadien est d'assurer à toute la population tchadienne des soins de santé de qualité, accessible à tous. Pour ce faire, il s'est fixé, dans son Plan Quinquennal de développement (PQ 2016 – 2020), comme objectif principal, d'améliorer l'état de santé de la population en mettant l'accent particulièrement sur : i) l'amélioration du pilotage du secteur de santé ; ii) l'accroissement de l'offre et la qualité des services de santé et iii) l'amélioration de l'état nutritionnel en faveur de la population en général et plus particulièrement des femmes et des enfants et ce, dans le contexte global du Développement Durable.

Aussi, dans le même ordre d'idée, le Gouvernement porte une attention particulière pour le soutien et la protection des couches vulnérables pour le bien-être social de tous.

Pour adapter les interventions au contexte actuel et pour plus d'efficacité, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont adopté depuis quelques années plusieurs documents des politiques et stratégies en matière de santé et affaires sociales. Mais au-delà de ces documents de politiques et stratégies, il faut des ressources suffisantes, tant humaines que financières pour répondre aux besoins sanitaires des populations de plus en plus grandissantes.

X.2 LES GRANDS ENJEUX DU SECTEUR DE LA SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Le secteur de la santé comme celui des affaires sociales éprouvent d'énormes difficultés, tant les besoins et attentes des populations sont énormes, alors que les prestations fournies sont faibles et limitées au regard des insuffisances des ressources de l'Etat tchadien.

X.2.1 LES GRANDS ENJEUX DU SECTEUR DE LA SANTE

Malgré les efforts consentis par le Tchad depuis les 3 dernières décennies, le système de santé demeure encore faible et peu résilient. L'accès aux services de soins curatifs, préventifs et promotionnels de qualité et équitable pour toutes les populations n'est pas encore une réalité. Les

principales morbidités que sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, les traumatismes, et la malnutrition chronique sévissent de façon permanente dans les formations sanitaires et tuent fréquemment les populations tchadiennes, en l'occurrence les enfants.

Parmi toutes ces maladies, le paludisme demeure toujours le plus grand problème de santé publique au Tchad, avec en 2014, une morbidité hospitalière de 35,4% et un taux de létalité de 3,9%. C'est la raison pour laquelle, le Plan Stratégique National de lutte contre le paludisme 2014-2018 s'est fixé pour objectif général de réduire de moitié la mortalité et la morbidité imputables au paludisme, particulièrement chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. En ce qui concerne les épidémies, la morbidité et la mortalité dues à la méningite et à la rougeole persistent et sont régulièrement enregistrées dans les formations sanitaires du pays.

Depuis quelques décennies, le Tchad a fait un grand effort dans le domaine des constructions des infrastructures, les dotations en équipements biomédicaux et moyens logistiques, la formation et mobilisation du personnel qualifié, le financement des services de gratuité des soins, la création de nouveaux programmes de santé, etc., cependant les indicateurs de santé demeurent encore faibles et attestent d'une situation sanitaire peu reluisante de la population tchadienne.

L'analyse des quelques indicateurs de santé du Tchad

En confrontant les résultats des enquêtes EDST de 2004 et ceux de l'EDST 2014-2015, bien qu'une légère amélioration est constatée dans les indicateurs, la situation sanitaire est loin d'être bonne. En ce qui concerne la santé maternelle, le taux de mortalité maternelle est passé de 1.099 pour 100.000 naissances vivantes (NV) en 2004 à 860 pour 100.000 NV en 2014, soit une baisse d'environ 20% sur une période de 11 ans. La cible fixée par le pays pour 2015 (OMD) était de 275 décès pour 100 000 naissances vivantes. Ce rythme de réduction qui est d'environ 2% l'an est trop lent. Sans efforts et investissements supplémentaires, plusieurs décennies seront nécessaires pour atteindre la cible fixée pour 2015 (PNDS 2018-2021).

Le taux de Couverture des premières et quatrièmes consultations prénatales (CPN1 et CPN4) sont passés pour la CPN 1 de 53% en 2004 à 64% en 2014 et pour la CPN4 de 23% en 2004 à 31% en 2014. Le taux de couverture en VAT 2 + des femmes enceintes est passé de 42% en 2004 à 56% en 2014. Le taux de couverture en accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 20,7% en 2004 à 34 % en 2014. Ce taux de couverture est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural où les tabous autour de l'accouchement sont encore très importants. Seulement 22% des accouchements ont eu lieu dans un établissement de soins en 2014. Le taux de couverture de CPoN n'est que de 8.65% en 2015. La prévalence contraceptive moderne est passée de 1,6% en 2004 à 5% en 2014.

En matière de santé de l'enfant, entre 2004 et 2014, le taux de mortalité néonatale est passé de 48‰ à 34‰ pour une cible Objectif du millénaire pour le développement (OMD) fixée à 12‰. Le taux de mortalité infantile est passé de 102‰ à 72‰ soit une réduction moyenne annuelle de 3%. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est passée de 163 à 133‰ sur la même période, soit 1.8% de réduction moyenne annuelle. La cible OMD était de 64‰. Toutefois, ces taux restent encore élevés. Les couvertures vaccinales sont encore très basses au Tchad. La couverture vaccinale complète avant le premier anniversaire est passée de 11% en 2004 à 25% en 2014 tandis que les taux de couverture par vaccin sont variables (le BCG est de 60%, les taux de Penta 1 et Penta 3 sont respectivement de 58% et 33%, soit une déperdition de 25%).

Autre problème majeur des enfants, c'est la malnutrition. Selon l'enquête SMART, 2016, la prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) ou émaciation est estimée à 11,9%, soit 277.800 enfants de moins de 5 ans. Cette prévalence est au-dessus du seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS. En outre, 26%

des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique ou retard de croissance et 20% d'insuffisance pondérale qui est la combinaison des 2 précédentes formes.

La question de la santé des adolescents reste dominée par leur sexualité précoce qui les expose aux divers risques sanitaires. Au Tchad, les moins de 25 ans représentent 68% du total de la Population. Chez les adolescents, 36% des femmes de 15 à 19 ans ont commencé leur vie féconde et 30% ont déjà un enfant. Cette entrée précoce dans la vie féconde, facilitée par un niveau d'instruction faible (62% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction), favorise la morbidité et la mortalité chez la femme. Selon l'enquête STEPS WISE de 2008, la prévalence du tabagisme chez les jeunes est de 11,2 % et celle de l'alcoolisme est de 17%.

Au-delà de ces problèmes majeurs de santé publique du Tchad, il faut relever que l'incidence des certaines maladies transmissibles persiste, notamment la tuberculose et le VIH.

Selon l'OMS, la prévalence de la tuberculose était estimée à 209 cas pour 100 000 habitants et l'incidence à 159 cas en 2013. Ceci correspond à 20 492 cas de tuberculose attendus en 2015. Cependant, en 2015, seuls 12 026 cas ont été notifiés soit environ 60% au lieu de 70% attendus. Bien que sa prévalence ait baissé ces dernières années (3,3% en 2005 à 1,6% en 2014-2015), le VIH/SIDA reste encore un problème majeur de santé publique au Tchad. Selon l'ONUSIDA, le nombre des PVVIH était estimé à 210 000 dont 88 047 avait besoin de traitement. En 2016, le nombre des personnes vivant avec le VIH sous traitement ARV était de 44 207 (*PNDS 2018-2021*)

Revue des politiques et stratégies en matière de santé au Tchad

La politique Nationale de la Santé (PNS)

Le système de santé du Tchad est axé principalement sur la politique nationale de santé (PNS). Le Tchad s'est doté d'une PNS adoptée à la Réunion sectorielle de janvier 1993. Elle a été révisée une première fois en mars 1999, une seconde fois en septembre 2007 et une troisième fois en mars 2016 pour s'adapter aux différents contextes.

La Politique Nationale de Santé 2016-2030 s'inscrit en droite ligne de la vision du Tchad à l'Horizon 2030 et des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'Horizon 2030. La mise en œuvre de la PNS 2016-2030 se fait à travers des plans nationaux et régionaux de développement sanitaire et vise à permettre au Tchad de disposer d'ici 2030, d'un système de santé performant et résilient, qui permet la prise en charge optimale de tous les besoins de santé des populations vivant sur le territoire, en particulier les plus pauvres et vulnérables. La Politique Nationale de Santé définit les orientations stratégiques basées sur les six piliers du système de santé que sont : gouvernance, leadership, coordination et partenariat, système d'information sanitaire, prestations de services, ressources et médicaments.

Les orientations globales de la Politique Nationale de la Santé sont les aspirations en rapport avec la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux problèmes prioritaires de santé de la population en général et plus particulièrement ceux de la santé de la mère et de l'enfant, le renforcement des interventions contre les principales maladies par la mise en place des programmes, l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des services de santé de qualité.

OBJECTIFS DU PNS 2016-2030

Les objectifs visés par la Politique Nationale de la Santé à l'horizon 2030 sont ambitieux. Pour les atteindre, il faut nécessaire que le Tchad mette les moyens nécessaires tant en ressources humaines

et financières pour pouvoir les atteindre. Il faut également une forte adhésion et accompagnement des partenaires du Tchad pour réussir ce pari à l'horizon 2030.

L'objectif général de la Politique Nationale de Santé est d'assurer à la population l'accès universel aux soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne

Afin de contribuer efficacement au développement socio-économique du pays. Pour cela, il s'agit d'améliorer l'état de santé et de bien-être des populations en général, et particulièrement des plus vulnérables dans un contexte global des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Les objectifs spécifiques

1. D'ici 2030, réduire le taux de mortalité maternelle de 860 pour 100.000 naissances vivantes à 500 pour 100.000 naissances vivantes;
2. D'ici 2030, réduire le taux de mortalité infantile de 72 pour 1.000 à 30 pour 1000;
3. D'ici 2030, réduire le taux de mortalité néo-natale de 34 pour 1.000 à 10 pour 1000;
4. D'ici 2030, éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et réduire la prévalence du VIH de 1,6% à 0,3% dans la population générale ;
5. D'ici 2030, réduire de 30% la prévalence de la tuberculose qui est de 221 pour 100.000 habitants ;
6. D'ici 2030, réduire d'au moins 90 % le taux de morbidité et de mortalité liées au paludisme ;
7. D'ici 2030, éliminer les principales maladies tropicales négligées, les hépatites virales et les maladies transmissibles par l'eau et autres maladies transmissibles ;
8. D'ici 2030, promouvoir la santé mentale ;
9. D'ici 2030, renforcer la lutte contre les substances psycho-actives notamment les stupéfiants, l'alcool et le tabac ;
10. D'ici 2030, réduire significativement le nombre des décès et des blessures dus à des accidents de la voie publique ;
11. D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et génésique, y compris la planification familiale, à l'information et à l'éducation en matière de santé, et la prise en compte de la santé génésique dans les stratégies et programmes nationaux ;
12. D'ici 2030, atteindre la couverture sanitaire universelle, qui comprend une protection contre le risque financier, en donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces et de qualité ;
13. D'ici 2030, réduire le nombre des décès et des maladies dues à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;
14. D'ici 2030, appuyer la recherche et mettre en place une unité locale de production de médicaments essentiels génériques et des réactifs à un coût abordable et assurer l'accès universel aux médicaments ;

15. D'ici 2030, renforcer le système d'approvisionnement et de distribution afin de mettre à la disposition de la population des médicaments, vaccins, réactifs et autres intrants de qualité ;

16. D'ici 2030, renforcer la qualité des analyses médicales dans tous les laboratoires ;

17. D'ici 2030, accroître le budget de la santé à 20% du budget général de l'État ;

18. D'ici 2030, réduire les différentes formes de malnutrition suivantes dans la population tchadienne :

- Le niveau de malnutrition chronique qui est de 39,9 % à 20% ;
- Le niveau de malnutrition aiguë qui est de 13 % à moins de 5% ;
- A moins de 30 % l'anémie chez les femmes enceintes;

19. D'ici 2030, augmenter le taux de l'allaitement maternel exclusif de 0,3 % à plus de 30% ;

20. D'ici 2030, atteindre au moins 90% de couverture vaccinale pour chaque antigène.

Afin de traduire la Politique nationale de santé (PNS) 2016-2030 en acte, le Ministère de la Santé Publique a procédé à l'élaboration du Plan National de Développement Sanitaire Troisième Génération (PNDS3).

Le Plan National de Développement Sanitaire 2018-2021 (PNDS3)

Objectif général : Assurer à la population l'accès universel aux soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne afin de contribuer efficacement au développement socio-économique du pays. Cet objectif général est décliné en plusieurs objectifs spécifiques, qui sont :

OS1: Contribuer à la réduction de la mortalité maternelle;

OS2: Contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité infanto-juvénile;

OS3: Contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles;

OS4: Contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux maladies non transmissibles

OS5: Contribuer à l'atteinte de la Couverture sanitaire universelle (accès équitable aux services de santé curatifs, préventifs, promotionnels et de réadaptation ainsi que la protection contre le risque financier lié au paiement des soins)

La mise en œuvre du PNDS3 vise à atteindre les résultats définis dans la Politique Nationale de Santé 2016-2030 :

a) Orientations stratégiques relatives à la gouvernance & leadership

Il s'agit de renforcer la gouvernance et de redynamiser la multisectorialité dans la mise en œuvre des activités sanitaires à tous les niveaux du système de santé.

b) Orientations stratégiques relatives au financement de la santé

Il question accroître les ressources financières du secteur de la santé et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation, de promouvoir des mécanismes de protection de la population contre le risque financier lié au paiement ainsi que l'équité dans la répartition et l'affectation des ressources des soins de santé.

c) Orientations stratégiques relatives aux ressources humaines pour la santé

Il s'agit d'améliorer la gestion des ressources humaines en santé et de poursuivre le déploiement et redéploiement du personnel dans les différentes régions.

d) Orientations stratégiques relatives au SIS

Elles concernent le renforcement de la coordination et de leadership en matière de gestion de l'information sanitaire ainsi que des capacités institutionnelles et techniques des services concernés par ce domaine. Il s'agit aussi, de réviser la carte sanitaire pour rendre opérationnelle progressivement toutes les structures sanitaires.

e) Orientations stratégiques relatives aux infrastructures et équipements

Elles visent le renforcement de la coordination, du cadre stratégique et normatif et l'accroissement de la couverture en infrastructures sanitaires.

f) Orientations stratégiques relatives aux médicaments et autres produits de santé

Elles se focalisent sur le renforcement du cadre institutionnel, juridique, organisationnel et fonctionnel du secteur pharmaceutique, du Système d'Assurance Qualité des médicaments et autres produits de santé. Elles mettent aussi l'accent sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé afin de garantir bonne accessibilité géographique et financière aux populations ainsi que la lutte contre la vente illicite des médicaments.

g) Orientations stratégiques relatives aux prestations de soins et services de santé

Il s'agit d'améliorer la disponibilité, la qualité, l'utilisation et la capacité opérationnelle des services de santé à tous les niveaux du système de santé, de promouvoir la santé des jeunes, des adolescents et des personnes âgées, de renforcer les activités de santé à base communautaire ainsi que les stratégies de promotion de la santé à tous les niveaux du système de santé et de se préparer et répondre aux urgences en santé.

Pour atteindre les objectifs visés par la Politique Nationale de Santé 2016-2030, le Ministère de la Santé s'appuie également sur plusieurs autres documents de politiques et stratégies nationales, notamment :

- La Politique Nationale de Santé Communautaire de mai 2014,
- La Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation 2014 - 2025
- Le Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme 2014-2018
- Le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé au Tchad (2011- 2020)
- Le Plan Stratégique National de la Riposte au Sida au Tchad 2018-2022
- La Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle (SNCSU) de 2015

RESSOURCES DE SANTE TCHAD

Ressources humaines

Les Ressources Humaines pour la Santé sont très essentielles pour améliorer la qualité de l'offre de soins à la population. Au Tchad, cette ressource est insuffisante, mal utilisée et peu motivée, bien que le secteur de la santé soit reconnu comme étant prioritaire par le Gouvernement. En effet, les évaluations de la Politique Nationale de Santé faites en 1994,1999 et 2005 ont toutes relevé un déficit énorme en personnel qualifié (médical et paramédical).

Cette situation préoccupante a amené le Ministère de la Santé Publique à développer des stratégies pour y remédier, dont la mise en place du Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé (PSDRHS) sur la période allant de 2000 à 2030.

Depuis 2002, date de début de sa mise en œuvre jusqu'aujourd'hui, le système de santé a beaucoup évolué, où de nouvelles structures sanitaires ont vu le jour (les Délégations sanitaires régionales, les formations sanitaires, les institutions de formations, etc.) et de nouvelles politiques et stratégies sont mises en place. Par rapport à cette dynamique, le Gouvernement doit réajuster sa stratégie de mobilisation des ressources humaines pour répondre aux besoins de santé d'une population de plus en plus grandissante.

L'analyse de la situation des ressources humaines pour la santé au Tchad

Le système de santé du Tchad est caractérisé par une insuffisance du personnel de santé en quantité et en qualité et leur mauvaise distribution géographique: Le secteur de la santé connaît une pénurie des catégories professionnelles essentielles (médecins, infirmiers, sages-femmes et techniciens).

Selon les données de la Carte Sanitaire du Tchad (CST, 2019), le pays compte au total 13 291 agents de santé toutes catégories confondues, dont 606 médecins généralistes, 28 médecins spécialisés, 659 Sages-femmes diplômé d'État (SFDE), 1 385 infirmiers Diplômé d'État (IDE), 1 504 Agents Techniques de Santé (ATS), 415 Techniciens en Laboratoire (TL), 82 Techniciens en Pharmacie, 143 Gestionnaires, 25 Techniciens en Kinésithérapie, 30 Pharmaciens, 1 566 Agents de Santé Communautaire (ASC), et 3 146 autres agents dont les spécialités ne sont pas précisées. Le ratio Médecin par tête d'habitants est 1 Médecin pour 26 712 habitants, très au-dessus de la norme de l'OMS qui est de 1 Médecin pour 10 000 habitants.

Malgré ce nombre qui semble être important, il est loin de satisfaire aux besoins du pays en termes de personnels de santé. A cela s'ajoute la mauvaise utilisation en termes de planification, du suivi de sa carrière, d'outils essentiels de gestion et de sa répartition géographique sur le territoire national. En outre, l'opérationnalité des hôpitaux est rendue difficile en raison d'une grande pénurie des médecins spécialistes formés uniquement à l'extérieur, ce qui a amené le Ministère de la Santé Publique à instituer obligatoirement la formation complémentaire des jeunes médecins généralistes (dans les domaines de la chirurgie, gestion de district et médecine) devant tenir les hôpitaux des districts sanitaires.

Une insuffisance de motivation du personnel : l'absence d'une politique de motivation entraîne la démotivation du personnel dont les principales causes sont entre autres les salaires inadaptés, la non reconnaissance du travail bien fait, l'absence du plan de carrière, l'insuffisance des conditions de travail, la cherté de vie, l'éloignement et l'austérité des régions, l'absence de prise en charge du transport des agents vers leurs lieux de travail, l'absence des facilités accordées aux nouveaux agents pour leur installation et l'insécurité dans certaines localités.

Tous les problèmes décrits ci-dessus induisent au final l'indisponibilité de l'offre des soins de qualité dans les structures sanitaires, la non performance du système de santé dans son ensemble et la non satisfaction des besoins de la population en matière de santé.

Le Financement du secteur de la santé

La satisfaction des besoins en soins de santé de qualité pour les populations est fortement tributaire au niveau du financement du secteur de la santé. Le Tchad a l'instar des autres pays d'Afrique Subsaharienne s'est engagé dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'Horizon 2030 de permettre la prise en charge optimale de tous les besoins de santé des populations vivant sur le territoire, en particulier les plus pauvres et vulnérables.

Le financement du secteur de santé provient de trois (3) sources : l'Etat à travers son budget général ; les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales qui apportent des contributions de plus en plus importantes au secteur ; les populations qui contribuent au financement de la santé au travers des recouvrements des coûts mais aussi par leurs dépenses auprès des prestataires privés.

Le Gouvernement finance tous les titres de dépenses, à savoir, les dépenses de personnel, de biens et services, de transfert et d'investissement. Cependant, le niveau de financement du Tchad est faible par rapport aux engagements du pays en ce qui concerne notamment la Déclaration d'Abuja d'avril 2001 où les États membres de l'Union africaine se sont engagés à allouer 15 % de leur budget gouvernemental à la santé.

Les besoins de santé augmentent d'année en année avec l'accroissement de la population. Malheureusement, en dépit des efforts consentis par le Gouvernement, les ressources financières allouées à la santé demeure faible au regard des besoins. Il est crucial pour le Tchad, de redynamiser les efforts en vue accroître de manière efficace, efficiente et équitable les ressources, surtout internes et publiques, allouées en faveur du secteur de la santé. Ceci implique pour le pays d'élaborer une stratégie soutenable de financement de la santé.

L'élaboration du document de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé pour la Couverture Santé Universelle au Tchad, (SNFS-CSU, 2021-2030) de juin 2021 est une étape importante pour le Tchad qui dispose dorénavant d'un outil de renforcement de la gouvernance du système de financement de la santé en vue de répondre aux besoins de la santé de la population.

Les Caractéristiques de financement du système de santé au Tchad

Globalement, il y a trois sources de financement qui finance le système de santé au Tchad, notamment les ressources publiques, les ressources privées et les ressources extérieures.

A/ Les ressources publiques

Elles concernent le financement de l'État à travers les recettes publiques elles-mêmes financées à partir des taxes, des impôts et autres prélèvements. Sous forme de crédits et à travers le Ministère des Finances et du Budget, ces ressources sont allouées principalement au profit du Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale (MSPSN) mais aussi en faveur de certains départements et institutions de l'État

En 2020, le Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale recevait 9,64% du budget de l'État ; ce qui lui confère au rang du 4^{ème} Ministère recevant le plus de ressources budgétaires, après le Ministère Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense, de la Sécurité, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (19,64%), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique (16,53%) et le Ministère des Finances et du Budget (10,75%).

Selon les estimations, les rangs assignés respectivement au Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale ainsi qu'aux autres Ministère resteront au même niveau au cours de la période 2021-2023 (CDMT- Global, 2020-2023).

B/ Les ressources privées

Elles sont exclusivement financées par les employeurs (entreprises et sociétés) et les ménages (individus, salariés, employés des secteurs formels et informel). Les employeurs contribuent au financement de la santé à travers des cotisations patronales au titre de la protection sociale. La contribution des ménages provient de leurs revenus alloués sous plusieurs formes à savoir : i) les paiements directs au niveau des établissements publics et privés de santé et ii) les primes et

cotisations individuelles et collectives au titre de la protection sociale et des assurances privées de santé (prépaiements volontaires et obligatoires).

En 2017, les données de l'OMS rapportaient que les paiements directs des ménages représentaient 56,7% des dépenses totales de santé, une performance bien au-dessus de la norme minimale de 20% (Rapport Chatham House, 2020). Les dépenses totales de santé par habitant, estimées en 2017 à 31,1 dollars, restent assez faibles au regard de la norme de 112 dollars, nécessaire à l'atteinte de la Couverture Santé Universelle à l'horizon 2030 (Stenberg et al. 2017).

C/ Les ressources extérieures

Elles sont financées par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers des appuis budgétaires (généraux et sectoriels), des appuis directs, des prêts, et de l'aide humanitaire. Ces bailleurs incluent à la fois les agences des Nations Unies (exemple : OMS, UNICEF, UNFPA), les agences de coopération bilatérale (Exemple : Coopération Suisse, GIZ, AFD), les agences de coopération multilatérale (Exemple : BAD, Banque Mondiale, Fonds Mondial, BID) ainsi que les Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'examen des dépenses courantes de santé réparties selon l'agent de financement a révélé qu'après les ménages qui restent le principal acteur contribuant le plus au financement de la santé au Tchad avec 57% de la somme des ressources courantes dépensées entre 2013 et 2017 en faveur du secteur de la santé, l'État suit avec 22,2, les Partenaires Techniques et Financiers (17,1%) et des régimes volontaires d'assurance santé (3,8%) eux-mêmes financés par les ménages (GHED, OMS).

X.2.2 LES ENJEUX DES AFFAIRES SOCIALES AU TCHAD

Les affaires sociales sont un domaine très vaste et transversal à plusieurs secteurs de la société. Les affaires sociales ont pour fondement la question de **la protection sociale**. La protection sociale vise la mobilisation et la promotion du capital humain et la réduction des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elle vise des catégories particulières de personnes: les femmes, les jeunes scolarisés ou avec qualification mais sans emploi, les personnes âgées, les handicapés, les réfugiés et les populations déplacées de l'intérieur (en raison de conflits ou de catastrophes naturelles), les orphelins et enfants vulnérables, etc.

D'une manière générale, la protection sociale est un ensemble de politiques et programmes publics et privés visant à prévenir, réduire et éliminer la vulnérabilité économique et sociale liée à la pauvreté et à la privation, qui offrent une protection contre les chocs, et une amélioration de l'accès aux services essentiels, afin de favoriser l'inclusion sociale et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour tous. Spécifiquement au Tchad, la protection sociale est définie comme: «un investissement fondamental qui contribue à la croissance économique favorable aux pauvres, tout en réduisant directement la pauvreté et la vulnérabilité ».

La protection sociale constitue l'une des priorités de la Politique Sociale de l'Union Africaine (UA), dont le but est le renforcement des aspects sociaux des programmes et politiques tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui garantit le droit de travail dans les conditions équitables et satisfaisantes (article 15); le droit à un environnement acceptable et propice au développement (article 24); le droit à l'éducation (article 17) et à l'assistance médicale (article 16), avec des mesures de protection spécifiques garanties aux personnes âgées ou handicapées (article 18).

La protection sociale est un droit garanti par la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui garantit le droit à la sécurité sociale (article 22), à un travail décent (article 23) et à un niveau de vie suffisant (article 25).

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui reprend les droits garantis dans la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme (articles 6, 7, 9), en y ajoutant le droit à la protection et l'assistance à la famille, et surtout aux mères (article 10); le droit d'être à l'abri de la faim (article 11) et le droit à une éducation accessible à tous, y compris à travers un système adéquat de bourses d'étude (article 13).

Selon R. Devereux et Sabates-Wheeler (2004), la protection sociale est perçue comme un moyen de prévoyance pour les ménages frappés par des chocs exogènes (ces chocs exposant les membres des ménages à des formes de vulnérabilité spécifiques et les poussant à adopter des stratégies de survie négatives). Elle est aussi appréhendée comme une garantie d'un niveau de revenu ou de consommation pour les ménages.

Mais, elle constitue également une voie pour promouvoir la productivité des ménages (en augmentant leur capacité d'achat d'intrants) et pour soutenir le développement du capital humain. Et, de plus en plus, sa nature transformative est mise en évidence.

On distingue, selon la pensée courante, quatre dimensions de la protection sociale:

- Mesures de prévention, qui cherchent directement à éviter aux personnes pauvres ou en marge de la pauvreté de tomber dans la misère, en leur fournissant des incitations et des moyens. Il peut s'agir d'une auto-assurance, par l'épargne, des transferts sociaux, d'une aide à la gestion des risques liés aux revenus, des programmes générateurs d'emploi à haute intensité de main-d'œuvre, d'un soutien à un partage local des risques, ou de l'introduction de produits d'assurance adaptés aux pauvres. En général, ces mesures permettent aux groupes et aux individus d'éviter des adaptations néfastes aux chocs.
- Mesures de protection qui offrent une protection sociale assez large à des groupes économiquement vulnérables (par exemple, assurance sociale et divers filets de sécurité tels que l'aide alimentaire et les autres aides en cas de privation) et garantissent des secours contre la misère, pour établir un niveau de vie minimum acceptable (garantie d'un seuil minimum).
- Mesures de promotion qui accroissent les revenus réels et les capacités par un ensemble de programmes à l'intention des ménages ou des individus et visent à améliorer les modes d'existence, comme par exemple, la micro finance ou les cantines scolaires, la réinsertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.
- Mesures de transformation qui visent à transformer les systèmes d'inégalité qui maintiennent les pauvres dans leur état de pauvreté et qui concernent plus particulièrement le domaine juridique, le foncier, la promotion des droits, etc. Elles s'attaquent aux déséquilibres des pouvoirs qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés. La prise en compte de ces quatre dimensions de la protection sociale est l'un des facteurs qui peut aider à briser le cycle de pauvreté et contribuer à la croissance économique à cause de leurs synergies positives et de leurs interactions

Au Tchad, la protection sociale occupe une place importante dans la politique du Gouvernement avec au centre des actions la lutte contre la pauvreté et la protection des groupes vulnérables. Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain durable inspirée de la vision d'émergence du

Tchad à l'horizon 2030 et du Plan National de Développement (PND) 2013-2015. Dans cette lutte contre la pauvreté l'accent est mis sur l'identification et le renforcement des initiatives et des capacités productives et sur les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent la marginalisation et l'exclusion au Tchad.

Le Socle de Protection Sociale cherche à garantir (i) la disponibilité et la continuité des services essentiels (santé et éducation, eau et assainissement, nutrition, logement et services d'information), ainsi que leurs accès géographiques et financiers et (ii) l'accès à ces services à travers un paquet minimal de transferts sociaux en espèces et en nature pour assurer un revenu minimal et des moyens de vie sécurisés aux populations pauvres et vulnérables(SNPS, 2016-2020).

La protection sociale est axée sur quatre axes stratégiques qui sont articulés dans les priorités d'interventions de la Politique Nationale de la Protection Sociale (2016-2020). Une analyse de la situation montre que le Tchad doit faire beaucoup des efforts pour atteindre les attentes de la population en matière de la protection sociale, notamment la prise en charge des problèmes sociaux des personnes pauvres et vulnérables.

Analyse des problématiques par axes

Axe 1. L'assistance et l'action sociales pour les groupes vulnérables

Sous-axe 1.1 Enfants

L'enregistrement des naissances

Il est essentiel pour tous les enfants, afin de leur permettre d'acquérir des documents juridiques. Une identité juridique est nécessaire pour accéder aux droits de citoyenneté concernant l'accès à la protection sociale et au droit de vote. Par ailleurs, il faut signaler que le taux d'enregistrement des naissances à l'Etat-Civil est de 15.7% (MICS 2010) au Tchad.

Promotion des structures d'encadrement de la petite enfance (garderie communautaires, crèches et jardins d'enfants, pouponnières).

Au Tchad, il existe très peu d'établissements préscolaires (crèches et jardins d'enfants) pour les petits enfants, en particulier dans les zones rurales. Pourtant l'existence ces établissements préscolaires permettra aux mères et aux sœurs aînées de se libérer de l'attention des plus petits afin de vaquer librement à des activités de production et de formation.

Protection des orphelins et enfants vulnérables (OEV)

Les enfants vulnérables tels que les orphelins, les enfants des rues, les enfants en déperdition scolaire, les enfants travailleurs, les enfants associés aux forces et groupes armés, les enfants victimes des violences basées sur le genre et enfants abandonnés, nécessitent des mesures spéciales de protection pour faciliter leur réinsertion socio-économique

Sous-axe 1.2 Femmes

Protection contre le mariage précoce et assistance aux mères adolescentes

Selon l'enquête MICS 2010, beaucoup de jeunes filles (28,4% pour les moins de 15 ans) sont contraintes au mariage précoce, surtout si elles sont enceintes avant d'être mariées. Pourtant, les mariages et accouchements précoces forcent certaines filles à abandonner l'école très tôt et réduisent ainsi leurs moyens de subsistance et leur capacité à travailler

Protection contre les violences basées sur le genre

Les filles et les femmes font face à de nombreuses 'vulnérabilités sociales' qui affectent leur santé, leur habilité à faire des choix (en particulier en rapport avec leur rôles/responsabilités en terme de reproduction) et leur capacité à contribuer aux efforts de développement. Le faible capital social dont bénéficient les femmes, les mutilations génitales féminines (MGF), les violences domestiques, l'exclusion des processus de prise de décision et diverses formes de discriminations qui ont cours dans tous les secteurs de la sphère privée et publique, constituent des contraintes majeures à l'autonomie reproductive et à l'exercice de la pleine citoyenneté des filles et des femmes.

Protection de catégories spécifiques des femmes vulnérables

Certaines catégories ou groupes de femmes souffrent de vulnérabilités particulières en fonction de leurs situations sociales (veuves, divorcées, femmes chefs de famille, femmes déplacées et réfugiées) ou de leurs conditions matérielles d'existence marquées par la pauvreté et le dénuement.

Sous-axe 1.3 Les personnes âgées

Pension sociale

Les personnes âgées sont traditionnellement prises en charge par leurs familles élargies et leurs communautés respectives. Cependant, compte tenu de la cherté de la vie, les familles ont de plus en plus des difficultés pour assurer correctement cette prise en charge.

Accès aux soins sanitaires

Les personnes âgées au Tchad sont souvent confrontées à des obstacles physiques et financiers concernant l'accès aux services essentiels, notamment les soins de santé.

Sous-axe 1.4 Les personnes handicapées

Protection des personnes handicapées

Malgré la loi n° 007/PR/2007 portant protection des personnes handicapées au Tchad et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les personnes handicapées sont prises en charge convenablement par le programme «Protection des Personnes Handicapées».

L'axe 2: sécurité sociale et l'emploi

Une sécurité sociale efficace et complète pour les travailleurs (les prestations familiales, la maternité, les accidents de travail et les maladies professionnelles, les pensions de vieillesse, d'invalidité, etc.); La protection de l'emploi et la création pour les personnes en âge de travailler sont des urgences à réaliser par le Gouvernement;

Axe 3. La sécurité alimentaire et la nutrition

Compte tenu de la prévalence de l'insécurité alimentaire au Tchad et de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux crises humanitaire et de la persistance de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans au Tchad, le Gouvernement doit mettre des actions idoines en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Axe 4. Services sociaux de base

Au regard des difficultés d'accès aux services de soins de santé de base et à l'éducation pour les populations pauvres et vulnérables, le Gouvernement doit ajuster ses stratégies d'interventions pour faciliter un accès adéquat et durables des couches vulnérables à ces services sociaux de base.

Revue des documents de politiques et stratégies des affaires sociales au Tchad

Au Tchad, le Gouvernement a mis en place plusieurs documents de politiques et stratégies en matière de protection sociale pour assurer la prise en charge des couches pauvres et vulnérables en matière sociale. Les principaux documents de politiques en cours de mise en œuvre sont:

- Document de Politique Nationale Genre du Tchad de mars 2011;
- Plan Quinquennal de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023
- La Stratégie Nationale de la Protection Sociale du Tchad 2016-2020

De tous ces documents de politique et stratégie en matière de protection sociale, le document de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale 2016-2020 est celui qui a le plus retenu notre attention, car il définit clairement les orientations stratégiques et engagements du Gouvernement tchadien pour répondre aux attentes des couches pauvres et vulnérables sur le plan social à l'horizon 2020.

La stratégie nationale de la protection sociale 2016-2020

Les Objectifs de la SNPS 2016-2020

Le document de politique nationale de la protection sociale du Tchad en cours de mise en œuvre (2016-2020) se fixe pour objectif global d'établir un système complet de protection sociale qui répond aux besoins financiers, à la sécurité des moyens de subsistance, à la gestion des risques, à la réduction des vulnérabilités du cycle de vie et à l'accès aux services sociaux de base pour tous les Tchadiens, contribuant ainsi à une société plus équitable.

Cet objectif général est décliné en plusieurs objectifs spécifiques qui sont:

- Fournir une assistance sociale aux groupes vulnérables en promouvant leur inclusion sociale;
- Assurer un revenu minimum pour les personnes en âge de travailler, en favorisant l'emploi et une extension de la couverture de sécurité sociale ainsi qu'un accroissement du niveau des prestations;
- Veiller à ce que toute personne vivant au Tchad dispose suffisamment de nourriture de qualité pour pouvoir se nourrir normalement en tout temps afin de mener une vie active et saine;
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base de qualité, notamment l'éducation et les soins de santé, particulièrement des personnes vulnérables.

X.3 LES PRINCIPAUX DEFIS

X.3.1 LES PRINCIPAUX DEFIS LIES A LA SANTE

La santé constitue un élément essentiel et dynamique dans le processus de développement du Tchad. Parmi les défis qui confrontent ce secteur, ceux qui suivent apparaissent particulièrement importants :

- le financement de la santé
- la gouvernance
- la qualité des soins et la sécurité des patients
- la résilience et la performance

Le financement de la santé

Dans le secteur de santé au Tchad, le Gouvernement finance tous les titres de dépenses, à savoir, les dépenses de personnel, de biens et services, de transfert et d'investissement. Cependant, le niveau de financement est faible par rapport aux engagements du pays pour l'affectation d'au moins 15% du budget global au secteur de la santé. L'évolution du budget du MSPSN par rapport au budget global de l'Etat, montre une faiblesse de la dotation et un niveau de dépenses réelles très faible. Le document de PNS (2016-2030) admet que les budgets alloués au secteur de la santé sur les périodes des PNDS 1 et 2 pour leur mise en œuvre ont été bien en deçà des recommandations d'Abuja et traduisent un sous-financement du secteur, bien que des efforts importants aient été faits, notamment dans la période du PNDS 2.

Le financement de notre système de santé constitue plus qu'un défi, c'est la plus grande menace qui pèse sur son intégrité et sa survie. C'est pourquoi, il devient impérieux de consacrer au moins 20% du budget global de l'Etat au secteur de la santé, conformément aux attentes déjà exprimées dans les différents référentiels existant. Un accent doit être mis particulièrement sur les partenariats multilatéraux et bilatéraux en vue d'accélérer la Couverture sanitaire universelle (CSU) dans la perspective de l'atteinte des ODD.

La gouvernance

Au même titre que le financement, la gouvernance constitue un défi important à relever. Une gouvernance efficace est un élément essentiel de la qualité des soins. En effet, la productivité, maillon fort de la chaîne de la gouvernance du secteur de la santé, est allée en diminuant. Ceci, d'autant plus que la valeur de l'IDH du Tchad pour 2019 place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et le relègue au 187^e rang parmi 189 pays et territoires (PNUD, 2020). Le faible niveau de productivité de notre système de santé peut et doit être haussé. L'établissement d'une gouvernance efficace du système de santé tchadien devrait constituer la toute première priorité. Surtout qu'en période de récession et de revenus limités, l'utilisation efficace des ressources s'impose plus que jamais.

Dans ce sens, le PNS préconise des réformes ambitieuses qui méritent d'être engagées :

- le renforcement de l'organisation et de la gestion du système national de santé y compris les secteurs privé et traditionnel ;
- l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des services de santé de qualité ;
- le renforcement des interventions contre les principales maladies ;
- l'amélioration de la prestation des soins de qualité aux femmes et aux enfants ;
- l'organisation efficace des soins de 1^{ère} ligne et des soins à domicile afin d'améliorer leur accessibilité et réduire leur coût, notamment aux plus pauvres ;
- le développement et la gestion rationnelle des ressources pour la santé ;
- le renforcement du Partenariat pour la santé.

La qualité des soins et la sécurité des patients

Un autre défi fondamental est celui de la qualité et de la sécurité des soins. Ce défi est étroitement lié à celui de la gouvernance. En effet, un système inefficace ne peut produire la meilleure qualité de soins. Les problèmes d'accessibilité aux soins, d'encombrement des urgences, de temps d'attente et de fort taux de mortalité (notamment maternelle et infantile) ont pour effet de reléguer au second plan la question de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

La performance

L'évaluation de la performance est un autre élément essentiel de tout système de santé. Elle permet de déterminer si les objectifs sont atteints, si il y a progrès, identifier les problèmes, etc. L'accessibilité, la satisfaction des patients, les résultats au plan clinique, la productivité, etc. sont évalués périodiquement au moyen de nombreux indicateurs. D'où la nécessité de renforcer le système d'information sanitaire y compris au niveau périphérique à travers l'informatisation des données dans les centres de santé.

X.3.2 LES PRINCIPAUX DEFIS LIES A LA PROTECTION SOCIALE

La pandémie de Covid-19 qui sévit depuis plus de deux ans a eu des conséquences profondes et multiples sur les populations, leur santé, leurs activités et leurs revenus soulignant l'importance pour les pays de disposer d'un système de protection sociale dans toutes ses dimensions : couverture santé, appuis aux PME, dispositifs d'aide aux couches vulnérables et aux salariés, etc. Or, à ce jour, la population tchadienne n'a accès à aucune forme de protection sociale durable alors que la communauté internationale l'a reconnue comme un droit humain fondamental (OIT).

La protection sociale n'est pas seulement un dispositif d'accompagnement face aux aléas de la vie (perte d'emploi, maladie, dépendance, handicap), c'est également un puissant outil de redistribution de la richesse nationale permettant de réduire la pauvreté et de renforcer la cohésion et la stabilité sociales au Tchad. Par ailleurs, la protection sociale est un outil majeur de résilience des économies et des populations face aux chocs et aux crises, qu'elles soient économiques, sanitaires ou encore climatiques.

A ces différents titres, c'est donc un outil au service d'un développement économique et social harmonieux. L'accessibilité des populations aux services de santé et sociaux de base constitue une priorité des politiques nationales de développement au Tchad. Cela se matérialise par l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale 2016-2020, un document de référence des politiques visant notamment à instaurer un développement durable du pays et à réduire la pauvreté et les inégalités à travers une série des actions en matière sociales sur le moyen et le long terme.

En tant que droit fondamental, la protection sociale doit garantir à chaque tchadienne et tchadien :

- un revenu minimum garanti,
- une couverture maladie
- un filet de sécurité global permettant de construire la résilience des personnes aux chocs et des crises.

X.4 LES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS D' ACTIONS

Le secteur de la santé et le secteur des affaires sociales sont soumis à plusieurs préoccupations et contraintes, notamment les manques de moyens, d'investissements et d'infrastructures. Bon nombre de personnes meurent dans l'indifférence et la pauvreté au Tchad. Beaucoup de maladie ne sont pas prises en charge au Tchad à cause soit du déficit des plateaux techniques, soit à cause du manque des spécialistes. Ce sont généralement les couches pauvres qui sont les laissés pour compte en matière d'accès aux soins de santé et aux autres services sociaux. On a bien envie d'avoir un bilan régulier des victimes et des maladies cardiovasculaires, de paludismes, de mortalité maternelle et infantile, etc. Beaucoup d'hôpitaux et de cliniques ne répondent plus aux normes des structures sanitaires. Ils sont dépourvus de tout ou presque tout. Les soins intensifs sont inexistantes. La médecine théorique est en déphasage avec la pratique dans les hôpitaux.

Le Tchad est confronté à une situation sanitaire caractérisée par une morbidité et une mortalité élevées dues aux épidémies (méningite, rougeole, cholera, etc.), aux autres maladies transmissibles et non transmissibles ainsi qu'aux affections maternelles. Ce lourd fardeau, endeuille chaque année des familles tchadiennes et entraîne de graves conséquences particulièrement sur la santé des populations pauvres et vulnérables, notamment celle de la mère et de l'enfant. En matière de protection sociale, la situation est également préoccupante, car toutes les actions mises en œuvre par l'Etat à l'endroit des couches des populations pauvres et vulnérables sont très limitées et insuffisantes et sont loin de favoriser l'inclusion sociale et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour tous.

C'est pourquoi il est judicieux de faire évoluer ou recadrer les missions assignées aux Ministères concernés (santé et affaires sociales) en vue de rendre efficaces, efficaces et cohérentes leurs systémiques interventions d'assurance qualité. Il apparaît judicieux de réaliser des vraies évaluations techniques en vue d'appréhender le dysfonctionnement sur l'ensemble de la chaîne demande et de l'offre de services pour changer les prestations attendues par la population tchadienne. Les exercices préconisés participent à réduire les insuffisances constatées dans les systèmes de santé et la protection sociale pour une redynamisation des offres des services et la satisfaction des attentes en matière de prestations :

- Faire un état de lieux des secteurs pour doter les structures des appareils modernes et de personnel compétent ;
- Informer, sensibiliser et éduquer les demandeurs des services de la pertinence de leur participation au recouvrement des coûts,
- Evaluer la pertinence et la cohérence des documents stratégiques ;
- Apprécier la performance des projets et programmes ;
- Proposer des plans de travail.

Pour atteindre les résultats escomptés en termes d'amélioration des prestations, un travail de diagnostics et des constats dans différents segments des secteurs permettra de contribuer aux objectifs assignés à ces deux secteurs. L'analyse des stratégies et leurs mises en œuvre, l'analyse des dispositifs organisationnels et institutionnels en font partie et constituent la base du travail. Il faut donc tirer les leçons des conséquences des pandémies, des épidémies et des maladies chroniques et transmissibles qui sévissent au quotidien dans notre pays et leurs virulences en termes du nombre des victimes qu'elles occasionnent et des impacts négatifs au développement du pays.

Pour porter ces perspectives il est absolument indispensable de développer l'attention des décideurs publics dans la nécessité d'un soutien politique d'appuyer les secteurs concernés et de les positionner par rapport aux grands enjeux qui sont :

- La population et le développement en lien avec les dividendes démographiques ;
- L'objectif de la santé pour tous ;
- La Couverture Sanitaire Universelle pour une santé accessible à tous;

- L'adaptation de la population aux méthodes de protection contre les nouvelles pandémies.
- L'amélioration des systèmes sociaux et de santé avec les objectifs des ODD.

Face à ces enjeux et perspectives, il apparaît la nécessité de concevoir des plans d'actions pour chaque secteur santé comme affaires sociales. Les départements concernés doivent jouer le rôle de premier plan dans l'accompagnement de la santé et des interventions sociales. Ceci requiert une bonne organisation stratégique, une bonne planification avec des objectifs spécifiques.

Les actions identifiées reflètent les défis et les enjeux auxquels des attentions doivent être apportée pour atteindre des objectifs. Elles couvrent les domaines suivants :

- L'accroissement d'investissement des infrastructures (plateaux techniques) de santé par une stratégie d'optimisation des hôpitaux, centre de santé existant ;
- La réponse aux besoins en ressources humaines par rapport aux disponibilités actuelles et à la difficulté de mobilisation des ressources ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles en matière d'encadrement et de sensibilisation ;
- La formation des spécialistes dans les deux secteurs pour amoindrir le déplacement vers l'étranger pour les demandes de soins de santé;
- Les activités de coordination, de suivi et d'évaluation des projets et programmes.

Les actions correspondent à plusieurs phases pour aboutir à une optimisation de la vision de modernisation des secteurs. Il s'agit:

- phase de mise en œuvre de renforcements ;
- d'une phase de déploiement de la stratégie
- une phase de consolidation
- une phase de pérennisation
- une phase d'autonomisation des hôpitaux ;
- Chaque phase donnera lieu à un plan d'action et à une évaluation des performances et de la structure d'organisation.

L'année 2022 doit être retenue comme l'année transitoire. Sur la base des éléments suivants les deux Départements ministériels concernés doivent choisir des axes stratégiques :

- La prise en compte des priorités nationales
- La prise en compte des avantages comparatifs dans les domaines d'intervention ;
- Le partenariat avec les PTF
- LA Disponibilité/mobilisation des ressources humaines de qualité pour conduire les activités ; l'environnement socio politique et économique
- Le renforcement des ressources humaines ;
- Reconstituer les compétences et apporter un appui à la formation ;
- Appuyer l'intensification des systèmes de soins ;
- Former les formateurs ;
- Renforcer les capacités ;
- Vulgariser les bonnes pratiques ;
- Les défis sont maîtrisés et un mécanisme de suivi est mis en place
- Développer la synergie et la complémentarité entre les projets ;
- Appui à la promotion sociale et sanitaire ;
- Réaliser des études de faisabilités et techniques ;
- Mettre en place un mécanisme d'organisation.

X.5 LES SYNERGIES AVEC D'AUTRES SECTEURS

Les interventions en matière de santé et des affaires sociales sont par essence multisectorielles, holistiques et transversales. Elles requièrent donc de les analyser sous divers angles en vue d'appréhender les axes de synergies qu'elles peuvent mettre en place avec d'autres secteurs (Ministères, entités privées, etc.) pour une efficacité et une efficience dans les résultats escomptés.

X.5.1 LES SYNERGIES EN MATIERE DE SANTE

La santé est un secteur transversal à plusieurs domaines. Les diverses maladies, les pandémies et les épidémies ont généralement des causes multiples. Le réservoir des virus et autres facteurs pathogènes sont généralement dans l'environnement et dans les animaux que l'homme côtoie au quotidien. C'est pourquoi l'OMS avec certaines agences telle que l'OIE ont développé depuis 2005 le Règlement Sanitaire International (RSI) pour contrôler et riposter contre la survenue des événements sanitaires d'envergure internationale.

Le RSI consiste à « prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux ». La RSI met en avant l'approche **One Health, une seule santé** pour appréhender et agir sous les trois angles que sont: la Santé humaine, la Santé Animale et l'Environnement. L'approche One Health explique les liens inextricables entre les humains, les animaux de compagnie, le bétail et leur environnement.

Cet ensemble à un lien avec la santé, d'où l'existence des maladies zoonotiques qui touchent à la fois les humains et les animaux. L'Américain Calvin Schwabé en parlant de "One-Medecine" qui a évolué à "One-Health" a dit «il n'y a pas de différence de paradigme entre la Médecine Humaine et la Médecine Vétérinaire».

Au-delà de cette synergie dans le cadre du Règlement Sanitaire International (RSI) entre les trois (3) Ministères à savoir la Santé humaine, la Santé animale (Élevage) et l'Environnement, il faut inclure le Ministère de l'Agriculture pour analyser la question de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle qui est un facteur majeur de santé publique. La santé doit également agir en synergie avec le Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale, car l'accès à eau saine et potable est la base d'une bonne santé. Sans l'accès adéquat et suffisant à une eau qualité pour tous, l'on ne peut prétendre à une bonne santé.

X.5.2 LES SYNERGIES EN MATIERE DES AFFAIRES SOCIALES

Les interventions en matière de la Protection sociale sont multisectorielles et holistiques. Les attentes de nos populations en matière des interventions sociales, notamment l'accès des couches pauvres et vulnérables de la population aux services sociaux touchent aux différents domaines. La protection sociale cible les catégories des populations telles que la petite enfance, les femmes, les jeunes, les adolescents, les handicapés, les personnes âgées, les réfugiés, les personnes victimes des catastrophes naturelles, etc. Cette vaste catégorie des cibles suppose qu'il faut une synergie entre plusieurs secteurs (Ministères) pour apporter des réponses en matière des interventions sociales et de protection.

Au regard de ces différents catégories cibles de la protection sociale, une synergie entre ces différents ministères s'impose pour des interventions holistiques:

- Ministère des Affaires Sociales;
- Ministère de la Santé Publique,
- Ministère de l'Education,
- Ministère de l'Administration du Territoire,
- Ministère de l'Agriculture,

- Ministère des Finances,

Cette liste n'est pas exhaustive au regard de la transversalité du secteur de la Protection Sociale.

Conclusion

Le domaine de la santé et des affaires sociales sont deux secteurs prioritaires pour le bien-être et le développement humain. Ils occupent une bonne place dans les Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le Tchad place ces deux secteurs dans ses plans de politiques et stratégies en matière de développement. Mais hélas, force est de constater que malgré les efforts consentis ces dernières années par le pays au regard de l'opportunité due à l'exploitation pétrolière, les tchadiens n'ont pas encore un accès adéquat aux soins de santé primaire et à la protection sociale.

L'Etat tchadien doit revoir ses stratégies en matière de santé et affaires sociale en allouant plus des ressources et en revisitant la gouvernance du système de santé et de protection sociale pour prétendre répondre aux immenses attentes de la population tchadienne. Pour ce faire, des plans d'action adéquats devraient être élaborés selon des échéanciers bien précis (quinquennal, décennal) avec des procédures de suivi-évaluation appropriées, et une implication et mobilisation des ressources des PTF et du secteur privé en vue d'une mise en œuvre de la Couverture sanitaire universelle pour tous, gage d'un accès aisé aux soins de santé.

XI - CULTURE, ARTS, JEUNESSE, SPORTS, TOURISME ET ARTISANAT

XI.1 INTRODUCTION

Le sous-thème englobe plusieurs thématiques dont les principales sont : la Culture, les Arts, la Jeunesse, les Sports, le Tourisme et l'Artisanat. Ces secteurs sont gérés par plusieurs départements ministériels et jouent un rôle important dans le développement socio-économique du pays. Ils contribuent énormément à renforcer la cohésion nationale et la promotion d'une éducation citoyenne. Ils permettent le brassage intercommunautaire et interreligieux, le renforcement des alliances, le rapprochement des cultures, etc.

Malgré l'importance de ces secteurs, la prise des textes pour encadrer les activités suivi de l'élaboration des politiques ces 30 dernières années, ceux-ci peinent à atteindre les objectifs assignés. L'analyse de la situation de la majorité de ces secteurs démontre qu'ils souffrent d'une insuffisance de vision et d'accompagnement financier et technique, qui font que certains secteurs ne sont pas exploités avec efficacité pour impacter positivement le social et l'économie nationale.

Le présent document situe le contexte dans lequel évoluent ces secteurs, fait un état des lieux tout en dégageant les défis et en identifiant quelques pistes de solutions pour faire face à ces différents défis.

XI.2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La jeunesse, de par son poids démographique, représente plus de la moitié de la population tchadienne, selon les données du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) de 2009. Aussi, son dynamisme constitue non seulement la force de relève, mais aussi, un catalyseur et une ressource qu'il faut savoir mobiliser, canaliser, orienter et impliquer dans tout processus de développement, surtout dans la perspective de la reconstruction de notre pays. Toutefois, cette jeunesse est aujourd'hui, en proie à de multiples contraintes nécessitant de réponses aussi conséquentes que diverses. Il s'agit de l'exode rural, des IST/VIH/SIDA, du chômage, de la prostitution, de la délinquance, du mariage des enfants, du phénomène d'enfants de rue et dans la rue, des difficultés d'accès à l'information, de l'inadéquation de la formation avec les besoins d'emploi, des difficultés d'accès aux études supérieures, de la migration, de la radicalisation, de l'extrémisme violent, de la menace terroriste, etc.

En réalité, ces contraintes si l'on ne prend pas garde, constitueront en tout temps, de réelles menaces sur le devenir de la jeunesse, la stabilité sociale, le vivre ensemble et la concorde nationale.

Conscient de ces défis, le Gouvernement a décidé de prendre des textes pour encadrer le secteur, créer des institutions de promotion des jeunes, former et accompagner les jeunes entrepreneurs. Pour mieux couvrir les besoins de la jeunesse, le Gouvernement s'est doté d'un document stratégique de référence nationale pour la promotion des jeunes. Lequel adopte des options programmatiques destinées à garantir l'autonomisation des jeunes. A cet effet, la Politique Nationale de la Jeunesse (PONAJEUN) a été élaborée et validée par Décret N° 501/PR/MPJSE/2019 du 30 avril 2019. De même, son Plan d'Actions Quinquennal 2022-2026 est validé et attend à être opérationnalisé pour assurer le mieux-être de la jeunesse tchadienne dans toute sa composante.

Sur le **plan sportif**, le Tchad était cité parmi les meilleurs pays africains dans le domaine du sport à l'ère coloniale et post coloniale. Le pays disposait des sportifs de haut niveau dans les disciplines sportives telles que l'Athlétisme, le Foot Ball, le Volley Ball, le Basket Ball, le Hand Ball et la Lutte. Des résultats importants ont été enregistrés sur le plan international par des sportifs tchadiens avant les événements de 1979. Force est de reconnaître aujourd'hui qu'au regard des résultats de nos équipes nationales et clubs, que notre sport est bien malade. Malgré les efforts consentis et les moyens engagés par le Gouvernement et ses partenaires dans plusieurs disciplines sportives, le sport tchadien est bien loin de donner satisfaction à sa population.

Si l'on veut parvenir à des résultats beaucoup plus probants, il faut y investir des gros moyens et dans la durée ; engager des réformes profondes au sein des institutions sportives et faire en sorte qu'à tous les niveaux des acteurs, la bonne gouvernance soit de mise, afin de tendre vers la professionnalisation de l'ensemble des disciplines sportives. C'est pourquoi, il faut se fixer des objectifs précis, clairs avec des plans stratégiques inscrits dans le temps, dotés des moyens conséquents de mise en œuvre. Aussi, il conviendrait d'établir des contrats d'objectifs, développer la culture de redétabilité au sein des fédérations et associations nationales sportives. Il faut sans cesse innover, avoir des capacités d'anticipation et d'adaptation aux mutations inhérentes et à l'évolution dans le champ de toute discipline sportive.

Pour y remédier, plusieurs réflexions ont été enclenchées par les différents acteurs à l'effet d'apporter des solutions aux problèmes du sport dans une perspective globale. C'est ainsi qu'à partir de 1990, le Gouvernement a initié des séminaires, des foras, des états généraux, des colloques et élaboré aussi des documents stratégiques, même si ceux-ci sont devenus obsolètes, à l'heure actuelle. Tous ces cadres d'orientations stratégiques et autres rencontres ont produit des recommandations visant à améliorer et à rendre performant le sport national.

Sur le **plan de la Culture et de l'Art**, le Tchad constitue une mosaïque de cultures. Selon le rapport du RGPH2, le pays compte cent cinquante-trois (153) ethnies, ce qui sous-entend cent cinquante-trois (153) groupes de cultures, d'arts et de mode de vie. Les cultures diffèrent d'une province à une autre. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, c'est un foisonnement culturel d'une impressionnante richesse. Les danses folkloriques, les luttes traditionnelles, les arts culinaires, les arts vestimentaires et les arts capillaires varient selon les régions. Même s'il y a des similitudes dans les groupes ethniques, l'on pourrait en ressortir un potentiel artistique et culturel remarquable.

Par ailleurs, les nombreux conflits qu'a connus le Tchad ont marqué les productions artistiques de connotation ethnique et régionale au point que l'image du pays en a été écorchée. Il est temps de lui restaurer son identité nationale. Il est reconnu que le Tchad a connu une évolution lente et instable dans ce secteur. Le pays de Toumaï, berceau de l'humanité, devrait faire de la culture et des arts un secteur professionnel et de la production des œuvres commercialisables. L'art et la culture peuvent aussi constituer une des mamelles de l'économie de notre pays.

En ce qui concerne, la valorisation du patrimoine culturel national ceci passe par l'inventaire, la promotion, la valorisation et la sauvegarde transcrits désormais dans le document cadre de développement culturel et artistique au Tchad publié par le Décret N°408/PR/PM/MC/2012 du 20 mars 2012.

Sur le plan touristique, le secteur a commencé son essor dès 1948, date à laquelle la grande chasse a été lancée au Tchad. De 1960 à 1978, on a lancé l'Agence Tchad de Tourisme, le Centre Touristique de Douguia, le site touristique de Bardai ; on a aussi créé et amélioré l'infrastructure hôtelière : Hôtel La Tchadienne, le complexe hôtelier de Barh Tinga à Zakouma, les Hôtels de Chasse, etc. Pendant cette

période, Fort-Archambault, aujourd’hui Sarh, capitale du tourisme cynégétique a atteint presque la célébrité de Nairobi (Kenya) en termes de flux touristique.

Le tourisme constitue un enjeu économique réel pour le pays. Les activités touristiques peuvent non seulement procurer aux entreprises, directement ou indirectement des bénéfices, mais aussi plusieurs catégories des citoyens et parfois des communautés entières peuvent également en tirer profit. Le tourisme est aussi générateur des bénéfices pour l’agriculteur, les industries alimentaires, les textiles et les transports. Bref, le tourisme concourt au développement de tous les secteurs de la vie économique d’un pays. Il est un secteur très sensible qui ne peut se développer que dans un climat de stabilité politique, de paix et de sécurité.

Malheureusement, force est de constater que le secteur se heurte trop souvent à de problèmes internes et exogènes qui freinent son développement. Conscient que le tourisme est devenu dans le monde l’une des activités économiques les plus importantes dont le poids dans la vie économique et sociale est incontesté, le gouvernement du Tchad a décidé de faire du tourisme un des secteurs prioritaires.

L’Artisanat joue également un rôle important dans l’économie. Malheureusement, il est à l’état embryonnaire au Tchad. Des préjugés collent à la peau de ce secteur. Il est presque négligé et victime d’une instabilité institutionnelle sans précédent. Tous ces facteurs constituent un frein pour le décollage du secteur artisanal au Tchad.

XI.3 LES GRANDS ENJEUX ET LES PRINCIPAUX DEFIS

XI.3.1 LE SECTEUR DE LA JEUNESSE

Les enjeux

Des éléments suivant constituent des enjeux de taille qu’il faille pérenniser, il s’agit de :

Les textes législatifs et règlementaires améliorant la gouvernance :

- L’institutionnalisation de la Fête Nationale de la Jeunesse par décret N° 158/PR/MCJS/96 du 30 avril 1996 ;
- L’adoption de la Politique Nationale de la Jeunesse par Décret N°501/PR/MPJSE/2019 du 30 avril 2019 ;
- L’adoption de la Politique Nationale de l’Emploi par Décret N°950/PR/MPJSE/2019 du 05 juillet 2019 ;
- La promulgation de la Loi N°044/PR/2019 du 31 décembre 2019, portant institutionnalisation d’un Corps de Volontaires Nationaux au Tchad et la mise en place de l’Agence Nationale de Volontariat du Tchad en 2020 ;
- La ratification de la Charte Africaine de la Jeunesse.

L’organisation des foras :

- L’organisation du Forum Panafricain de la Jeunesse en 2017 ;
- L’organisation du Premier Forum National de la Jeunesse en 2018 ;
- L’organisation du symposium sur la Jeunesse en 2021.

La formation et le financement des projets des jeunes :

- La sensibilisation de plus de 69 000 jeunes en entrepreneuriat par l’ONAJES ;

- La formation de plus de 9200 jeunes en entrepreneuriat dans les 23 Provinces du pays entre 2012-2020 sur financement de l'ONAJES ;
- La création de plus de 3907 emplois directs et 6814 emplois indirects en faveur des jeunes sur la période 2012-2020 sur financement de l'ONAJES ;
- La formation de plus de 2149 cadres de Jeunesse et Sport à l'INJS pour l'encadrement des jeunes sur le plan socioéducatif et culturel ainsi que sportif parmi lesquels 1 697 sont intégrés à la fonction publique sur la période 1994 à nos jours ;
- Le Financement de plus de 1712 projets des jeunes dont 82 dans le cadre de la Covid19, le tout pour un montant global de 1 254 048 000 FCFA ;
- Le Financement de plus de 303 projets des jeunes financés en 2020 sur le Fonds de 500 000 000 FCFA ;
- Le Financement de plus de 168 projets des jeunes sur le Fonds du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Jeune (PPEJ) de la CONFEJES sur la période 2009-2020 ;
- La constitution d'un fonds de garantie d'un montant de 30 000 000 000 FCFA dans neuf (9) banques pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dont 700 000 000 FCFA sont mobilisés entre 2020-2021.

La création des structures de promotion et d'épanouissement des jeunes :

- La Création de l'Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports (ONAJES) par ordonnance N°005/PR/2016 du 15 septembre 2016
- La création de l'Office National pour la Promotion de l'Emploi par le décret N°471/PR/MFPT/92 du 10 septembre 1992 ;
- La création du Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) par décret N° 767 du 31 décembre 1993 ;
- La création de l'Institut National et de la Jeunesse (INJS) par la Loi N°042/PR/ 1994 du 12 décembre 1994 ;
- La création de quatre maisons de quartiers dans la Ville de N'Djaména (Walia, Chagoua, Dembé, N'Djari) ;
- Un Centre multifonctionnel à Goré (appui de l'UNFPA).

Les défis

Le diagnostic fait lors du processus d'élaboration des documents de politique dont la Politique Nationale de la Jeunesse laisse apparaître, une situation de mal vivre chez les jeunes dont la majorité des problèmes peut se résumer en six (6) principaux points :

- **La vulnérabilité des jeunes sur le plan éducatif** : durant la dernière décennie, les effectifs des scolarisés ont augmenté dans tous les cycles d'enseignement à un rythme annuel variable de 8 à 12%. Cependant, la couverture scolaire à chaque cycle reste faible. Le dysfonctionnement dans la gouvernance administrative et pédagogique du système éducatif et l'inadéquation de la formation en lien avec le marché du travail sont criants. La proportion des jeunes en dehors de l'école est également élevé (55% des jeunes âgés de 6 à 24 ans). Ce qui justifie la perte de repères chez certains jeunes ;
- **La vulnérabilité des jeunes sur le plan sanitaire** : un faible accès aux soins primaires et aux services de santé sexuelle et reproductive ; un fort taux de prévalence aux VIH ; aux maladies épidémiques et à une consommation des substances psychotropes ;
- **La vulnérabilité des jeunes sur le plan socioculturel** : la persistance des pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants ; les mutilations génitales féminines ; les enlèvements et trafics d'enfants et d'adolescents ; les conflits de toutes sortes et les effets pervers des TIC en général et des réseaux sociaux en particulier.

- **La vulnérabilité des jeunes sur le plan sociopolitique** : la faible implication des jeunes dans les instances de prise de décisions (nominatives et électives), l'instrumentalisation et les conflits de leadership, la radicalisation et l'extrémisme violent, etc.
- **La vulnérabilité des jeunes sur le plan économique** : plus de 170 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché d'emploi pour un faible taux de recrutement à la Fonction Publique et un emploi sélectif dans le secteur privé, un marché d'emploi discriminatoire et précaire (plus de 90% dans l'informel). Aussi, la culture entrepreneuriale est peu développée et l'accès aux sources et financement des projets des jeunes restent un parcours de combattant. De plus, le climat des affaires est peu favorable et la question d'énergie se pose encore avec acuité ;
- **La gouvernance et le financement des institutions de promotion et d'épanouissement des jeunes** : en dehors de l'ONAPE et du FONAP qui n'ont pas beaucoup de difficultés pour accéder aux ressources qui leurs sont dédiées, l'ONAJES par contre, éprouve des sérieuses difficultés pour entrer en possession de ses redevances dues. En effet, la lourdeur et la lenteur du circuit financier public doublée de la question de l'unicité de la caisse de l'Etat, empêche fâcheusement à cette dernière, d'accéder régulièrement à ses ressources propres, pour remplir convenablement ses missions régaliennes en faveur de la jeunesse. En conséquence, il est à remarquer que globalement, la gouvernance des institutions de financement et de promotion de la jeunesse tchadienne mérite d'être améliorée tant au niveau du portage institutionnel, du renforcement des capacités du capital humain ainsi que de la mise en œuvre effective des manuels de procédures administratives, financières, humaines et matérielles de ces différentes institutions.

XI.3.2 LE SECTEUR DU SPORT

Les enjeux

Les axes de développement du sport tchadien sont construits sur deux (2) piliers phares à savoir : le développement de la base sportive et du sport de haut niveau. Plus concrètement des résultats suivants ont été obtenus :

Sur le plan institutionnel :

- La naissance et la prolifération du mouvement sportif national ;
- L'organisation des championnats et compétitions au niveau national, régional, zonal et la participation à des compétitions internationales ;
- L'instauration de la Semaine Nationale des Sports Scolaires et Universitaires ;
- La création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- La création de l'Office National des Sports (ONASPORTS) ;
- La construction des différentes installations sportives (stades) ;
- La mise en œuvre d'une Politique nationale de formation des cadres supérieurs Jeunesse et Sports, dans les instituts à vocation régionale et internationale ;
- Le développement du partenariat dans le cadre de la formation, le recyclage et des stages de perfectionnement des techniciens et entraîneurs de haut niveau, dans les différentes disciplines sportives à l'étranger ;
- La création du Fonds National de Développement des Sports (FNDS en 2011) ;
- La création de l'Office National d'Appui à la Jeunesse et aux Sports (ONAJES en 2016).

Sur le plan juridique : Un certain nombre d'actes ont été pris pour baliser et réglementer la pratique du sport dans le pays. Il s'agit de :

- La Loi n°026/PR/2007 du 18 décembre 2007, portant Charte Nationale du Sport ;

- Le décret N°1589/PR/MPJSE/2018 du 14 septembre 2018, portant instructions officielles sur l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans tous les ordres d'enseignement ;
- Le décret 1590/PR/MPJSE/2018 du 14 septembre 2018, portant agrément des fédérations sportives ;
- Le décret N°1591/PR/MPJSE/2018, du 14 septembre fixant les conditions d'attributions et de retrait de la délégation de pouvoirs aux fédérations sportives ;
- L'Arrêté conjoint N° 012/PR/MPJSE/DG/DEPSSSM/20 du 22 avril 2020, portant organisation et réglementation de l'Enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les ordres d'enseignement au Tchad.

Malheureusement, l'on se rend compte aujourd'hui que la mise en œuvre de la politique du Gouvernement traduite en textes législatifs et réglementaires d'une part, en stratégies et différents programmes d'autre part, n'a pas du tout été évaluée pour être corrigée ou réorientée.

Aussi, le financement du secteur du sport reste en deçà des besoins réels du pays. Par ailleurs, les guéguerres intestines, les conflits intra et interpersonnels ainsi que les luttes d'intérêts personnels, la mauvaise gouvernance et les pesanteurs sociaux tirent le sport vers le bas.

Néanmoins, on note des exploits individuels des sportifs et athlètes tchadiens médaillés dans les disciplines sportives telles que le judo, le karaté, le tir à l'arc, le basketball et l'athlétisme. Aussi, le Tchad, dans la discipline de football a remporté au plan régional en 2014, la coupe de la CEMAC.

Les défis

Les contraintes auxquelles fait face le sport tchadien sont nombreuses, les responsabilités sont aussi largement partagées entre tous les acteurs et parties prenantes. De leur analyse découlent les principaux défis suivants :

- l'investissement durable des pouvoirs publics dans le sport (capital humain, installations sportives, équipements, etc.) ;
- la gouvernance au sein du Mouvement Sportif National ;
- le financement et le sponsoring sportif ;
- l'encadrement des pratiquants sportifs au niveau de la base fédérale ;
- la mise en œuvre du décret 1589/PRMPJSE/2018, du 14 septembre 2018 portant instructions officielles sur l'enseignement de l'EPS dans les ordres d'enseignement ;
- l'organisation régulière des championnats d'élite et des jeunes ;
- la promotion et le soutien au sport féminin et des personnes vivant avec un handicap ;
- l'encadrement technique des équipes nationales ;
- le statut des sportifs et la question de leur reconversion socioprofessionnelle ;
- la communication sportive par les médias.

XI.3.3 LE SECTEUR DE LA CULTURE ET DES ARTS

Les enjeux

Le Tchad a ratifié plusieurs instruments normatifs internationaux visant à renforcer les politiques et les mesures afférentes aux statuts professionnel, social et économique des artistes dont le plus important est la recommandation 1980 de l'UNESCO, relative à la condition de l'artiste. Cette recommandation peut influencer la situation économique et sociale des artistes dont les enjeux actuels les plus importants sont :

- Les technologies numériques et internet ;
- La mobilité transnationale des artistes ;
- La protection sociale ;
- La liberté d'expression artistique.

En sus des instruments internationaux, des textes législatifs et réglementaires, des documents de politique ont été élaborés. Aussi, des actions importantes ont été entreprises au niveau public et privé. On peut citer entre autres :

- La création par la Loi 005 de 2003 du BUTDRA (Bureau Tchadien des Droits d'Auteurs) avec le siège à N'Djaména et 11 agences provinciales en charge de la gestion collective des redevances droits d'auteur ;
- L'identification de 9 sites de préservation et de promotion du patrimoine tchadien à inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dont deux sont déjà retenus (les Lacs d'Ounianga en Juillet 2012 et le Massif de l'Ennedi en Juillet 2016) et deux (2) en cours (Lac Tchad et parc de Zakouma) ;
- L'élaboration d'une Politique de Développement Culturel et Artistique du Tchad approuvée par Décret N°408 du 20 mars 2012 ;
- L'élaboration des textes législatifs et réglementaires et la ratification de cinq conventions relatives à la conservation et à la promotion des arts qui sont :
 - La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée le 20/10/2005 à Paris ratifiée par la Loi N°003/PR/2007 du 07/03/2007 ;
 - La convention relative aux mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert des propriétés illicites des biens culturels, ratifiée par la Loi N°007/PR/2007 du 20/05/2008 ;
 - La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par la Loi N°008/PR/2007 du 20/05/2007 ;
 - La convention concernant le patrimoine mondial culture et naturel ratifiée par la Loi N°024/PR/2007 du 07/12/2007 ;
 - La Loi N°018/PR/2018 du 19/01/2019, portant protection du patrimoine culturel ;
 - La loi N°005 du 2 mai 2003 portant protection du droit d'auteur, des droits voisins et des expressions du folklore ;
- La création et le fonctionnement de vingt une (21) Maisons de la Culture ;
- La réhabilitation des Maisons de la Culture de N'Djaména, Sarh, Moundou, Abéché, Faya Largeau et du Cinéma Le Normandie de N'Djaména ;
- La création de dix (10) Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) à partir de 2001 pour renforcer le paysage de la lecture publique et le programme d'appui au programme national de lecture ;
- La création d'une bibliothèque nationale avec une fréquentation d'environ 175 personnes en moyenne par mois (données de 2021) ;
- La construction du musée national qui a atteint 22 389 visites en 2019 (record sur 7 ans) ;
- La réhabilitation de deux musées provinciaux (Abéché et Sarh) ;
- La création d'un orchestre national, d'un ballet national, d'un théâtre national ;
- La création de la Maison des Patrimoines Culturels du Tchad (MPCT) ;
- La libéralisation du secteur de la culture qui a permis l'émergence des compagnies de théâtres, des danses, des orchestres et, le développement des entreprises privées (studio d'enregistrement, maisons de production et espaces culturels) d'une part et, la création d'une cinquantaine des compagnies de théâtre privé, une trentaine des ballets modernes, d'une centaine d'orchestres et musiciens et groupes de danses folkloriques traditionnels d'autre part ;

- La création et l'institutionnalisation du Festival des Cultures Sahariennes (FCSA) et le Festival Dari ;
- L'organisation des événements culturels au niveau national qui sont des lieux de brassage et d'échange, à travers les initiatives telles que : le Festafrica, le FIFART, le FIADPUP, le FETAAR, le Festival N'Djam-vi, Festival Couleur du Tchad, Festival solidarité artistique, le Souffle de l'Harmattan, le Prix d'excellence Joseph Brahim Seid, le Prix d'excellence Alhadj Ahmat Pecos et le FENAC, le mois du livre, etc. ;
- La participation du Tchad aux Festivals internationaux qui permettent de faire la visibilité et le renforcement des capacités des artistes autodidactes ;
- En art plastique, la libéralisation a permis l'apparition d'une trentaine de peintres, une vingtaine des sculpteurs, les dessinateurs, des photographes et plusieurs ateliers de maroquinerie, tannerie, fonderie, vannerie, tapisserie, pyrogravure, poterie, teinture, art vestimentaire (modes, stylisme), art capillaire (coiffure, pédicure, manucure, tatouage, pose des faux ongles et faux cils, gommage, etc.) et des artistes designers ;
- Dans le domaine de la littérature, le Tchad a connu trois générations d'écrivains : indépendance à 1979 ; de 1980 à 1990 ; de 1990 à nos jours. La dernière génération qui n'a pas connu la censure de la dictature regorge un nombre important d'écrivains ;
- Dans le domaine du cinéma, le Tchad compte une dizaine des cinéastes et réalisateurs au niveau national et quatre à l'international ;
- En musique, il y a trois générations : éloges des chefs de l'Etat, réconciliation et la nouvelle génération (slameurs, rappers, etc.) dont les messages tournent autour de la paix et de la liberté.

L'art a fait ses preuves au Tchad malgré l'insuffisance des moyens mobilisés pour sa promotion. Les danses folkloriques par exemple sont très nombreuses et variées. Les danses telles que la danse des jeunes filles Mboum dans le Département de Mont de Lam et le Mbilé chez les Sara Kaba dans le Département du Lac Iro ont fait la renommée du Tchad à l'extérieur (Festival des Arts Nègres à Montréal 1971 et le Festival des Arts Nègres au Nigéria en 1977). Pour les ornements vestimentaires, on peut citer les GABAGABA en coton tissé de Léré, de Binder, du Guéra et du Chari-Baguirmi. On compte des bijoux de toute beauté et de toute couleur (bijoux de Tibesti).

On remarque que le secteur de la culture et de l'art a beaucoup évolué ces 30 dernières années. Cependant, les actions sont peu organisées et peu soutenues en dépit de l'élaboration d'une politique depuis 2012.

Les défis

Le secteur de la Culture et des arts fait face aux défis importants suivants :

- Le manque du siège propre du Ministre en charge de la Culture ;
- L'inexistence d'un Institut National des Arts et de la Culture ;
- L'inexistence d'une Politique Nationale Culturelle ;
- La non reconnaissance du statut de l'artiste ;
- L'inexistence d'un Conseil National des Arts et de la Culture ;
- La non application des conventions signées/ et ou ratifiées par le Tchad ;
- L'insuffisance de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- L'insuffisance des Maisons de Production, de la duplication et de diffusion ;
- L'insuffisance des cadres qualifiés et compétents dans le domaine culturel ;
- La disparition des grands événements culturels faute de financement ;
- La faible représentativité du Tchad aux festivals internationaux ;
- L'inexistence d'un fonds d'appui aux artistes et productions culturelles ;

- L'enclavement culturel.

XI.3.4 LE SECTEUR DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Les enjeux

Tourisme

Le Secteur de Tourisme fut d'un apport non négligeable dans le développement socioéconomique du pays. Toutes les provinces du Tchad ont des sites touristiques qui restent à répertorier et à valoriser. Un certain nombre de réalisations constitue les forces de ce secteur. Il s'agit de :

- La création en 2007 de l'Office Tchadien du Tourisme (OTT) par la loi N°12/PR/2007 ;
- L'organisation régulière des vols charters entre la ville de Marseille et le Tchad pour des visites touristiques à Faya-Largeau ;
- L'organisation du festival international des cultures sahariennes(FICSA) dans l'Ennedi-Est qui draine non seulement les nationaux mais aussi des touristes internationaux venus à la découverte des cultures de cette partie du pays ;
- L'organisation des courses dans le désert appelée TREG avec la participation de plusieurs touristes internationaux ;
- l'organisation d'un évènement appelé «Bébé Touristique » qui faisait la fierté des femmes enceintes qui accouchaient pendant les premières minutes du nouvel an et dont les bébés sont pris en charge par cette organisation ;
- La participation du Tchad dans différents salons internationaux du tourisme en Afrique et en Europe dont l'Organisation Mondiale du Tourisme ;
- La création d'un journal tri mensuel « Tourisme Magazine » qui donne les informations à caractère touristique et qui est partagé dans les chancelleries à N'Djamena et dans les ambassades du Tchad à l'étranger ;
- La fusion de certaines institutions l'OTT, l'Agence Nationale du Développement de l'Artisanat (ANDA) et du Fonds National d'Appui aux Artistes (FONAT) pour en faire aujourd'hui l'Office National pour la Promotion du Tourisme, de l'Artisanat et des Arts(ONPTA) par ordonnance N°002/PR/2016 ;
- La création de plusieurs sites touristiques et établissements hôteliers : 15 Hôtels de l'Etat ; 34 Hôtels privés ; 4 campements touristiques ; 194 auberges ; 114 agences de voyage ; 1 association de tourisme ; 1 fédération des professionnels du tourisme ; 2 sites touristiques inscrits ; 2 sites en voie d'inscription ;
- En 2019, on a dénombré 12 468 touristes nationaux et 54 375 touristes étrangers enregistrés au Tchad ;
- Le secteur du tourisme a généré en terme de recettes en 2017, 1 061 011 750 FCFA ; en 2018, 1 152 119 500 FCFA et en 2019, 1 292 625 749 FCFA.

Artisanat

Malgré le peu d'attention accordée au Secteur d'Artisanat au Tchad, les réalisations suivantes constituent ses forces :

- L'organisation des journées nationales de la promotion de l'artisanat ;
- La classification des métiers artisanaux au Tchad (210 métiers artisanaux classés par catégorie professionnelle) ;
- La participation du Tchad au SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) ;
- La participation du Tchad au FESPACO ;
- L'organisation de la première édition du SIAT (Salon International de l'Artisanat au Tchad) ;
- La création de 7 centres artisanaux ;

- La participation à la session de recyclage des responsables des centres de ressources professionnelles (CRP) et des points focaux de la galerie virtuelle de l'artisanat africain organisée par le CODEPA (Comité de coordination pour le Développement et la Promotion de l'artisanat africain) ;
- L'organisation de la 1^{ère} édition du FORACTCHAD (Forum des Arts et de la Culture du Tchad).

Les défis

Tourisme

Malgré l'apport important du Tourisme dans l'économie du pays, il souffre des maux suivants :

- Le manque d'aménagement des parcs nationaux et sites touristiques ;
- L'insuffisance de flux des opérateurs économiques étrangers ;
- L'insuffisance des établissements hôteliers ;
- La fermeture de plusieurs hôtels ;
- L'inexistence d'une politique de valorisation des aires protégées et de l'écotourisme ;
- L'inexistence de villages touristiques ;
- L'inefficacité du mécanisme de suivi des établissements hôteliers ;
- Le manque d'une politique d'attractivité des investissements étrangers et des promoteurs nationaux ;
- L'absence de structuration des secteurs des agences de voyages ;
- La cherté du secteur hôtelier et des transports intra et inter urbains ;
- L'absence d'une école nationale de tourisme et d'hôtellerie.

Artisanat

L'Artisanat au Tchad fait face à plusieurs défis dont les principaux sont :

- La méconnaissance des potentialités artisanales par le public tchadien ;
- L'absence de répertoire et des données statistiques des artisans, entreprises artisanales et organisation socio-professionnelle du secteur ;
- L'absence de cadre de valorisation et de promotion des marchés artisanaux ;
- L'inexistence d'un code de l'artisanat ainsi que de la stratégie de développement de l'artisanat ;
- L'absence des villages artisanaux et de galeries virtuelles ;
- L'absence de structure de formation et de perfectionnement dans le secteur ;
- Le manque de structuration du secteur de l'artisanat afin qu'il puisse migrer vers le secteur formel.

XI.4 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS DE PROMOTION DE LA JEUNESSE, SPORT, CULTURE, ARTS, TOURISME

XI.4.1 SECTEUR DE JEUNESSE

Pour favoriser un cadre d'épanouissement et de bien-être à la jeunesse, un nombre d'actions mérite d'être envisagé, il s'agit de :

A cours terme :

- Réglementer les activités en matière de Jeunesse et ainsi que de pratique des Loisirs en milieu Jeune ;
- Financer la mise en œuvre des documents de Politique Nationale de la Jeunesse (Plan d'action quinquennal 2022-2026) ;
- Accélérer le processus d'élaboration de la Politique Nationale des Loisirs ;

- Améliorer la gouvernance et le mécanisme de financement des institutions de promotion et d'épanouissement des Jeunes (ONAJES, ANVOLT, INJS...);
- Favoriser des cadres de rencontres, d'échanges et de brassage entre les jeunes (camps et chantiers des jeunes), pour inculquer et véhiculer le sentiment national, le vivre ensemble et la cohabitation pacifique ;
- Associer les jeunes à toutes les instances de prises de décisions ;
- Développer une synergie d'actions entre les institutions de gouvernance et de financement des projets en faveur des jeunes (ONAJES, ONAPE, FONAP), pour plus d'efficacité dans les interventions et impacts sur le terrain à l'effet d'améliorer les conditions socio-économiques des jeunes ;
- Revoir le mécanisme de financement et d'accès aux crédits afin de les adapter aux spécificités et réalités des jeunes dans leurs différentes composantes.

A moyen terme :

- Mener des études prospectives sur l'évolution des problèmes, besoins et aspirations de la Jeunesse ;
- Mettre en circulation (par cadre juridique) la Carte Jeune ;
- Créer l'Observatoire National de la Jeunesse ;
- Elaborer la Politique Nationale de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Alléger les mécanismes d'accès aux financements des projets des jeunes entrepreneurs ;
- Exonérer les entreprises de jeunes nouvellement créées ;
- Restaurer l'organisation des œuvres de vacances.

A long terme :

- Construire des centres multi fonctionnels des jeunes (Centres de formation, centre d'animation, centre des loisirs, les centres d'écoute et d'orientation...);
- Construire le siège du Ministère, des Délégations Provinciales en charge de la Jeunesse et des Sports et celui du Conseil National de la Jeunesse Tchadienne (CNJT) ;
- Prendre en compte l'entrepreneuriat dans le curricula de formation dans tous les ordres d'enseignement.

XI.4.2 SECTEUR DE SPORT

A court terme :

Organiser le Forum National de Sport regroupant les principaux acteurs du sport tchadien ;

- Elaborer une Politique Nationale des Sports pour permettre au pouvoir public de prouver son engagement réel en faveur du développement de sport ;
- Elaborer les textes d'application de la loi N 026/PR/2007 du 15 décembre 2007, portant Charte Nationale des Sports ;
- Relancer les sports scolaires et universitaires ;
- Organiser annuellement des championnats nationaux ;
- Faciliter les circuits d'accès aux financements aux Fédérations Nationales Sportives ;
- Faciliter l'accès au financement direct de l'ONAJES tel qu'énoncé par la loi portant création de cet établissement.

A moyen terme :

- Doter les établissements scolaires et universitaires d'infrastructures sportives et de matériels de pratique de sport ;
- Achever la construction des 11 stades en cours depuis quelques années ;
- Construire un siège du Ministère en charge du sport ;

- Reverser les enseignants d'EPS au Ministère de l'Éducation Nationale.

A long terme :

- Construire des stades dans les provinces qui ne sont pas pourvues ;
- Appliquer la loi N°33/PR/2006 du 11 décembre 2006, portant transfert des compétences aux collectivités territoriales ;
- Accorder de facilités fiscales pour permettre aux entreprises locales et étrangères d'investir pour le développement des différentes disciplines sportives.

XI.4.3 SECTEUR DE LA CULTURE ET DES ARTS

A court terme :

- Créer un Ministère en charge de la Culture ;
- Organiser un forum national des Arts et de la Culture ;
- Renforcer les capacités techniques et artistiques des artistes tchadiens ;
- Elaborer la Politique Nationale Culturelle ;
- Définir le statut de l'Artiste Tchadien ;
- Créer un Conseil National des Arts et de la Culture ;
- Restaurer les éternements culturels (festival, rencontres, etc.)

A moyen terme :

- Créer un Institut National des Arts et de la Culture ;
- Réhabiliter les salles de cinéma (Rio, Scherazade, Vog, Etoile, Rex de Sarh, etc.) ;
- Créer des galeries d'arts dans les lieux de fréquentation touristique ;
- Rendre marchande la valeur culturelle afin de permettre à l'artiste de vivre de son art ;
- Créer des maisons de production et de duplication des produits artistiques et culturels ;
- Instaurer un fonds de création, de production et de mobilité des artistes avec un manuel de procédures spécifiant les critères d'éligibilité ;
- Développer un partenariat culturel dynamique et durable.

A long terme :

- Assurer la médiation et l'entreprenariat culturel ;
- Démocratiser la culture en le sortant de l'égoïsme (donner accès et rendre accessible l'ensemble des expressions culturelles communautaires au public le plus large) ;
- Assurer la stabilité institutionnelle ;
- Recenser, collecter, promouvoir, valoriser et sauvegarder les biens du service culturel ;
- Construire des centres culturels dans les pays amis où vit une forte colonie tchadienne.

XI.4.4 SECTEUR DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Tourisme

A court terme

- Sensibiliser les citoyens sur le bien-fondé des aires touristiques et zoologiques ;
- Recenser et organiser des visites techniques et contrôles des sites touristiques, des hôtels et autres établissements afin de parvenir à un service de qualité et veiller à leur gestion saine et rationnelle ;
- Organiser et suivre les prestations des agences de voyage ;
- Elargir les champs d'action sur le plan national et inter frontalier des agences de voyage ;
- Uniformiser les coûts de services dans les hôtels à l'intérieur du pays ;

- Exiger les normes minimales, dimensionnelles, fonctionnelles et de gestion dans les hôtels.

A moyen terme

- Vendre l'image du Tchad à travers les diverses potentialités touristiques ;
- Recruter le personnel qualifié au Ministère en charge du Tourisme.

A long terme

- Adapter les sites touristiques aux normes internationales ;
- Réhabiliter les hôtels de chasse existants (Sarh, Moundou, Bongor, Léré et Pala) et le centre de Milezi ;
- Créer des villages touristiques permanents à travers le pays ;
- Créer une école nationale de tourisme et d'hôtellerie ;
- Réhabiliter et construire les bureaux et logements des délégations provinciales.

Artisanat

A court terme

- Réhabiliter le Salon de l'Artisanat Tchadien (SIAT) ;
- Recenser les artisans, entreprises artisanales et organisation socio-professionnelle des artisans ;
- Accompagner les artisans pour participer aux manifestations artisanales nationales et internationales ;
- Elaborer une Stratégie Nationale pour le Développement de l'Artisanat du Tchad ;
- Organiser les états généraux de l'Artisanat au Tchad ;
- Rouvrir les centres artisanaux ;
- Rouvrir l'école des arts appliqués de N'Djamena et en faire un lycée professionnel (recruter les professionnels à la retraite pour y enseigner) ;
- Mettre en place un mécanisme de subvention aux organisations des Artisans ;
- Accorder des facilités fiscales pour l'importation des matières premières et les équipements pour l'artisanat ;
- Encourager les initiatives privées d'artisanat telles que COMAF (Coopérative de tissage manuel des femmes) et la coopérative des potières de Gaoui de N'Djaména ;
- Créer des points de vente des objets d'Arts et d'Artisanat dans les grands Hôtels, les Ambassades du Tchad à l'étranger, les Aéroports et les aires, etc.

A moyen terme

- Créer un cadre institutionnel stable (Ministère à part entière pour l'Artisanat) ;
- Mettre effectivement en place la Tannerie moderne pour la valorisation des sous-produits de l'élevage ;
- Créer un Fonds d'Appui aux activités artisanales (en partenariat avec les opérateurs économiques) ;
- Adopter un Code de l'Artisanat ;
- Restructurer l'artisanat informel afin de migrer vers le formel ;
- Former et recruter des professionnels d'Artisanat au Ministère.

A long terme

- Créer un Institut Supérieur de l'Artisanat au Tchad ;
- Créer une banque de données des artisans exerçant au pays ;
- Organiser des échanges artisanaux avec les autres pays ;
- Créer un village artisanal doté d'une galerie virtuelle à N'Djamena ;

- Créer la chambre des métiers pour le recrutement des apprenants dans le domaine artisanal et la formation des formateurs ;
- Réhabiliter et ouvrir la fabrique des chaussures ;
- Créer les marchés artisanaux pour inciter les artisans à l'excellence et au perfectionnement.

XI.5 CONCLUSION

Les secteurs de la Culture, Arts, Jeunesse, Sport, Tourisme et Artisanat constituent non seulement des secteurs qui peuvent soigner l'image du Tchad à l'extérieur, mais sont la base de la construction citoyenne et de la cohésion nationale.

La promotion de la diversité culturelle et des arts dans un pays qui regroupe une centaine de groupes ethniques comme le Tchad peut contribuer à l'encreage de l'unité nationale, socle de la paix et du développement durable. Le multiculturalisme entraîne la reconnaissance et le respect de chaque groupe ethnique. Il accroît ainsi la créativité et impacte favorablement la réputation des différents groupes. Ainsi chaque groupe se voit considérer, retrouve sa place dans l'ensemble et s'évertue à valoriser les valeurs communes.

La jeunesse, de par son poids démographique, nécessite une attention particulière afin qu'elle ne devienne un facteur d'insécurité et de déstabilisation économique et sociale. Les politiques publiques doivent avoir un impact réel sur la population jeune. Ces politiques doivent, plus que jamais, s'adapter aux exigences du monde moderne pour permettre aux jeunes tchadiens de se prendre en charge, d'observer les valeurs et pratiques citoyennes de justice, de solidarité, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains.

Le Sport unit les peuples, les nations. Il constitue un facteur formidable pour réconcilier les populations. Les manifestations sportives provinciales, zonales, nationales et internationales peuvent permettre un vrai brassage des tchadiens et susciter en eux une fierté d'appartenir à un pays fort et uni. Les piètres résultats qu'obtient le sport de nos jours semblent avoir une racine profonde. Trouver une solution à ce secteur dépasse aujourd'hui la seule sphère du Ministère et des associations sportives. Le secteur doit être considéré comme une priorité nationale au même titre que l'éducation.

Le Tourisme constitue dans le monde moderne un secteur économique important. Bien qu'il ait connu un essor ces dernières années, il souffre d'une insuffisance de vision stratégique qui pourrait permettre au Tchad de tirer le maximum de bénéfice des sites naturels dont il dispose.

L'Artisanat a toujours constitué une activité économique au sein de tous les peuples au Tchad. C'est grâce au travail des mains des artisans que les producteurs ruraux par exemple pouvaient exercer leurs activités. Malheureusement, ce secteur est resté à un état embryonnaire et avec l'apparition de nouveaux métiers, relégué au dernier rang. Or, de nos jours, l'apport de ce secteur dans l'économie de plusieurs pays est démontré. Le Tchad devrait alors restructurer le secteur, le soutenir et le promouvoir

Les pistes d'action suivantes mises en synergie pourraient permettre au pays de booster les différents secteurs :

- Mise en œuvre des documents programmatiques déjà disponibles ainsi que les textes législatifs et réglementaires ;
- Application de la loi N°33/PR/2006 du 11 décembre 2006, portant transfert des compétences aux collectivités territoriales en matière de jeunesse et des sports ;
- Paiement régulières des redevances directement à l'ONAJES conformément aux termes de la Loi et du décret portant organisation et fonctionnement de l'établissement pour la promotion

des secteurs de la jeunesse, du sport et en partie les projets des arts et la culture portés par les jeunes ;

- Amélioration du climat des affaires au Tchad.

XII - FONCTION PUBLIQUE-EMPLOI -FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENTREPRENARIAT DES JEUNES

XII.1 FONCTION PUBLIQUE

XII.1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

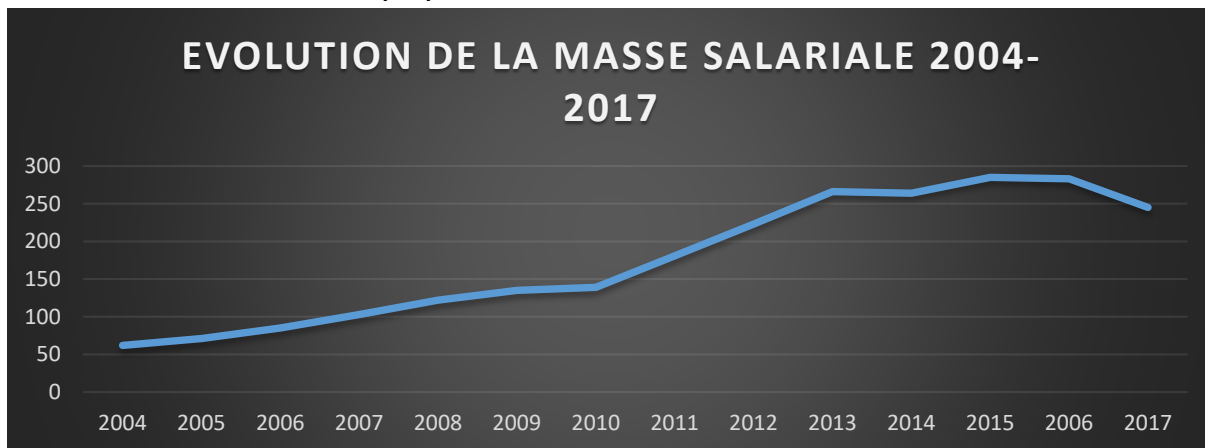
Pays d'Afrique Centrale entièrement enclavé, le Tchad est situé entre le 7ème et 24ème degrés de latitude nord et les 13ème et 24ème degrés de longitude est. Il couvre une superficie de 1 284 000 Km². Il est limité au nord par la Libye, au sud par la République Centrafricaine, à l'Est par le Soudan et à l'Ouest par le Cameroun, le Nigeria et le Niger. Devenu République en 1958, le Tchad acquiert son indépendance le 11 Août 1960. Après la proclamation de la République, les élections de 1959 furent remportées par le Parti Progressiste Tchadien (PTT), une branche locale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Son leader François TOMBALBAYE fut désigné Premier ministre, puis Président de la République à l'indépendance en 1960.

Depuis 1963, le pays est entré dans un cercle infernal de guerres qui a fragilisé les bases des institutions étatiques. Les coups d'Etat se succèdent avec leur lot de violence. C'est une vie politique fortement militarisée. Marielle DEBOS pense que « *la guerre et la paix forment un continuum : des périodes d'une paix fragile alternent avec des éruptions soudaines de violence* ». Cette situation de guerre a eu de sérieuses conséquences sur le développement, l'organisation administrative et institutionnelle.

Après plus de trente ans de guerre civile, le pays a connu la paix et une relative stabilité politique à partir de 1993. Une conférence nationale souveraine (janvier-avril 1993) est organisée afin d'élaborer une nouvelle Constitution et une charte nationale. Les premières élections démocratiques ont eu lieu en 1996 et 2001, 2006, 2011,2016, et la dernière en 2021.

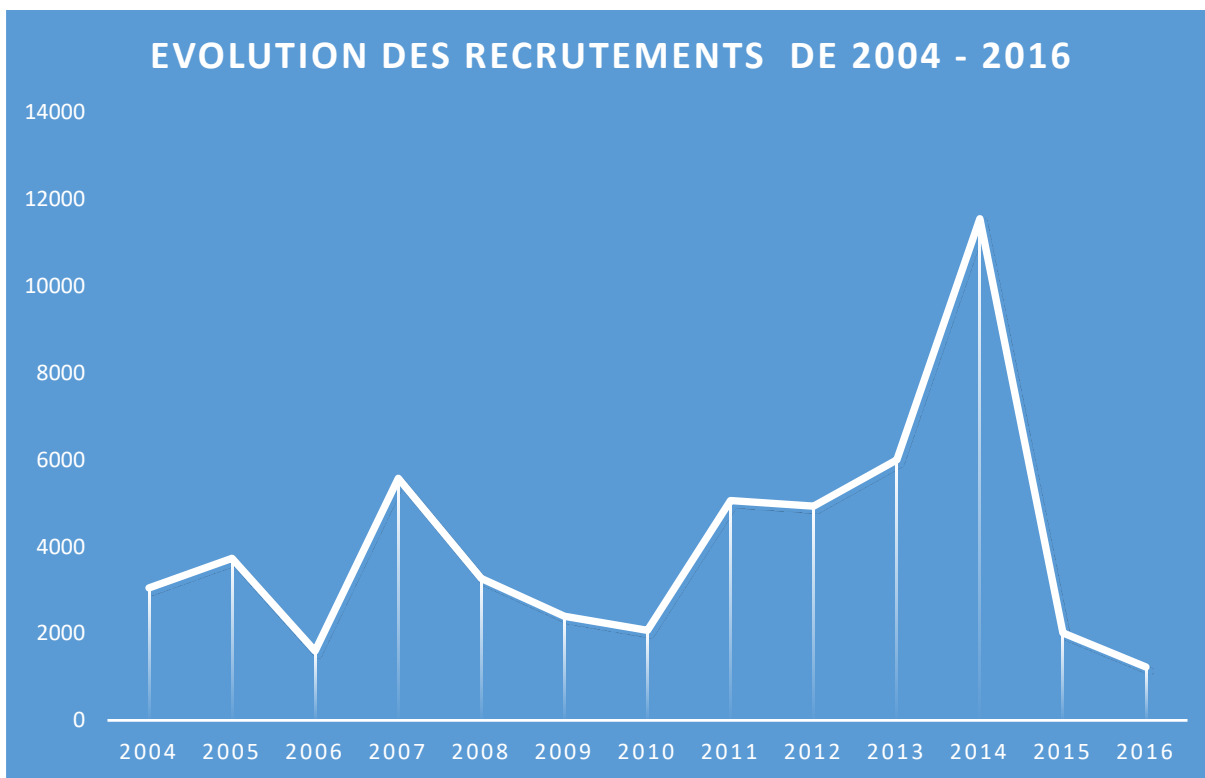
Pour comprendre l'importance de la question et les répercussions des différentes réformes, il fallait d'abord diagnostiquer l'ensemble de l'Administration Publique, outil privilégié de l'intervention de l'Etat pour en identifier les dysfonctionnements et des stratégies et plans d'actions concernant la vision que nous voulons de l'Administration Publique sera faite.

Graphique 1 : Evolution de la masse salariale civiles



Source Ministère des Finances et du Budget

Graphique 2 : Evolution des recrutements



Source Ministère des Finances et du Budget

XII.1.2 LES GRANDS ENJEUX

En 1993 a commencé le processus d'intégration de l'emploi dans les priorités du pays avec la mise en œuvre d'une stratégie intégrée en matière d'Education, de Formation et d'Emploi (EFE). L'objectif de cette stratégie est d'assurer la promotion des ressources humaines et créer les conditions permettant aux populations de jouer effectivement leur rôle de moteur dans le développement socio-économique du pays.

Depuis 1995, En application des clauses du cahier des charges du Gouvernement de transition, issu de la Conférence Nationale Souveraine de 2013, le Gouvernement de la République du Tchad a entrepris, en 1997, une vaste réforme de son Administration publique avec l'aide des bailleurs de fond et notamment mis en place une structure dédiée au suivi de cette réforme (la Cellule de Suivi de la mise en œuvre de la Réforme de la Fonction Publique CESRAP).

Lors de l'ouverture du séminaire de lancement de la Réforme de l'Administration publique, Son Excellence le Président de la République Feu Idriss Deby Itno a fixé les grandes lignes lorsqu'il déclarait : « *la Réforme sur laquelle vous êtes appelés à vous pencher doit viser un objectif essentiel : c'est celle de doter le pays d'une Administration compétente, efficace, toujours soucieuse des valeurs de loyauté et d'équité...Elle doit aider le gouvernement à instaurer un système de gestion et à maîtriser le processus de changement national et international* ».

Le processus a continué successivement avec l'adoption en 2001 avec l'adoption d'un nouveau statut général de la Fonction publique, suivi des statuts particuliers des différents corps des fonctionnaires, l'adoption d'un nouveau régime de rémunération.

Les différents ministères ont été soumis à des audits institutionnels et organiques ou stratégiques et organisationnels (cas du Ministère en charge de la Fonction publique et du Travail).

Des recommandations ont été faites ; si beaucoup ne sont encore mises en œuvre, certaines l'ont été :

- La refonte de l'organigramme du Ministère la Fonction Publique, du Travail ;
- L'informatisation et l'uniformisation des fichiers solde et fonction publique ;
- L'institution d'une Direction Générale du protocole d'Etat au sein du Ministère des Affaires étrangères pour résoudre les conflits de compétence entre les services de protocole de la Présidence de la République et ceux des Affaires étrangères ;
- La création des offices de tourisme au sein du Ministère de Tourisme pour donner un accélérateur aux activités touristiques au Tchad ;
- La création, au sein du Ministère des Finances, du Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP).

Par ailleurs, le Gouvernement a procédé à l'adoption de la Déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi (2003) et de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté révisée (2008). La participation du Tchad au Sommet de l'Union Africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté tenu à Ouagadougou en septembre 2004 et l'organisation du Premier Forum National sur l'emploi en novembre 2010, ont permis l'adoption de la politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Ce forum a particulièrement réitéré la vision globale et transversale du traitement des questions de l'emploi et défini les principaux axes de la Politique Nationale de l'Emploi, renouvelant ainsi l'adhésion du Tchad à l'Agenda Global pour l'Emploi dont l'objectif fondamental est de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales afin de créer davantage d'emplois de qualité.

Toutefois, les constats et grands enjeux suivants demeurent :

- l'absence de définition du rôle de l'Etat ;
- l'inadéquation et la non fonctionnalité des structures étatiques ;
- la mobilité excessive des agents ;
- l'absence des définitions des postes ;
- l'absence ou l'insuffisance des moyens financiers et matériels ;

- la centralisation ;
- l'inadaptation et l'inadéquation du corpus réglementaire ;
- la faible prise en considération des besoins de l'administration et des citoyens ;
- l'inadéquation des bases de recrutement dans la fonction publique ;
- la mauvaise orientation des contrôles ;
- la disproportion de la masse salariale par rapport aux revenus de l'Etat ;
- la dilution des responsabilités et l'absence de protection fonctionnelle qui impactent négativement sur la fidélité et la loyauté des agents de l'Etat;
- la mauvaise gestion de l'information administrative ;
- la fuite constante des responsabilités ;
- la mauvaise utilisation des compétences ;
- le poids des relations personnelles dans le processus de sélection et de nomination ;
- la mauvaise maîtrise des effectifs de la fonction publique ;
- le gaspillage des ressources de l'Etat ;
- l'absence de protection sociale des agents publics (assurance maladie, allocations familiales, etc.

De tous ces problèmes soulevés, il est judicieux de se positionner pour restaurer et orienter les points d'analyse beaucoup plus pertinents se trouvant mieux élucidés puisque un bilan du diagnostic stratégique de l'administration tchadienne a relevés les insuffisances suivants constatées.

XII.1.3 LES PRINCIPAUX DEFIS

Le cadre juridique et institutionnel de la Fonction Publique

Inadéquation et inadaptation du cadre juridique :

Le cadre juridique et institutionnel de l'administration publique n'a pas évolué. La réglementation au Tchad est aujourd'hui pour une large part inadaptée du fait de son caractère parcellaire et de son obsolescence.

Caractère parcellaire du cadre juridique

En dehors des discours politiques, du programme d'action du Gouvernement exprimé en de termes généraux, il n'existe pas au Tchad de loi d'orientation, ni de textes qui réglementant de manière exhaustive les activités économiques et sociales.

La non application des textes

La plupart des textes ne sont pas souvent appliqués, non pas par ce qu'ils sont dépassées, mais par ce qu'ils n'y a pas de respect de procédures administratives.

L'inapplication des textes encourage toutes les malversations et les exactions et détournements de deniers publics.

Les structures de l'Administration Publique

L'analyse du cadre institutionnel de l'administration amène à réserver la première place aux institutions qui relèvent directement de l'Etat c'est-à-dire, les Ministères, les Services extérieures et les collectivités décentralisées :

- **La structure du gouvernement** : la taille du gouvernement dépend de la conjoncture politique du moment. En 1993 il y avait 16 comme nombre limite des membres du gouvernement ;
- **L'inefficacité du gouvernement** : elle s'explique par les modifications de la structure lors des différents remaniements ;
- **Les départements ministériels** : les fréquents remaniements et les multiples combinaisons ministérielles se traduisant soit par des réorganisations profondes au niveau de certains départements, soit par des scissions ou fusions dans d'autres, empêchant la définition claire des missions ou attributions et l'élaboration d'un organigramme cohérent et durable assurant la stabilité des emplois et des fonctions.

La Politique de professionnalisme et retraite de la Fonction Publique

Le professionnalisme dans la fonction publique

A l'ouverture du séminaire sur la réforme de l'Administration publique, le Président Idriss Deby Itno disait que: « il faut chercher à améliorer l'existant tout en apportant des innovations tel que le professionnalisme qui tend à gager non seulement le domaine de l'administration, mais également celui par exemple de l'armée où ne seront retenus que les militaires de formation ».

La retraite

Le départ à la retraite, tout comme l'intégration est un fait marquant dans la vie d'un fonctionnaire.

Les agents publics ont beaucoup d'appréhension pour la retraite car la pension (dérisoire et hypothétique) n'est pas perçue à temps et a une répercussion sur le taux de survie des retraités.

Une réforme du système de retraite est indispensable pour non seulement conférer à la pension son caractère alimentaire mais aussi et surtout étendre la couverture à d'autres risques tels que la maladie et autres.

Gestion des ressources de l'Administration :

L'engorgement des agents de la fonction publique au niveau de la capitale fait penser à une pléthore des effectifs alors qu'en réalité, les agents sont concentrés à N'Djamena au détriment des provinces.

XII.1.4 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'objectif global de la réforme est d'accroître la performance de l'Administration Publique, en améliorant sa compétence, son efficacité, sa loyauté et la qualité de ses services et prestations tout en réduisant son coût.

De manière concrète, cet objectif se décompose de la manière suivante :

- Redéfinir la mission et le rôle de l'Etat, cadre juridique et institutionnel de l'Administration Publique ;

- Assurer la collecte, le traitement, la gestion et l'utilisation des informations fiables sur l'Administration
- Promouvoir une nouvelle culture managériale orientée vers le résultat ;
- Rationnaliser et améliorer l'organisation des structures et des procédures de l'Administration publique dans le sens de la décentralisation et de la déconcentration ;
- Rationnaliser et améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'Administration publique tout en maîtrisant leur coût ;
- Renforcer les capacités de gestion des ressources humaines de l'Administration publique ;
- Développer et renforcer les capacités d'exécution de la réforme administrative en tant que processus dynamique et itératif.

La poursuite de ces objectifs repose sur les principes ci-après :

- Déclencher un processus dynamique, graduel qui va créer et développer une capacité permanente d'adaptation aux changements ;
- Viser un changement d'attitude de comportement et de mentalités chez les agents, le public et la classe politique et par l'utilisation de la formation et de l'éducation ;
- Mettre en œuvre un ensemble intégré cohérent et adapté des mesures réalistes et réalisables ;
- S'appuyer sur un large consensus dans la société tchadienne ;
- Construire un noyau dur administratif autour des domaines d'intervention constante et prioritaire de l'Etat ;
- Promouvoir et réaliser des actions de rationalisation, de renforcement, de modernisation, de coordination et de décentralisation dans les secteurs clés à court, moyen et long terme.

XII.2 MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI AU TCHAD

XII.2.1 CONTEXTE

Le programme d'ajustement structurel (PAS) caractérisé par le gel des recrutements à la fonction publique a donné une nouvelle dynamique au marché du travail Tchadien occasionnant ainsi l'apparition dès 1990 du Chômage des diplômés. Depuis lors, le chômage continue de sévir dans la société tchadienne en touchant beaucoup plus les jeunes de 15 à 24 ans, qui arrivent chaque année en nombre croissant sur le marché du travail, malgré la réouverture des recrutements des cadres dans le secteur public depuis les années 2000.

L'objectif de cette note est de mettre en exergue la politique de l'emploi qui prévaut au Tchad tout en ressortant les institutions qui promeuvent cette politique et la dynamique du marché de travail au Tchad.

XII.2.2 PRINCIPAUX ENJEUX

Politique de l'emploi au Tchad

La politique nationale d'emploi est vision concertée et cohérente des objectifs d'un pays en matière d'emploi et des manières de l'atteindre. Elle se réfère à un ensemble d'interventions multidimensionnelles qui sont envisagées en vue d'atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs spécifiques en matière d'emploi dans le pays.

La précarité de l'emploi est l'une des causes de la dynamique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les politiques de l'emploi sont une panoplie de mesures contra cyclique, pour les autorités, permettant de limiter ces conséquences sociales désastreuses. Elles consistent à l'élaboration d'un plan d'actions et leur mise en œuvre pour les réaliser après diagnostic de la situation socioéconomique.

Au Tchad, afin de remédier à ce dysfonctionnement, des réponses au niveau national ont été prises pour la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'emplois. Ainsi, la politique nationale d'emploi est adossée à quatre documents stratégiques nationaux à savoir, les stratégies pour la réduction de la pauvreté, du Plan national de développement la Vision 2030, de la Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP) et du Programme pays pour le Travail Dément.

Stratégies pour la réduction de la pauvreté

Deux stratégies pour la réduction de la pauvreté (SNRP 1&2) ont placé la promotion de l'emploi au cœur des actions. La promotion de l'emploi pour s'attaquer à la pauvreté met l'accent sur le rôle du secteur privé. En effet, dans ces stratégies, le secteur privé est appelé à devenir le principal pourvoyeur d'emplois. Cependant faut-il relever que le secteur privé tchadien est structurellement fragile et demeure encore faible pour être en mesure d'absorber l'afflux de main d'œuvre arrivant de façon continue sur le marché du travail.

Plan national de développement à la Vision 2030

On retrouve également dans le Plan national de développement la Vision 2030 le droit d'accès à un emploi décent. L'atteinte des objectifs de promotion de l'emploi devrait se traduire par un certain nombre d'actions prioritaires. Il s'agit notamment de l'amélioration de la gouvernance des secteurs de l'emploi et du travail, de l'offre de formation professionnelle améliorée, de l'amélioration de l'information sur le marché de travail, des projets et programmes d'insertion des jeunes, du renforcement du dispositif de sécurité sociale et de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP)

La Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP) est définie par le Gouvernement à travers cinq Principes Directeurs afin d'améliorer les capacités de production d'emplois de l'économie nationale. Il s'agit de Développer les capacités humaines à travers la formation professionnelle, et l'employabilité, de développer les capacités d'offres du secteur rural et secteur à Haute, Intensité de la main d'œuvre, d'améliorer le climat des affaires, d'organiser le secteur, informel et de promouvoir les PME/PMI, Améliorer l'information et la gouvernance du marché du travail.

Programme pays pour le Travail Décent

Enfin, le Programme pays pour le Travail Décent (2013) s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique, social et institutionnel du Gouvernement de la République du Tchad afin de développer des stratégies et des actions visant à promouvoir la création d'emplois productifs et décents pour les jeunes, filles et garçons, dans une perspective de sortie de crise et de développement durable. Il s'articule autour de trois objectifs suivants :

- Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et d'autres groupes vulnérables grâce à une meilleure gouvernance du marché du travail ;
- Faire bénéficier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables de plus d'opportunités d'emplois, notamment par des programmes et projets ciblés d'auto-emploi et d'entreprenariat ;
- Renforcer les capacités des mandants tripartites et d'autres institutions concernées pour contribuer à la promotion de l'emploi par le dialogue social et la promotion des conventions internationales du travail ;
- Améliorer la gouvernance de la protection sociale ;
- Rendre plus accessible la protection sociale qualitativement et quantitativement à toutes les catégories de la population.

Ces objectifs constituent des priorités pour lesquelles toutes les parties se sont accordées pour concentrer leurs efforts au cours des quatre prochaines années, dans le but de promouvoir l'agenda pour un travail décent en République du Tchad.

Les politiques de l'emploi visent à réduire le niveau de chômage et de permettre l'inclusion sociale. C'est ainsi que le gouvernement du Tchad a mis en place ses séries de politiques en vue de faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Toutefois les questions relatives à l'emploi uniquement des politiques de l'emploi, mais bien de la politique économique en générale.

En plus du Ministre chargé du Travail et de la Sécurité Sociale, qui coordonne toutes les questions intéressant la condition des travailleurs, les relations professionnelles, la politique de l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle, la promotion du travailleur, la sécurité sociale, d'autres institutions sont également impliquées dans l'orientation des politiques de l'emploi au Tchad.

Bien que la politique nationale d'emploi soit adossée aux stratégies pour la réduction de la pauvreté, au Plan national de développement, à la Vision 2030, à la Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (PNEFP) et au Programme pays pour le Travail Décent, la création d'emploi reste un défi majeur. Ces documents stratégiques n'ont pas réellement créé des opportunités d'emploi aux jeunes. Le Programme pays pour le Travail Décent est le meilleur programme d'emploi conçu pour créer d'emploi réel, mais sa mise en œuvre resté théorique.

Institution de promotion d'emploi au Tchad

Pour pallier au problème d'insertion socio-économique et professionnelle de la population jeune, des politiques d'emploi sont initiées par l'Etat tchadien et portées par différentes structures, dont les

principales sont : l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE), le Fonds national d'appui à la formation professionnelle (FONAP), le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ).

Office National pour la Promotion de l'Emploi - ONAPE

L'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE) est l'une des plus anciennes structures œuvrant dans le domaine de la promotion de l'emploi au Tchad. Elle fut créée en 1956 sous les auspices de deux offices : l'Office de la Main d'œuvre (OMO) créé en 1957 et l'Office National de la Main d'œuvre (ONAMO) créée en 1967. Placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'emploi, l'ONAPE est un établissement public à caractère administratif doté d'une autonomie de gestion. Régi par le Décret N° 471/PR/MFPT/92 du 10/09/92, l'ONAPE est une institution publique dotée d'un Conseil d'administration au sein duquel siègent les représentants de l'Etat, des travailleurs et des employeurs, ce qui lui confère une gestion tripartite.

La mission de l'ONAPE est d'« Assurer la promotion de l'emploi et lutter contre le chômage et le sous-emploi ». Sa Direction Générale de l'ONAPE est située à N'Djamena. Trois Bureaux annexes implantés stratégiquement dans trois arrondissements de la ville de N'Djaména et assurent le relai de la Direction Générale à N'Djamena. Cette structure est bouclée par l'existence de six Bureaux provinciaux implantés dans les villes suivantes : Abéché, Bongor, Doba, Mongo, Moundou et Sarh.

L'ONAPE développe des actions de formation, d'orientation, de conseil professionnel et d'initiative à la création de son propre emploi ou d'une micro entreprise.

Le chiffre total des services offerts par l'ONAPE aux demandeurs d'emplois au cours de ces dernières années est passé de 8619 placements en 2011 à 14 779 en 2015 - toutes catégories confondues. De même, 60% des demandes d'emploi, tous sexes confondus, émanent des jeunes diplômés de 25 à 35 ans qui sont massivement présents sur le marché formel du travail. Dans la mise en œuvre de la politique de la promotion de l'emploi, l'ONAPE a mis en place des stratégies et adopté des mesures visant à faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans la vie professionnelle. Au nombre de ces stratégies et mesures arrêtées, il y a le Programme d'Appui aux Diplômés sans Expérience (PADE) et le programme d'appui à la promotion de l'auto emploi créé en janvier 2007 (confère tableau).

Dans la pratique, le principal objectif de l'ONAPE à travers ces différents programmes est d'améliorer les outputs des actifs sur le marché du travail.

Tableau 15 : récapitulatif des activités de l'ONAPE, 2011-2015

Activités de l'ONAPE	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Demandes d'emploi enregistrées à la division d'Orientation et des Etudes	3704	11356	7691	11881	8845	43477
Placements effectués	1893	459	465	912	2333	6062
Placements effectués à travers le PADE		229	622	757	602	2189
Bénéficiaires du programme auto-emploi		153	173	232	168	726
Bénéficiaires du programme crédit agricole (emplois créés)		1197	900	2147	4752	8996
Contrat signés par la division de coopération et des relations avec l'environnement institutionnel et professionnel	3022	4041	3310	4425	2090	16888
Total services offerts aux demandeurs	8619	14217	12261	18207	14779	55283

Source : ONAPE, 2016

Fonds National d'Appui à la Jeunesse - FONAJ

Créé par la Loi N° 028/PR/2010 du 21 décembre 2010 et doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie de gestion, le Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ) a pour objectif général, conformément à l'Art. 3 de ladite loi de soutenir les initiatives des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socioéconomique et professionnelle.

Les secteurs d'intervention du FONAJ sont l'agriculture, l'élevage, les services, la transformation des produits, les petits métiers, le commerce etc. Les crédits octroyés par FONAJ sont remboursables en trois ans et sans intérêt. La création du Fonds National d'Appui à la Jeunesse (FONAJ) en 2010 au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports répond au souci et au désir ardent du gouvernement, de faire désormais de la pauvreté et du chômage en milieu jeune et surtout en milieu rural, un souvenir lointain, gage d'un nouvel élan de développement. Pour cela, le FONAJ soutient toutes les initiatives des jeunes pouvant contribuer à leur insertion socio-économique et professionnelle. Il sensibilise les jeunes et l'ensemble des acteurs impliqués dans la résolution des problèmes de chômage en milieu jeunes et à la connaissance du Fonds. Aussi, le FONAJ assure une formation initiale et continue des jeunes en entrepreneuriat et de gestion des microprojets avec pour finalité la création d'emploi. De même, il finance les projets par l'octroi des crédits. En un mot, le FONAJ œuvre pour la réduction de la pauvreté, du chômage et partant le sous-emploi en milieu jeunes.

Depuis 2012 le FONAJ a eu à former plus de 3500 jeunes issus des différentes régions du pays et de la commune de N'Djaména. L'objectif fixé par les plus hautes autorités de la République, consiste à former 10 000 jeunes en entrepreneuriat et financer 7 000 projets bancables. A cela s'ajoute la création d'environ 35 000 Emplois directs et 105 000 emplois indirects sur toute l'étendue du territoire touchant les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la transformation des produits, des services et autres. Ce qui constitue une contribution du FONAJ dans la réduction de la pauvreté, du chômage et partant du sous-emploi en milieu jeune sur toute l'étendue du territoire.

Tableau 16 : Statistiques globales des jeunes formés par le FONAJ

	Hommes	Femmes	Total	Homme%	Femme%
Encadreur	51	2	53	96,23	3,77
Mandoul	60	18	78	76,92	23,08
Wadi Fira (Biltine)	86	46	132	65,15	34,85
Ouaddaï (Abéché)	97	61	158	61,39	38,61
Iriba	61	62	123	49,59	50,41
Hadjer Lamis	115	16	131	87,79	12,21
Barh El Ghazal	113	34	147	76,87	23,13
Batha	122	16	138	88,41	11,59
Guera	67	64	131	51,15	48,85
Formation (CFPR)	8	5	13	61,54	38,46
Laï	120	19	139	86,33	13,67
Pala	115	45	160	71,88	28,13
Bongor	110	125	135	81,48	18,52
Lac	169	45	214	78,97	21,03
Kanem	132	42	174	75,86	24,14
N'Djaména	1100	472	1572	69,97	30,03
Moundou	143	67	210	68,10	31,90
Doba	106	60	166	63,86	36,14
Sarh	130	30	160	81,25	18,75

Massenya	152	27	179	84,92	15,08
Total	3057	1156	4213	72,56	27,44

Source : FONAJ, 2016

Les institutions du Comité national pour l'éducation et la formation en liaison avec l'emploi (CONEFE).

De 1991 à 2002, le BIT et l'UNESCO ont eu à exécuter le Programme Education Formation Emploi financé par le PNUD au profit du Tchad. Grâce à ce programme, le gouvernement tchadien a mis en place un organe d'orientation stratégique et de coordination en matière de politique nationale d'éducation et de formation en liaison avec l'emploi, intitulé Comité national pour l'éducation et la formation en liaison avec l'emploi (CONEFE). Le CONEFE est composé des membres gouvernementaux et non gouvernementaux et il dispose d'un Secrétariat exécutif et de deux institutions qui sont :

- l'Observatoire de l'Éducation, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE) ;
- le Fonds national d'appui à la formation professionnelle (FONAP).

L'OBSEFE

Créé par Décret N° 766/PR/MPC/93 du 31 décembre 1993, l'OBSEFE a pour charge :

- la centralisation, le traitement et l'analyse des données statistiques et quantitatives sur l'éducation, la formation et l'emploi recueillies auprès des services compétents ;
- la réalisation de l'interface entre les fluctuations du marché d'une part, l'appareil éducatif et les dispositifs de formation professionnelle d'autre part ;
- la production et la diffusion périodique d'un répertoire de l'offre de formation et d'un répertoire des emplois.

Le FONAP

Le FONAP, est créé par le Décret 767 de 1993, puis modifié par le Décret 841 de 2011. C'est un outil de valorisation des ressources humaines et il a pour mission « d'apporter un soutien financier aux entreprises et aux dispensateurs publics et privés de formation professionnelle qui lui soumettent des plans de formation répondant aux orientations prioritaires fixées par le CONEFE ».

Le FONAP est institutionnellement placé sous une double tutelle :

- Sous la tutelle administrative et technique du Ministère en charge du Plan et de la Coopération ;
- Sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances.

Le FONAP collecte depuis 1996 auprès des entreprises privées et publiques la Taxe d'Apprentissage et de Formation Professionnelle (TAFP) de 1,2% de la masse salariale annuelle totale payée par ces entreprises pour :

- financer des actions de formation professionnelle continue ;
- apporter un soutien financier aux entreprises et opérateurs de formation professionnelle, publics et privés qui lui soumettent des plans et des projets de formation ;
- financer des formations en direction de groupements de demandeurs d'emplois qui souhaitent créer une activité ou accéder à un travail salarié, ou bien en faveur de l'apprentissage ;
- Enfin depuis 2012, appuyer la mise à niveau de centres de formation professionnelle.

Le FONAP reste la seule structure active et opérationnelle au sein du dispositif Education – Formation – Emploi et il assure tous les mandats, ce qui peut être considéré comme une concentration disproportionnée des responsabilités.

Défi des institutions de promotion d'emploi

Les défis des référents institutionnels de la promotion d'emploi sont multiples. Il s'agit de :

- Application partielle des programmes et des décisions prises
- Difficultés à lever les fonds et à les gérer
- Enchevêtrement des décisions et mesures publiques rendant difficile le fonctionnement des institutions
- Clientélisme dans la sélection des bénéficiaires
- Difficultés de suivi et évaluation des bénéficiaires

XII.2.3 DEFIS DE LA POLITIQUE D'EMPLOI

Défis des jeunes tchadiens pour l'insertion sur le marché du travail

La promotion de l'emploi décent pour les jeunes se heurte à de nombreux défis internes et externes: les barrières au niveau de l'environnement institutionnel ; les barrières inhérentes aux jeunes eux-mêmes ; les barrières en liaison avec leur structuration et leur accompagnement ; les déficits en matière de recherche-action.

Les barrières au niveau de l'environnement institutionnel

- L'absence d'une vision partagée de promotion de l'emploi des jeunes
- Le faible niveau de connaissances sur la problématique de l'emploi des jeunes
- La faiblesse du système de formation professionnel et technique
- Les difficultés de financement des initiatives

Les barrières inhérentes à la faible employabilité des jeunes ;

- L'absence de compétences techniques et professionnelles en lien avec les besoins du marché du travail
- La faible culture entrepreneuriale
- Les faibles capacités managériales des jeunes entrepreneurs.

Cas spécifiques des jeunes filles confrontées à des barrières spécifiques

- Les barrières en liaison avec la structuration et l'accompagnement
- L'accès limité à l'information sur les opportunités d'affaires

Dynamique du marché de travail

Le marché du travail au Tchad a connu de profondes mutations depuis les indépendances en 1960. Bien que le secteur agro-pastoral soit le principal pourvoyeur d'emploi, l'Etat reste depuis les années 60 le principal demandeur d'emploi au Tchad. La principale politique d'emploi depuis cette date consistait à former des cadres pour l'administration publique, les entreprises publiques et les grandes entreprises privées. Mais pendant les années 80, l'imposition du programme d'ajustement structurel (PAS) caractérisé par le gel des recrutements à la fonction publique a donné une nouvelle dynamique au marché du travail Tchadien occasionnant ainsi l'apparition dès 1990 du chômage des diplômés. Depuis le PAS jusqu'à nos jours, le chômage continue de sévir dans la société tchadienne en touchant

beaucoup plus les jeunes, malgré la réouverture des recrutements des cadres dans le secteur public depuis les années 2000. Les opportunités d'emplois créées au cours de l'exploitation pétrolière et les différentes politiques menées par le Gouvernement n'ont pas permis de résorber ce phénomène devant une population active continuellement croissante.

Dynamique de la structure de la force de travail au Tchad

La dynamique de la force de travail peut être appréhendée à travers l'évolution du taux d'activité, du taux d'emploi et du taux de chômage. Ces indicateurs du marché de travail prennent leur source dans la composition de la population en âge de travailler³⁹. Cette population est de 4 718 218 personnes en 2003, 7 508 859 personnes en 2011 et de 4 350 913 en 2018 (ECISIT 2,3 et 4). Cette évolution indique une baisse du nombre de cette population en 2018 par rapport à 2003 et 2011.

Au regard de cette évolution, le taux d'activité qui est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler a évolué de manière décroissante au Tchad. Selon les rapports ECOSITs et le document de la politique nationale d'emploi, le taux d'activité décroît progressivement de 62,4%, 61,8%, 60,9% et 40,3% en 2003, 2011, 2014 et 2018 respectivement. Cette évolution montre que le taux d'inactivité devient de plus en plus important au fil des années et reste préoccupant en 2018.

Le taux d'activité est plus élevé en milieu rural. En effet, il est de 42,7% contre 33,1% en milieu urbain. Concernant le milieu urbain, c'est la ville de Sarh qui enregistre le taux d'activité le plus élevé (39,4%), suivie de Moundou (35,2%), d'Abéché (30,3%) et de la ville de N'Djaména (29,9%). Les autres centres urbains enregistrent en moyenne un taux d'activité équivalent à 35,3%.

Caractéristiques des emplois principaux

Il ressort du tableau ci-dessous qu'entre 2011 et 2018, les parts des cadres, manœuvres et Aide Familial/apprenti/Autre ont régressé dans la catégorie socio-professionnelle respectivement de 1,3%, 1,5% et 8,9%. Par contre celles des employé/ouvriers, des travailleurs indépendants se sont accrues respectivement de 0,2% et 9,3%. Il ressort également qu'en 2018, les femmes sont relativement plus nombreuses dans l'emploi (51,1%) que les hommes (49,9%). Les emplois sont essentiellement occupés par des personnes de catégorie socioprofessionnelle indépendant (58,1%) ou aide familial/apprenti (34,7%). Cependant les femmes sont majoritaires uniquement parmi les aides familiaux/apprentis (75,2%) et les manœuvres (54,7%).

Tableau 17 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle entre 2011 et 2018 et le sexe

Catégorie socio-professionnelle	Répartition des emplois (%) en 2011	Répartition des emplois (%) en 2018	Pourcentage de femmes en 2018
Cadre	2,1	0,8	9,6
Cadre moyen/agent de maîtrise	-	1,4	19,6
Employé/ouvrier	3,4	3,6	14,4
Manœuvre	2	0,5	54,7
travailleur indépendant	48,8	58,1	40,8
Parton	-	0,8	16,1
Aide Familial/apprenti/Autre	43,6	34,7	75,2
Total	100	100	51,1

³⁹ La population en âge de travailler comprend celle active dont les actifs occupés et les chômeurs, et la population inactive composée entre autres, des élèves et étudiants, des femmes au foyer, des retraités, des handicapés, des malades et des personnes qui ne cherchent pas du tout de travail

Source ; ECOSITs

Selon le tableau 7.11, le taux de salarisation est estimé à 7,9% en 2018 (il était à 8,7% en 2011). Le taux de salarisation est plus élevé en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%). Il varie de 14,5% dans les autres centres urbains à 45,8% à N'Djaména en passant par 15,9% à Moundou, 23,2% à Sarh et 30,1% à Abéché. Le taux de salarisation est plus élevé chez les hommes (12,2%) que chez les femmes (2,9%). Il est à noter que la majorité des hommes actifs occupés de N'Djaména sont des salariés (55,2%).

Tableau 18 : Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	55,2	28,3	45,8
Moundou	24,1	6,8	15,9
Sarh	38,6	9,6	23,2
Abéché	42,9	4,4	30,1
Autres urbains	22,7	4,4	14,5
Ens urbain	37,3	12,0	26,8
Rural	4,7	0,8	2,8
Total	12,2	2,9	7,9

Sources : ECOSIT 4

Le taux de chômage

Le taux de chômage est un indicateur de tension sur le marché du travail qui marque le déséquilibre entre offres et demandes d'emploi. Le chômage des diplômés a surgi au Tchad dans les années 1990 avec le gel des recrutements à la fonction publique. La demande globale de main-d'œuvre qualifiée était faible. Les informations disponibles du Ministère de la Fonction Publique et de l'emploi indiquent un taux d'insertion dans le secteur moderne faible (8,5%). Il en résulte donc un chômage très élevé chez les sortants du supérieur (50%). Cette proportion est de 70% si l'on prend en compte les sortants du second cycle secondaire et du supérieur. Ces statistiques ne donnent des informations que sur la main-d'œuvre instruite mais non sur le chômage global. Il a fallu attendre les enquêtes nationales (ECOSIT 2 et 3) réalisées respectivement en 2003 et 2011 pour avoir un aperçu sur le taux de chômage global. Les rapports ECOSIT 2 et 3 indiquent que le taux de chômage au sens du BIT a baissé de 22,6% à 5,7% entre 2003 et 2011. En 2018, le taux de chômage est estimé 2%.

Défi du marché de travail

Le défi majeur du marché de travail au Tchad est l'inadéquation entre la formation donnée aux diplômés et les besoins en main d'œuvre des entreprises. Cette inadéquation est le facteur expliquant le débordement de la fonction publique par les diplômés rejetés par le marché d'emploi privé. Selon l'enquête réalisée par le Laboratoire de Recherche et d'Etudes en Economie Appliquée et Gestion (LAEREAG) de l'Université de N'Djaména en 2017 a montré que le taux de chômage des jeunes diplômés est de 26,7% (18% chez les femmes contre 30% chez les hommes). A cela s'ajoute le taux de sous-emploi estimé en 2018 à 4% (INSEED, 2020).

L'analyse selon la classe d'âge montre que le sous-emploi invisible touche 4,2% des actifs occupés âgés de 30-49 ans, 4,0% de ceux âgés de 15-29 ans et 3,0% des actifs occupés de 50 ans et plus. C'est parmi les jeunes actifs de 15 -29 ans résidant à N'Djaména qu'on rencontre la plus grande proportion de personnes en situation de sous-emploi invisible (20,8%).

XII.2.4 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS POUR DE POLITIQUES D'EMPLOI

Au regard des défis liés à la question de l'emploi mis en exergue dans le document, il importe d'en adresser les implications de politiques pour les résorber ou du moins les atténuer. Il s'agit de :

- Améliorer la gouvernance du secteur de l'emploi et du travail ;
- Mettre en le programme Pays pour l'emploi décent afin développer des stratégies et des actions visant à promouvoir la création d'emplois productifs et décents pour les jeunes, filles et garçons, dans une perspective de sortie de crise et de développement durable ;
- Offrir de formation professionnelle améliorée à travers la création des centres de formation qualifiés ;
- Améliorer l'information sur le marché de travail en opérationnalisant un observatoire de l'emploi ;
- Orienter les projets et programmes d'insertion des jeunes vers les secteurs porteurs et renforcer leur capacité en entrepreneuriat ;
- Renforcement du dispositif de sécurité sociale afin d'éviter la peine aux retraités.

XII.3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

XII.3.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Tchad couvre une superficie de 1 284 000 km² avec une population estimée de 12,3 millions d'habitants en 2012. Le pays fait frontière avec le Cameroun 1 094 km, la République Centrafricaine 1 197 km, la Libye 1 055 km, le Niger 1 175 km, le Nigéria 87 km, le Soudan 1 360 km. Le port le plus proche est situé à Douala au Cameroun à 1 700 km de la capitale N'Djaména. Le climat est de type tropical au sud et désertique au nord. Le Tchad est classé 184ème sur 186 pays sur l'Indice de Développement Humain de 2013 des Nations Unies, avec une espérance de vie à la naissance estimée à 50 ans en 2012, respectivement 48 ans pour les hommes et 52 ans pour les femmes.

Il importe de relever que l'économie du pays est dominée depuis 2003 par le secteur pétrolier qui a entraîné entre 2004 et 2005, un quasi doublement du PIB, lequel est passé de 1 732 Milliards F CFA en 2004 à 3 101 Milliards F CFA en 2005 et 3 357,6 Milliards de F CFA en 2006. En 2006, le secteur pétrolier représentait 47,7% du PIB total, 86,8% des exportations et 70,8% des recettes totales du budget de l'Etat. Sur la période 2003 - 2009, le PIB pétrolier a représenté en moyenne 36% du PIB contre 21% pour les secteurs agriculture et élevage, 13% pour le commerce et 29% pour l'ensemble des autres secteurs.

Il faut remarquer que l'économie du Tchad reste donc fondée structurellement sur les secteurs primaire et tertiaire. Son visage a été principalement déterminé par le profil du secteur pétrolier pourvoyeur principal de recettes et non d'emplois. La diversification de l'économie du pays sera une des armes essentielle pour accroître la croissance de la production et de l'emploi.

La population du Tchad, estimée à 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH1), s'est établie, au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) de septembre 2009, à 11 039 873 habitants. Elle se décompose en : (i) 5 452.483 hommes (49,4 %) et 5 587 390 femmes (50,6 %) ; (ii) 387.815 nomades (3,5 %) et 10 788 100 sédentaires (96,5 %). Cette population comprend 291.233 réfugiés venant des pays voisins et vivant généralement dans des camps.

La densité de la population, inégalement répartie entre les trois zones naturelles, est ainsi passée de 4,9 habitants au km² en 1993 à 8,7 habitants en 2009 et serait de 9,8 habitants en 2012. Le taux annuel moyen d'accroissement intercensitaire est de 3,6 % (3,5 % sans les réfugiés), soit un doublement

potentiel de la population en moins de 20 ans. Ce taux, très élevé, résulterait aussi bien du niveau de fécondité encore très élevé que d'une plus grande exhaustivité du dénombrement du RGPH2. Avec un taux d'urbanisation de plus de 21%, le Tchad est l'un des pays les moins urbanisés de la sous-région.

Le réseau urbain tchadien est composé de 44 villes de moins de 5 000 habitants et de 40 villes de plus de 5 000 habitants. En 1968, seulement 9 villes avaient plus de 10 000 habitants ; elles étaient 25 en 1993.

Enfin, on remarque que 40% de la population urbaine étaient concentrée à N'Djaména, phénomène accompagnant le développement du secteur informel. La structure par âge et sexe révèle que la population du Tchad est relativement jeune et à dominance féminine. En 1993, la population âgée de moins de 15 ans représentait 48% de la population totale, 47% pour les 15-59 ans et 3,5% pour les personnes âgées de plus de 64 ans et plus. Les femmes représentaient 52%, alors que la proportion des hommes se situait autour de 48%. En 2010, les jeunes de moins de 15 ans représentent 50,8% et la tranche de 19 15 - 64 ans est évaluée à 46,5%. Les hommes représenteraient plus de 49% et les femmes un peu moins de 51%.

Si nous parcourons les textes, les documents officiels et les rapports des activités et des missions, la préoccupation des acteurs du système éducatif tchadien est le bon fonctionnement de l'éducation nationale. Pour des raisons financières et matérielles, la formation professionnelle ne bénéficie pas d'un budget ou d'un appui financier conséquent.

C'est ainsi qu'en Entre 1991 et 2002, le Tchad a bénéficié du programme Education Formation Emploi (EFE), financé par le PNUD et exécuté par le BIT et l'UNESCO. Le projet visait à adapter l'éducation et la formation professionnelle afin de lutter contre le chômage, de réduire la pauvreté et de permettre au grand nombre de citoyens de participer à la construction et à la croissance du pays. Dans ce cadre, plusieurs organes ont été créés et un dispositif mis en place (CONEFE, OBSEFE, FONAP et la défunte CCC).

En tenant compte du diagnostic de la formation professionnelle du Tchad, il faut souligner la faiblesse des ressources humaines et des compétences, laquelle constitue un frein à la productivité ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

En considérant l'état des lieux de la formation professionnelle au Tchad, nous pouvons relever certains obstacles à savoir: 70 à 80% des jeunes sont actuellement exclus de tous les dispositifs de formation formelle ; Les populations rurales, majoritaires dans le pays, ne bénéficient pas de formation professionnelle ad hoc ; La formation professionnelle liée à l'emploi n'existe pratiquement pas au Tchad ; les autres dispositifs de formation, l'EFTP en particulier, conduisent les jeunes vers des études supérieures et le chômage ou le sous-emploi ; Les formations proposées par le marché de la formation sont peu adaptées aux jeunes filles.

En réalité, elles se limitent à la coiffure, la couture et les métiers du tertiaire ; Une absence de liaison avec le marché du travail ; Une faiblesse numérique des établissements de formation : d'une part, deux centres publics seulement situés à N'Djaména et Moundou pour le ministère chargé de l'emploi et, d'autre part, concentration des structures de formation en milieu urbain, en particulier dans les trois grandes villes¹⁵ ; La vétusté des infrastructures et l'absence ou obsolescence des équipements technico-pédagogiques ; Une absence de curricula adaptés au marché du travail et la rigidité et l'étroitesse de l'offre de formation ; L'absence de dispositif d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle ; Les formations dispensées n'incitant ni à l'entrepreneuriat ni à l'auto-emploi ; Une absence de stratégie et de coordination efficace et un manque de volonté et de capacité de se remettre en question de la part des acteurs des dispositifs.

Il ressort de ce qui suit les capacités d'accueil du système de formation professionnelle et technique sont largement en dessous de la demande de formation des ménages estimée en moyenne à 48.000 par an. En effet, la capacité de formation actuelle (tout secteur confondu) est de 11.000 environ. Pour atteindre les objectifs en matière de formation professionnelle, l'Etat est obligé de composer avec les structures de formation privée dans la mesure où le privé contribue à hauteur de 40% de l'offre actuelle concentrée au niveau de la ville de N'Djaména.

En tenant compte de ces difficultés et tant d'autres, le Gouvernement a créé des structures allant dans le domaine de la formation professionnelle. Nous avons Direction de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Perfectionnement. Cette direction a pour mission entre autres de mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique nationale de l'emploi ; lutter contre le chômage et le sous-emploi ; concevoir et élaborer, avec les départements ministériels concernés, la politique nationale de formation professionnelle et veiller à son application ; mener des études relatives à la formation professionnelle et au perfectionnement des adultes ; organiser la formation professionnelle postsecondaire ; superviser les centres de formation sous tutelle du département et les aider à s'adapter aux exigences du marché du travail. Cette direction éprouve des difficultés pour assurer la tutelle et le suivi des centres de formation privés, en raison de l'absence des textes d'application des décrets 405/PR/MFPTPEM/01 du 19 septembre 1997 et 406/PR/MFPTPEM/00 du 8 septembre 2000 portant organisation et mise en œuvre de la formation professionnelle au Tchad.

Il y a aussi le Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'emploi (CONEFE). Le CONEFE est la structure interministérielle d'orientation, de coordination, de concertation avec les partenaires sociaux et ceux au développement et de décision qui est dotée d'un secrétariat technique. Il est perçu comme une super administration. Les rapports de mission indiquent que le CONEFE n'a pas su joué son rôle de mobilisation financière.

En restant exclusivement dans le domaine de la formation, l'Etat a initié le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP). Créé par décret n° 767/PR/MPC/93 du 31 décembre 1993, le FONAP est placé sous la double tutelle du ministère du plan et de l'économie et du ministère chargé des finances et du budget. Il s'agit d'un fonds spécialisé, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Le FONAP apporte un soutien financier aux entreprises et aux dispensateurs publics et privés de formation professionnelle qui lui soumettent des plans de formation répondant aux orientations prioritaires fixées par le CONEFE.

Pour renforcer les actions de CONEFE, Observatoire pour l'Éducation, de la Formation et de l'Emploi (OBSEFE) a été créé. L'OBSEFE est chargé de centraliser, de traiter et d'analyser les données statistiques et quantitatives sur l'éducation, la formation et l'emploi recueillies auprès des services compétents. Il assure aussi la réalisation de l'interface entre les fluctuations du marché d'une part, l'appareil éducatif et les dispositifs offreurs de formation technique et professionnelle. D'autre part, il assure la production et diffusion de manière périodiquement un répertoire de l'offre de formation et un répertoire des emplois résultant des actions de promotion.

En termes de résultat, il faut noter qu'en raison de la faiblesse de moyens humains et matériels, l'OBSEFE ne contribue pas efficacement à la conception et à l'évaluation d'une politique de la promotion de l'emploi. Aucune enquête ni étude n'a été menée sur le fonctionnement du marché du travail du secteur moderne ni sur les besoins d'emplois de ce marché. L'on s'interroge sur ses capacités à assurer le suivi du dispositif de formation professionnelle. Ces initiatives et actions n'ont pas donné des résultats escomptés.

En plus de ces initiatives et des actions, la formation professionnelle éprouve de nombreuses difficultés pour offrir une formation de qualité. C'est ainsi que le Gouvernement a conçu la Politique Nationale de l'Emploi de Formation Professionnelle au Tchad (PNEFP).

En 2009/2010, le secondaire technique et professionnel comptait 33 établissements enregistrés dont 18 publics et 15 privés. Le problème de débouché pour les sortants pourrait constituer un sérieux frein au développement de ce type d'enseignement qui ne bénéficie que de 2.9% des dépenses courantes d'éducation en 2012.

Selon les différentes études sur l'état du secteur, se dégagent les caractéristiques et obstacles suivants : 70 à 80% des jeunes sont actuellement exclus de tous les dispositifs de formation formelle ; Les populations rurales, majoritaires dans le pays, ne bénéficient pas de formation professionnelle ad hoc ; La formation professionnelle liée à l'emploi n'existe pratiquement pas au Tchad ; les autres dispositifs de formation, l'EFTP en particulier, conduisent les jeunes vers des études supérieures et le chômage ou le sous-emploi.

Les formations proposées par le marché de la formation sont peu adaptées aux jeunes filles. En réalité, elles se limitent à la coiffure, la couture et les métiers du tertiaire ; Une absence de liaison avec le marché du travail ; Une faiblesse numérique des établissements de formation : d'une part, deux centres publics seulement situés à N'Djaména et Moundou pour le ministère chargé de l'emploi et, d'autre part, concentration des structures de formation en milieu urbain, en particulier dans les trois grandes villes¹⁵ ; La vétusté des infrastructures et l'absence ou obsolescence des équipements technico-pédagogiques ; Une absence de curricula adaptés au marché du travail et la rigidité et l'étroitesse de l'offre de formation ; L'absence de dispositif d'information sur les métiers et d'orientation professionnelle ; Les formations dispensées n'incitant ni à l'entrepreneuriat ni à l'auto-emploi ; Une absence de stratégie et de coordination efficace et un manque de volonté et de capacité de se remettre en question de la part des acteurs des dispositifs.

Il ressort de ce qui suit que les capacités d'accueil du système de formation professionnelle et technique sont largement en dessous de la demande de formation des ménages estimée en moyenne à 48.000 par an. En effet, la capacité de formation actuelle (tout secteur confondu) est de 11.000 environ. Il ressort de ce qui suit que des actions ou des efforts ont été initiées. Il reste des actions concrètes.

XII.3.2 LES PRINCIPAUX DEFIS

1. L'élévation continue des qualifications, aptitudes et compétences des travailleurs de différents secteurs de l'économie ;
2. L'amélioration de l'accès des groupes vulnérables (femmes, jeunes en difficulté, handicapés) aux systèmes et programmes de formation professionnelle. L'objectif ultime recherché est de permettre à la formation professionnelle et technique d'assumer pleinement ses fonctions d'instruments de lutte contre le chômage et de cheval de bataille pour la croissance économique ;
3. La réconciliation de la formation et de l'emploi. Cet objectif ne peut être poursuivi par l'Etat seul. La crise de croissance, de mobilisation de recettes et de moyens financiers que vivent la plupart des pays africains, notamment le Tchad, le permet d'autant moins que les coûts d'investissement et de fonctionnement des appareils de formation technique et professionnelle sont particulièrement élevés. Le couple formation professionnelle-emploi trouve sa cohésion maximale dans une recherche d'auto emploi par le financement et la création de micro ou petites unités de production de biens et de services.
4. La diversification des filières d'enseignement supérieur, liée à la diversité de la demande de qualification émanant des opérateurs économiques, doit emprunter la voie de la professionnalisation.

La leçon à tirer est que le CONEFE, qui est un cadre idéal de concertation et de mobilisation des partenaires, soit réellement une force d'impulsion de toutes les politiques de développement de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Les principaux défis que le Gouvernement entend relever au cours des quatre prochaines années (2014 - 2018) visent à améliorer les capacités de génération d'emploi de l'économie nationale, notamment à travers : Le développement des capacités humaines, en particulier la formation professionnelle et technique et l'employabilité ; L'amélioration du climat des affaires L'organisation du secteur informel ; Le développement du secteur artisanal, ainsi que des Micro, Petites et Moyennes Entreprises ; La modernisation du secteur rural ; La promotion de produits marchands et non marchands à forte intensité de main d'œuvre ; La rationalisation et modernisation de l'économie de subsistance, aux fins d'apporter un gain de bien-être individuel ; L'amélioration d'une meilleure gouvernance du marché du travail ; La lutte contre la médiocrité de l'enseignement de base primaire et technique ; L'amélioration le niveau des instituts de formation en hôtellerie.

Dans le domaine du développement des capacités humaines, Il s'agit de relever les défis de l'emploi et de la formation professionnelle dans ses liens avec la croissance économique et la pauvreté. Cela suppose l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du marché du travail ainsi que la Société Civile par l'activation de tous les leviers économiques et sociaux à travers les quatre différentes composantes identifiées d'une manière inclusive lors du forum sur l'emploi de Novembre 2010 à N'Djaména, à savoir : Le placement de l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles ; L'accroissement de l'offre d'emplois décents et développement du secteur privé et de l'auto-emploi ; L'amélioration de l'employabilité des populations cibles et développement de la politique de formation technique et professionnelle ; La mise en place d'un système d'information et de meilleure gouvernance du marché du travail.

L'amélioration du climat des affaires, nécessite la levée des contraintes qui accablent les opérateurs économiques dans l'exercice quotidienne de leurs activités. Cela passe par la promotion de mesures fiscales incitatives et de mesures règlementaires favorables au développement des entreprises, l'amélioration de l'efficacité de l'action publique et de l'efficacité du cadre actuel de promotion du secteur privé, et la création des infrastructures d'appui aux opérateurs économiques. En matière d'organisation du secteur informel, l'enjeu est de mieux organiser ce secteur qui représente plus de 80% des emplois et contribue de façon importante à la génération de la valeur ajoutée nationale.

Dans le registre du développement du secteur artisanal, ainsi que des Micro, petites et Moyennes Entreprises, l'enjeu est d'offrir des fenêtres d'opportunités d'auto-emploi aux jeunes et femmes qui arrivent chaque année en nombre croissant sur le marché de l'emploi. La rationalisation et modernisation du secteur rural et de l'économie de subsistance, constitue un enjeu de premier plan pour le gouvernement qui entend mobiliser les ressources financières internes et externes, les compétences, mais également les capacités pour diversifier l'économie à travers notamment le développement et la modernisation de l'agriculture et l'élevage, principaux sources d'emploi, par un appui prononcé aux filières porteuses (filières céréalières, filière oléagineuse, filière fruits et légumes, filière riz, filière pêche, filière de l'élevage et de l'aviculture) et aux industries de transformation agricoles (sésame, karité, savon, viande, poisson, arachide, tomate), blé, mil, riz, maïs, etc.). Cela devant concourir à satisfaire les besoins essentiels des populations tchadiennes actuelles et futures, à améliorer la qualité de vie et améliorer l'équité sociale.

Dans le domaine de la promotion de produits marchands et non marchands à forte intensité de main d'œuvre, l'enjeu est de parvenir au cours de l'horizon temporel retenu, à développer l'emploi à travers les grands projets d'infrastructure pour la construction des routes, des chemins de fer, des bâtiments et autres investissements dans les infrastructures physiques de base. Enfin, l'amélioration de

l'information et d'une meilleure gouvernance du marché du travail est nécessaire pour lever les dysfonctionnements constatés au niveau des marchés et pour mieux gérer les conflits qui s'y déroulent à intervalle régulier. Au regard des éléments développés ci-dessus, la nécessité de doter le Tchad d'une politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle s'impose donc et se justifie.

XII.3.3 LES RECOMMANDATIONS D' ACTIONS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En tenant compte des difficultés et des défis majeurs actuels de la formation professionnelle, il faut des actions suivantes :

- -Créer des écoles professionnelles dans chaque lieu des régions ou provinces ;
- -Investir dans la formation des enseignants des écoles professionnelles ;
- -Doter des écoles professionnelles en infrastructures d'accueil conséquents et de laboratoires ;
- -Nommer à la tête des écoles professionnelles des personnes compétentes et capables d'administrer

XII.4 ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

XII.4.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 2007, pour promouvoir la culture entrepreneuriale des Femmes et Jeunes et apporter de solution à la crise qu'a traversée l'Union des caisses d'épargne et de crédit (URCOPEC), le Gouvernement à créer le Ministère du Développement associatif des Microcrédits et de Lutte contre la Pauvreté.

En juin 2003, le Gouvernement a adopté la SNRP qui a défini une vision intégrée des politiques économiques et sociale du pays en vue de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015. Cette stratégie a été révisée et la nouvelle version a été adoptée en 2008. La SNRP2 vise essentiellement à lutter contre la pauvreté et contribuer à atteindre les Objectifs du millénaire pour le Développement(OMD).

Dans le deuxième axe prioritaire de la SNRP2, le Gouvernement s'est engagé à « créer un environnement favorable à une croissance économique, robuste et diversifiée et réductrice de la pauvreté». Dans cette perspective, la micro finance est considéré comme l'un des vecteurs de la promotion du secteur privé.

L'analyse du marché de l'emploi au Tchad révèle que le pays dispose d'un fort potentiel de ressources humaines capables de booster la croissance économique et contribuer à la réduction de la pauvreté. La forte croissance démographique observée au cours de ces dernières années conduit, en effet, à une forte progression du nombre de jeunes recherchant un emploi. La population en âge de travailler c'est-à-dire celle de la tranche d'âge de 15 à 65 ans en 2010 était de 5 288 000 personnes, soit 46,2% de la population totale. Actuellement arrivent chaque année sur le marché du travail, environ 170 000 jeunes en âge de travailler, sans que les possibilités d'emplois décents n'existent. Pour les 10 et 20 prochaines années, il faudra trouver ou créer 1,7 million d'emplois entre 2010 et 2020, et 2,5 millions d'emplois entre 2020 et 2030, soit en proportion, subvenir aux besoins de 7 746 000 demandeurs d'emplois en 2020, contre 11 414 000 en 2030. Ce fort gisement de main d'œuvre peut être résorbé, si le pays parvient à se doter d'une bonne stratégie ordonnée et coordonnée visant à doper l'économie, par l'intégration de la dimension emploi (Source PND).

Dans ce contexte, le principal défi à relever vise notamment à améliorer les capacités de générer de l'emploi de l'économie nationale, notamment à travers l'organisation du secteur informel, le développement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises car elles jouent un rôle économique et social très important, à la fois par leur rôle dans le tissu économique et par la création d'emplois, un

rôle fortement apprécié en ces périodes de crise et d'aggravation des chiffres du chômage. Il offre de nombreuses possibilités d'emploi ce qui peut aider à baisser le taux de chômage et à faire face aux défis démographiques d'une population en pleine croissance.

C'est ainsi que durant ces dernières années, il apparut clairement que l'entrepreneuriat et l'entreprise sont devenus des facteurs importants de la compétitivité et de la croissance à long terme des économies des pays, c'est pourquoi tous les pays se sont penchés sur les possibilités de promouvoir et faciliter une dynamique d'entrepreneuriat et une culture entrepreneuriale vibrante et éveilleuse de potentialités pour stimuler plus d'activités entrepreneuriales.

Ainsi, augmenter les niveaux et les taux d'activités entrepreneuriales nécessite des entrepreneurs, hommes et femmes preneurs (ses) de décisions pour créer et développer leurs entreprises.

Nul ne saurait aujourd'hui mettre en doute le rôle primordial que jouent les entrepreneurs et leurs entreprises (petites, PME et grandes) dans le système économique mondial. Ces entrepreneurs sont aujourd'hui perçus comme étant les piliers de l'économie de marché et leurs activités, comme créatrices de valeur, d'emplois et d'avantages pour les consommateurs.

La finalité de la promotion de la micro finance et de l'entrepreneuriat est de faire en sorte que soient réunies les conditions favorables à la viabilité des EMF en même temps que celles qui contribuent au bien-être des populations, en tirant notamment les pauvres matériellement vers le haut. Ce haut se situe comme le seuil à partir duquel un individu ou un groupe arrive à satisfaire ses besoins de base et en même temps, être capable de progresser économiquement, pour participer au développement du pays.

C'est dans cette perspective que les microcrédits de proximité et le renforcement des capacités des populations à la base trouvent leur pertinence.

Ce document a pour objectif faire la lumière sur les actions menées par l'Etat tchadien et ses partenaires pour la promotion de l'auto-emploi et l'emploi de la population, les principaux défis et les actions à mener dans le future pour promouvoir le secteur.

XII.4.2 PRINCIPAUX ENJEUX : LE FINANCEMENT DES AGR

Le financement effectué par le Département en charge de microcrédit.

De 2008 à 2012, La crise des caisses d'épargne et de crédit (URCUOPE) a poussé le Gouvernement d'agir avec les microcrédits pour aider la population à exercer ses activités génératrices de revenu. (Confère tableau1).

Il a financé 10 067 projets au profit de 95.642 bénéficiaires à hauteur de 3 471 586_865 FCFA Les années 2012 et 2013, ce dernier a financé13 638 projets pour un montant de 832 460 035 FCFA dans plusieurs régions du pays. (Confère le tableau N°1)

Tableau 19 : Le récapitulatif des microprojets financés

Localités/Régions	Dates d'octroi	Début de recouvrement	Nbre de projets financés	Montant accordé	Nbre de bénéficiaires
Groupe BBP de N'djaména	janv.-12	av.-12	121	121 000 000	387
Renouvellement de l'UFTEC de Mdou	mars-12	juin-12	2	6 000 000	102

N'djaména 8ème phase d'octroi	mars-12	juin-12	574	177 050 000	2835
Renouvellement des projets N'djaména	mars-12	juin-12	150	69 206 000	767
Renouv Femmes vendeuses poissons	mars-12	juil.-12	41	25 313 835	210
Octroi femmes vendeuses de carburant	mai-12	aout-12	151	60 650 000	788
Salamat 2ème phase d'octroi	mai-12	aout-12	454	89 950 000	3589
Lac 3ème phase d'octroi:	mai-12	aout-12	348	89 990 000	3578
Personnes Handicapées de N'djaména	oct.-12	janv.-13	120	93 100 000	630
N'DJAMENA (AMANA)	Aout-13	Nov-13	147	100 200 200	752
Total octroi			2108	832 460 035	13638

Au vu du tableau 13638 auto emploi créé de 2007 à 2012

Approche faire –faire

Le Programme Politique du Gouvernement du renouveau et d'ajustement global privilégie l'approche faire-faire dans la mise en œuvre du Programme National d'Octroi des Microcrédits (PNOM). A cet effet, le Département en question est en contact avec les Institutions et structures financières à même d'aider à la mise en œuvre du PNOM, notamment les établissements de micro finance, par voie de contractualisation.

Tableau 20 : Récapitulatif des Conventions de rétrocession signées.

Période du 7 aout 2013 au 31 Décembre 2015 ⁴⁰				
Région	Montant en FCFA		Organisation signataire	Catégorie
	Contractualisé	Décaissé par le Ministère		
Mayo-Kebbi Est	300 000 000	100.000.000	Union des Caisses d'Epargnes et de Crédit du Mayo Kebi (UCEC-MK)	EMF
Mayo-Kebbi Ouest	300 000 000	100.000.000		
Tandjilé	300 000 000	100.000.000	Union des Coopératives d'épargnes et de Crédits Immaculés de la Tandjilé (UCECIT)	EMF
Logone Occidentale	300 000 000	250.000.000	RECEC	EMF
Moyen Chari Mandoul	300 000 000 300.000.000	250.000.000	PARCEC	EMF
Ouaddaï	150 000 000		FINADEV (credit islamic) financé par PROMIFIT	EMF
Salamat	150 000 000			
Guéra	300 000 000	200.000.000	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Guera (UCEC-G)	EMF

	60 000 000	40.000.000	Association des Jeunes du Guera (AJEG)	ONG
Borkou	200 000 000	65.000.000	BARBARA pour le développement	ONG
	100 000 000		Association des Femmes du BET pour la paix et le développement socioéconomique	ONG
Bahr-El-Ghazal	50 000 000	30.000.000	Association Aide Emploi (Jeune) AAE	Association
Lac	150 000 000	50.000.000	ADESOL	ONG
	150 000 000		ASDAIDE	ONG
Wadi Fira	300 000 000	300.000.000	Association Tchadienne pour l'action humanitaire	ONG
Ennedi Est	300 000 000	150.000.000	Association pour le développement de Darbilila	Association
Ennedi Ouest	150 000 000		(ADB)	
Chari-Baguirmi	150 000 000	100.000.000	Programme Chrétien d'Animation (PCAR)	ONG
	150 000 000	100.000.000	GRAPA	ONG
Moyen chari	50.000.000	25.000.000	MUFEC	EMF
N'Djamena	344.216.000	60.000.000 30.000.000	5 TALENTS	ONG
N'Djamena	200.000.000	200.000.000	AMANA	EMF
N'Djamena	300.000.000		EXPRESS MIAN	EMF
Wadi Fira	300.000.000	200.000.000	ATAHS	ONG
Borkou	100.000.000	66.000.000	AFPDS	ONG
Dar sila	300.000.000	100.000.000	FEDERATION/NAN	ONG
23 Régions	5.204 216.000		20 partenaires locaux dont 8 EMF et 12 structures relais	

A la date du 31 Décembre 2015, le Gouvernement de la République s'est engagé pour un montant total de 5.204.216.000 F sur un programme de 19 Milliards de Fcfa sur quatre ans.

Tableau 21: Situation de l'octroi de microcrédit par les EMF et les Structures relais au 31 Dec 2015

N° Ordre	Nom de l'institution	Montant décaissé	Montant octroyé	Reste non encore octroyé	Reste à décaisser
01	UCEC –MK	200.000.000	200.000.000	0	400.000.000
02	PARCEC	250.000.000	250.000.000	0	350.000.000
03	RECEC	250.000.000	338.963.500	0	50.000.000
04	MUFEC	25.000.000	25.000.000	0	25.000.000
05	UCECIT	100.000.000	100.000.000	0	200.000.000
06	GRAPA	100.000.000	80.446.515	19.553.485	50.000.000

07	PCAR	100.000.000	90.850.000	0	50.000.000
08	AAE	30.000.000	30.000.000	0	20.000.000
09	ASDED	50.000.000	29.550.000	20.500.000	100.000.000
10	ADESOL	50.000.000	34.500.000	15.500.000	100.000.000
11	AJEG	40.000.000	19.049.000	20.951.000	20.000.000
12	UCEC-G	200.000.000	200.000.000	0	100.000.000
13	AMANA	200.000.000	200.000.000	0	0
14	5 TALENTS	90.000.000	76.620.624	13.379.376	254.216.000
15	ATAHS	300.000.000	281.400.000	18.600.000	0
16	ADB	150.000.000	0	150.000.000	150.000.000
17	FEDERATION /NAN	100.000.000	75.000.000	25.000.000	200.000.000
18	AFPDS	66.000.000	43.000.000	23.000.000	34.000.000
19	BARBARA	130.000.000	65.000.000	65.000.000	70.000.000
20	APIDEL	50.000.000	42.000.000	8.000.000	100.000.000
TOTAL		2.481.000.000	2.181.379.639	379.483.386	2.723.216.000

A la date du 31 Décembre 2015, le Gouvernement de la République a décaissé un montant de 2,481 milliards de FCFA et doit encore une somme d'un montant de **2.723. 216.000 F** soit 52%. Sur le montant déjà décaissé, 379.483.386 F ne sont pas encore octroyé.

Pour plusieurs EMF, les seules sources actuelles de refinancement sont l'Etat et PROMIFIT. C'est pourquoi, en plus des fonds publics alloués aux partenaires pour octroyer les microcrédits à la population démunie les projets sous tutelle plus précisément PROMIFIT a signé des conventions de rétrocession avec les EMF et structures relais suivants :

Tableau 22 : Fonds en provenance de PROMIFIT

N° ordre	Institutions	Montant reçu	Zones d'intervention
1	FINADEV	300.000.000	Ouaddai et Salamat
2	GRAPA	100.000.000	Chari Baguirmi
3	PCAR	100.000.000	Chari Baguirmi
4	UCEC - GUERA	200.000.000	Guera et BATHA
5	SAFIS	450.000.000	Lac, Kanem et Hadjar Lamis
TOTAL		1.150.000.000	

Dans le cadre de ses activités le PROMIFIT, Programme sous tutelle a signé avec des ONG des conventions de rétrocession de fonds à hauteur de **1,150 milliards** de FCfa pour mettre en œuvre le crédit islamique.

Les modestes ressources de l'Etat ne sauraient à elles seules concourir à la réalisation des objectifs.

Tableau 23 : Nombre des bénéficiaires PNOM

N° Ordre	Institutions	Personnes à toucher	Personnes déjà touchées	Taux de réalisation En %	Nombre de projets financés
01	UCEC –MK	18.718	4726	25	1307
02	PARCEC	ND	3.566	ND	1103
03	RECEC	ND	3.581	ND	721
04	MUFEC	1.500	1580	65	246
05	UCECIT	7.358	3.439	47	476
06	GRAPA	3.680	2517	68	118

07	PCAR	3.680	3.059	83	200
08	AAE	1.227	403	8,56	105
09	ASDED	1.250	219	7,92	219
10	ADESOL	1.250	111	8,88	111
11	AJEG	2.453	281	1,46	25
12	UCEC-G	3.500	1900	54,3	504
13	AMANA	ND	414	RAS	212
14	5 TALENTS	1.000	349	35	181
15	ATAHS	7353	2858	4.6	127
16	ADB	3680	ND	ND	ND
17	FEDERATION/NAN	7358	370	ND	414
18	AFPDS	2453	139	5.7	139
19	BARBARA	2453	456	16.3	399
20	APIDEL	1125	786	ND	ND
	Total	70.038	30.660		6.607

L'analyse de ce tableau nous permet d'affirmer que globalement 43,7% de la cible est touchée. PCAR et MUFEC ont touché plus de la moitié du nombre des personnes à atteindre selon leur convention. Les autres partenaires sont en dessous de 40%. Le nombre des personnes à toucher serait largement atteint si le montant restant dû de 2.723.216.000 était décaissé et la somme de 379.483.386 décaissée mais non utilisée, était consommée.

L'amélioration de ces indicateurs dépend beaucoup plus de la mise à disposition des fonds prévus pour l'atteinte des objectifs du PNOM.

Tableau 24 : Création d'emplois décents dans le secteur

Institutions	Nombre des Caisses en 2015	Emplois en 2015	Evolution des emplois créés de 2013 à 2015
UCEC –MK	58	282	En hausse
PARCEC	28	162	En hausse
RECEC	19	69	En baisse
MUFEC	2	10	En hausse
UCECIT	6	19	En hausse
GRAPA	5	3	Stable
PCAR	1	4	stable
AAE		3	
ASDED		ND	
ADESOL		ND	
AJEG		2	
UCEC-G	11	54	En hausse
AMANA	3	7	
5 TALENTS	1	8	En hausse
ATAHS		8	
ADB		ND	
FEDERATION /NAN		3	
AFPDS		ND	
BARBARA		3	
APIDEL		3	
MIAN EXPRESS		ND	
APEMFT		4	

TOTAL		644	
-------	--	-----	--

On a constaté que le nombre des caisses est en baisse suite à la décision de la Cobac qui contraint certains EMF à fermer les caisses en difficulté. Ces mesures visent dans le moyen et le long terme à assainir le secteur de la microfinance au Tchad par la bonne pratique.

644 emplois sont consolidés dans le secteur de la microfinance. Somme toute, l'AEMF estime pour sa part que le secteur a créé entre 2013 et 2014 plus de 1200 emplois.

1. Financement des Etablissements de microfinance conventionné au titre de l'année 2019.

Au titre de l'année 2019 les EMF ont créé 45 492 auto-emplois en octroyant de microcrédit à 45492 bénéficiaires dont 13 015 femmes à hauteur de 9 565 913 262 FCFA. Ils ont créé 712 emplois décents.

2. Financement des Etablissements de microfinance conventionné au titre de l'année 2020.

Au titre de l'année 2020 les EMF ont créé 33 952 auto-emplois en octroyant de microcrédit à 33 952 bénéficiaires dont 3 810 femmes à hauteur de 15 041 179 569 FCFA. Ils ont créé 730 emplois décents.

3. Autres financements

1. Fonds pour l'entrepreneuriat des jeunes

Le chef de l'Etat lors de son adresse à la nation, le 14 avril 2020, avait annoncé un fonds d'un montant de 30 milliards pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes. Il a été lancé en juillet 2020 à N'Djamena. Un accord a été signé avec les banques tchadiennes à l'effet.

L'objectif est de lutter contre les disparités socio-économiques, mais aussi de réduire le taux de chômage des jeunes.

Le Ministre des Finances et du Budget Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN a procédé à la signature de convention de partenariat avec les banques locales et lancé officiellement le « Fonds pour l'entrepreneuriat des Jeunes » le samedi 11 juillet 2020 à l'Hôtel Radisson Blue.

Selon le ministre pour être éligible, les projets des jeunes doivent se conformer aux dispositions de la loi N° 005/PR/MFB/2020 du 26 Mai 2020, portant création du fonds de l'entrepreneuriat des jeunes. Les projets seront financés à 100% par les banques avec une garantie de l'état de 70%. « En ce qui concerne les ressources du fonds, celles-ci proviendront essentiellement des subventions de l'état, de l'affectation d'une partie des ressources des organismes, agences et autres fonds en faveur des jeunes tels que L'ONAPE, ONAJES etc. »

En date du 20 novembre 2020, 23 jeunes ont reçu, chacun en fonction de son initiative entrepreneuriale, des financements pour un montant de 500 millions de FCFA.

En date du 21 octobre 2021, 48 porteurs de projets ont bénéficié d'un financement de plus d'un milliard de FCFA.

Le MPE

Créée par l'Association Bet ALNadjah, grâce à l'appui institutionnel de la Mairie de N'Djamena et à l'appui financier de l'Agence Française de Développement, la MPE sensibilise, accueille, oriente, forme et conseille les jeunes porteurs de projet aux différents stades de création ou de gestion des petites et moyennes entreprises.

Du développement des idées au sourcing technologique, en passant par l'étude de marché pour compléter et enrichir l'accompagnement dans le montage des Business Plan, la MPE a développé une gamme complète de services pour renforcer tout type de projet. A travers un accompagnement sur mesure, l'initiative a pour ambition de professionnaliser les projets tous secteurs confondus et leurs gérants afin de maximiser leurs chances de succès.

La MPE dispense ses services en français et en arabe tchadien et a recours à des méthodes approuvées internationalement, et qui incluent également une approche spécifique pour le public féminin.

Pour les projets les plus aboutis et les plus sérieux, elle propose également un accompagnement vers l'accès au financement.

L'ONAJES

Le ministère de la promotion des jeunes, des sports et de l'emploi assure également le financement des activités génératrices de revenu a remis. Un nombre important de projet ont été financé. (par exemple il y a la remise de chèques à 44 jeunes porteurs de projets pour leur auto-emploi le 28 avril 2020).

ONAPE

L'Office national pour la promotion de l'emploi se pose en une véritable porte de sortie pour des jeunes du Tchad, notamment les diplômés sans emploi. Parmi ces bénéficiaires de chèques dont les montants varient entre 1 et 2 millions de F CFA, figurent des jeunes promoteurs de projets qui sont à leur deuxième financement. Il a également financé 120 projets des jeunes à hauteur de deux cent quinze millions deux cent mille (215 200 000) F CFA.

XII.4.2 PRINCIPAUX DEFIS

Le contexte légal représente un défi car les formes juridiques des organisations existantes sont rarement pleinement adaptées à l'entrepreneuriat social. Les formes juridiques utilisées par les entrepreneurs sociaux sont soit la forme classique d'entreprise privée à but lucratif, soit des formes du type associations, fondations, coopératives, ou mutuelles, organisations sans but lucratif et/ou au mode de gouvernance participatif. Chacune de ces formes a ses avantages et ses inconvénients en termes de possibilités économiques et de simplicité de gouvernance. Trouver la bonne forme juridique, garantissant la possibilité de poursuivre à la fois des objectifs économiques et sociaux, est donc une question complexe. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de générer des bénéfices commerciaux destinés à financer des actions solidaires.

- le secteur entrepreneurial souffre de l'absence d'un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de coordonner leurs politiques nationales et internationales;
- l'inefficacité de la pluralité des interventions dans le secteur ;
- le financement du démarrage et de la croissance représente un défi ;
- la faible couverture du territoire national par les structures de micro finance ;
- l'inefficacité des associations et groupement avec lesquels le Gouvernement a signé les conventions de mise en place de microcrédits à la population ;
- L'insuffisance de l'enveloppe allouée au financement de l'auto-emploi ;
- Le système éducatif tchadien ne prend pas en compte le concept entrepreneuriat entraînant la méconnaissance dudit concept par les jeunes ;
- L'inefficacité des structures de formation, d'accompagnement, d'orientation et de financement ;
- L'insuffisance de formation pour armer les entrepreneurs sociaux pour passer du stade de la création à celui de la pérennisation de leur projet ;
- L'absence du cadre de vulgarisation de la culture entrepreneuriale par les entrepreneurs ;
- Le retard dans le démarrage de la phase II du projet micro finance islamique (PROMIFIT) ne facilite pas la continuité de travail et sa pérennité ;
- L'insuffisance de moyens financier accordé au ministère de tutelle ne permet pas d'assumer convenablement sa mission ;

XII.4.3 RECOMMANDATIONS D' ACTIONS POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

- Assurer la promotion du secteur de la micro finance pour le financement des projets et l'accompagnement de la population ;
- augmenter l'enveloppe des fonds relatifs au financement des projets de la population ;

- améliorer les infrastructures de formation et outiller lesdites infrastructures par des moyens de travail approprié et innovant ;
- organiser des sensibilisations thématiques mettant en scène entrepreneurs et jeunes pour la transmission de l'expérience et la culture entrepreneuriale dans toutes les régions du pays ;
- créer un fond d'appui à l'entrepreneuriat des élèves pendant les vacances pour véhiculer l'esprit entrepreneurial ;
- assainir le climat des affaires pour faciliter la promotion de l'entrepreneuriat à grande échelle ;
- Unifier les fonds d'appui à l'entrepreneuriat pour une meilleure coordination.
- développer l'entrepreneuriat social dans les universités et les grandes écoles afin qu'un plus grand nombre d'étudiants et de leaders de la prochaine génération y soit exposé ;
- Un système de soutien à l'entrepreneuriat à deux niveaux devrait être introduit pour compléter l'offre extensive d'enseignement entrepreneurial par un enseignement plus intensif et des services pour des entrepreneurs diplômés à forte potentialité :
 - Le niveau 1 fournira un enseignement de base en entrepreneuriat amélioré destiné à un grand nombre d'étudiants. Cet enseignement comprendra des actions régulières de sensibilisation à l'entrepreneuriat, des programmes de formation pour les enseignants en entrepreneuriat, il proposera davantage d'enseignement interdisciplinaire, établira un meilleur équilibre entre la théorie et la pratique, inclura des professionnels et des entrepreneurs dans le développement et la présentation des cours et identifiera et encouragera les étudiants avec des idées d'affaires concrètes.
 - Le niveau 2 offrira une assistance plus approfondie à la création d'entreprises et au soutien de la croissance pour les étudiants qui ont des idées et des capacités plus avancées. Il est nécessaire de spécifiquement proposer des services qui aident les étudiants à surmonter les barrières auxquelles ils se voient confrontés lors de la création d'entreprises : le financement lors de la création, les sources d'idées d'affaires, l'accès à la technologie, l'accès à des co-fondateurs, l'accès aux espaces de bureaux, les liens avec les investisseurs, l'accès aux réseaux d'affaires et l'accès au soutien public. Il est également important d'établir des liens systématiques entre les pépinières et les EES, de renforcer la collaboration entre les EES et les fournisseurs de soutien locaux en général et d'introduire un soutien sur mesure après la période de start-up par l'introduction d'un programme pour les entreprises étudiantes à forte potentialité concentrées sur les plans d'affaires qui ont la capacité à créer des entreprises dites « born global » et appelées à une internationalisation rapide. La stratégie de l'éducation entrepreneuriale dans l'enseignement supérieur doit favoriser l'adoption de l'approche pédagogique innovante ;
 - Créer un cadre régulier de concertation des acteurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour le partage d'expériences et la réflexion sur la refonte du sous-secteur formation professionnelle ;
 - Améliorer la gouvernance du sous-secteur de la formation professionnelle ;
 - Créer une Agence nationale pour le financement de la formation professionnelle ;
 - Mettre en place des infrastructures et équipements adéquats pour une formation de qualité ;
 - Organiser un forum national sur le curricula, le programme national de formation et la certification des diplômés du sous-secteur de la formation professionnelle ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles du département en charge de la formation professionnelle.

En définitif, Il n'y a pas de doute, il faut des gestes concrets afin d'assurer un avenir prometteur à l'entrepreneuriat social. Sans nul doute, il s'agit d'un concept prometteur dans l'atteinte d'objectifs sociaux et de développement économique local. Cela est particulièrement vrai dans une société qui voit les besoins sociaux grandir tout en étant limitée par rapport aux

ressources pour les combler. S'agit-il uniquement d'une mode passagère ou d'une révolution importante ? Nul ne pourra le dire avant quelques années. Les personnes qui s'intéressent à l'entrepreneuriat social sont toutefois convaincues de l'importance du sujet.

XIII POLITIQUE EXTERIEURE ET DIASPORA

XIII.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dès le lendemain de l'indépendance, le Tchad s'est souverainement engagé à mener une politique extérieure qui lui est propre.

C'est ainsi que le Premier Président de la République Monsieur François TOMBALBAYE a décidé, à travers la lettre officielle N°2166/PG/CAB du 12 août 1960, de s'adresser au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, pour solliciter l'admission du Tchad comme pays membre de cette Institution.

Géographiquement situé au cœur du continent africain, le Tchad est limité au nord par la Libye, au sud par la République Centrafricaine, à l'est par le Soudan et à l'ouest par le Nigeria, le Niger et le Cameroun. Il a toujours pratiqué une politique extérieure dont la caractéristique fondamentale demeure constante, à savoir, le maintien et le renforcement de relations internationales de coopération active et multiforme, respectant en cela, scrupuleusement la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Acte Constitutif de l'Union Africaine (UA) et les Conventions de Vienne sur les Relations Diplomatiques et Consulaires de 1961 et 1963.

La politique extérieure du Tchad cultive et privilégie, en tout temps, les vertus de la paix, de la sécurité et du règlement pacifique des différends sans lesquels aucun développement n'est possible. A ce titre, elle n'a eu cesse de se déployer intensément pour tenir son rang et sa place dans le concert des Nations.

Le Tchad a à son actif, sur tous les continents, un respectable faisceau de Missions Diplomatiques et Consulaires, ayant donné lieu à d'échanges de Représentations Diplomatiques dans les capitales respectives d'une quarantaine de pays amis et N'Djamena abrite par ailleurs, les sièges ou représentations de plusieurs Organisations Internationales à vocation sous régionale, régionale ou universelle auxquelles il est membre.

Dès son accession à l'indépendance, le Tchad s'est heurté à des conflits fratricides qui ont hypothéqué son unité nationale et le vivre ensemble. Considéré comme Etat néant par certaines presses, le Tchad, a à la faveur de la période démocratique, démontré le contraire ces dernières décennies. Mais le processus de stabilité, de consolidation de paix et de développement ainsi que de rayonnement de sa diplomatie a été malheureusement perturbé. L'évocation de son nom qui était perçue, dans un passé récent, comme un synonyme de guerre, est aujourd'hui un Etat respecté à cause des efforts multiformes qu'il a fournis sur les plans sécuritaire, politique et socio-économique. Impatient d'occuper la place qui est la sienne dans le concert des Nations après la paix et la stabilité retrouvées, le pays a engagé une diplomatie active, jouant ainsi sa partition dans la préservation de ses vertus cardinales partout dans le monde. Par sa présence au Conseil de Sécurité de l'ONU, le Tchad a apporté sa modeste contribution à l'effort collectif de la société mondiale.

Se fondant sur la Constitution de la République du Tchad, les conventions et engagements internationaux auxquels il a souscrit, les pays amis et ou voisins, l'Union Africaine ainsi que l'ensemble de la communauté internationale se sont empressés de statuer sur sa situation juridique devenue anormale, en décidant de le soutenir dans cette épreuve. A cet effet, il a été convenu, de l'accompagnement qu'ils tiennent à lui réserver, pour une transition d'un délai de 18 mois, pour compter du 20 avril 2021.

D'ailleurs un Haut Représentant de l'UA est d'ores et déjà en place à Ndjamen pour suivre tout le processus de cette transition, tel que conclu avec le Conseil Militaire de Transition et qui doit déboucher sur le retour à l'ordre constitutionnel. Ce qui implique l'organisation des élections législatives et présidentielles transparentes, libres, démocratiques et crédibles. Des réformes institutionnelles en sont un préalable. Plus particulièrement, est exigé la tenue d'un Dialogue National

Inclusif, censé garantir au peuple tchadien une sortie, consensuelle et durable, de cette nouvelle crise politique majeure de son histoire politique mouvementée.

C'est pourquoi, la seule et unique voie de relance est l'organisation d'un Dialogue National inclusif en vue d'une réconciliation nationale devant précéder la refondation du pays. Il faut dire que ce dialogue, bénéficiant des présomptions et des attentes positives, est également un véritable outil de prévention, de gestion et de résolution définitive des crises répétitives et attentatoires à la stabilité politique du Tchad.

Pour mieux cerner l'impact de l'action diplomatique de la République du Tchad de 1990 à nos jours, il convient de faire un état des lieux sur la politique extérieure et la diaspora.

XIII.2 POLITIQUE EXTERIEURE

XIII.2.1 LES ENJEUX

Depuis l'avènement de la démocratie en 1990, la Politique extérieure du Tchad a non seulement connu un tournant décisif mais elle a réalisé d'énormes succès sur le plan bilatéral, multilatéral et parlementaire.

Au plan Bilatéral

Le Tchad qui a toujours entretenu de bonnes relations de coopération avec les pays amis et/ou voisins tient à cet effet, régulièrement des commissions mixtes de coopération bilatérale.

Les effets positifs de ses actions ont permis notamment :

- La stabilisation de bonnes relations avec le régime libyen malgré la volatilité de celui-ci ;
- L'imposition de la paix avec le régime soudanais en janvier 2010 par les signatures des accords de paix. Pour entériner ses engagements politiques et préserver ses acquis, une force mixte composée des unités armées des deux pays a été mise sur pied avec un Etat-major rotatif basé alternativement à El-généina au Soudan et Abéché au Tchad ;
- La mise en route de la politique de bon voisinage avec la RCA, le Niger, le Cameroun et le Nigéria ;
- La reprise des relations diplomatiques avec la Chine Populaire ;
- Le renforcement des relations diplomatiques avec les pays du Golfe par l'ouverture des représentations diplomatiques avec le Qatar, les Emirats Arabes Unis et le Koweït ;
- L'ouverture d'une mission diplomatique avec la Turquie, l'Afrique du Sud et l'Inde qui a permis de boucler la coopération avec les BRICS ;
- Le rétablissement des relations diplomatiques avec Israël ;
- La création de la représentation permanente du Tchad à Genève et la réouverture de l'Ambassade du Tchad à Genève en Suisse.

Au plan Multilatéral

Sur le plan régional

La participation active et conséquente du Tchad lui a permis :

- La redynamisation de la CEMAC et de la CEEAC donnant l'occasion au Tchad d'occuper le poste du gouverneur de la BEAC et du Secrétaire Général de la CEEAC ;

- D'abriter le siège de la Cour des Comptes et la Cour de Justice de la CEMAC ;
- De participer à la création de la CEN-SAD et d'en abriter provisoirement le siège;
- D'assurer la présidence tournante de l'Union Africaine ;
- D'obtenir deux mandats consécutifs de la présidence de la Commission de l'UA ;
- De participer à la création du G5 Sahel ;
- D'obtenir la mobilisation conséquente pour la lutte contre le terrorisme au Sahel et le financement des infrastructures.

Sur le plan international

Notre pays pratique une politique extérieure de large ouverture sur le monde et est membre de nombreuses organisations régionales et internationales.

Le Tchad fût membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU de 2014 à 2016. Il entretient de très bonnes relations avec l'OCI, l'OIF, le FMI, la Banque Mondiale et toutes les institutions spécialisées des Nations Unies. Plusieurs de ses cadres sont aujourd'hui placés stratégiquement dans les organismes internationaux.

La politique extérieure tchadienne est également orientée vers la mobilisation des financements entre autres, par l'organisation de la Table ronde de Paris sur le PND.

L'effort de sécurisation de la zone Sahel et la participation aux forces multinationales des Nations Unies (MINUSMA) et de l'Union Africaine (UA).

Sur le plan de la diplomatie parlementaire

Le rayonnement de la diplomatie tchadienne ne s'arrête pas seulement aux domaines bilatéral et multilatéral mais aussi sur le plan parlementaire.

Plusieurs accords interparlementaires ont été signés avec des pays amis. Car le Tchad est devenu membre de l'Union Interparlementaire (UIP), du Parlement Communautaire de la CEMAC, du Parlement Panafricain etc., et participe activement aux assemblées paritaires ACP-UE.

XIII.2.2 LES DEFIS

Pour mener à bien les missions qui lui sont assignées, la diplomatie tchadienne a besoin du capital humain compétents, aussi bien pour son administration centrale que pour ses services extérieurs. Or, cette diplomatie connaît des faiblesses déplorables qui méritent d'être corrigée, si l'on veut lui redonner ses lettres de noblesse. Ces faiblesses sont entre autres :

- **L'absence d'autonomisation du budget du Ministère** : la diplomatie fait partie des domaines régaliens et souverains d'un Etat. En ce sens, elle doit disposer de moyens conséquents pour lui permettre d'entretenir ses agents et d'assurer leur rotation dans les ambassades sans que cela ne cause de déséquilibre dans le fonctionnement de celles-ci. Le Ministère doit disposer de son budget pour le bon fonctionnement de ses services intérieurs et extérieurs notamment le paiement des loyers des ambassades et consulats, les charges médicosociales et autres.
- **La modicité des émoluments des diplomates tchadiens par rapport à ceux de nombreux pays** : les salaires perçus par les diplomates tchadiens ne leur permettent pas de se loger, entretenir la famille et en même temps assurer la formation des enfants. Certains diplomates tchadiens ayant servi à l'étranger sont rentrés surendettés ou tout simplement plus appauvris.

- **L'irrégularité de paiement de contributions statutaires dues aux Organismes Internationaux dont le Tchad est partie** : ceci entraîne la perte du droit de vote ; la suspension aux avantages dans les Organisations Internationales et la non élection dans les organes dirigeants de celles-ci ;
- **Les nominations dans les Missions Diplomatiques et Consulaires sans tenir compte des critères de compétences**: les nominations des personnes non compétentes au poste de responsabilité dans les représentations diplomatiques et consulaires constituent un des facteurs qui ternissent l'image de la diplomatie tchadienne. Les personnes nommées peuvent ne pas être du domaine, mais elles doivent justifier d'une compétence et faire preuve de professionnalisme.
- **Le manque de politique attractive pour favoriser l'arrivée des investisseurs étrangers** : les efforts entrepris par les diplomates pour attirer les investisseurs étrangers au Tchad sont annihilés par les facteurs tels que la lenteur administrative, les pratiques nuisibles des intermédiaires et les questions de sécurité juridique et judiciaire ainsi que les coûts élevés de facteurs de production notamment l'énergie ;
- **La non-effectivité du fonctionnement des missions diplomatiques et consulaires créées** : bon nombre d'Ambassades et consulats créés ne sont pas opérationnels. Le plus souvent, les nouvelles ambassades sont créées dans les pays émergents auprès desquels le Tchad peut bénéficier des expériences et acquérir des expertises pour son développement. Ces représentations doivent fonctionner si le Tchad veut bénéficier des savoir-faire de ces pays.
- **Dysfonctionnement des technologies de l'information et des communications** : le ministère des affaires étrangères ne dispose pas des moyens de communication moderne notamment la salle multimédias, du fait de la non-disponibilité de l'autonomie financière nécessaire ;
- **Élévation à la dignité des ambassadeurs en défaveur des diplomates tchadiens** : la dignité d'Ambassadeur du Tchad est conférée suivant le décret N°667/PR/PM/MAEIA/2006 du 04 Aout 2006 prioritairement aux diplomates de carrière. Cette distinction devrait être conditionnée par certains critères consignés dans le statut particulier des diplomates.

XIII.3 LA DIASPORA

La répartition de la diaspora tchadienne est dense dans certaines parties du globe. Par exemple dans la sous-région et plus précisément au Soudan, en Lybie, au Nigeria, au Cameroun, en République centrafricaine et au Niger. Les tchadiens vivants dans les pays limitrophes sont les plus nombreux pour des raisons de similitude culturelle et ethnique. Ceci s'explique par le fait que certaines populations se trouvant à cheval entre le Tchad et ces pays, partagent ainsi les mêmes us et coutumes. Elle est également bien présente en Arabie Saoudite, au Congo Brazzaville, au Burkina Faso, au Bénin, au Gabon, au Canada, en France etc...

Cependant, il est à noter que cette présence est source de défis sécuritaires d'autant plus que certains mouvements extrémistes y puisent des adeptes pour renforcer leurs groupes. Nous citons en exemple le recrutement de certains d'entre eux par les groupes tels que Boko Haram et les mouvements politico-militaires.

XIII.3.1 LES ENJEUX

La plupart des tchadiens de la diaspora est constituée d'une main d'œuvre sans qualification et subit toutes sortes d'injustices et d'humiliation. Ces tchadiens ne sont pas organisés et sont en séjour irrégulier.

Cette diaspora est composée des :

- Tchadiens qualifiés, installés régulièrement dans les pays étrangers ou exerçant dans des organisations internationales ;
- Tchadiens sans qualification et qui exercent des métiers subalternes et en séjour irrégulier ;
- Jeunes tchadiens partis pour la quête du savoir ou pour des raisons économiques et sociales ;
- Tchadiens exilés politiques ou engagés dans des mouvements politico-militaires.

Au vu de cette composition, la diaspora tchadienne n'arrive pas à s'organiser pour bénéficier d'un appui institutionnel et rationnel de leur pays.

En dépit des difficultés de séjour de cette communauté dans leurs pays d'accueil, excepté la 4^{ème} catégorie, la diaspora tchadienne contribue un tant soit peu au développement économique, social et culturel du pays par des actions telles que :

- des transferts de fonds en vue de soutenir leurs familles nucléaires ;
- la contribution des académiciens venus d'Amérique, d'Europe et d'Afrique dans le cadre du transfert de compétences au niveau de l'Enseignement Supérieur dont la Santé, les sciences appliquées, etc. ;
- des réalisations de microprojets pour le développement culturel (cas de l'association Mboum depuis la France et, de Tchad Innovation Hub depuis la Turquie, etc.) ;
- des plaidoyers pour la mobilisation des investisseurs étrangers (cas de la diaspora de la Hollande) ;
- des acquisitions immobilières.

Cette contribution joue un rôle très significatif dans l'amélioration de conditions de vie d'une bonne partie de la population tchadienne.

XIII.3.2 LES DEFIS

Pour que cette communauté puisse positivement jouer son rôle d'agent de développement, il convient de réfléchir sur les questions suivantes :

- la régularisation de leurs séjours dans leurs pays d'accueil ;
- leur organisation en communauté cohérente ;
- le recensement de la diaspora ;
- l'attachement de ces diasporas à leurs représentations diplomatiques ;
- l'incitation de la diaspora à investir dans le pays ;
- la sensibilisation de la diaspora à recréer le sentiment national et l'amour du pays ;
- la stigmatisation et la frustration des membres de la diaspora lors de leur retour au pays.

XIII.4 PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS D' ACTIONS EN POLITIQUE EXTERIEURE ET DIASPORA

La dernière conférence des Ambassadeurs avait montré que la diplomatie tchadienne devrait s'arrimer aux nouvelles donnes internationales. En conséquence, sont faites les recommandations suivantes :

Sur le court terme

- Renforcer le leadership du Ministère des Affaires Etrangères dans la coordination des actions liées à la diplomatie économique, en professionnalisant ses cadres dans la diplomatie économique et environnementale ;

- Accorder au Ministère des Affaires Etrangères une autonomie de gestion, à travers la mise en place d'un compte spécial ;
- Assurer le paiement régulier des contributions statutaires du Tchad aux organisations internationales, régionales et sous régionales dont il est partie ;
- Poursuivre la politique d'acquisition des locaux de nos Représentations Diplomatiques et affecter de moyens financiers conséquents, pour leurs entretiens ;
- Formuler et mettre en œuvre des mesures incitatives visant à valoriser les apports de la diaspora dans l'objectif d'en faire un des leviers du développement du pays ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de suivi de la diaspora ;
- Explorer et capter les sources de financement public et privé susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs du Plan National de Développement ;
- Redynamiser la tenue régulière des commissions mixtes de coopération avec les pays amis ;
- Multiplier les rencontres diplomatiques de nature à renforcer la sécurité transfrontalière avec les pays voisins ;
- Faciliter le retour des anciens politico-militaires ;
- Réviser le décret fixant les conditions d'accès à la dignité d'ambassadeurs du Tchad en créant un mécanisme de sélection des récipiendaires ;
- Revoir à la hausse les émoluments et les indemnités de résidence des personnels diplomatiques et consulaires ;
- Assurer une adéquation entre les qualifications des cadres à nommer et les exigences des postes à pourvoir ;
- Assurer la formation continue et la mise à niveau de nos diplomates et encourager l'apprentissage des langues étrangères et l'informatique, renforcer leur capacité en matière de négociations commerciales et mobilisation des ressources. ;
- Capitaliser et valoriser les œuvres de bienfaisance sociale connues de la diaspora, en organisant des émissions radiotélévisées pour permettre aux concitoyens d'apprécier l'apport de la diaspora ;
- Participer à la construction d'une vision partagée entre les tchadiens de l'intérieur et de l'étranger. Ce qui permet de protéger les intérêts stratégiques du Tchad, le processus de réconciliation et de développement contre les perturbations, et d'intervenir quand il est menacé ;
- Promouvoir leur participation dans le développement politique, économique, social et culturel ;
- Permettre aux membres de la diaspora d'être représentés au parlement.

Sur le moyen et long terme

- Établir des partenariats économiques et commerciaux à long terme avec les pays amis offrant des opportunités afin de promouvoir le commerce dans les secteurs clés de l'économie nationale ;
- Conclure des Accords de promotion des investissements avec tous les partenaires et adopter des mesures visant à accroître le commerce et les investissements directs étrangers sur le territoire national ;
- Organiser des séminaires et ateliers périodiques de renforcement de capacités des Conseillers économiques des Ambassades ;
- Renforcer les capacités du ministère des affaires étrangères auprès des pays et institutions offrant d'opportunités en matière de négociations commerciales et des mobilisations des ressources ;
- Organiser tous les deux ans la conférence des ambassadeurs ;
- Créer un Secrétariat d'Etat des tchadiens de l'étranger, devant permettre à la diaspora de participer pleinement au développement du pays. A cet effet le Secrétariat devrait :

- Recenser et constituer une base de données des tchadiens de l'étranger ;
- Créer une Agence de transfert de fonds de la diaspora ;
- Mettre un place un Programme d'appui aux initiatives de la diaspora pour le développement ;
- Elaborer des textes exonérant les dons accordés par la diaspora.
- Instaurer une semaine de la diaspora tchadienne, pour une mise en relation sociale et culturelle fructueuse entre tchadiens de l'intérieur et de l'étranger ;
- Donner à la diaspora les moyens appropriés pour jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de tout ce qui constitue les intérêts stratégiques du Tchad à l'étranger dont les messages de paix et de développement, en mobilisant leurs diverses associations et leurs sites web ou encore leur individualité ;
- Créer des structures de positionnement économique, financier, social et culturel par la diaspora dans leurs pays d'accueil respectifs.
- Créer des parcs de science et de technologie avec des mesures d'incitation des pouvoirs publics, pour attirer les professionnels hautement qualifiés de la diaspora et des investissements de la part des émigrés pour l'industrialisation du pays.

XIII.5 PISTES DE SYNERGIE

La fonction du Ministère des Affaires Etrangères en elle-même est transversale. Il coordonne les actions du Gouvernement à l'extérieur dans tous les domaines. Le Ministère des Affaires Etrangères est le Maître d'œuvre de la conclusion des accords avec les Etats et les partenaires internationaux. C'est sur la base de ces accords que s'effectuent tous les échanges politiques économiques et socio-culturels.

L'une des activités principales de la politique extérieure est la défense des intérêts moraux et matériels des tchadiens à l'extérieur. et constitue de ce fait une interface entre la diaspora et la mère patrie. Pour plus de synergie entre la diaspora et le Tchad ; il est suggéré la création d'un Secrétariat d'Etat des tchadiens de l'étranger, devant permettre à la diaspora de participer pleinement au développement du pays. A cet effet le Secrétariat devrait :

- Recenser et constituer une base de données des tchadiens de l'étranger ;
- Créer une Agence de transfert de fonds de la diaspora ;
- Mettre en place un Programme d'appui aux initiatives de la diaspora pour le développement;
- Elaborer des textes exonérant les dons accordés par la diaspora.
- Instaurer une semaine de la diaspora tchadienne, pour une mise en relation sociale et culturelle fructueuse entre tchadiens de l'intérieur et de l'étranger ;

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE ECONOMIE, FINANCES ET CLIMATS DES AFFAIRES

1. Comptes Nationaux du Tchad, INSEED 2017 ;
2. Bulletin de l'Indice national des prix à la Consommation du Tchad, décembre 2018 et mars 2019 ;
3. Audit des arriérés de la dette intérieure du Tchad, Rapport définitif, juin 2019 ;
4. Stratégie d'endettement de la dette publique du Tchad à moyen terme pour la période 2018-2021 ;
5. Note trimestrielle sur le secteur pétrolier au Tchad du 4^{ème} trimestre 2017 au 1^{er} trimestre 2019 ;
6. Rapport intérimaire de la Surveillance multilatérale 2018 et perspectives pour 2019 et 2020, 36^{ème} édition, CEMAC, mars 2019 ;
7. Rapport du Comité Monétaire et Financier National du Tchad, Février 2019,
8. Documents du programme économique et financier du Tchad avec le FMI 2017-2020 et Rapports des 4 premiers revues ;
9. Document de stratégie pays pour le développement du secteur privé et de PME au Tchad, BDEAC Février 2013 ;
10. Environnement de l'investissement privé au Tchad, BAD 2012 ;
11. Livre Blanc 2008, du Conseil National du Patronat Tchadien ;
12. Rapport du Semaine Nationale de réflexion sur la contribution du secteur privé à la relance économique, CCIAMA octobre 2018 ;
13. International Budget Partnership, Open budget survey 2017;
14. Budget en chute libre et répression en hausse, le coût humain des mesures d'austérité au Tchad, Amnesty International août 2018 ;
15. World gouvernance indicators, Septembre 2018 ;
16. Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique, Rapport 2018 ;
17. Corruption perception index, 2017 ;
18. Documents cadres et rapports de mise en œuvre des Stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des développements (SNRP1&2, PND1&2, Vision 2030) ;
19. Ministère des Finances et du Budget du Tchad, Recueil de texte sur le Cadre Harmonisé de Gestion des Finances publiques de la CEMAC, 1^{ère} Edition 2016 ;
20. Suire G., Mampassi E., Guealbaye M., Beindjila D.D. et Sigaud M., Evaluation de la performance de la gestion des Finances publiques, Rapport final PEFA 2009 ;
21. Philip J.M., Fakhfakh S. et Mampassi E., Evaluation de la performance de la gestion des Finances publiques au Tchad selon la méthodologie 2016, Rapport final PEFA 2017, Octobre 2018 ;
22. Leruth, L., Bachar A. and al. Questions relatives aux cadres macroéconomiques à moyen terme dans les pays de l'Afrique centrale, Stat éco N°108, 2014.

BIBLIOGRAPHIE DEVELOPPEMENT RURAL

1. Ministère de l'Agriculture, Revue du secteur rural, FAO et Union Européenne, 2017 ;
2. Gouvernance : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts: Royaume du Maroc ;
3. Revue Mohamed V, quartier administratif, Rabat 2021 ;
4. Développement rural et Gouvernance des ressources, Arnaud Colin ; Paris 2009 ;
5. Internet : [http://www. ARNAUD Colin](http://www.ARNAUD Colin)
6. Ordonnance 043 du 31 Aout 2018
7. DECRET N° 0568 du 14 Octobre 2021 ;
8. PNSA 2015-2020, Octobre 2014 ;
9. PND 2017 – 2021 du septembre 2017
10. Les textes de l'OHADA et des ODD

BIBLIOGRAPHIE EDUCATION, RECHERCHE ET INNOVATION

1. Rapprt d'Etat sur le Systeme Educatif National (RESEN)
2. Enquete parlementaire
3. le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad

4. (PARSET) 2003-2015 ;
5. le Plan d'Action National de l'Education pour Tous (PAN/EPT) ;
6. le Programme d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle 2002-2005 ;
8. le Programme Cadre pour la Promotion de l'Education Bilingue au Tchad
9. (PRODEB)
10. la Stratégie Nationale en faveur de l'Accélération de l'Education des Filles 2004-2015.
11. La Stratégie Intérimaire pour l'Education et l'Alphabétisation (SIPEA) 2013 à 2017 ;
12. Le Plan Intérimaire pour l'Education et du Tchad(PIET), 2018 à 2020
13. Loi 16 portant orientation du systeme educatif
14. Recent dianostique sur l'enseignement superieur
15. Rapport sur l'Education

BIBLIOGRAPHIE NTIC

Ouvrages

1. ETUDE SUR L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR DES TIC,decmbre 2020, MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
2. ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR L'INTEGRATION DU COMMERCE AU TCHAD (EDIC II), 2013, MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
3. Les TIC : un outil pour contribuer à la E-Gouvernance, 2016, *Dr. Mohamed Saïd OUERGI M.A. – Dept SSRI – ENSI – Univ. Manouba (Tunisie)*
4. L'accessibilité des TIC par les personnes handicapées : état des lieux du contexte actuel, 2015, Philippe Balin And Cédric Gossart

Webographie :

- 1- <https://www.capretraite.fr/blog/sante/nouvelles-technologies-quels-apports-pour-la-personne-agee-dependante/>.
- 2- <https://journals.openedition.org/terminal/751>
- 3- <https://tchadinfos.com/tchad/tic->
- 4- <https://www.tachad.com/tchad-tout-premier-forum-numerique-des-postes-et-des-tic>

BIBLIOGRAPHIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET HABITAT

1. Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat, Projet de Développement Urbain et d'Amélioration de l'Habitat (DURAH), Recueil des lois ;
2. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATUH), Programme Système d'Information pour le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire (P-SIDRAT), SNAT 2014-2035, Août 2014 ;
3. La vision 2030-Le Tchad que nous voulons ;
4. Le PLAN D'ORIENTATION REVISE- le Tchad vers l'an 2000 ;
5. Le plan dit le Grand ;
6. Extrait du Journal Officiel de la République du Tchad en 1967 ;
7. République du Tchad/PNUD/CNUEH, Diagnostic et Axes Stratégiques, Stratégie Nationale du Logement (SNL) du Tchad, 1999 ;
8. Ministère du Plan et de la Coopération, INSEED, 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP2 2009), Projections démographiques 2009-2050, Tome 1 Niveau national, juillet 2014 ;
9. Colloque sur le Foncier « La question foncière au Tchad » ;
10. Le Droit à un logement convenable, Collection « Droits de l'Homme » ;

11. Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et de l'Habitat DATDR, Historique de l'Aménagement du Territoire au Tchad, 2008 ;
12. Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement local ;
13. PND 2017-2021 ;
14. Extrait du Journal Officiel de la République du Tchad en 1967 ;
15. Plan d'Actions de Ndjamena, Conférence-AMCHUD tenue à Ndjamena en 2014
16. Déclaration de Ndjamena Conférence-AMCHUD ;
17. Document Table Ronde de GENEVE IV, Réunion Sectorielle sur les Transports, l'Habitat et l'Urbanisme ;
18. Notions essentielles du Droit Public : 'Collection SIREY' ;
19. La vision 2030-Le Tchad que nous voulons ;
20. Le PLAN D'ORIENTATION REVISE- le Tchad vers l'an 2000 ;
21. Le plan dit le Grand ;
22. Extrait du Journal Officiel de la République du Tchad en 1967 ;
23. Stratégie Nationale du Logement (SNL) du Tchad dont exploitation des Actions en annexe ;
24. Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement en matière d'Aménagement du Territoire ;
25. Lettre de Politique Générale en matière Urbaine ;
26. Dépliant sur l'aménagement du Territoire-MATUH ;
27. Historique de l'Aménagement du Territoire au Tchad par le DATDR Béchir Mahamat Saleh MATUH 2008 ;
28. Déclarations sur la mise sur pieds de la Conférence Ministérielle Africaine sur le logement et le développement Urbain(AMCHUD) Durban-Afrique du Sud 3-4 Février 2005 ;
29. Rapport de la 5^e AG de la Commission Afrique de la Population, Durban-Afrique du Sud 2005
30. Document 2^e World Urban Forum BARCELONE-Espagne Septembre 2004
31. Décret n° 0444 portant organisation du MATDHU ;
32. Document PROGRAMME FAH D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'HABITAT DES POPULATIONS LES PLUS PAUVRES ;
33. Document TABLE RONDE DE GENEVE IV Réunion sectorielle sur les Transports, l'Habitat et l'Urbanisme ;

BIBLIOGRAPHIE MINES, ENERGIE ET PETROLE

1. Le Tchad depuis 25 000 ans : Géologie, archéologie, hydrogéologie. Jean Louis Schneider. *Masson-Paris-Déc 1997*
2. Loi N°16/PR/1999 portant Code de l'Eau (18.08.1999)
3. Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD-Sommet du Millénaire-Sept 2000 ;
4. Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA-Avril 2003) ;
5. Evaluation du Secteur Eau Potable et Assainissement au Tchad/OMD (*Facilité Africaine de l'Eau Banque Africaine de Développement (BAD)*). Djibrine NGARMIG NIG- *Consultant -Sept 2007 ;*
6. Bilan d'Eau en trois points de la nappe phréatique générale du Tchad. Publication scientifique de Recherche. Jean Louis Schneider et Dominique Thierry_HAL-Insu-00948051- Fév 2014
7. Plan National du Développement (PND-2017/2021). Septembre 2017
8. Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PSNA-2017)

BIBLIOGRAPHIE JEUNESSE, SPORTS, ARTISANAT ET TOURISME

1. Vision 2030 Le Tchad que nous voulons ;
2. PND 2017-2021 ;
3. Politique de Développement Culturel et Artistique du Tchad ;
4. Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2016, Politique Nationale de la Jeunesse ;
5. République du Tchad, 2009, Rapport général RGPH2 ;
6. Plan d'actions de la Politique Nationale de la Jeunesse ;
7. Rapport de l'enquête parlementaire de 2018 sur le système éducatif national et la politique nationale de la jeunesse,
8. Charte Africaine de la Jeunesse ;
9. Loi n°026/PR/2007 du 18 décembre 2007, portant Charte Nationale du Sport ;
10. Ministère du Tourisme, rapports annuels 2017, 2018, 2019 ;
11. Recommandations du FORACTCHAD (Forum des Arts et de la Culture du Tchad), 1^{ère} édition, 2021.

BIBLIOGRAPHIE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Agarwal A., Narain, S., 1991, Global Warming in an Unequal World: A case of Environmental Colonialism, Centre for Science and Environment, New-Delhi.
2. Aggeri F., 2001, « Développement Durable et Gouvernement de l'environnement :
3. La formation d'un nouvel espace d'action collective », Communication au Séminaire Condor, 13 décembre.
4. Stratégie du Programme de Microfinancement du fem Tchad pour la cinquième phase opérationnelle (JANVIER 2011 – DECEMBRE 2014), pages 12 et 13.
5. Stratégie nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte au tchad
6. Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations (textes réunis et présentés par J.Y Martin, IRD Editions, 2002)
7. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable ; PNUD 2008 Pge 12
8. PND 2017-2030 ; pge 25,26
9. MEC-PNUD 2019 pge 12

BIBLIOGRAPHIE INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

1. **B.** Alexandre et A. Mahamat Youssouf (2017) : *Evolution des infrastructures de transport au Tchad au cours des vingt dernières années*,
2. Banque Africaine de Développement (2015) : *Document de stratégie pays 2015-2020*
3. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (2013) : *Plan National de Développement 2013-2015*
4. Ministère des Infrastructures et Equipements (2011): *Réseaux des transports en République du Tchad*
5. *Stratégie Nationale de Transport (SNT) du Tchad* (2006)

BIBLIOGRAPHIE SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

1. Dr Juma M. KARIBURYO, Patrick B. Nicolas D. (2020): Rapport Audit Organisationnel et Fonctionnel du Ministère de Santé Publique du Tchad, mars 2020
2. La Carte Sanitaire du Tchad 2019- 2023. Ministère de la Santé Publique, janvier 2019.

3. La Loi N°035 sur La Couverture Sanitaire Universelle du Tchad de 3 Juin 2019.
4. Plan d'Actions Quinquennal de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre 2019-2023. Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfance et de la Solidarité Nationale.
5. Plan National du Développement Sanitaire (PNDS3 : 2017-2021). Ministère de la Santé Publique, janvier 2018
6. Plan National de Contingence pour la Préparation et la Riposte à l'Epidémie de la Maladie à Coronavirus de Covid -19. 1 Mars 2020 au 28 Février 2021
7. Plan National de Développement 2017-2021 Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, août 2017
8. Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme 2014-2018. Ministère de la Santé Publique, mars 2014.
9. Plan Stratégique National de la Riposte au Sida du Tchad 2018-2022; Conseil National de Lutte contre le Sida. Ministère de la Santé. Janvier 2018
10. Plan Stratégique du Développement des Ressources Humaines pour la Santé au Tchad (2011- 2020). Ministère de la Santé Publique, mars 2010
11. Politique Nationale de Santé 2016-2030. Ministère de la Santé Publique, mars 2016.
12. Politique Nationale de Santé Communautaire de 2014. Ministère de la Santé Publique, mai 2014.
13. Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation 2014 - 2025. Ministère de la Santé Publique, novembre 2013.
14. Politique Nationale Genre du Tchad. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, mars 2011.
15. République du Tchad et al. (2011) Enquête par grappes à indicateurs multiples Tchad 2010 (Enquête MICS 2010)
16. République du Tchad (2009) Deuxième recensement général de la population et de l'habitat, RGPH2, 2009. Résultats globaux
17. S. Devereux and R. Sabates-Wheeler (2004): Transformative social Protection. Institute of Development Studies, Brighton, Sussex BN1, 9RE, England
18. Stratégie Nationale de Financement de la Santé pour la Couverture Santé Universelle du Tchad (SNFS-CSU, 2021-2030), Juin 2021.
19. Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2016-2020). Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, juin 2015
20. Politique Nationale Genre du Tchad. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, mars 2011.

BIBLIOGRAPHIE FONCTION PUBLIQUE, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE ET ENTREPRENARIAT

1. Jean-François Lachaume et Aurélie Virot-Landais, La fonction publique. Paris, Connaissance du droit, 2017, 139 p.
2. Pierre BOURDIEU, Sur l'État. Cours au Collège de France. 1989 – 1992. Paris, Ed. Raisons d'agir/Ed. Du Seuil, 2012, 679 p.
3. Frédéric COLIN, Droit de la fonction publique. Issy-les-Moulineaux, Gualino, 2016, 243 p.
4. Béatrice THOMAS-TUAL, Droit de la fonction publique de l'État, Paris, ellipses, « Mise au point », 2005, 183 p.
5. Alexis ZARCA, L'égalité dans la fonction publique. Bruxelles, bruyant, 2014, 919 p. Luc
6. ROUBAN, Quel avenir pour la fonction publique ?, Paris, La Documentation Française, « Doc 'en poche – Place au débat », 2017, 185 p.
7. Magazine du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, « Service public », Janvier – février 2005, N° 110, Dossier « fonction publique : vers une diversification des recrutements », pp 17 – 25.
8. Cabinet Henry - Ernst & Young Tchad, Rapport d'audit comptable et organisationnel de la solde du personnel civil de l'Etat du Tchad, 2017
9. M. Sindang Teria, Situation du marché de l'emploi au Tchad, CNUCED Projet 1415P.2016.

10. PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE (PARG I) VOLET APPUI INSTITUTIONNEL, FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT, mai 2016.
11. PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE (PARG I) VOLET APPUI INSTITUTIONNEL, FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT, mai 2016, AVRIL 2005.
12. Aboubakar Ali Kore. La socialisation politique au Tchad. Analyse critique du contenu des livres scolaires pour la période 1960-2005. Sociologie. Université de Franche-Comté, 2011.
13. Coopération Tchad - Communauté européenne Stratégie de Coopération 9e FED
14. Programme Pays pour un Travail Décent (PPTD) 2013-2015,
15. Stratégie intérimaire pour l'Éducation et l'alphabétisation. 2013-2015
16. Aboubakar ABDOULAYE MOUSTAPHA, APPLICATIONS DE L'E-GOUVERNEMENT DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE TCHADIENNE, Sciences Politiques Et Administration Publique, Université De Hacettepe, Ankara, 2019.
17. Document bilan diagnostic de la reforme de l'Administration publique (CESRAP 1998) ;
18. Document stratégie et plan d'action de la reforme de l'Administration publique (CESRAP 1998) ;
19. INSEED (2020) : Profil de pauvreté en 2018 ; ECOSIT 4, Rapport principal. Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale.
20. INSEED. (2013). Troisième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3). Rapport Final.
21. INSEED. (2006). Deuxième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad. Rapport Final.
22. Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2017). Plan National de Développement (PND) 2017-2021, N'Djamena.
23. Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (2017). « Vision 2030, Le Tchad Que Nous Voulons », Présidence de la République du Tchad.
24. Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération (2003). Document de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, N'Djaména.
25. Ministère de la Fonction Publique et du Travail (2014) : Document de Politique Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle, N'Djamena.
26. Ministère de la Fonction Publique et du Travail (2013) : Document de Programme pays pour le Travail Décent, N'Djaména.
27. rapports d'activités du ministère des microcrédits 2007-2021 ;
28. Rapport de mission des Etablissements de Micro finance ;
29. Rapport des activités du ministère de formation professionnel et des métiers

BIBLIOGRAPHIE POLITIQUES EXTERIEURES ET DIASPORA

1. Recommandations de la Conférence des Ambassadeurs Edition 2000 ;
2. Recommandations de la Conférence des Ambassadeurs Edition 2 019 ;
3. Décrets 213 et 214 portants respectivement Organigramme du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des tchadiens de l'Etranger et organigramme des Missions Diplomatiques et Consulaires ;
4. Tchad, le Réveil Diplomatique, 1990 – 2020 de Ahmat Absakine Yérima ;
5. Le rôle de la diaspora dans la construction de la Nation, BAD 2011
6. FORIM 2018, comprendre et promouvoir la contribution de la diaspora dans le développement du Burkina Faso : étude sur les organisations diasporiques en France, Italie et Côte d'Ivoire
7. L'exode des cerveaux est-il bon pour l'Afrique Easterly, W & Nyarko Y (2008)

AUTEURS DES TRAVAUX DU SOUS-COMITE N°4 : POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES (SCT4)

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
Coordination et synthèse des travaux du Sous-comité 4				
1	Dr ALI ZAKARIA MOUSSA	PhD. en Sciences de Population-Environnement-Développement ; Expert en management des sociétés, planification stratégique, organisations et gestion de projets de développement et environnement ; Certifié international en communication non violente, médiation sociale et prévention des conflits	Président	66 35 97 14 / 99 95 79 31 alizakmou@gmail.com
2	MADTOINGUE BENELNGAR	Economiste ; Député	Vice-président	66 33 67 26 / 90 52 54 58 benelngarmadtoingue@gmail.com
3	Dr AHMAT DJIDDA	Economiste ; Député	Rapporteur	66 26 89 11 / 99 94 05 31 aadjidda@gmail.com
4	Dr ZARWA OUMAR	Médecin	Rapporteur	65 13 15 65 / 96 29 20 75 zarwaoumar@gmail.com
Groupe 1 : Economie, finances et climat des affaires				
5	Dr LONA OUAIDOU RAMADAN	Doctorat en Sciences Economiques.	Lead et rapporteur à la coordination	62.61.75.50 / 95 72 56 07 rlonaouaidou@gmail.com
6	ALI AHMAT BREME	DESS en Gestion de la Politique Économique	Membre	62 00 02 10 alibreme76@gmail.com
7	ABDALLAH TAHA	DESS en Régulation Economique et Evaluation des Projets d'Infrastructures.	Membre	66 29 13 30 atahaouda@yahoo.fr
8	KANGUE BANGDANDJI THOMAS	DESS en Gestion de Politique Economique. DEA en Relations Economiques Internationales	Membre	66 29 05 22 tkangue@gmail.com
9	MAHAMAT FAKI BARKA	Expert en Finance DESS en Administration fiscale	Membre	66292267 barkafaki@gmail.com
10	LAGNABA KAKIANG	Ingénieur de Développement Rural	Membre	65 64 14 18 iahnoba@gmail.com
11	MOSSEDE NGARHOUNOUM	Diplôme d'Université 3 ^e cycle étude de la francophonie et de la Mondialisation. Diplôme d'Etude Approfondie en Sciences de gestion	Membre	66 24 85 22 mossedede.ifpe@gmail.com

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
		Expert en Climat des Affaires		
12	TAHIR SOULEYMAN HAGGAR	Ingénieur Statisticien Economiste, Expert en gouvernance des ressources ((directeur, secrétaire général, IGF, président de la cour des comptes)	Membre	66 75 17 00 ahaggar1952@yahoo.fr
13	ABDOULAYE BARH BACHAR	Ingénieur en Statistique Appliqué Doctorant en Droit des Finances Publiques	Membre	66 29 92 57 abbachar4@gmail.com
Groupe 2 : Développement rural, élevage, agriculture, ressources halieutiques				
14	BOUBAKARI HAMADOU	PhD en Agronomie, Spécialiste en Développement Rural.	Lead	66 29 60 25 h_boubakari@yahoo.fr
15	Mme KHADIDJA ABDELKADER	Diplôme d'Etudes Supérieures en Economie Sociale, Ingénieur en Agronomie tropicale.	Membre	66.29.32.69 khadidjaabdelkader@yahoo.fr
16	DJEDEBOUM REOURO	Ingénieur des Techniques de l'Élevage.	Membre	66 89 57 03 dreouro@gmail.com
17	MAHAMAT ABDOULAYE MOUSSA	Master II en Ingénieur en production animale Enseignant Chercheur. Ingénieur en production Animale	Membre	62.52.95.53/ 99 20 82 98 mhtabdoulaye17@gmail.com
18	MAHAMAT SALEH RADJAB	Ingénieur de Développement Rural (Bac +5)	Membre	66 25 15 31 / 99 25 15 31 salehradjab@gmail.com
19	Mme AKIA ABOUNA	Ingénieur Agronome et développement rural.	Membre	66 26 12 49 akiabouna1@yahoo.fr
20	Dr MAHAMAT GUINDE	Docteur Vétérinaire, Expert en Santé animale et en santé publique Vétérinaire,	Membre	66 29 47 68 mht.guinde@yahoo.fr
Groupe 3 : Education nationale, recherche scientifique et technologique				
21	MAHAMAT SEID FARAH	Expert en Education Nationale. Doctorant en sciences de l'Éducation Master 2 en management des ressources humaines Licencié en sciences de l'Éducation (Marien Nguouabi, 1981)	Lead	66 29 08 41 mahamatseidf@yahoo.fr
22	Dr AL-HASSAN SALEH MAHAMAT	PHD en Economie agricole	Membre	66.29.98.52 alhassan07@yahoo.fr
23	Dr AYAMBI GOUTIMA	PhD en Science de l'Éducation.	Membre	66 28 57 55 ayambilambert@gmail.com
24	SALEH YOUSOUF ABDELMANANE	Expert en Education/Management des projets. Doctorant en Science de l'Éducation université de Maroua Cameroun.	Membre	66 29 77 56 coordoprodeb@yahoo.fr
25	AHMAT YOUSOUF TAHIR	Expert en Education	Membre	66 28 06 44

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
		DG APICED. Doctorant en Gestion		hametyo@yahoo.fr
26	MBAIRISS NGARTOIDE BLAISE	Expert en Education.	Membre	66 27 98 40 mbairiss7@gmail.com
Groupe 4 : Communication, technologies de l'information et de la communication				
28	Dr ACHE ARMIYAOU GOMBO	Doctorat en mathématiques et applications Enseignante-Chercheure	Lead	66 25 99 39 aichagomboarmiyaou@gmail.com
29	ABBAS MAHAMAT TAHER	Master 2 en sciences de communication et de l'information	Membre	68 28 86 58
30	Dr FARIKOU OUSMANE	Docteur en informatique, Maître assistant CAMES	Membre	66 54 07 75 farikou.ousmane@gmail.com
31	NDJERABE NDJEKOUNDADE	Ingénieur des télécommunications	Membre	66 27 29 07 ndjerabe.ndjek@gmail.com
32	ALLAMINE KADER	Expert en communication et audiovisuel Master 2 en réalisation et production audiovisuel	Membre	66 27 31 13 kaderallamine@gmail.com
Groupe 5 : Mine, énergie et pétrole				
33	Dr MAHAMAT NASSER HASSAN (Lead)	Docteur, PhD, Expert Géologie et Pétrole	Lead	66 29 09 15 mnhnas@yahoo.fr
34	MAIMOUNA MAHAMAT OUMAR	Expert en Pétrole.	Membre	66 29 67 86 maimounamahamat193@gmail.com
35	ISSAKHA TIDJANI DJIMET	Ingénieur d'État en Exploitation/Forage des puits des Pétroles et de Gaz, Master II en Génie pétrolier et Doctorant en Ingénierie des Réservoirs Pétroliers.	Membre	66 31 09 91 issakha.tidjani@gmail.com
36	DJEDOUBOUM EMMANUEL AMBROISE	Expert en Mines et Géologie. Maîtrise Ès Science de la Terre	Membre	66 02 57 34 / 99 23 89 38 ambroisedjed@gmail.com
37	MAHAMAT ABDERAMAN TROUMBA	Géologue Minier. Diplôme en exploitation minière et en géologie	Membre	66.35.90.80 / 99 90 81 53 mht_abd@yahoo.fr
38	ABDOULAYE MAHAMAT ABDLOULAYE SENOUSI WADAK	Financier, Consultant International.	Membre	63.69.78.78 abd.senoussi@gmail.com
Groupe 6 : Aménagement du territoire et habitat				

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
39	MADJIYANGAR YOASSOUM (Lead)	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Administration des Collectivités Locales ; Spécialiste en Droit de l'Urbanisme.	Lead	99 28 12 49 / 66 28 12 49 yoassoum@gmail.com
40	AHMAD MAHAMAT NOUR	Ingénieur en Travaux d'aménagements	Membre	66 12 85 93 ahmadmahamatnour@gmail.com
41	KOULADJE MBAINAREM Samuel	Master en aménagement du territoire et de l'habitat	Membre	66 28 12 50 samuel_mbai@yahoo.fr
42	MANADJI TOLKOM BERTIN	Enseignant	Membre	66 72 69 53 tolkommanadji@gmail.com
43	DOMO GUIDJINGA	Expert en Science de l'Education.	Membre	66 77 48 42 domoguindjinga@yahoo.fr
44	MBAINAYE EUGENIE	Economiste, députée	Membre	65 10 27 08
45	MAHAMAT KANA BADI	Ingénieur Agronome ; Député	Membre	
Groupe 7 : Hydraulique urbaine et rurale				
46	DJIBRINE NGARMIG-NIG DABONO (Lead)	Maîtrise en Mathématiques (1992) Ingénieur de l'Equipement Rural (1995) Master II Recherche Matériaux-Energies (2018)	Lead	66.29.04.59 ngarmig_dt@yahoo.fr
47	Dr AL-HADJ HAMID ZAGALO	Doctorat PhD. Géologue et Géotechnicien. Maitre-Assistant CAMES,	Membre	66.75.86.20 whatsApp : 00235 99 69 95 05 alhadjzagalo@yahoo.fr
48	NOUR SALEH HAGGAR	Ingénieur de conception en hydraulique urbaine	Membre	noursalehhag@gmail.com
Groupe 8 : Environnement et développement durable				
49	BEOUDOU MBAIGUEDEM MARC (Lead)	Expert en Planification. Doctorant en Fiscalité	Lead	63 33 15 00 marc_mbaiguedem@yahoo.fr
50	AL-HASSANA IDRIS OUTMAN	Ingénieur en Management des Projets /Marketing	Membre	66 14 05 07 aioutmans@gmail.com
51	IDRISS ALI MALLOUM	Ingénieur de Conception en Génie Civil: Option Hydraulique Urbaine.	Membre	66 23 04 12 imalloum@gmail.com

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
		Expert en eau-assainissement et environnement.		
52	OUSMANE ABDOULAYE HAGGAR	DEA en statistique Statisticien- Démographe.	Membre	66 31 04 29
53	ADOUM DJIMET SABOUNE	Administrateur Civil. DESS en gestion de Projet	Membre	99 27 33 55 66 27 55 44
54	BRAHIM ADAM ABDEL-SALAM	Diplôme : Master en comptabilité et finances ; Master en économie islamique en cours	Membre	66 06 06 28
Groupe 9 : Infrastructures et transports				
55	AMOULLAH TOUA ROBERT GOLBEY (Lead)	Doctorant -Ingénieur de Conception en Ponts et Chaussées ; - Master en Management financier Et Expert Judiciaire en Immobilier	Lead	66.61.62.46 / 91 17 38 39 eingatrg1981@gmail.com
56	Dr DAIROU YOUSOUF SIDIKI	Consultant Chercheur en Développement Durable.	Membre	66 85 92 66 drsidiki@gmail.com
57	Dr KHADIDJA HASSABALLAH HAMID	Docteur en génétique de la population / Cheikh Anta Diop, maître assistante comes en zootechnie et génétique animale Expert en Développement Rural.	Membre	66 29 52 60 khadidja.hassaballah@gmail.com
58	GABRIEL HOUMEIZOU	Doctorant en Développement International/Master en Management de projets et Programme de Développement	Membre	66475912 ambigabriel@gmail.com
59	MAHAMAT MOUCTAR DOUNGOUS	Master 2 en sciences de l'éducation.	Membre	66 22 56 68 mhtmoctar@gmail.com
Groupe 10 : Santé et affaires sociales				
60	Dr HAMIT KESSELY (Lead)	PhD en Géographie. Spécialité : Géographe de Santé. Maître Assistant de CAMES.	Lead	66 22 06 22 hkessely@gmail.com
61	DAHAB MANOUFI	Doctorant en Économie de santé Economiste Gestionnaire.	Membre	66 29 18 01 manoufi@gmail.com
62	Dr NODJIRIM BOILENGAR DIEGO	Doctorat en Sciences Economiques et Gestion.	Membre	68 84 47 47
63	GALI-GALI IDRIS ALI	Master en Sociologie du Développement Social	Membre	66 89 37 59 idriss.galigali@gmail.com
Groupe 11 : Culture, arts, sports et tourisme				

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
64	DJIMTONE NANDOGONGAR ALAIN (Lead)	Master 2 en techniques d'administration Expert en Education et Culture.	Lead	66 72 26 94 alaindjimtone@gmail.com
65	MOUSSA AL HADJ NAMNOU	Administrateur Civil. Master II en Administration des affaires, option : Management des ressources humaines	Membre	63 11 05 64 moussanamnou@gmail.com
66	PASSALET LAZAKI	Expert en Entreprenariat Jeunesse, Culture et Sport.	Membre	66 38 27 48 plazaki@yahoo.fr
67	MARIAM MAYOUMBILLA	DESS d'Entrepreneur-culturel ; Art dramatique Expert en Culture.	Membre	66 29 71 24 mmkadjakossi@yahoo.fr
68	KADRE SALEH KANA	Expert en Sport et Gestion de Projets. Licence professionnelle en Gestion des projets	Membre	66 29 43 42
69	KOUMON GOPINA ANDREAS	Administrateur Civil. CAPEL (ISSED)	Membre	66 29 35 84
70	DIWOUNE LAURENT	Master en politiques sectorielles et gestion des systèmes éducatifs ; Maîtrise en Droit privé Spécialiste en Pilotage du Système Educatif.	Membre	66 37 23 88 dihoulnelaurent@yahoo.fr
71	HELEONA SOULGAN	Diplôme de Conseiller principal de jeunesse et animation Expert animation de la jeunesse	Membre	66 30 26 25, souleonard@yahoo.com
Groupe 12 : Fonction publique, emploi, formation professionnelle et entreprenariat des jeunes				
72	Mme ACHTA AHMAT BREME (ex-Lead vers Rapporteur Sous-comité 4)	MBA (Master of Business Administration); Expert en Management et Gestion.	Lead puis rapporteur à la coordination	66.09.47.48 bachta32@yahoo.ca
73	ABDOULAYE ABAKAR (Nouveau Lead)	Administrateur Civil.	Lead	66 21 31 72/ 66 28 14 34 li_abdoul2000@yahoo.fr abdoulabakar@hotmail.com
74	DJIMRASSEM THALES	Master en Science de l'Education.	Membre	63 81 31 96 thales8djim@gmail.com
75	Dr GADOUM DJAL-GADOUM	PHD en Economie, option microéconomie de développement	Membre	66 08 11 77
76	BLAGUE KOMBE	Master en Gestion de Politique Economique.	Membre	66 30 84 33 blaguekombe@yahoo.fr
77	ZARA MAHAMAT HISSEIN	DESS en Audit-Contrôle de Gestion.	Membre	66712848

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

N°	NOMS ET PRENOMS	Qualité	Responsabilité au SCT4	Contacts
78	Dr OUYA BOURMA MALATO	Doctorat en Management des organisations Expert Fonction publique, formation professionnelle et entreprenariat	Membre	66 22 24 20 ouyabmalato@gmail.com
79	ALLARASSEM NELDIBAYE	Maitrise en Droit privé ; Formation BOULDER Italie en Microfinance et Entreprenariat	Membre	66 27 17 43, allarassemn@gmail.com
Groupe 13 : Politique extérieure et diaspora				
80	Mme NDADE DJIMASBE (Lead)	Economiste DESS en Gestion de la Politique Economique	Lead	66 29 58 67 ndadjim52013@gmail.com
81	LIMIGUE ADJOBMA LOT	Diplomate Master en Diplomatie	Membre	63 53 03 93/ 92 87 04 00 limigueadjobma@gmail.com
82	IBRAHIM ALKHALIL ADAM	Administrateur Civil. Bachelor of Science en Science Politique	Membre	66 28 65 79 alkhalilibrahim@gmail.com
83	Dr HASSANA BOUBA DJIMET	Doctorat en Histoire Moderne et Contemporaine	Membre	66 36 41 14 / 99 60 09 93 hassanabouba11@gmail.com
84	OUSMANE MATAR BREME	Administrateur, Gestion financière et de la Dette, négociation et Diplomatie Licence en Droit et Techniques Juridique	Membre	66 27 99 16 matarbreme@gmail.com
85	BAMANGA ABBAS MALLOUM	Ministre Plénipotentiaire Master en Droit International Public	Membre	66 28 64 67 bamanga_abbas@hotmail.com

LES REPONSES DES PRE-DIALOGUES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

PRE-DIALOGUES DES PROVINCES

BAHR GHAZAL

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>Le Tchad dispose des potentialités dans les secteurs de l'agriculture, élevage, eau, mine et de l'énergie renouvelable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et de diversifier les sources de revenu ☑ Mettre en place des dispositifs de suivi et contrôle rigoureux des ressources publiques ☑ Renforcer la capacité technique des agents par la formation ☑ Assurer la transparence budgétaire et mettre des mécanismes de redevabilité pour rendre compte aux citoyens ☑ Veiller à la performance dans la mobilisation des ressources (efficacité et efficience)
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<p>Pour améliorer les climats d'affaires en vu du développement économique, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises ☑ Adopter une politique fiscale et payer des dettes intérieures des opérateurs économiques ☑ Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques
Comment assurer un développement rural durable ?	<p>La politique à envisager pour répondre aux exigences de qualité de vies il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Investir dans le monde rural en créant des emplois aux jeunes ruraux ☑ Mettre en place la politique de planning familial
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	<p>La politique urbaine durable envisagé sera axée sur des actions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale pour l'adoption d'un plan d'aménagement territoriale (plan urbain et provincial) ☑ Mettre en place d'un système de drainage d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale ☑ Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ☑ Promouvoir, l'accès des populations à l'eau potable et l'habitation décent. ☑ Mise œuvre la politique de l'ODD (objectif du développement durable)
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	<p>Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publiques sectorielles, il comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Créer les structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques ☑ Augmenter le volume des capitaux étrangers pour le financement des secteurs productifs ; ☑ Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	<p>La valorisation du capital humain repose sur les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité ☑ Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité ☑ Développer une politique de formation emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Renforcer les capacités techniques, humaines et des matériels des structures de formation. ☑ Améliorer l'accès, l'équité et de la qualité de centre de formations.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	<p>L'économie tchadienne est basée essentiellement d'une part, sur les industries extractives, notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part sur les cultures rentes (coton) ; Ce qui rend vulnérable aux chocs exogènes (baisse des prix des produits des bases ou matière première) Diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et des opportunités telles que l'agriculture, élevage, les mines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ Mettre en place des politiques économiques de compétitivités dans les provinces
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les lois, les institutions et les mécanismes des suivis ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance, raison pour laquelle de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption

BATHA

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans le secteur de l'agriculture, l'élevage de l'eau, des mines et de l'Energie renouvelables.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et de diversifier les sources de revenus; - Mettre en place de dispositifs de suivi et de contrôle citoyen rigoureux des ressources publics; -Institution fortes avec des personnes compétentes, intègres disposant des qualifications requises maitrisant ainsi les lois en vigueur: "L'homme qu'il faut à la place qu'il faut"; - L'application stricte des textes en vigueur; - Renforcer les capacités techniques des agents par la formation; - Canaliser les recettes publics au trésor afin d'éviter toute déperdition; - Éviter les changements rapide et l'éternisassions (pas plus de 3 ans) des postes de responsabilités; - L'amélioration des conditions de vie des agents de l'État, leurs accordés les moyens nécessaires de fonctionnement et les laisser jouir de toute autonomie dans l'exercice de leurs fonction; - Gestion rationnelle des biens publics;
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place un cadre législatif et règlementaire pour favoriser la création des entreprises; -Adopter une politique fiscale incitative à travers une réduction des impôts et taxes; -Paiement des dettes intérieurs des operateurs économiques; -Améliorer l'accès à travers une bonne politique de désenclavement autrement dit relier les provinces à la capital et aux pays voisins et faciliter la libre circulation des biens et des personnes; -Éviter toute tracasserie douanière à l'intérieur du pays; -Assurer la sécurité des biens et des personnes efficacement; -Garantir une égalité fiscale à tous les operateurs économiques sans distinction aucune; - Encadrement et l'organisation des opérateurs économiques; -Relance des industries nationales en nommant en leurs têtes des personnes compétentes et intègre suivant des profils; -Éviter toute impunité inhérente au crime économique, corruption et ses corollaires; -Assurer une transparence dans l'attribution des marchés publics et la révision des mercuriales en vue d'assurer une efficience de marché publics (exemple non à l'achat de l'ordinateur à trois millions et voiture à quatre-vingt millions....);

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer un développement rural durable ?	-Assurer l'accès aux services sociaux de bases sur toute l'étendue du territoire; -Mettre en place un programme d'investissement substantiel efficace dans les secteurs rurales porteurs(agro-sylvo-pastorale) ; -Promouvoir et industrialiser les secteurs miniers (officialiser l'exploitation du site aurifère de Tchaga et accorder le 5% à la province productrice et favoriser la main d'œuvre locale); - Moderniser le système de production agricole et pastorale tout en respectant les exigences environnementales; -Multiplication des infrastructures hydrauliques et pastorales concertés, accordés une attention particulière aux zones de socle (réalisation de la carte hydrogéologique, système de traitement de la salinité) ; -La mise en application stricte du code pastorale
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial ; -Mettre en plan un système d'assainissement urbaine ; -Promouvoir la lutte contre la pollution et les occupations anarchiques et assurer l'accès à l'eau potable et à l'habitat ;
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Décentraliser les systèmes bancaires pour le financement des secteurs spécifiques ; -Assurer l'équité dans les investissements publique ; -Comblent le gap en termes de RH qualifié ; -Assurer une bonne couverture au service sociaux de base (renforcement en moyens matériels et financiers) ; -Assurer une bonne politique sociale et équitable ; -Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement et des biens êtres de populations ;
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité ; -Promouvoir l'accès aux services socio éducatifs de qualité ; -Développer une politique de formation emploi efficace favorisant les opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; - Promouvoir l'excellence dans le recrutement à la fonction publique (assurer une audite non complaisante des faux diplôme) ; - Améliorer la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	L'économie tchadienne est basée essentiellement sur les industries extractives notamment l'exploitation des ressources pétrolières ce qui les rend fragile aux chocs exogènes (baisse de prix, risque d'épuisement des ressources : génération future). Afin de diversifier l'économie il convient de : -Recourir à l'exploitation d'autres potentialités (l'agriculture, l'élevage) ; -Mettre en place des pôles économiques au niveau déconcentrés (abattoirs modernes, cimenterie...) ; -Revoir les accords avec les sociétés d'exploitation pétrolières;
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Non application des textes en vigueur ; -La légèreté du système de contrôle, le laxisme et la corruption ; -L'impunité ; -Le trafic d'influence ; -Manque d'indépendance du système judiciaire qui est corrompue ; -Non-appropriation des textes par la population.

BORKOU

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
<p>Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?</p>	<p>Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans le secteur de l'agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒☒ Exploiter les richesses pour permettre de restructurer et diversifier les ressources et faire des revenus ; ☒☒ Mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux des ressources publiques ; ☒☒ Renforcer les capacités techniques des agents par les formations ; ☒☒ Mettre en place une politique répressive à l'égard des détourneurs des deniers publics ; ☒☒ Exploiter les ressources en fonction de leur disponible par zone par exemple pour l'énergie renouvelable la province du Borkou en est un exemple type à cause de la vitesse très élevée du vent et de l'ensoleillement constant ; ☒☒ Valoriser les filières porteuses au niveau local à savoir vigne, dattes et engrain minéral (tilli) ; ☒☒ Renforcer l'aménagement hydro agricole ; ☒☒ Multiplier les puits pastoraux, les marres et la santé animale dans la province du Borkou (camelins) ; ☒☒ Accroître l'adduction en eau potable et pompe à motricité humaine PMH ; ☒☒ Valoriser les ressources minières présentes au Borkou telles que le natron, sel et l'or.
<p>Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?</p>	<p>Pour améliorer le climat des affaires afin d'aspirer à un développement économique il importe de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒☒ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises tout en l'accompagnant ; ☒☒ Adopter une politique fiscale incitative et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques ; ☒☒ Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques ; ☒☒ Mettre en place une politique qui priorise les entreprises locales en matière d'octroi des marchés ; ☒☒ Supprimer la brigade mobile qui tracasse nos commerçants au Borkou et instaurer une politique douanière incitative ; ☒☒ Exonérer des taxes douanières les produits de première nécessité ; ☒☒ Procéder à la suppression des frais de formalités très élevés dans la province de Borkou ; ☒☒ Ouvrir des institutions financières (banques) dans la province ; ☒☒ Annuler les taxes surélevées et tenir compte de la taille financière de chaque entreprise et /ou d'un opérateur afin d'appliquer quelle catégorie de taxe reste à appliquer à son égard ; <p>*Assurer la sécurité routière et aménager les voies de communication routière afin que les biens et personnes circulent d'une manière fluide</p>
<p>Comment assurer un développement rural durable ?</p>	<p>Pour un développement rural durable, il est judicieux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒☒ Mettre en place un programme d'investissement n'excluant aucun secteur ; ☒☒ Industrialiser, transformer toutes nos ressources minières localement et procéder à des explorations à travers d'autres études ; ☒☒ Moderniser les systèmes d'exploitation des différents secteurs par la mise en place des infrastructures

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	<p>adéquates par exemple l'agriculture et l'élevage ;</p> <p>☒☒Mettre en place un organe d'alerte national avec ses démembrements au niveau de chaque province pour tous les impacts négatifs éventuels.</p>
<p>L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?</p>	<p>La politique urbaine durable à envisager portera sur les axes suivants :</p> <p>☒☒Décentralisation du service guichet unique au niveau de chaque province ;</p> <p>☒☒Construction des logements sociaux décentes au profit de chaque couche vulnérables ;</p> <p>☒☒Mettre sur pied des plans d'aménagement (urbain et régional) en fonction de l'évolution démographique tout en adaptant ces plans avec les réalités climatiques et environnementales de chaque province ;</p> <p>☒☒Solutionner le problème très criant de l'ensablement qui redessine la carte de la province du Borkou chaque année ;</p> <p>☒☒Promouvoir un système favorisant l'amélioration de la santé publique au niveau urbain et régional.</p> <p>☒☒Créer un cadre de vie propice et adapté à l'épanouissement du bien-être des populations surtout les couches vulnérables</p>
<p>Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?</p>	<p>Pour combler les insuffisances des politiques sectorielles il faut :</p> <p>☒☒Procéder à la création des institutions bancaires spécialisées ;</p> <p>☒☒Augmenter les volumes de financement de l'économie sur les ressources locales ;</p> <p>☒☒Faire une étude sectorielle dans les différentes provinces afin de mettre en place un programme d'investissement pour mieux répondre aux réalités de chaque province ;</p> <p>☒☒Insérer la Province du Borkou dans le programme des nations unies pour l'atténuation et l'adaptation (PNA) de ses populations, en majorité vulnérables</p>
<p>Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?</p>	<p>Pour améliorer le capital humain il faut :</p> <p>☒☒Promouvoir la l'égalité de change entre le citoyens.</p> <p>☒☒Développer une politique de formation-emploi et socio-éducatif permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur des jeunes, des femmes et autres couches défavorisées</p>
<p>Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?</p>	<p>Pour expliquer cette prépondérance il faut :</p> <p>☒☒Mettre en place un programme de transformation et commercialisation des produits issus des potentialités telles que l'agriculture, l'élevage et les mines, au niveau local ;</p> <p>☒☒Créer un fonds de réserve afin de faire face aux éventualités financières et économiques ainsi qu'aux aléas climatiques.</p>
<p>Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?</p>	<p>À cause de l'impunité, du népotisme, du manque des textes législatifs et de mécanisme adéquats de répression ;</p> <p>☒☒Absence de patriotisme, du civisme et du sens de l'intégrité.</p>

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	L'état doit mettre en place un contrôle de l'exécution budgétaire. La Cour des Comptes doit effectuer des audits des services publics et des établissements étatiques pour alerter l'Etat sur les risques de dérapage dans la gestion des finances publiques et proposer des mesures correctives. Ces opérations doivent avoir lieu annuellement ou tous les trois ans.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	L'Etat doit créer un cadre propice au développement des affaires dans les provinces en encourageant le secteur informel à se mettre en règle. Pour cela il faut installer dans toutes les provinces, les centres d'Impôts pour délivrer les patentes, les quitus et autres documents fiscaux. Que l'Etat Délègue aux Gouverneurs des Provinces, le pouvoir de signer et d'attribuer des marchés publics de montants inférieurs ou égaux à 100 000 000 Fcfa en vue de favoriser l'émergence des entreprises locales et de créer ainsi de la richesse qui renforcera l'économie nationale. Instaurer la préférence en faveur des entreprises locales pour les sous-traitances des marchés exécutés dans les Provinces.
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour assurer un développement rural durable, l'Etat doit renforcer les capacités des Délégations régionales afin de formuler des projets en lien avec les réalités de chaque province. Encourager les Délégués des Ministères Sectoriels à s'installer dans leurs lieux de travail et mettre à leur disposition les moyens humains et matériels pour faciliter leur travail. Il faut aussi assurer un suivi des activités des Délégués Provinciaux en leur délivrant des lettres de mission basées sur le principe de la Gestion axée sur le résultat (GAR). Opérationnaliser l'installation des organismes étatiques tels que l'ONAPE et la CNPS dans toutes les Provinces afin de collecter les taxes liées à l'emploi de la main d'œuvre étrangère (cas de l'ONAPE) et de collecter les cotisations des agents du public et du privé (cas de la CNPS),
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Mettre en œuvre sans discrimination l'application de la Loi sur les 5% des revenus pétroliers. En effet, la Province du Chari Baguirmi n'a jamais bénéficié de ces revenus qui s'élevaient à 200 milliards environ sur une période d'exploitation de 10 ans. Ces fonds s'ils étaient mobilisés et bien gérés par un comité compétent, permettraient à développer les infrastructures de santé, d'éducation, d'eau potable, de communication pour lesquelles le Chari Baguirmi présente les indicateurs les plus faibles du pays.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	L'amélioration du Capital humain passe par la qualité de la formation des jeunes dans des secteurs porteurs tels que : la santé, la recherche et l'innovation, les technologies de l'information et de la Communication
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	L'amélioration du Capital humain passe par la qualité de la formation des jeunes dans des secteurs porteurs tels que : la santé, la recherche et l'innovation, les technologies de l'information et de la Communication.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Pour réduire la prépondérance du secteur extractif dans l'économie, les politiques publiques doivent être orientées vers le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et tertiaire (services, le commerce). La diversification de l'économie passe par des investissements massifs dans l'agriculture intensive et l'élevage moderne. En effet, encourage les éleveurs à s'installer et financer la production d'aliments de bétail afin d'éviter les transhumances, sources de conflits. En un mot, investir dans les chaînes de valeur.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	Pour le Chari Baguirmi, financer la recherche pour l'amélioration de la gomme arabique pour en faire un produit de rente, Créer des fermes pilotes d'élevage avec production d'aliments de bétail et stabilisation des éleveurs dans des zones dédiées.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	La création de la Cour des Comptes et le renforcement du cadre juridique sur l'infraction des dénis de détournement des fonds permettront de réduire les risques de mauvaise gestion dans le sens la bonne gouvernance des secteurs publics.

ENNEDI EST

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	La gouvernance est l'art de diriger ou de conduire aux bonnes fins optimales les missions et politiques publiques pour lesquelles les fonds publics (deniers publics) sont alloués. Ainsi, une bonne gouvernance des deniers publics oblige aux respects de l'éthique, de la déontologie professionnelle et à la qualité d'un bon leader pour atteindre les objectifs socioéconomiques des activités menées et maîtriser les coût-qualité-délais. Le Dirigeant ou Leader doit définir les missions à réaliser conformément aux politiques sectorielles ; il doit définir les compétences requises ; il doit contrôler et analyser les activités et évaluer les impacts socioéconomiques et enfin établir les états financiers et annexés des activités menées puis faire des recommandations d'amélioration des non-conformités constatées.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Concernant cette question, il faut rappeler le Tchad est un pays enclavé où le transport est une source génératrice des coûts accessoires exorbitants. Les modes de transport appropriés au Tchad sont le routier et l'aérien qui engendrent beaucoup de risques aux passagers et aux marchandises en transit du fait des capacités de chargement, d'état dégradé de routes, de coût de transit aérien. Ainsi, pour un bon climat des affaires au Tchad, il faut : Veiller aux bons états de fonctionnement des voies de communication urbaines et interurbaines (Routes et Aéroports) ; Mettre en place un cadre législatif de réglementation et régulation favorable à la création et au fonctionnement des Entreprises au Tchad ; Adopter une bonne politique fiscale d'attractivité des Entreprises ; Adopter une politique de lutte contre la concurrence déloyale des firmes multinationales ; Apurer à terme échus les dettes intérieures des Opérateurs économiques ; Réaliser des investissements productifs à valeur ajoutée ; Eviter les détournements, l'impunité, avoir la crainte de la justice ; Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être de la population ; Internaliser les impacts environnementaux d'évolution des besoins et attentes de la population
Comment assurer un développement rural durable ?	La valorisation du capital humain à travers l'adoption de: politique de formation-Emploi-Innovation en faveur de la jeunesse ; politique de couverture sanitaire de qualité de la population ; Politique de gratuité de l'éducation ;

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	<p>Politique de soutenabilité et d'encouragement de la scolarité féminine, Politique de répression des mariages précoces et d'espacement de naissance ; Politique d'équité de genre ; Politique d'éducation de base de qualité axée sur la paix sociale, la sécurité, la crainte de la justice et la cohabitation pacifique ; Politique d'assainissements publics, de sensibilisation contre les pandémies IST/VIH, paludisme, covid-19 ;</p>
<p>L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?</p>	<p>la politique urbaine durable à envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie, face à l'évolution démographique galopante non encadrée sera axée sur : La maîtrise de l'accroissement démographique de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial (plan urbain et régional) ; La maîtrise de couverture sanitaire à travers des structures sanitaires de qualité ; La politique de soutenabilité du système éducatif ; Politique d'emploi pour l'absorption de taux de chômage. Ce qui permet de disposer des ressources humaines qualifiées et hautement compétitive sur le marché de travail ; la maîtrise de taux de natalité, de mortalité et de fécondité puis un système économique planifié</p>
<p>Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?</p>	<p>Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques sectorielles, il importe de : Compiler –analyser – Evaluer – proposer un plan d'amélioration continue afin d'intégrer ces insuffisances dans les impacts socioéconomiques ; Créer des structures appropriées de financement des déficits des entreprises et d'encouragement des nouveaux entrepreneurs.</p>
<p>Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?</p>	<p>La valorisation du capital humain repose sur les actions suivantes : Adopter une politique de formation technique et professionnelle de qualité axée sur l'emploi des jeunes ; Promouvoir l'accès aux soins de qualité et aux services socioéconomiques de qualité ; Promouvoir l'équité de genre ; sanctionner les mariages précoces, les violences faites aux femmes et enfants ; Renforcer les capacités humaines, matérielles, techniques et financières des structures de formations.</p>
<p>Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?</p>	<p>L'économie tchadienne est basée d'une part sur les industries extractives notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part, sur les cultures de rente (coton, arachides...) et l'artisanat, l'élevage, la pêche et la cueillette (gomme arabique). Mais seule l'exploitation pétrolière qui bénéficie des lourds investissements, ce qui rend vulnérable l'économie tchadienne aux chocs exogènes. Ainsi, il importe de : diversifier les sources de l'économie tchadienne afin de valoriser nos ressources naturelles et créer d'emploi à la jeunesse ; Réaliser des investissements productifs pour transformer nos ressources naturelles en produits finis susceptibles d'auto dépendre nos besoins de consommation en local.</p>
<p>Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?</p>	<p>les lois, institutions et mécanismes de suivi de politiques publiques ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance des secteurs publics, en raison de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption.</p>

ENNEDI OUEST

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Pour une bonne optimisation des ressources, l'Etat devrait mettre en place des mécanismes de contrôle et de gestion des ressources. Il devrait aussi orienter ces ressources vers les secteurs prioritaires à savoir l'éducation, la santé et le développement rural.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Quant au domaine des affaires, l'accent est mis sur la facilitation de la création d'entreprises et sociétés. Un encouragement dans ce sens serait la bienvenue. Sur cette lancée, l'Etat doit accompagner les acteurs par une réduction des taxes et impôts divers. Cependant, il faut aussi souligner les difficultés inhérentes aux moyen de communication en général (route, télécommunications...).
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour un développement rural durable, la priorité est de mettre à la disposition des ruraux et villageois les nécessaires pour leur épanouissement (accès à l'eau, les services vétérinaires, les intrants à l'agriculture et les services venant en aide aux agriculteurs). Enfin, la résolution des conflits agriculteurs/éleveurs tout en privilégiant des solutions durables.
L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Pour freiner l'évolution démographique galopante non encadrée, il est probable de créer des emplois pour les jeunes en provenance des campagnes. Cette solution devrait être précédée par la création d'écoles de formation pour la préservation de ces jeunes. Il faut favoriser la formation dans les métiers à court terme. Aussi, il faut mettre en place dans les villages et campagnes des institutions sociales octroyant des crédits ; création des écoles nomades et cliniques mobiles.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pour combler les insuffisances des politiques sectorielles, le Groupe sollicite la création des écoles professionnelles dans les différents départements tout en favorisant les natifs.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Les différentes institutions devraient être dirigées par des personnes instruites et compétentes. Celles-ci doivent respecter les lois de la République et déontologie.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Le non-respect des règles démocratiques, le manque de l'autorité de l'Etat sont les causes de la mauvaise gouvernance dans les secteurs publics.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	De tout ce qui précède, le Groupe souligne que bien que nous sommes dans un pays démocratique, les règles y afférentes sont rarement respectées. Tout cela induit des manquements graves pour une politique publique profitable

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et diversifier les sources des revenus. • Mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux des ressources publiques. • Renforcer les capacités techniques des agents par la formation. • Pour assurer une bonne gouvernance des ressources publiques, il faut que l'Etat puisse désigner à des postes de responsabilité une personne compétente dans son domaine, de bonne foi, de bonne moralité et ayant le sens de l'éthique et l'esprit aigu du patriotisme.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<p>Pour améliorer le climat des affaires en vue de développement économique, il est recommandé ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises. • L'État et les investisseurs doivent tenir leurs engagements vis-à-vis de leur cahier de charge. • Adopter une politique fiscale incitative et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques. • Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques. • Faciliter l'accès à l'énergie, et aux NTIC à faible coût, (fibre optique, bonne couverture du réseau téléphonique...) aux institutions étatiques, et aux entreprises (PME, PMI...) qui constituent des éléments fondamentaux pour les investisseurs.
Comment assurer un développement rural durable ?	<p>Pour un développement rural durable, il recommande ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme d'investissement substantiel dans le secteur rural (filières agro-sylvo-pastorales) porteurs. • Promouvoir et industrialiser le secteur minier, par le renforcement des Universités Tchadiennes (UP Mongo), afin de réaliser des études de prospections et d'explorations des nouveaux sites à fortes potentialités géologiques (minerais d'or...) que renferme le Guéra. • Moderniser le système d'exploitation agricole et pastoral par la mise en place des infrastructures adéquates de productions (équipements agricoles et pastoraux). • Mettre en place la chambre d'agriculture et valoriser les filières porteuses
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	<p>La politique urbaine durable à envisager sera axée sur l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial (plan urbain et régional (provincial)).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale. • Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques. • Promouvoir l'accès des populations à l'eau potable et à l'habitat décent.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	<p>Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publiques sectorielles, il importe de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques (crédits agricoles, PME, PMI...). • Augmenter le taux de financement de l'économie sur les ressources locales. • Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être de la population.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	<p>La valorisation du capital humain repose sur les actions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique de formations techniques et professionnelles de qualité. • Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualités. • Développer une politique de formation-emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse pour leur autonomisation. • Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formations. <p>Bâtir et équiper les institutions de formations techniques et professionnelles (UPM, LTC, LTI, Centre Professionnels etc.) afin de répondre aux exigences du moment (adéquation formation-emploi).</p>

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formations
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	<p>L'économie tchadienne est basée essentiellement d'une part, sur les industries extractives notamment l'exploitation des ressources pétrolière et d'autres part, sur l'agriculture et l'élevage. Ce qui la rend vulnérable aux chocs exogènes (baisse des prix des produits de base ou matières premières). Il est important de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités (agriculture, élevage, mine etc.) • Mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les régions ou elles sont produites.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	<p>Les lois, les institutions et les mécanismes de suivi ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impunité, la corruption, les détournements systématiques des deniers publics et le non-respect des lois. • Le manque de décrets d'applications de certaines lois de la République.

HADJER LAMIS

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>La moralisation de la Nation et la lutte contre la corruption :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'Etat doit promouvoir la dignité ; - Lutter efficacement contre la corruption par la saisie de biens de détournes ; - Améliorer les conditions sociales professionnelles des agents de l'Etat.... - Radier du fichier de l'Etat des fonctionnaires indéclicats, fictifs et tout agent véreux.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	
Comment assurer un développement rural durable ?	
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

KANEM

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable : - Exploiter de ces richesses pour permettre de restructurer et diversifier les sources des revenus ; - Mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux des ressources publiques ; - Renforcer les capacités techniques des agents par la formation.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Pour améliorer le climat d'affaires en vue du développement économique, il est recommandé de : - Mettre en place un cadre législatif et règlementaire favorisant la création des entreprises ; - Adopter une politique fiscale incitative et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques ; - Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques.
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour un développement rural durable, il faut : - mettre en place un programme d'investissements substantiels dans le secteur (agriculture, élevage et pêche) porteurs ; - Promouvoir et industrialiser le secteur minier ; - moderniser les systèmes d'exploitations agricoles et pastorales en mettant des infrastructures adéquates de production (équipements agricoles et pastorales).
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	L'évolution démographique non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. - la politique urbaine durable à envisager sera axée sur les actions suivantes : - Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale pour l'adoption d'un plan d'aménagement territorial (plan urbain et régional) ; - Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale ; - Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ; - Promouvoir l'accès des populations à l'eau potable et à l'habitat décent.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publiques sectorielles, il importe : - Créer des structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques,

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ; - Augmenter le volume des capitaux privés étrangers pour le financement des secteurs productifs ; - Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	<ul style="list-style-type: none"> - la valorisation du capital humain repose sur les actions suivantes : - développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité ; - promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité ; - développer une politique de formation-emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; - renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formation ; - améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formations.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'économie tchadienne est basée essentiellement d'une part, sur les industries extractives, notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part, sur les cultures de rente (coton). Ce qui la rend vulnérable aux chocs exogènes (baisse des prix des produits de base ou matières premières). Il est important de : - diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités telles que l'agriculture, l'élevage, les mines, etc. - mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les régions où elles sont produites
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les lois, les institutions et les mécanismes de suivi ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption.

LAC

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>Une politique sectorielle est l'énoncée des objectifs du gouvernement dans un secteur donné et un résumé de la manière dont ces objectifs seront atteints. En générale, les politiques sectorielles naissent d'une série de concertation menée entre les pouvoirs exécutifs et législatif et d'autres parties prenantes au niveau national. Une bonne politique sectorielle explique le rôle que devrait remplir le gouvernement et les acteurs non gouvernementaux dans les secteurs visés.</p>
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer un développement rural durable ?	
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

LOGONE ORIENTAL

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ? - Le Tchad regorge d'énormes potentialités agro-pastorales : une nappe phréatique inestimable et de sources énergétiques qui ne demandent qu'à exploiter afin de restructurer et de diversifier les sources des revenus. Pour cela il faudra mettre en place une politique de formation des cadres de qualité et veiller au suivi d'amasement de ces revenus
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	
Comment assurer un développement rural durable ?	

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

LOGONE OCCIDENTAL

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans les secteurs de l'Agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable. Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et diversifier les sources des revenus ; Mettre en place des dispositifs de contrôles rigoureux des ressources publiques ; Renforcer les capacités techniques des agents par la formation.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Pour améliorer le climat des affaires en vue du développement, il est recommandé de : Mettre en place un cadre législatif et règlementaire favorisant la création des Entreprises. Adopter une politique fiscale incitative et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques sur le territoire afin de souffler de l'air propice des affaires. Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour un développement rural durable, il est recommandé de : Mettre en place un programme d'investissements substantiels dans le secteur rural (filière agro-sylvo-Pastorales) porteurs d'avenir ; Promouvoir et industrialiser le secteur minier ; Moderniser les systèmes d'exploitations agricole et pastorale par la mise en place des infrastructures adéquates de production (équipements agricoles et pastoraux).

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial (plan urbain et régional) ; Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale ; Promouvoir l'accès des populations à l'eau et à l'habitat décent.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publiques sectorielles, il importe de : Créer des structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques ; Augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ; Augmenter le volume des capitaux privés étrangers pour le financement des secteurs productifs. Créer un cadre de vie propice.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité ; Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité ; Mettre en place une politique de formation emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formations. Améliorer l'accès, l'éthique et la qualité des centres de formations.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	L'économie tchadienne est essentiellement basée d'une part, sur les industries extractives, notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part, sur les cultures de rentes (coton). Ce qui la rend vulnérable aux choses exogènes (baisse des prix des produits de base ou matières premières). Il est important de : 1) diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités telles que l'agriculture, l'élevage, les mines, etc. 2) Mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les régions où elles sont produites.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les lois, les institutions et mécanisme de suivi ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté du système de contrôle du laxisme et de la corruption. SUGGESTION : Construire les voies de communications pour un développement accéléré pour l'écoulement des produits (agro-sylvo-pastorale) vers les grandes villes ? Cela boostera l'économie nationale et valorisera les producteurs

MANDOUL

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Le Tchad dispose des potentialités dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable. Le groupe propose: L'exploitation de ces richesses pour permettre de diversifier les sources de revenus; mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux; Renforcer les capacités techniques des agents par la formation; démilitariser les régies financières; placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut; sanctionner sans complaisance les détourneurs des deniers publics et leurs complices
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Pour améliorer le climat des affaires dans notre pays, il faut: Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises ; Adopter une politique fiscale incitative et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques. reconsidérer les taxes douanières qui plombent en dernier ressort, le porte-monnaie du consommateur; reconstruire/réhabiliter les voies de communication pour faciliter le transport des marchandises; Revoir les conditions d'attribution des marchés publics, etc...
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour assurer un développement rural durable, il faut permettre aux paysans: D'avoir l'accès à la terre; Assurer la formation des producteurs ruraux; Les équiper en matériels agricoles; Les approvisionner en intrants ; Améliorer les conditions de conservation des produits agricoles ; Mettre en place un programme d'investissement dans le secteur rural, en particulier dans les filières porteuses (agro-sylvo-pastorales).
L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Pour répondre aux exigences de qualité de vie dans les centres urbains, il faut: La maîtrise de l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement du territoire promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ; mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale ; promouvoir l'accès des populations à l'eau potable et à l'habitat décent. Limiter l'exode rural; Rendre attrayantes les conditions de vie dans les campagnes ; Alphabétiser et former les jeunes déscolarisés en entrepreneuriat ; Créer des services sociaux de base.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Il importe de: créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations; augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales; augmenter le volume des capitaux privés étrangers pour le financement des secteurs productifs
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Pour améliorer le capital humain, il faut: encourager la formation des jeunes, en mettant un accent particulier sur la formation technique et professionnelle de qualité; développer une politique de formation-emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formation.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	L'économie tchadienne est tributaire des industries extractives telles que le pétrole mais aussi des cultures de rente, comme le coton. Cette position du Tchad rend son économie vulnérable aux chocs exogènes (baisse des prix des produits de base ou matières premières). Il importe de noter que le pétrole est un produit tarissable et qu'en conséquence de cela, une diversification de l'économie tchadienne par le développement des secteurs tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, etc. s'impose
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	les lois, institutions et mécanisme de suivi ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance en raison de la corruption qui gangrène l'appareil administratif et de la légèreté du système de contrôle

MAYO KEBBI EST

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<ul style="list-style-type: none"> - bonne mobilisation, répartition et gestion des ressources publiques ; - stricte application du code financier dans toute sa rigueur ; - vulgariser et veiller à la stricte application de la nomenclature budgétaire ; - responsabiliser les cadres dans l'administration en fonction de leur profil et en tenant compte de leur moralité.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<ul style="list-style-type: none"> - alléger et faciliter les traitements des dossiers à caractères économiques ; - veiller à l'application des actes administratifs et économiques par tous les agents de la réglementation ; - le recyclage des agents concernés - défiscalisation de certains produits de premières nécessités ; - punir les auteurs sans complaisance et dans la mesure du possible appliquer la cour martiale ; - renforcer la sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national ainsi que le renforcement de la sécurité au niveau des frontières
Comment assurer un développement rural durable ?	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un programme d'investissements substantiels dans le secteur rural (filiale agro-sylvo-pastoral) porteur ; - promouvoir et industrialiser le secteur minier ; - moderniser les systèmes d'exploitation agro-sylvo-pastoral par la mise en place des infrastructures adéquates de production (équipements agricole et pastoraux - initier l'élaboration et la révision des PDL dans toutes les zones rurales ; - élaborer les projets en tenant compte des PDL ; - la mise en œuvre d'un projet, en tenant compte des PDL - impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre et gestion des projets - vulgariser et encourager les cultures irriguées (système solaire et bassin de rétention d'eau) - vulgariser l'agroforesterie
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle	<ul style="list-style-type: none"> - adopter un plan d'aménagement urbain et péri urbain en fonction de l'accroissement de la population ; - mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rural ; - promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ;

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	-promouvoir l'accès des populations à l'eau potable et à l'habitat décent ; - prévoir les services sociaux de base
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	-créer des comptes bancaires pour les financements par secteurs pour une autonomie réelle ; -appuyer les institutions étatiques et para étatiques (ONAJES, ONAPE et FONAP) qui s'occupent de l'emploi et de l'insertion socio professionnelle ;
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	-développer une politique de formation technique et professionnel de qualité ; -renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formation -développer une politique de formation emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; -promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité ; -adopter une bonne politique de gestion de carrière et de personnel
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	-diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités telles que l'agriculture, l'élevage, les mines, la pêche... -mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les régions où elles sont produites ; -désenclaver les villes productrices d'économie nationale Créer des chambres d'agriculture Moderniser l'agriculture et l'élevage Transformer les produits locaux dans toutes les provinces L'électrification de toutes les provinces
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à assurer une bonne gouvernance du secteur public ?	-remettre en place les institutions, les mécanismes de suivi/évaluation et de contrôles réguliers puis appliquer strictement les lois,;

MAYO KEBBI OUEST

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux citoyens ?	L'amélioration des politiques sectorielles passe par : - La bonne gouvernance ; - L'amélioration des climats des affaires ; - L'assurance d'un développement rural durable ; - La bonne gestion du capital humain, des biens publics et des ressources de l'Etat ; - L'application des textes et des lois.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	
Comment assurer un développement rural durable ?	
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

MOYEN CHARI

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Pour assurer une « bonne » gouvernance de ressources publiques en termes mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics, il faut : Exploiter des richesses pour permettre de restructurer et de diversifier les ressources de revenus, Mettre en place les ressources humaines compétentes par des recrutements, Créer un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation rigoureux de ces recettes ou ressources publiques
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des	Pour améliorer d'avantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue du développement économique de notre pays, il est recommandé de : Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises,

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Adopter une politique fiscale incitative, attractive et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques. Renforcer, adopter et encadrer les opérateurs économiques.
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour assurer un développement rural durable, il faut : Mettre en place un programme d'investissement substantiel dans chaque secteur rural dans le cadre agro-Sylvio-pastoral Evaluer, relancer et individualiser chaque secteur, Moderniser le système d'exploitation agricole et pastoral par des infrastructures des productions, par exemple les équipements adaptés à l'agriculture et l'élevage, Renforcer la formation des agents de développement Créer un bon climat entre les secteurs agro-sylvio-pastoral.
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. La politique urbaine durable que nous pouvons envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie, il faut : -Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial, - Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale, - Promouvoir la lutte contre la pollution et les occupations anarchiques, - Promouvoir l'accès de population à l'eau potable, à l'électricité et l'habitat décent.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pour combler les insuffisances des politiques sectorielles il importe de : Créer des structures bancaires spécialisées dans le financement des secteurs Mise en place d'un mécanisme de coordination sectorielle Améliorer le volume de financement sur les ressources locales à l'exemple du coton Renforcer le système d'alerte précoce. Améliorer le climat d'affaire Créer un cadre de vie propre à l'épanouissement du bien-être des populations.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	L'amélioration du capital humain, base de tout développement, repose sur des actions suivantes à savoir : Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité. Développer une politique de formations techniques et professionnelles de qualité. Développer une politique de formation en adéquation avec l'emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse. Améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formations. Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formations.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Expliquons comment la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ; L'économie tchadienne récente est essentiellement basée d'une part sur l'extraction par l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part la rentabilité de culture à l'exemple du coton. Ces différents secteurs peuvent rendre vulnérables le budget national ; lorsque les prix de ces produits sont élevés le budget national est positif mais si les prix de produits baisses cela rend déficitaire le budget national. Par cette vulnérabilité, il serait judicieux de diversifier l'activité économique par l'exploitation d'autres potentialités nationales à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, l'artisanat, les mines, etc. Mettre l'accent sur les atouts économiques compétitifs dans les régions où elles sont produites

CODNI 2021-22 : Rapport des travaux de la Thématique 4 : Politiques Publiques Sectorielles

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à asseoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les lois, les institutions et les mécanismes de suivi de politiques publiques ne concourent pas à asseoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté ou de la négligence de contrôle, la gabegie, le manque de transparence, le laxisme, le clientélisme et de la corruption

NDJAMENA

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux citoyens ?	<ol style="list-style-type: none"> 1- Identifier les secteurs étatiques et privés générateurs des recettes ; 2- Chiffrer et publier les recettes ; 3- Application du principe de la transparence ; 4- Application de la règle de droits et des principes démocratiques ; 5- Améliorer le système de suivi des recettes ; 6- Moraliser le secteur des finances ; 7- Capitaliser les ressources humaines ; 8- Contrôler l'endettement ; 9- Renforcer et mettre en place des outils de gestion ; 10- Promouvoir les compétences ; 11- Redistribuer équitablement des ressources au niveau national ; 12- Mettre en place un mécanisme de traçabilité des recettes.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<ol style="list-style-type: none"> 13- Payer la dette intérieure ; 14- Approuver les conventions d'établissements dûment validé par la commission mixtes chargée de l'examen des dossiers ; 15- Ouvrir le marché publics à tous ; 16- Forum d'échanges entre la justice et les opérateurs économiques ; 17- Garantir la sécurité juridique des entreprises ; 18- Lutter contre la corruption, le trafic d'influence, 19- Prendre des mesures de soutien aux entreprises ; 20- Repréciser voire recadrer la mission de l'IGE conformément à la loi et à la réglementation ; 21- Interdire l'immixtion de l'IGE dans les entreprises privées ;
Comment assurer un développement rural durable ?	<ol style="list-style-type: none"> 22- Soutenir les agriculteurs en mettant à leurs dispositions des intrants de bonnes qualités et à des prix subventionnés ; 23- Encourager la mécanisation de l'Agriculture ; 24- Encadrement et formation des producteurs ; 25- Lutter contre l'exode rural ; 26- Disposer d'un PLD ; 27- Sensibiliser la population ; 28- Résoudre le conflit agriculteurs - éleveurs 29- Implication des populations au projet de développement local ; 30- Rendre fonctionnel le fonds de solidarité prévu dans la loi portant décentralisation au Tchad ;

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
	31- Bonne gestion des projets de développement local ; 32- Construction des infrastructures socio-économiques de base ; 33- Participation des populations aux projets de développements ; 34- Renforcer les capacités des structures nationales en matière de mobilisation de l'épargne et de crédit locale ; 35- Soutenir la recherche agronomique ; 36- Renforcer les capacités des Entreprises de micro-finances en moyens juridiques, organisationnels, financiers et matériels ; 37- Redynamiser la banque nationale de développement agricole dotée d'une autonomie juridique et financière ; 38- Créer la chambre d'agriculture ; 39- Renforcer la structure, les méthodes et moyens de suivi-évaluation du secteur rural ; 40- Aménager le territoire pour réduire la pression démographique sur les ressources naturelles ; 41- Valoriser les pratiques traditionnelles de répartition des cartes d'exploitation des ressources ; 42- Consolider les pactes sociaux de prévention et gestion des conflits entre les communautés ; 43- développer les cadres de concertation multi-acteurs locaux et les conventions locales de gestion des ressources naturelles ; 44- mobiliser tous les canaux culturels pour diffuser et valoriser les « bonnes paroles et les bonnes pratiques » ;
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	45- Mettre en place de transports publics collectifs adéquats ; 46- aménager les villes ; 47- Rendre financièrement autonome les communes des arrondissements ; 48- Vulgariser l'eau potable et l'électricité pour l'ensemble de la population ;
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	49- Identifier les insuffisances et les combler pas des rapports indépendants ; 50- Identifier les secteurs prioritaires (agriculture, élevage, industrie etc.) ; 51- Application de la GAR ; 52- Suivi-évaluation des politiques publiques, programme et projet ; 53- Faire des études de faisabilité avant tout projet en impliquant la population 54- Lutter contre l'impunité 55- Appliquer les plans nationaux et les différentes études existantes 56- Réactualiser les systèmes de suivi-évaluation ; 57- Renforcer le contrôle citoyen 58- Renforcer les investissements publics dans les secteurs prioritaires (eau, électricité, assainissement)
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	59- Le premier élément c'est l'éducation de base 60- Nous proposons un plan en quatre (4) étapes : - Formation (continue) : plan de formation sur la durée (20 ans) ; - Responsabilisation ; - Stimulation ; - Plan de carrière 61- En plus de ceci, il faut ajouter les éléments suivants : 62- Adéquation formation-emploi et conformément aux besoins en ressources humaines du pays

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	63- Il faut une vision politique ; 64- Prendre conscience de la vocation agro-pastorale du Tchad 65- Investir dans les secteurs de l'agriculture, élevage, ressources humaines, tourisme etc.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	66- Lutter contre l'impunité et la mal gouvernance ; 67- Réprimer le trafic d'influence ; 68- Lutter contre le conflit d'intérêt ; 69- Appliquer les règles d'éthique ;

OUADDAÏ

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	☑ Exploiter ces ressources pour permettre de restructurer et diversifier les sources des revenus ; ☑ Mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux des ressources publiques.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	☑ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises; ☑ Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques.
Comment assurer un développement rural durable ?	Valoriser les eaux de pluie et de ruissèlement en creusant des bassins de rétention d'eau devant servir pour les cultures maraîchères L'Etat doit garantir un environnement sain qui permet à tous les êtres humains de jouir de leur droit Avoir accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'éducation et à l'électricité Diversifier les cultures et contrôler les actions des ONG Consolider la paix et l'unité nationale pour vivre ensemble, Sensibiliser la population sur la cohabitation pacifique, la cohésion sociale tout en respectant le couloir de transhumance, aire de stationnement etc. Construire des routes Explorer les potentialités de communautés rurales ☑ Promouvoir et industrialiser le secteur minier; ☑ Moderniser les systèmes d'exploitation agricoles et pastoraux par la mise en place des infrastructures adéquates de production.
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	☑ Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ; ☑ Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Créer des structures bancaires spécialisées dans les financements des secteurs spécifiques; ☑ Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité; ☑ Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formation
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités telles que l'agriculture, l'élevage, les mines etc. ; ☑ Mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les provinces
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les lois, institutions et mécanismes de suivi ne concourent pas à assoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté du système de contrôle, du laxisme et de la corruption.

SALAMAT

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>-Le Tchad dispose des potentialités et des opportunités dans le secteur de l'agriculture, l'élevage, de l'eau, des mines et de l'énergie renouvelable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploiter ces richesses pour permettre de restructurer et diversifier les ressources de revenus ; • Mettre en place des dispositifs de suivi et de contrôle rigoureux des ressources publiques ; • Renforcer les capacités techniques des agents par la formation ; • Éduquer la conscience civique des citoyens.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<p>Pour améliorer le climat des affaires en vue du développement économique, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑☑ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises ; • Adopter une politique fiscale incitatif et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques ; • Renforcer, organiser et encadrer les opérateurs économiques
Comment assurer un développement rural durable ?	<p>Pour un développement rural durable, il est recommandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme d'investissement substantiels dans le secteur rural (filères agro-sylvo pastorales) porteurs en privilégiant les zone à fort potentiel agro-sylvo-pastoral ; - Promouvoir et industrialiser le secteur minier ; - Réglementer le secteur minier et accéléré les processus de réglementation en cours ; - Moderniser les systèmes d'exploitation agricole et pastorale par la mise en place des infrastructures adéquates de production (équipements agricoles et pastoraux) ; - La Province du Salamat est reconnu grenier du Tchad, mais sur la répartition en matière d'équipement agricole le Salamat mérite une attention particulière ; - L'utilisation des herbicides non homologués est un danger pour la santé humaine et l'environnement.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	La politique urbaine durable à envisager sera axée sur les actions suivantes : - Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rural par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial (plan urbain et Régional) ; - Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rural ; - Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques ; - Promouvoir l'accès des populations à l'eau potable et à l'habitat décent.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pour combler les insuffisances relevées dans les politiques publique sectorielles, il importe de : • Créer des structures bancaires spécialisées dans le financement des secteurs spécifiques ; • Augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ; • Augmenter le volume des capitaux privés étrangers pour le financement des secteurs productifs ; • Créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	La valorisation de capital humain repose sur les actions suivantes : . Développer une politique de formation technique et professionnelle de qualité ; . Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité ; . Développer une politique de formation –emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse ; . Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formation ; . Améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formation
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	L'économie tchadienne est basée essentiellement d'une part, sur les industries extractives, notamment l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part, sur la culture de rente (contons). Ce qui la rend vulnérable aux chocs exogènes (baisse de prix des produits de base ou matières premières). Il est important de : . Diversifier l'activité économique par l'exploitation des autres potentialités et opportunités telles que l'agriculture, l'élevage, les mines, la cueillette, la pêche etc. . Mettre en place des pôles économiques de compétitivités dans les régions où elles sont produites.
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à assurer une bonne gouvernance du secteur public ?	Les lois, les institutions et les mécanismes de suivi ne concourent pas à assurer une bonne gouvernance en raison de la légèreté de système, de contrôle, du laxisme et de la corruption.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	le Tchad dispose d'énormes potentialités dans presque tous les domaines précisément le secteur agropastoral, minier, de l'énergie renouvelable. Donc il importe de : L'exploitation des richesses susmentionnées afin de restructurer et diversifier les sources de revenu ; La modernisation et l'informatisation des finances publiques ; Le renforcement de capacité du personnel des finances ;
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	En ce qui concerne le climat des affaires au Tchad. Il a été recommandé ce qui suit : Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises ; Amélioration des sources d'énergie ; Adoption de la politique fiscale incitative et payer les dettes intérieurs des opérateurs économique afin de relancer l'économie nationale ; Organiser, renforcer et encadrer les opérateurs économiques ;
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour ce qui est de la question liée au développement rural durable : Mettre en place un programme d'investissement substantiels dans le secteur rural (la filière agro-sylvo-pastorales) porteur ; Promouvoir et industrialiser le secteur minier ;
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Quant à la politique urbaine : maîtriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par la mise en œuvre un Plan d'Aménagement Territorial (plan urbain et régional) ; adopter un plan d'assainissement adéquat dans les centres urbains ; combattre le phénomène d'occupation anarchique ; promouvoir l'accès de la population en eau potable et à un habitat décent
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Quant à la politique sectoriel : encourager les établissements des micros finances pour les secteurs agro-pastoral ; augmenter le volume de financement de l'économie sur les ressources locales ; augmenter les volumes des capitaux privés étrangers pour les financements des secteurs productif ; créer un cadre de vie propice à l'épanouissement du bien-être des populations
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Quant à l'amélioration du capital humain : promouvoir la formation des jeunes en technique professionnelle de qualité ; améliorer les services sociaux de bases et faciliter l'accessibilité de tous les citoyens ; promouvoir la formation-emploi permettant des créer des opportunités d'emploi à la jeunesse ; créer des centres de formations, les équipés et faciliter l'accès à toutes les couches ; créer des centre d'alphabétisation ;
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Quant à la diversification de l'économie : diversifier l'activité économique par l'exploitation des potentialités agricoles, pastorale, miniers etc. ; industrialiser le secteur agricole par la mécanisation des cultures et la transformation des produits et sous-produits ; aménager des superficies irrigué surtout dans la zone de Barh-Azoum qui perd des milliards de mètres cubes d'eau chaque année ;

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

TANDJILE

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	-Mettre tous les tchadiens sur le même pied d'égalité devant les services publics -Répartir équitablement les ressources publiques
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	-Mettre en place un cadre juridique règlementaire favorisant les entreprises -Payer les dettes intérieures des opérateurs économiques
Comment assurer un développement rural durable ?	-Moderniser le système d'exploitation agricole et pratiquer une agriculture intensive -Moderniser l'élevage et pratique l'élevage intensif -Promouvoir les énergies renouvelables -Promouvoir l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à l'habitat décent
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	- Prévenir l'exode rural -Construire des routes pour désenclaver le pays, et aménager les pistes reliant les grands centres
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	-Humaniser le travail
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

TIBESTI

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Investir dans le secteur de développement rural ; Renforcer les capacités techniques des agents par la formation.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Promouvoir le secteur industriel, Apaiser la politique fiscale, Encadrer les opérateurs économiques.
Comment assurer un développement rural durable ?	Promouvoir le système d'exploitation agricole et pastoral par la mise en place des infrastructures adéquates de production (équipements)
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Promouvoir la lutte contre les pollutions et les occupations anarchiques
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Par l'éducation nationale et la promotion des idéaux de civisme, de tolérance, de mutuelle acceptation et du bien-vivre-ensemble
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Réglementer les industries extractives : Promouvoir le climat des affaires au niveau local, Développer les échanges entre le Tibesti, les pays voisins et les provinces limitrophes
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Non, parce qu'ils ne sont pas promus localement et quasiment ignorés dans le Tibesti

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la province
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle des ressources publiques
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Alléger les impôts et les taxes Faciliter le climat des investissements dans le pays Organiser et former le secteur informel Faciliter la création des entreprises
Comment assurer un développement rural durable ?	Moderniser le système d'exploitation agricole et pastoral par la mise en place des infrastructures adéquates de production (équipements agricoles et pastoraux) Promouvoir l'accès à l'eau potable à la population tchadienne et celle de Wadi-Fira en particulier
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Mettre en place un cadre de partenariat avec des bailleurs de fonds sûr et experts pour explorer ces différents secteurs Mettre un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Promouvoir et industrialiser le secteur minier Mettre en place des banques qui capitalisent les données par secteur Continuer à mettre en valeur les secteurs vitaux sur d'autres bases plus bénéfiques et évolutives Mettre en place un cadre de partenariat avec des bailleurs de fonds et experts appropriés pour l'exploitation de ce secteur,
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Former des tchadiens dans des écoles de pointe pour l'exploration des ressources telles que : mines, énergies renouvelables, transformation de l'eau en énergie, etc.
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

PRE-DIALOGUES DE LA DIASPORA TCHADIENNE

RCA (BANGUI)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne en RCA
<p>Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?</p>	<p>Le respect de la constitution ; le respect de droits ; la participation effective ; les partenariats multipartis ; le pluralisme politique ; la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les procédures et dans les activités des institutions ; l'accès à la connaissance, à l'information et à l'éducation des agents de l'Etat ; la disponibilité de moyens d'actions politiques ; des attitudes et des valeurs qui favorisent la responsabilité des agents de services de l'Etat ; Les personnalités bénéficiant d'un mandat électif doit faire la déclaration de leur patrimoine dans les 30 jours suivant la prise de leur fonction ; Les ministres, les directeurs généraux doivent déclarer leur patrimoine dans un délai de 30 jours suivant leur nomination ; Mettre en application les recommandations du dialogue national inclusif ; Lutter contre la détention illégale des armes par la population ; Créer les conditions de la protection des éleveurs Tchadiens en Centrafrique ; Appuyer l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes.</p>
<p>Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?</p>	<p>Mettre en place des mécanismes de facilitation en matière d'investissement et de soutien à l'entrepreneuriat en vue d'améliorer le climat des affaires ; nous exigeons l'application stricte et intégrale des lois et des traités sous régionaux relatifs au fonctionnement de la douane afin de faciliter les échanges commerciaux ; exigeons à l'Etat l'aménagement et la construction des voies de communication pouvant faciliter le bon climat des affaires et l'octroi des crédits, et subventions dans le secteur agro, silvo-pastorale et les Petites et Moyennes Entreprises (PME); nous exigeons la réouverture de la frontière entre le Tchad et la Centrafrique et de mener conjointement des opérations militaires de lutte contre l'infiltration des bandits de part et d'autres de la frontière créant ainsi un complexe dans les esprits de la population; veuillez sur les ressortissants tchadiens résidant en République Centrafricaine construire un centre culturel pour les ressortissants tchadiens à Bangui ; nommer un conseiller économique à l'ambassade du Tchad en Centrafrique pour apporter un appui diplomatique et politique aux opérateurs économiques et hommes d'affaires tchadiens; exigeons la réactivation immédiate du comité mixte de sécurisation des frontières; exigeons le rétablissement du consulat de Bozoum et d'un autre vers l'est, tout en tenant compte de la démographie des tchadiens de la diaspora et le flux commercial en République Centrafricaine</p>
<p>Comment assurer un développement rural durable ?</p>	<p>Réviser la méthode de la décentralisation des collectivités territoriales; assurer l'éducation pour tous;</p>

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne en RCA
	encourager et entretenir la politique de reboisement sur le territoire nationale afin de rendre viable certaines zones. accroitre les points d'eaux et des écoles (primaires et secondaires) ainsi que les centres de formations professionnelles innovants en tenant compte du concept genre.
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Organiser des circuits d'approvisionnement en intrants et de commercialisation des produits et équipements ; mettre en œuvre d'un mécanisme de financement adéquat ; adopter des textes réglementaires et juridiques plus adaptés pour les organisations paysannes, les groupements de producteurs, les coopérations et les productions individuelles ; réhabiliter des pistes et infrastructures routières et la construction des marchés ruraux ; former de manière discontinue les cadres et agents de d'agriculture (recyclage et perfectionnement) ; promouvoir la création des petites unités de transformations de produits vivriers ; relancer l'agriculture commerciale et d'exportation par des programmes de développement avec des partenaires et investisseurs étrangers publics et privés
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Pérennisation des actions menées en faveur des agricultures, telles que : Mobiliser les ressources financières pour le développement du secteur primaire dans toutes ses composantes ; Procéder à un recensement pastoral, en vue de disposer des données fiables sur les effectifs du cheptel ; Assurer la sécurité des éleveurs et leur cheptel sur l'ensemble du territoire ; Rendre disponible dans les zones d'élevage les services de santé animale adéquats.
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Mettre en place un gouvernement efficace et des institutions démocratiques fortes, crédibles et durables au service du peuple tchadien ; Reformer les institutions judiciaires afin de les rendre aptes à assurer la sécurité juridique et judiciaire des personnes, des investissements, des biens et mettre un terme à la prévalence de l'impunité ; L'Etat de droit est une société dans laquelle les libertés fondamentales et les droits humains inscrits en préambule de la constitution soient respectés. Prendre des décisions engageant fondamentalement la vie de la Nation, des consultations à la base doivent être organisées, à l'effet de donner au peuple de donner son avis sur les questions ; Impliquer davantage la population dans la gestion des affaires de la collectivité
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

MALI (BAMAKO)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Mali
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Créer un observatoire de suivi et du contrôle de la gestion des ressources publiques avec effet de sanction en cas d'infraction ; Exiger la déclaration des biens à toutes les personnes appelées à assumer des postes de responsabilité ; Instituer les tribunaux populaires sur l'ensemble du territoire ;
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Améliorer la politique fiscale pour rendre le climat des affaires plus attractif ;
Comment assurer un développement rural durable ?	Créer des GIE (Groupements d'intérêt Economique) dans tous les domaines d'activité génératrices de revenu à l'intention des jeunes diplômés et personnes vulnérables ; Mettre en place une politique nationale de mise en œuvre des ODD (Objectifs du Développement Durable) ;
L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Développer et mettre en application des plans d'urbanisme ; Viabiliser les espaces avant habitation ; Améliorer le niveau de vie des populations en zone rurale pour limiter l'exode rural ;
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Organiser des concours transparents d'entrée à la fonction publique
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Réformer le système d'enseignement supérieur et professionnel pour l'adapter aux besoins réels du pays ; Concevoir une politique nationale et sensibiliser les populations en faveur du développement du secteur agropastoral
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à asseoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

SOUDAN (KHARTOUM)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Faire stopper la corruption Faire restituer les fonds détournés et les biens de l'Etat
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Développer et diversifier l'économie
Comment assurer un développement rural durable ?	Octroyer plus des libertés aux organisations syndicales et de la Société Civile
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Responsabiliser les personnes sur la base de leur compétence et expérience
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	L'équité et équilibre dans la nomination des cadres du pays
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Rationaliser les dépenses du budget de l'Etat
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	√ L'informatisation de l'administration pour plus d'efficacité

EGYPTE (LE CAIRE)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	1/ Augmenter les salaires des fonctionnaires.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	3/ Sensibilisation aux droits politiques. 4/ Participation de toutes les composantes des forces vives de la société au sein des institutions étatiques. 5/ Interdiction de créer des partis sur des bases tribales ou régionales. 6/ Création d'un ministère ou d'une autorité supérieure qui œuvrera un bilinguisme effectif.
Comment assurer un développement rural durable ?	2/ Développer le secteur agricole dans les régions et exploiter toutes les terres arables.
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les recommandations générales ont été approuvées par les participants et formulées par le présidium . -Relier les grandes villes aux petites villes grâce à un réseau routier moderne. -Réhabilitation et formation continue des cadres nationaux. -Inclusion de l'éthique dans les programmes scolaires. -Encourager les parents à inculquer l'esprit de fraternité, de citoyenneté et de patriotisme. -L'État doit définir les valeurs les plus élevées et la morale publique et élaborer une stratégie pour les mettre en œuvre. -Création d'un organe de contrôle. -Mettre en place un organisme pour surveiller les internautes et punir ceux qui causent la sédition via les réseaux sociaux.

MAROC (RABAH)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>Les politiques publiques doivent pensées et conçues dans le seul but de répondre aux aspirations des peuples. Et elles doivent impliquer les parties (société civile et les acteurs sociaux) dans leur mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Création de l'emploi pour absorber le chômage ; <input type="checkbox"/> Amélioration du capital humain à travers la formation adaptée aux métiers et à l'innovation ; <input type="checkbox"/> Pour un meilleur climat des affaires il faut établir la sécurité judiciaire et la circulation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire, développer des infrastructures routières ; <input type="checkbox"/> La conception des politiques des villes et leur gestion doit être une réponse à l'urbanisation galopante ; ✓ Encourager les investissements nationaux et drainer les investissements directs étrangers dans le pays à travers le tourisme, la transformation industrielle et une économie basée sur les services, réduire les taxes et droit de douane pour favoriser le commerce. ✓ Encourager l'entreprenariat des jeunes et des femmes pour décriper le climat social
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	
Comment assurer un développement rural durable ?	
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

CAMEROUN (YAOUNDE)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	instaurer l'obligation de déclaration des biens de tout responsable assurant la gestion des ressources publiques ; dématérialiser la chaîne de recouvrement des recettes publiques ; élargir le champ de la reddition de compte ;
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	créer des cellules d'assistance technique au sein des ministères pour l'orientation des opérateurs économiques ; créer des zones franches, des technopoles et des agricoles ;
Comment assurer un développement rural durable ?	accélérer et renforcer la décentralisation ; fournir des services sociaux en qualité et en quantité aux populations rurales (eau potable, santé, éducation, etc.) ;
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	mettre l'accent sur les formations techniques et les filières scientifiques ; accélérer le désenclavement du pays par la mise en place des infrastructures de qualité (aéroport, routes, etc.)
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	promouvoir l'industrialisation en mettant en valeur les ressources nationales (gomme arabique, coton, sésame, produits de l'élevage, etc.) ; développer le tourisme ; encourager les productions intensives (agriculture et élevage)
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	

GABON (LIBREVILLE)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Une bancarisation des recettes publiques par la mise en place d'un système informatisé de gestion participative et rationnelle des biens publics. Pour mieux contrôler les ressources publiques, l'État doit s'appuyer sur des ressources humaines compétentes, rendre opérationnelle la cour de comptes, et une révision des critères et des textes qui régissent l'affectation des agents.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Des actions concrètes telles que la lutte contre la corruption, la simplification des textes relatifs aux domaines relatifs à la Douane, les impôts et le foncier vis-à-vis des investisseurs, le soutien au secteur informel pour devenir formel, l'amélioration des infrastructures dans les secteurs énergétiques et d'économie numérique, l'interdiction formelle des démarcheurs qui découragent les investisseurs étrangers
Comment assurer un développement rural durable ?	Pour assurer le développement rural, l'État doit procéder à la formation des jeunes à l'entrepreneuriat, la sensibilisation à la cohésion sociale, en soutenant des initiatives pour la mise en place des microcrédits pour les activités génératrices de revenu, la création des fonds de garantie pour couvrir les entrepreneurs ruraux, mettre à la disposition des ruraux les moyens logistiques et assurer leur suivi, et valoriser des produits locaux. Il est plus qu'urgent de régler le problème des éleveurs et agriculteurs, de régler les problèmes des moyens de transports
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Pour ce qui est du point relatif à la gestion des villes, plusieurs suggestions sont faites : Construction des logements sociaux ; Création des marchés modernes dédiés à la vente des produits locaux dans tous les arrondissements ; Création et entretiens des espaces verts ; Interdiction formelle de vente des domaines réservés et espaces verts par les maires ; mettre en place la politique de gestion des déchets ménagers ; la création des nouvelles unités de production et de transformation des déchets en produits chimiques.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Au sujet de la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national, les participants proposent la mise en place des politiques suivantes afin de diversifier l'économie tchadienne. Il s'agit entre autres, d'investir dans le secteur industriel, de transformer localement les ressources naturelles avant exportation, de créer des zones industrielles spéciales, de promouvoir le tourisme, de mettre des dispositifs de gouvernance pour bien canaliser les recettes fiscales et douanières vers le trésor public, de promouvoir l'investissement local, de créer des champions nationaux dans l'entrepreneuriat, d'orienter les recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles vers les secteurs à forte valeur ajoutée du secteur secondaire ou tertiaire.

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Les participants relèvent également que les lois, les institutions et le mécanisme de suivi de politiques publiques ne concourent pas pour l'instant à faire assoir la bonne gouvernance de secteur public pour des raisons suivantes : non exploitation des ressources humaines qualifiées et disponibles ; manque de contrôle et suivi de politiques publiques ; recruter des hommes compétents et de bonne moralité.

CONGO B – RDC (BRAZZA)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Promotion de la bonne gouvernance en matière de politiques publiques et sectorielles. Elaboration d'une vision prospective à long terme.
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Amélioration du climat des affaires
Comment assurer un développement rural durable ?	Promotion du secteur productif (agriculture, élevage et ressources extractives, etc.) Esquisse d'un tissu industriel sur la base des avantages comparatifs du pays, tout en veillant au respect de la préservation de l'environnement
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Prise en compte des transitions démographique et épidémiologique dans les politiques de développement. Renforcement des stratégies et de mise en œuvre des politiques de développement. Redistribution équitable des richesses du pays entre tous les citoyens.
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Création des conditions favorables à la promotion du secteur privé
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Investissements prioritaires dans le développement des ressources humaines Réforme du système éducatif et développement d'un enseignement supérieur de qualité, y compris des investissements adaptés dans le domaine de la recherche scientifique et technologique. Renforcement des efforts pour le développement de l'alphabétisation fonctionnelle
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Réflexion pour la conception de stratégies de développement, qui répondent aux vrais besoins des populations tchadiennes, et soient en adéquation avec nos réalités socioculturelles

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	Renforcement du contrôle d'Etat, quant à la gestion efficiente des finances et du budget national. Lutte sans merci contre la corruption et le détournement des deniers publics

GUINEE EQUATORIALE

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	Mettre en place des mécanismes de sécurisation des recettes publiques Digitaliser la collecte des ressources publiques Instaurer l'obligation de déclaration des biens de tout responsable assurant la gestion des ressources publiques Mettre en place une commission nationale de lutte anti-corruption, avec des numéros verts permettant à la population de dénoncer les actes de corruption Bancairiser les recettes publiques Renforcer les moyens humains et financiers des institutions de contrôle (Assemblée nationale, Contrôle Général, etc.) Favoriser l'émergence d'une société civile exigeante Dans la gestion des ressources publiques et impliquer celle-ci dans la préparation du budget de l'Etat Elargir le champ de la reddition de compte : des comptes doivent être rendus aux institutions publiques de contrôle et aussi directement à la population Prioriser les dépenses publiques en fonction de leur impact social
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Mettre en place un formulaire unique des accessible auprès d'un comité de suivi et évaluation Augmenter la production d'électricité Améliorer les infrastructures de communication (transports, internet, etc.) Mettre en place un mécanisme de facilitation de la création des entreprises Créer des cellules d'assistance technique au sein des ministères pour l'orientation des opérateurs économiques Créer des zones franches, des technopoles et des agricoles Faciliter la création des services aux entreprises (notaires, assurances, experts comptables, etc.)
Comment assurer un développement rural durable ?	Accélérer et renforcer la décentralisation Assurer l'autosuffisance alimentaire et la sécurité des populations vivant en zones rurales Impliquer les autorités traditionnelles auprès des institutions publiques Fournir des services sociaux en qualité et en quantité aux populations rurales (eau potable, santé, éducation, etc.) Faciliter l'accès des populations rurales aux équipements agricoles et au financement
L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?	Garantir un partage juste et équitable des terres à tous citoyens Accroître le rôle des maires dans l'attribution des terrains Favoriser la cohésion sociale et la bonne communication entre les citoyens

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?	Comblent le déficit énergétique Instaurer des mécanismes de suivi-évaluation des politiques publiques Instaurer un mécanisme de coordination des différentes politiques sectorielles Promouvoir la méritocratie à tous les niveaux Promouvoir des institutions fortes et dynamiques
Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?	Renforcer les capacités des universités pour offrir des formations spécialisées aux jeunes Mettre l'accent sur les formations techniques Mettre l'accent sur les filières scientifiques Instaurer un comité d'orientation scolaire
Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?	Accélérer le désenclavement du pays par la mise en place des infrastructures de qualité (aéroport, routes, etc.) Promouvoir l'industrialisation en mettant en valeur les ressources nationales (gomme arabique, coton, sésame, produits de l'élevage, etc.) Promouvoir une politique de substitution des importations Développer le tourisme Encourager les productions intensives (agriculture et élevage) Créer une banque agricole
Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à assoir une bonne gouvernance du secteur public ?	L'inefficacité des politiques sectorielles est principalement due à : - la corruption, - l'impunité, - le manque de transparence

FRANCE-EUROPE (PARIS)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	Instaurer un climat de Confiance et de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Investir en priorité dans les infrastructures routières, l'énergie solaire et le numérique • Enrayer le népotisme et le clientélisme • Former des experts dans les domaines techniques et juridiques • Encourager fortement l'entreprenariat

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la transparence dans le marché public à travers la digitalisation • Simplifier les procédures d'attribution des marchés • Définir des règles claires et justes de l'attribution des marchés publics • Imposer des résultats envers les décideurs et responsables, sinon sanctions proportionnelles • Créer une banque publique d'investissement pour accompagner les entrepreneurs • Allouer un fond de financement à cette banque (via les recettes de l'État) • Inciter les banques à financer les jeunes entrepreneurs • Accompagner l'économie informelle • Créer une synergie entre les entrepreneurs • Industrialiser les ressources économiques • Accompagner les incubateurs • Mettre en place des politiques fiscales pour encourager les investisseurs (à faire avec précaution) • Accompagner les entreprises existantes (apport ressources matérielles et immatérielles).
<p>Comment assurer un développement rural durable ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allouer davantage des ressources au secteur agricole • Mettre en place un mécanisme de transparence dans l'allocation des moyens de production agricole (allocation doit être publique ainsi que les critères) • Créer une chambre d'agriculture pour définir un schéma national de production • Créer des labels et normes de qualité Made in Tchad (produits agricoles et d'élevage...) • Organiser des forums périodiques agriculteurs/éleveurs avec des experts pour apporter des solutions à la résolution des conflits agriculteurs/éleveurs • Créer un centre de résolution des conflits • Définir une politique foncière pour régler les problèmes fonciers dans les zones rurales Choisir des experts compétents lors des négociations et signature des contrats de partenariats • Industrialiser, moderniser (motoriser) l'agriculture • Réguler la transhumance • Utiliser les nouvelles technologies pour prévoir et anticiper l'agriculture • Mettre en place un fond qui finance des projets innovants • Mettre de systèmes de stock d'eau plus performants • Élargir les espaces agricoles pour augmenter la productivité • Favoriser le marché des crédits et d'assurance • Développer une agriculture en adéquation avec l'environnement et le changement climatique • Limiter l'agriculture intensive, et encourager plus l'agriculture de conservation • Donner les moyens aux agriculteurs pour lutter contre les ravageurs des cultures et aléas naturels • Moderniser l'élevage

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> • Industrialiser les moyens des transformations pour la valeur ajoutée sur les produits dérivés • Créer un centre de collecte des données pour anticiper et développer des techniques d'amélioration de l'agriculture et l'élevage • Organiser un cluster de régions par type et déployer ces techniques/technologies dans ces zones • Former des ingénieurs et techniciens dans ces domaines • Développer les systèmes de paiement mobiles • Élargir les services publics (la Banque postale par exemple) au monde rural • Rendre accessibles les produits de première nécessité (l'eau, l'énergie solaire, le microcrédit et mobile money dans le monde rural) • Créer des centres de formations (agriculture, élevage, pêche, pisciculture) • Valoriser les métiers du terroir (agriculture, élevage, pêche) • Décentraliser et donner des perspectives locales pour éviter l'exode rural • Sédentariser l'élevage • Produire du fourrage animalier alternatif
<p>L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des Politiques publiques d'urbanisation et logement avec des experts compétents et des objectifs annuels • Anticiper la démographie des villes et mettre en place des solutions adaptées • Décentraliser et donner des perspectives locales pour éviter l'exode rural • Mettre en place une Politique de natalité (nombre d'enfants) dans le long terme en formant des experts en sociologie, psychologie pour faire de la sensibilisation • Investir dans l'éducation pour élever le niveau de vie.
<p>Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Refondre l'école publique • Créer des États généraux de l'enseignement (définir les valeurs à transmettre, définir des objectifs, mettre l'accent sur le travail, l'éthique, éducation civique) • « Contraindre » les cadres de la fonction publique à envoyer leurs enfants dans les établissements publics • Réformer les écoles privées (mise en place des normes et critères stricts pour ouvrir une école/institut...) • Construire une cartographie des compétences dont dispose l'État • Organiser les forums (à l'intérieur et diaspora) rencontre recruteurs-chercheurs d'emploi • Diversifier les formations • Encourager la diaspora à participer à l'éducation • Former et recycler les enseignants • Créer un climat de sécurité dans l'enseignement • Instaurer la discipline, la conscience et les respects des biens publics et lutter contre la corruption • Repenser l'école depuis la base (école primaire jusqu'aux diplômes supérieurs) • Investir dans la santé, former plus des spécialités • Mettre en place un Programme national adapté aux réalités locales et ancré sur l'identité nationale • Multiplier les ateliers de formation professionnelle

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer la culture du savoir copier/adapter les bonnes pratiques/techniques des autres • Sortir de la culture de l'auto-centrisme • Investir dans l'infrastructure de l'éducation • Adapter l'éducation et l'orientation • Valoriser les différents métiers • Avoir des conseillers pédagogiques dans les différentes écoles
<p>Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Refondre l'école publique • Créer des États généraux de l'enseignement (définir les valeurs à transmettre, définir des objectifs, mettre l'accent sur le travail, l'éthique, éducation civique) • « Contraindre » les cadres de la fonction publique à envoyer leurs enfants dans les établissements publics • Réformer les écoles privées (mise en place des normes et critères stricts pour ouvrir une école/institut...) • Construire une cartographie des compétences dont dispose l'État • Organiser les forums (à l'intérieur et diaspora) rencontre recruteurs-chercheurs d'emploi • Diversifier les formations • Encourager la diaspora à participer à l'éducation • Former et recycler les enseignants • Créer un climat de sécurité dans l'enseignement • Instaurer la discipline, la conscience et les respects des biens publics et lutter contre la corruption • Repenser l'école depuis la base (école primaire jusqu'aux diplômes supérieurs) • Investir dans la santé, former plus des spécialités • Mettre en place un Programme national adapté aux réalités locales et ancré sur l'identité nationale • Multiplier les ateliers de formation professionnelle • Instaurer la culture du savoir copier/adapter les bonnes pratiques/techniques des autres • Sortir de la culture de l'auto-centrisme • Investir dans l'infrastructure de l'éducation • Adapter l'éducation et l'orientation • Valoriser les différents métiers • Avoir des conseillers pédagogiques dans les différentes écoles.
<p>Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de politique industrielle diversifiée • Absence de Répartition des richesses • Mettre en place une Politique du numérique au coeur de tous les investissements publics.
<p>Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à asseoir une bonne gouvernance du secteur public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impunité, népotisme/clientélisme • Manque d'indépendance de la justice • Application de la loi, justice forte • Manque des outils et ressources autonomes

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> • Peine non exécutée des auteurs des mauvaises gestions et crimes économiques, parfois même promotion des auteurs de mauvaise gestion • Multitude d'institutions • Recrutement des personnels souvent pas sur la base de compétence avérées • Instabilité de l'administration, manque de continuité • Projet de vulgarisation des lois à tous les citoyens.

USA-CANADA (NEW YORK)

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux derniers publics ?	<p>- Instaurer dans les programmes d'enseignement primaire des matières comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☒ Le civisme, ☒ La constitution, ☒ L'administration, ☒ Le droit du peuple et les types de liberté, ☒ Le vivre ensemble, l'amour de la patrie et les droits fondamentaux. ☒ Monétiser la circulation de l'argent liquide <p>- Introduire les cartes magnétiques au niveau des finances du pays ;</p> <p>- Mettre en place un système de contrôle routinier 3-6 mois ;</p> <p>- Mettre en place un système de sécurité et de traçabilité des biens de l'Etat ;</p> <p>- Soumettre des rapports de contrôle des biens publics ;</p> <p>- Eliminer le rôle du Président de la République comme ordonnateur des dépenses (décaissement) ;</p> <p>- Moraliser le secteur public par rapport à la gestion des biens et instaurer la séparation des pouvoirs ;</p> <p>- Appliquer la loi depuis le sommet (inclure les mécanismes de contrôle des biens dans la Constitution) ;</p> <p>- Décentraliser les systèmes de contrôles dans les provinces ;</p> <p>- Instaurer un système de mandat à tous les gestionnaires des biens de l'Etat et contrôler leur gestion tous les six (6) mois ;</p> <p>- Éliminer la bureaucratie et la corruption rampante au sein de la fonction publique ;</p> <p>- Chaque élu doit rendre compte à la fin de son mandat (redevabilité) ;</p>
Comment améliorer davantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue de développement économique de notre pays ?	<ul style="list-style-type: none"> - Alléger le code fiscal ou d'investissement au Tchad ; - Centraliser le mécanisme de création d'entreprise ; - Pratiquer la politique d'attraction des investisseurs (petites et moyennes entreprises) ; - Corriger le problème de délestage d'électricité pour permettre la marche des affaires ; - Créer des usines ou entreprises de transformation des ressources sur place pour créer des emplois ; - Construire des routes/voies de communication ;

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'évaluation de la politique d'investissement public ; - Encourager l'investissement au pays et empêcher l'investissement fait par des Tchadiens à l'extérieur ; - Promouvoir une volonté politique d'investissement au pays ; - Réduire les droits de douanes à 25% de la valeur de la marchandise ; - Instaurer la bonne gouvernance au Tchad pour attirer les investisseurs ;
<p>Comment assurer un développement rural durable ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Investir dans les domaines clé de production au Tchad (agriculture, élevage etc.) ; - Fournir des moyens financiers et mécaniques aux paysans ; - Mettre fin aux conflits agriculteurs et éleveurs au Tchad ; - Renforcer les capacités des moniteurs agricoles et des écoles de formation professionnelle ; - Sensibiliser les populations sur la gestion des moyens mis à leur disposition ; - Redynamiser les infrastructures existantes et les politiques de développement rural ; - Réduire les taux d'intérêt des prêts au monde rural ; - Créer un fonds de garantie ou de développement du monde rural ; - Empêcher la militarisation du monde rural par les autorités administratives locales ;
<p>L'évolution démographique galopante non encadré crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les plans d'urbanisation des villes à long terme et les adapter aux exigences actuelles ; - Créer, investir et valoriser les programmes sectoriels de formation des jeunes aux petits métiers pour les maintenir sur place ; - Sensibiliser et éduquer la masse citoyenne sur la santé de reproduction ; - Penser à l'application et la redynamisation des politiques pour avoir les changements et niveaux de développement escomptés ;
<p>Comment combler les insuffisances de politiques sectorielles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer ses propres politiques sectorielles au lieu de compter sur les politiques/programmes souvent proposés et financés par les bailleurs ; - Elaborer les politiques sectorielles tenant compte des réalités et besoins réels des Tchadiens dans leur ensemble ; - Former et mettre à la disposition des secteurs publics les ressources humaines, financières, et les infrastructures adéquates pour la réalisation de toute politique sectorielle ;
<p>Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bannir le népotisme, le favoritisme et clientélisme en mettant les gens qu'il faut à la place qu'il faut au Tchad ; - Bannir les mesures discriminatoires à l'égard de la diaspora ; - Encourager, faciliter, et financer le retour et l'intégration des compétences/ressources humaines au pays ; - Délaisser les autres secteurs par l'état n'encourage pas une bonne élaboration du budget national ; - Eviter de se focaliser le plus souvent sur les seuls secteurs rentables du moment, oubliant la contribution des autres secteurs dans l'économie et le développement national ; - Explorer et rentabiliser tous les secteurs et mettre tous les moyens adéquats/nécessaires pour valoriser ou redynamiser chaque secteur dans les différentes régions du pays ;

Questions	Réponses telles qu'énoncées par la diaspora tchadienne au Soudan
	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les politiques sectorielles, attirer différents investisseurs et faire la promotion dès l'exécution de ces politiques sans contraintes et barrières administratives ; - Combattre l'injustice dans l'affectation des ressources humaines, l'impunité des fonctionnaires, le népotisme, le favoritisme, les problèmes de suivi et évaluation des politiques dans leur mise en application ;
<p>Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le double emploi et l'intégration des fonctionnaires dans les différents secteurs ; - Mettre fin à l'inamovibilité des administrateurs des politiques sectorielles ; - Etablir une feuille de route pour l'engagement de la Diaspora, un contrat social particulier entre l'Etat et la Diaspora ; - Organiser des élections des élus de la Diaspora par zone ; - Faciliter et sécuriser les projets d'investissement initié par la Diaspora ; - Faciliter la création des entreprises, les transferts de compétences et des innovations de la Diaspora ; - Elaborer une charte de subvention des taxes douanières et fiscales sur les importations des biens de la Diaspora sur les produits destinés à l'éducation, à la santé, à la construction et à toutes les œuvres de bienfaisances ; - Faciliter l'intégration des tchadiens de la Diaspora s'ils décident de rentrer et s'installer au pays ; - Créer des leviers majeurs et construire un environnement propice pour attirer et garder les jeunes talents issus de la diaspora.
<p>Pourquoi les lois, constitution et mécanisme de suivi de politique publics ne concourent-ils pas à asseoir une bonne gouvernance du secteur public ?</p>	